


EX·LIBRIS·MARIE' DETOULLE



HISTOIRE
DES ORDRES
RELIGIEUX,
ET DES
CONGREGATIONS
REGULIERES ET SECULIERES
DE L'EGLISE.

AVEC L'ELOGE ET LA VI[E]
en Abregé de leurs Saints Patriarches,
& de ceux qui y ont mis la réforme.

SELON L'ORDRE DES TEMPS.

LE CATALOGUE DE TOUTE[S]
les Maisons & Convents de France, l[e]
nom des Fondateurs & Fondatrices, & le[s]
Années de leur Fondation.

Par Monsieur HERMANT.

TOME SECOND.

A ROUEN,
Chez JEAN-BAPTISTE BESONGNE, ru[e]
Ecuïere, au Soleil Royal. 1710.

Avec Approbation & Privilége du Roy.

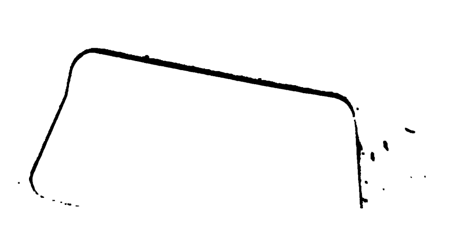


HISTOIRE DE LA FONDATION DE L'ORDRE DE FONTEVRAULT, PAR LE BIENHEUREUX ROBERT D'ARBRISSEL.

CHAPITRE XXXI.

L'ORDRE fameux dont je vas parler dans ce Chapitre, a une chose en soi bien singuliere, & qu'on ne trouve dans aucun des Ordres de l'Eglise (si on en excepte


EX·LIBRIS·MARIE' DETOULLE



Mariages monſtreux, il en foudroya la ſimonie, & la vie ſéculiere, profane & charnelle. La protection de Sylveſtre tant qu'il fut en vie, les tint en reſpect, & ſe contenterent de murmurer entr'eux contre ce zelé deffenſeur des Loix de l'Egliſe; mais auſſi-tôt aprés la mort de ce Prélat, ils ſe déchainerent contre lui, ils chercherent à le perdre; de ſorte que ſe voyant expoſé à l'envie & à la perſécution, il fut obligé de ſortir de Rennes; mais on peut dire qu'il en ſortit, comme le Prophête Elie de Samarie, pour ſe retirer dans le deſert. Cependant étant paſſé par Angers, les habitans ravis de poſſeder un ſi grand homme, le prierent de s'arrêter, & ayant condeſcendu à leurs ardens deſirs, il s'attacha avec beaucoup de ſoin à l'étude de l'Ecriture-Sainte, & à enſeigner la Théologie en qualité de grand maître des Ecoles de cette Ville, ayant ſuccedé dans cet honorable emploi à Marbodus, élû Evêque de Rennes aprés la mort de Sylveſtre.

Pendant les deux années qu'il s'appliqua à la régence, il endoſſa à nud une cuiraſſe de fer ſans la quitter, il la couvrit avec des habits fort propres, & convenables à ſa dignité, pour ſe cacher aux yeux des hommes, & ne vou-

lant point d'autre témoin que Dieu de cette cruelle mortification. Mais soûpirant toûjours aprés la retraite, il abandonna son emploi, & se retira avec un bon Prêtre dans la forest de Craon en Anjou. Cependant sa réputation s'augmentoit à mesure qu'il quittoit le monde : il se vit suivi d'une infinité de personnes qui alloient entendre dans le desert ce nouveau Jean-Baptiste. Il y étoit venu avec ce seul confident dont nous avons parlé, mais son desert devint bien-tôt une seconde Thebaïde. Des forests d'Anjou, du Maine & de la Bretagne, des hommes déja parfaits, venoient chercher à se perfectionner davantage auprés de lui. Saint Vital de Mortain, Saint Firmat, dont Estienne Evêque de Rennes a écrit la vie, le Bienheureux Raoul de la Fustaye, Pierre de l'Etoile, Alleaume homme de qualité, Bernard d'Abbeville, Salomon de Nidoyseau, Giraud de Sales, & un grand nombre d'autres, tous illustres par leur sçavoir & leur vertu, tous Saints ou Bienheureux, & presque tous Fondateurs de Monasteres ou de nouvelles Congrégations, furent de ses disciples & de ses partisans ; de maniere que l'Ecole de Robert dans le desert, donna lieu à plus de trois cens maisons religieuses.

Les pressantes necessitez de l'Eglise ayant appellé Urbain II. en France, aprés le célébre Concile de Clermont, où il présida en personne, il passa à Angers pour y faire la Dédicace de l'Eglise de S. Nicolas, qu'un Comte d'Anjou avoit fait bâtir. Il étoit accompagné d'une partie des Peres qui venoient du Concile, & qui alloient sous lui en célébrer un autre à Tours. Toutes les personnes les plus considérables des Provinces voisines, accoururent à cette Cérémonie. Robert que le Saint Pere avoit tiré de son desert pour conferer avec lui, eût ordre de prêcher devant cette auguste Assemblée sur la fête de cette Dédicace; il s'en acquita d'une maniere si Chrêtienne, si touchante & si pathétique, que sa sainteté en étant dans l'admiration, se récria que le Saint Esprit avoit parlé par la bouche de Robert, aussi il lui commanda d'accepter la Charge de Prédicateur Apostolique, & l'établit second prêcheur des hommes aprés lui, selon les paroles de l'Historien de sa vie: D'ailleurs ce Saint ne pouvoit manquer de plaire à ce Souverain Pontife, tout plein de l'expédition de la Terre-Sainte; il tourna son discours sans s'éloigner de son sujet, sur la profanation des lieux Saints

par les Infidéles, & prît de là occasion d'exhorter les Chrêtiens de courir au secours de leurs freres qui gémissoient sous une cruelle servitude : il le fit avec tant d'éloquence, qu'un grand nombre de Seigneurs se croiserent, & même plusieurs Princes, entr'autres Alain Fergant Duc de Bretagne; ainsi ce Saint contribua à ce prodigieux armement dont on sçût se servir si utilement pour délivrer la sainte Cité de l'oppression des Musulmans.

Le lendemain de la Dédicace, le Seigneur de Craon penetré jusques au vif des paroles de nôtre Apôtre, lui donna dequoi fonder l'Abbaye de la Roe, dont il fut le premier Abbé; quelques mois aprés il fut invité d'assister au Concile de Tours, où le Pape Urbain confirma le don du Seigneur de Craon, aprés quoi Robert commença d'exercer sa Commission de Prédicateur Apostolique avec tant de zéle & de succés, qu'en peu de temps il convertit une infinité de personnes de l'un & de l'autre sexe qui le suivirent dans son desert, & qui ne l'abandonnerent jamais, tant ils étoient charmez de ses discours & de sa sainteté. La benediction que Dieu donnoit à ses paroles, le fit songer à établir un Ordre, & à renfermer les per-

ſonnes qui le ſuivoient chacun en par
ticulier. Ce fut dans les Bois de Fontc
vrault à trois lieuës de Saumur ſur le
confins de Poitou qu'il commença ver
l'an 1100. comme j'ai déja dit, cet éta
bliſſent par quelques Cabanes pour ſ
mettre à couvert, & par une Chapell
que la ferveur & le zéle bâtirent plû
tôt que la magnificence. Il enferma le
femmes à part, & voulut qu'elles n'eu
ſent point d'autre emploi que celui d
Marie, tandis que les Prêtres chante
roient les divins Offices, & célébre
roient les ſaints myſteres.

Au reſte, le nombre de ceux qu
venoient ſe mettre ſous la conduite d
nôtre Saint fut ſi grand, qu'en peu d
temps on bâtit plus de vingt habitation
ou Monaſteres, pour les filles & pour le
hommes aux environs de ce deſert
pour loger un ſi grand monde. Enfi
par les ſoins, par le travail & par la l
beralité des perſonnes puiſſantes d
pays, il acheva le grand bâtiment d
la principale Egliſe de Fontevrault, &
y mît trois cens Religieuſes. Il fit u
autre Cloître nommé de la Magdelain
où il enferma ſix-vingt femmes ou fille
repenties, & un autre pour les lépreux
nommé S. Lazare; il logea ſes Religieu
en differens endroits dans des clôture

ſeparées pour être à portée de ſecourir les Epouſes de JESUS-CHRIST. Toutes ces Maiſons dans un même lieu avoient relation à la principale, & étoient gouvernées par des Superieures & des Superieurs ſubalternes, & compoſoient une ſeule Abbaye, la plus nombreuſe qu'on ait jamais vû, ſi on en croit les Hiſtoires de ce temps-là.

Ne paſſons pas ici ſous ſilence une Conquête qui fit beaucoup d'honneur à nôtre *Saint*, je veux parler de la converſion de Bertrade, fille de Simon de Montfort, & ſœur d'Amaury de Montfort Comte d'Evreux, & de Guillaume de Montfort Evêque de Paris. Elle fut élevée en Normandie chez ſa Tante la Comteſſe d'Evreux, & ce fut-là que Foulques le Rechin Comte d'Anjou, la vit & l'aima. Il l'épouſa l'an 1089. & elle le quitta en 1092. ou 1093. pour épouſer Philippes I. Roy de France, avec lequel elle avoit eû un entretien particulier le jour de la Vigile de la Pentecôte dans l'Egliſe de S. Martin de Tours, pendant que les Chanoines beniſſoient les Fonds de l'Egliſe. Elle ſe rendit à Orleans où le Roy la reçût, il l'épouſa à Paris. Le Pape * le fit excommunier par ſon Légat, l'an 1094. au Concile d'Autun, & l'excommunia

* Urbain II.

lui-même l'année suivante au Concile de Clermont. Cette fermeté du Pape étonna Philippes, & la crainte des châtimens de Dieu obligea à chasser Bertrade en 1096. mais la passion qu'il avoit pour sa Maîtresse, le porta à la reprendre l'an 1100. Le Pape Pascal II. indigné de cette scandaleuse rechûte, convoqua sur la fin de cette année un Concile à Poitiers, pour obliger de nouveau le Roy, à chasser de son Palais Bertrade, & à reprendre sa légitime Epouse qu'il avoit répudiée. Il envoya pour ce sujet en France, deux Légats, qui étoient les Cardinaux Jean & Benoist, pour y présider en son nom, & voulut que le Bienheureux Robert d'Arbrissel fût du nombre des Peres qui le devoient composer. Ce Prince pour empêcher l'effet de ce Concile, ne trouva point d'autre moyen que d'en écrire à Guillaume IX. ou X. du nom, Duc d'Aquitaine, & Comte de Poitiers, pour le prier de s'opposer à la tenuë de ce Synode. Le Duc bien aise d'avoir une occasion de rendre service à son Souverain, y mît tous les obstacles; mais enfin malgré ses précautions, les Légats accompagnez de beaucoup d'Evêques & d'Abbez, au nombre de cent quarante, s'assemblerent à Poitiers.

Robert y assista avec un de ses Disciples nommé Bernard d'Abbeville, alors Abbé de S. Cyprien, & revenu de son desert de Craon : On y termina beaucoup d'affaires Ecclesiastiques, & sur la fin on procéda au jugement du Roy Philippe. Le Duc ayant appris qu'on alloit excommunier ce Prince, fit entrer ses troupes dans le lieu où se tenoit le *Concile*, qui firent main basse sur les *Peres*, tout se dérangea, & chacun ne songea qu'à se sauver. Il n'y eût que les seuls Robert d'Arbrissel, & Bernard son disciple qui demeurerent fermes, & arrêterent le Cardinal Jean pour prononcer l'excommunication. Ce dernier coup détermina le Roy à prendre des mesures pour quitter Bertrade, & se réconcilier à l'Eglise. Enfin cette affaire se termina aux Conciles de Beaugency & de Paris, ayant juré tous deux sur les saints Evangiles de ne plus habiter ensemble charnellement, & de ne se plus voir, ni de ne se plus parler qu'en presence de personnes non suspectes. Aprés la mort de Philippes, elle se retira dans le Diocese de Chartres, sur une terre qui faisoit partie de son Doüaire. Ce fut-là, que touchée des puissantes exhortations de Robert d'Arbrissel, elle se convertit entierement à

celui de la Gasconiere, celui de
doüin, & celui de l'Epinasse. Ce
en ce même temps qu'ayant parc
le Languedoc & la Guyenne, il
alla en Auvergne, où il eût plusi
entretiens de pieté avec la Bienheur
Ringarde, Mere de Pierre, le vénér
Abbé & Général de l'Ordre de Cl
Dés l'an 1106. l'Evêque de Poi
qui étoit tout pénétré des biens in
que Robert d'Arbrissel procuroit à
glise, voulut faire lui-même le Vo
de Rome, pour demander à sa Sair
la confirmation de l'Ordre de Fo
vrault. Il obtint une Bulle du
Pascal II. par laquelle ce Pontife dé
ra qu'il en vouloit prendre un
particulier, & le mettre immédi
ment sous la protection du S. Si
& exhorta puissamment les Peupl
faire du bien à ce nouvel Institut.
confirma tous les Priviléges par
nouvelle Bulle de l'an 1113. L'O
étoit déja beaucoup augmenté, cor
nous le venons de voir.

Cependant comme il n'y a poin
vertu à l'épreuve de la calomnie, c
de ce saint homme trouva des enne
qui firent courir de faux bruits co
lui, & empoisonnerent ses plus sai
intentions. Marbodus qui avoit

arrêté & mis prisonnier en conséquence du Concile de Poitiers, remis enfin en liberté, retourna à Rennes ; ses Clercs se plaignirent du zéle de nôtre Prédicateur Apostolique, ils inventerent contre lui des calomnies atroces, ou du moins releverent celles qui avoient été faites par quelques Curez du voisinage de Fontevrault, offensez de ses Censures ; Marbodus lui-même qui croyoit n'avoir pas été bien traité par Robert, fut plus suscéptible du mal qu'on lui en dît, cela servit de matiere à la Lettre (si tant est qu'elle ne soit pas supposée) que ce Prélat écrivit à nôtre Saint, pleine de reproches amers ; mais sans aucun fondement, comme on le peut juger par la lecture, puisqu'il ne parle qu'avec incertitude, & qu'il n'avouë le sçavoir que par des rapports. Par cette Lettre il lui reproche qu'il avoit trop de familiarité avec les Femmes, & qu'il souffroit que les personnes de different sexe demeurassent ensemble : il lui fait voir le danger de cette fréquentation, & le scandale qu'elle peut causer : il le reprend de ce qu'il donne l'habit religieux à tous ceux qui touchez de ses Prédications le demandent, sans les éprouver, & qu'il ne se soucie pas qu'ils soient

bien convertis, pourvû que le nor
de ses disciples augmente. A l'é
des Filles qu'il enfermoit dans des
lules sans les avoir éprouvées, i
qu'il y en a quelques-unes qui ont r
pu les portes pour s'enfuïr, &
d'autres ont accouché dans leurs C
les, ce qui ne seroit pas arrivé, ajc
t'il, si sa prudence avoit éprouvé
vocation.

Geoffroy Abbé de Vendôme, en
vit bien-tôt aprés une autre, pou
donner avis des bruits qui couroi
mais il n'assure rien, il dit seulen
qu'il a oüi dire les choses dont i
croit obligé de l'avertir. L'Heret
Roscelin condamné dans le Concil
Soissons, qui étoit alors en Bretag
aprés avoir été chassé de France & d'
gleterre, pour sa mauvaise Doctr
voulut s'en venger sur Robert d'Arl
sel, & sur Saint Anselme Archevé
de Cantorbery, qui avoient tous
combattu ses erreurs, le premier
ses Sermons, le second dans ses Ec
pour cela il tâcha de les décrier l'u
l'autre dans une Lettre insolente
Abaillard lui fait un crime, & t
de le couvrir de honte de ce que
cette Epître, il avoit osé attaquer
illustre Heraut de l'Evangile, Ro

d'Arbriſſel, & d'avoir mal parlé d'Anſelme de Cantorbery, ce grand Docteur de l'Egliſe. Pluſieurs perſonnes de merite ont crû que cette Lettre de l'Heretique Roſcelin fut l'Original des deux autres de Marbodus & de l'Abbé de Vendôme qui n'en furent que des Copies, & que ces Lettres ſont entierement ſupoſées. C'eſt ce que le R. P. Jean de la Mainferme, célébre Religieux de cet *Ordre*, a fait voir dans ſon Ouvrage en trois Volumes, intitulé : ***Clypeus naſcentis Fontebraldenſis Ordinis.*** Il y montre par un tres-grand nombre de bonnes raiſons que les Lettres ne ſont point de ces deux Auteurs auſquels on les attribuë. Il prétend aprés Abaillard, que l'Heretique Roſcelin, condamné comme Tritheïte dans un Concile, eſt l'Auteur de la Lettre que le Pere Sirmond Jeſuite a publiée parmi celles de Geoffroy de Vendôme. C'eſt auſſi le ſentiment du Cardinal Bona, & des *Jeſuites*, Bollandus & Heſchenius, & celui du P. Théophile Raynaud qui s'étoit d'abord rangé du parti du P. Sirmond. De plus, il cite un Certificat portant que le manuſcrit des Oeuvres de Geoffroy de Vendôme, que l'on garde comme un Original de la Ste Trinité à Vendôme, ne contient point la Lettre

dont il est question. Le Prieur de ce Monastere qui étoit alors le P. Vincent Marsolle, & qui a été Général de la Congrégation de S. Maur, donna ce Certificat le 3. Février de l'an 1652. Le P. de la Mainferme soûtient aussi que l'autre Lettre n'est ni de Marbodus Evêque de Rennes, ni d'Hildebert Evêque du Mans, & depuis Archevêque de Tours; mais qu'elle fût supposée par le même Roscelin, ou par quelqu'autre qui ne valloit pas beaucoup mieux que lui. On peut consulter encore sur ce different, un Livre imprimé à Anvers & à Amsterdam en 1701. intitulé. *Dissertation apologétique, pour le Bienheureux Robert d'Arbrissel, Fondateur de l'Ordre de Fontevrault, sur ce qu'a dit Mr Bayle dans son Dictionnaire historique & critique, avec des éclaircissemens sur cette Dissertation*, qui apporte plusieurs raisons pour justifier l'innocence de ce grand homme, & dont une des principales est, que si Robert d'Arbrissel avoit eû quelque chose à se reprocher en matiere de pureté, & si sa réputation n'avoit pas été nette de ce côté-là, auroit il eû la hardiesse de prêcher continuellement, comme il faisoit contre les crimes des Grands, & contre ceux des Ecclesiastiques? ne se seroit-il pas attiré

les reproches de tous ceux dont il attaquoit la conduite ? Mais ſur tout comment auroit-il osé, preſque lui ſeul publier la Sentence d'Anathême portée au Concile de Poitiers contre la Reine Bertrade & contre le Roy même, qui avoit épousé cette Princeſſe contre les Loix de l'Egliſe ? Cette ſeule action fait voir l'innocence & l'intrépidité de Robert, la grandeur de ſon zéle & le mépris qu'il faiſoit de la vie. Mais en voilà aſſez ſur cet article, qui n'eſt pas même tout-à-fait mon deſſein, puiſque je ne me ſuis pas propoſé d'entrer dans aucune diſſertation de critique. Au reſte Marbodus & Geoffroy furent bien-tôt deſabuſez, & devinrent dans la ſuite les amis intimes du Bienheureux Robert, & ſes bienfacteurs, comme ils l'avoient été auparavant.

D'ailleurs la conduite de ce Saint eſt aſſez juſtifiée par les témoignages avantageux que lui ont rendu les Auteurs de ce temps-là, les Souverains Pontifes, les Cardinaux, les Légats du Saint Siége, les Evêques, les Princes, & toute l'Egliſe de France.

Le Bienheureux Robert donna à ſon Ordre la Régle de S. Benoiſt avec quelques Conſtitutions particulieres qu'il y ajoûta, & en augmenta la gloire par



le zéle de ses Prédications, par
sainteté de sa vie, & par le grand nom
bre de ses miracles. Etant tombé dan
gereusement malade, l'an 1115. Il
supplier quelques Prélats voisins, d
l'honorer d'une visite, ce qu'ils firen
avec joye, & les ayant consultez ave
plusieurs Abbez & Religieux qu'il avo
fait assembler en même temps sur l'é
lection d'une Abbesse, ils choisirent
sœur Petronille de Chemillé. Il ne m
point alors en question la dépendance
des Religieux à l'égard de l'Abbesse,
la supposa établie. Elle l'étoit en effe
& l'usage en étoit commun, ce qui prou
ve encore qu'il ne fit rien de singulie
si ce n'est qu'il caractérisa son Ordi
pour lui donner un plus saint relief pa
les idées de la soûmission de JESUS
CHRIST à MARIE, comme d'u
fils à sa mere, & de l'attachement d
Marie au Disciple bien-aimé, comm
d'une mere à son fils. Il proposa seu
lement à cette assemblée des Prélats un
difficulté; sçavoir s'il étoit expédien
de donner à des Vierges pour chef
une femme Veuve, & qui avoit été en
gagée dans le grand monde, telle qu'é
toit Petronille de Chemillé; mais a
reste femme d'une grande vertu, &
d'une prudence singuliere.

Ainsi déchargé en quelque maniere des soins de son Ordre, il ne songea plus qu'à se préparer à la mort; mais son heure n'étoit pas encore venuë, & avant que de mourir, il eût encore la consolation de le voir s'établir en beaucoup d'endroits. En effet, ses forces ayant été rétablies contre son attente, plein de l'amour de Dieu & du salut de son prochain, il alla prêcher dans le *Diocese de* Chartres, où il fit une ample moisson. Au milieu de ses courses Apostoliques, il accorda & termina heureusement un fâcheux démêlé, qui étoit entre Yves de Chartres, & Bernard Abbé de Bonneval, & que plusieurs personnes de merite avoient tâché en vain de pacifier. Il ne réüssit pas moins par rapport à la querelle qui s'éleva entre Thibaut Comte de Chartres, & les Chanoines, au sujet de l'élection d'un Evêque apres la mort d'Yves. Le Chapitre avoit élû en sa place Geoffroy, *depuis* Légat du Saint Siége; le Comte qui n'étoit pas content de cette élection, s'y oppose, met tout en combustion, & pille tous les biens de l'Eglise. On appelle pour appaiser ce fâcheux different les personnes du Royaume, les plus illustres par leur rang & leur capacité. Bernard d'Abbeville, alors Abbé

de Tyron y avoit travaillé ſans ſuccés quelque eſtime que le Comte eût pou lui. Cette victoire étoit réſervée a Bienheureux Robert : le Chapitre dan la derniere conſternation, lui envoy des Députez ; ce grand homme vien auſſi-tôt à Chartres, il parle au Princ il l'appaiſe, il le réconcilie avec l'Egliſ de Chartres, & rétablit Geoffroy dan ſon Siége, que la violence en avoi chaſſé.

Mais à ſon tour Robert demanda un grace au Chapitre de Chartres ; il avoit long-temps que la Simonie y ré gnoit ; les Papes s'en étoient plaints les plus ſaints Prélats en avoient gémi Yves de ſon vivant, avoit fait ce qu' avoit pû pour détruire ce monſtre. Ro bert leur parla avec tant de ſageſſe de zéle, & d'une maniere ſi propre s'inſinuer dans leurs cœurs, qu'il gag ſur eux d'y renoncer parfaitement ; en dreſſa un Acte & un Formulaire ſerment pour l'avenir, qu'on feroit fai deſormais, à quiconque ſeroit inſc dans cette célébre Egliſe, & que l' conſerve encore comme un monume glorieux du zéle de nôtre Saint.

Son zéle, malgré ſon grand âg n'ayant point de bornes, il paſſa da le Dioceſe de Bourges, toûjours ann çant

çant la parole de Dieu, & y établissant son régne par les grandes conversions qu'il y faisoit, & augmentant son Ordre par les Monasteres qu'il y fondoit, & qui se trouvoient bien-tôt remplis par de nouveaux sujets qui renonçoient au siécle & à ses vanitez, pour se consacrer à Dieu. Ce fut-là que par une mort précieuse devant Dieu, il termina tous ses travaux Apostoliques. Etant tombé malade dans le cours de ses Missions & de ses Prédications, & se doutant bien qu'il lui falloit bien-tôt quitter la terre & se dépoüiller de son corps mortel, il se fit porter à Orsan prés de Linieres en Berry, qui étoit un Monastere qu'il venoit d'établir. Il y mourut le 24. Février de l'an 1117. âgé de soixante-dix ans, en la presence de Leger Archevêque de Bourges qui conduisit le corps jusqu'à Fontevrault, & y fit les Cérémonies des funerailles, accompagné de Raoul de Tours, de Regnaud d'Angers, de Foulques le jeune, Comte d'Anjou, & d'un grand nombre de personnes de qualité. Tout Fontevrault alla au devant de ce précieux dépôt, pieds & tête nuë, quoi que la saison fût fort incommode, & de la sorte il fut porté dans le Chœur du grand Monastere, où le même Arche-

que fit l'Oraiſon funébre, & fit r
quer à tous les aſſiſtans que ſon
apporté du fond du Berry, ſans
été embaumé, & outre cela gardé
jours dans les Egliſes de Fonte
avant que d'être inhumé, s'étoit
ſervé ſans aucune corruption ni
vaiſe odeur, avec un viſage majeſ
une fraîcheur & une ſerenité qui é
comme autant de ſignes de ſa ſa
& de ſa pureté. La pompe de ſ
nerailles fut comme une eſpece c
nonifation, ſelon la coûtume
temps-là, & dés lors on décreta
pourroit l'invoquer dans les Lita
aprés Saint Benoiſt, ſous ces pa
*Sancte Roberte Magiſter bone, o
nobis.*

Loüiſe de Bourbon, Abbeſſe de
tevrault en 1633. fit tranſporte
corps dans un autre tombeau ave
Epitaphe. Pour ſon cœur on le
à Orſan, où il eſt vénéré proche
Autel qu'on appelle encore aujou
l'Autel du ſaint Cœur. Le Pape I
II. approuva cet Ordre, & les
Souverains Pontifes lui ont accor
beaux priviléges. Il n'y a que ce
dre qui puiſſe ſe vanter d'avoir p
une infinité de Princeſſes qui or
gloire de renoncer au monde p

embrasser l'esprit de retraite, de pauvreté & de mortification. Dés le vivant de Robert, Hersande de Champagne, proche parente du Comte d'Anjou, Veuve de Guillaume de Monsoreau, qui tenoit rang de Prince en ce pays-là : Agnez de Montroëil de la même maison : Ermangade, fille de Foulques le Réchin, épouse d'Alain Fergant Duc de Bretagne, & mere de Conan III. Philippe Comtesse de Toulouse, femme de Guillaume IX. Duc d'Aquitaine, & mere de Saint Guillaume dernier Duc d'Aquitaine, la Reine Bertrade de Montfort (car depuis sa conversion on ne lui a pas refusé cette qualité) & beaucoup d'autres Princesses se rangerent sous la direction de ce saint homme qui leur inspira du mépris pour les grandeurs du siécle : Aprés sa mort, un grand nombre de Reines, un plus grand nombre de Princesses chercherent aussi un azile dans Fontevrault, & s'y consacrerent au Seigneur.

On compte entre les Abbesses jusques à quatorze Princesses, dont il y en a cinq de la royale branche de Bourbon. On y voit encore deux filles de Monsieur le Duc de Bourbon. Madame Loüise de Rochechoüart de Vivonne, encore plus illustre par sa rare pieté,

que par sa haute naissance. Elle étoit Prieure de ce Monastère lors qu'elle succeda en qualité d'Abesse, à sa Tante Madame Marie-Magdelaine de Rochechoüart, sœur du feu Maréchal de Vivonne, morte le 15. Aoust de l'an 1704. dont l'esprit égaloit le merite & la vertu, l'Abbé Suger écrivant au Pape Eugene III. environ cinquante ans aprés la fondation de cet Ordre, lui dit qu'il s'étoit déja si prodigieusement accrû; qu'on y comptoit cinq ou six mille Religieuses. Sixte IV. y mît la réforme, & y rétablît la pureté de la Régle de Saint Benoist, avec les constitutions du Bienheureux Robert d'Arbrissel, dont voici l'Epitaphe que Loüise de Bourbon Lavedan fit graver sur son tombeau.

ADSTA VIATOR ET PERLEGE.

Quod diu satis tenuit humana vox, hoc tibi lapis iste, ac toti posteritati inclamat Venerabilis quondam ROBERTUS DE ARBRICELLO, vir admodum pius, & Zelo animarum æstuans, divinâ quâ plurimum poterat, èloquentiâ ad Dei obsequium, ac sæculi contemptum multos utriusque sexus mortales, qui eum ad deserta loca sequebantur,

, in quo Abatissam non solum Vir-
bus ac Mulieribus Deo dicatis, sed
m Religiosis viris præposuit, qui hoc
sequuntur institutum, a Sancta
apostolica jam a sui exordio ad hæc
tempora approbatum, variisque
legiis regiisque muneribus auctum.
anno MCXVII. *ejus ossibus ac sa-*
egendis cineribus Ludovica de Bor-
, hujus cœnobii, atque adeo totius
nis, Antistita hoc Mausoleum novo
ate exornatum totius Ordinis no-
, tanquam parenti optimo perfi-
dum curavit anno MDCXXXIII.

'Ordre de Fontevrault est divisé en
e Provinces, qui sont celle de

il y a encore quelques Prieurez qui ſont hors la régle ; voici le détail de tous ces Monaſteres.

LISTE
DES MAISONS QUI ſont de la dépendance de Fontevrault.

I.
Dans la Province de France.

1. LE Prieuré de la MAGDELAINE, ou SAINTE MARIE DE L'HOSPICE, lez Orleans, & du même Dioceſe fondé du vivant de Robert d'Arbriſſel, du don de Jean Evêque d'Orleans, & de l'agrément de Loüis le Gros.

2. Le Prieuré de FOICY, lez Troyes, du don de Thibaud Comte de Champagne, du vivant du Bienheureux Robert, Dioceſe de Troyes.

3. Le Prieuré dit le CHARME, Dioceſe de Soiſſons, du vivant de Robert, de la fondation de Thibaud, Comte de Champagne, & de Mathilde ſa femme.

4. Le Prieuré de FONTAINE EN FRANCE, Diocese de Meaux, du vivant de Robert d'Arbrissel, de la fondation des Comtes de Meaux.

5. Le Prieuré de VARIVILLE, Diocese de Beauvais, du vivant du Bienheureux Robert.

6. Le Prieuré des FILLES-DIEU de Paris, de la fondation de Saint Loüis, transporté à l'Ordre par Charles VIII.

7. Le Prieuré de HAUTE-BRUYERE, Diocese de Chartres, du temps du Bienheureux Robert, du don de Loüis le Gros, & de Bertrade sa belle mere.

8. Le Prieuré de LONGPRE', au Diocese de Soissons, du vivant de Robert d'Arbrissel.

9. Le Prieuré de la CHAISE-DIEU, Diocese d'Evreux, du vivant du Bienheureux Robert, du don d'Odelinde, Comtesse de l'Aigle.

10. Le Prieuré de COLINANCES, Diocese de Meaux, du vivant du Bienheureux Robert.

11. Le Prieuré de BELHOMER, Diocese de Chartres, du don de Hugues de Chauneuf, & d'Auberade sa femme, lorsque leur fille Mabille y prît l'habit.

12. Le Prieuré de CLERVISSEL, Diocese de Roüen, du vivant de Robert d'Arbrissel, du don de Hugues de Gour-

nay, & de Milehende sa femme.

13. Le Prieuré de LONGUEAU, autrefois Diocese de Soissons, & à present dans la Ville de Reims.

14. Le Prieuré de MOREAUCOURT, Diocese d'Amiens, à present dans la Ville, reconnoît pour ses Fondateurs les Seigneurs du Ponthieu.

15. Le Prieuré de S. JEAN-BAPTISTE DU PETIT FONTEVRAULT, établi par Loüise de Bourbon, pour un Seminaire de Religieux, à present Monastere de filles de l'Ordre, Diocese d'Angers.

II.

Dans la Province de Bretagne.

1. Le Prieuré de la REGREPIERRE, du Diocese de Nantes, du vivant du Bienheureux Robert.

2. Le Prieuré de VAL-DE-MORIERE, du même Diocese, fondé dans le même temps.

3. Le Prieuré de S. SAUVEUR DE MONTE'GU, au Diocese de Nantes, donné à l'Ordre de Fontevrault.

4. Le Prieuré de l'ENCLOISTRE EN GIRONDE, Diocese de Poitiers, du don de Renaud de Pithau, & de la Comtesse de Châtelrault.

5. Le Prieuré de LAPUYE, au Dio-

cese de Poitiers, du vivant de Robert d'Arbrissel, du don de Pierre Sennebard.

6. Le Prieuré de LONGEFONDS, Diocese de Bourges, du vivant du Bienheureux Robert.

7. Le Prieuré de GAINE, dans le Diocese de Poitiers, du vivant de Robert d'Arbrissel, & de la fondation de Raoul de Saint Jean.

8. *Le Prieuré* de BONOEIL, dans le même *Diocese* que le précedent, fondé du temps de Robert d'Arbrissel.

9. Le Prieuré de BOUBON, au Diocese de Limoges, du vivant du Bienheureux Robert, du don de Pierre Montrebeuf.

10. Le Prieuré de VILLESALEM, au Diocese de Poitiers, du vivant du Bienheureux Robert, du don de Geoffroy de Gassemel.

11. Le Prieuré de CERIZIERS, au Diocese de Luçon, du vivant du Bienheureux Robert.

12. Le Prieuré de MONTAZAIS, au Diocese de Poitiers du temps de Robert d'Arbrissel de la fondation d'Aymeric Bernard.

13. Le Prieuré de RIVES, au Diocese de Tours, du vivant de Robert d'Arbrissel, du don de Sefricie Rainfrede,

fille de Pierre Achard, lors qu'elle prît l'habit à Fontevrault.

14. Le Prieuré de la LANDE en Beauchêne, Diocese de Luçon, du vivant de Robert d'Arbrissel, du don de Garsies des Ruës.

15. Le Prieuré de la FOND S. MARTIN, au Diocese de Poitiers, du vivant du Bienheureux Robert.

III.

Dans la Province de Gascogne.

1. Le Prieuré dit le PARAVIS ou PARADIS, Diocese de Condom, du vivant de Robert d'Arbrissel, du don d'Amatrin de Paradis.

2. Le Prieuré de LONGAGE, Diocese de Rieux, du vivant de Robert d'Arbrissel.

3. Le Prieuré de MONMERS, Diocese de Tarbes, du vivant du Bienheureux Robert.

4. Le Prieuré de SAINTE CROIX dans les Pyrenées, Diocese de Rieux du vivant de Robert d'Arbrissel.

5. Le Prieuré de S. LAURENT, Diocese de Cominges, du vivant du Bienheureux Robert.

6. Le Prieuré de BOULEAU, au Diocese d'Auch, du vivant du Bienheureux Robert.

7. Le Prieuré de FONTAINE EN PERIGORD, Diocese de Perigueux, du vivant du Bienheureux Robert d'Arbrissel.

8. Le Prieuré de TUSSON, au Diocese de Poitiers, du vivant du Bienheureux Robert d'Arbrissel, de la fondation de Foucaud, Frévicard & d'Aymeric son frere, par les soins de Pierre de Poitiers.

9. Le Prieuré du BREÜIL, dans le Diocese d'Auch, du temps du Bienheureux Robert d'Arbrissel.

10. Le Prieuré de L'EPINASSE, au Diocese de Toulouse, du vivant de Robert d'Arbrissel, du don de Philippe Comtesse de Toulouse, qui se fit Religieuse à Fontevrault.

11. Le Prieuré de S. AIGNAN, autrefois BERGERAC, qui étoit une maison de Religieux, qui se donna à l'Ordre, du consentement d'Amilius Evêque de Toulouse ; ce Prieuré est dans le Diocese de Montauban.

12. Le Prieuré de VAUPILLON, autrefois du Diocese de Condom, & devenu par échange du Diocese d'Auch.

13. Le Prieuré de la GRACE DIEU, Diocese de Rieux.

IV.

Dans la Province d'Auvergne.

1. Le Prieuré de JARSAY, au Diocese de Bourges, du vivant du Bienheureux Robert d'Arbrissel, de la fondation de Hubert de Barzelle.

2. Le Prieuré de BLESSAC, au Diocese de Limoges, du vivant du Bienheureux Robert d'Arbrissel, du don des Seigneurs d'Aubusson.

3. Le Prieuré de GLATIGNY, au Diocese de Bourges, du vivant du Bienheureux Robert d'Arbrissel.

4. Le Prieuré de RELAY, au Diocese de Tours.

5. Le Prieuré D'ORSAN, au Diocese de Bourges, du vivant du Bienheureux Robert d'Arbrissel, & de la fondation du Prince Alard de Guilbaud.

6. Le Prieuré d'ETEL, au Diocese de Clermont, du vivant du Bienheureux Robert.

7. Le Prieuré de JOURSAY, au Diocese de Lyon.

8. Le Prieuré de L'ENCLOISTRE EN CHAMFOURNOIS, au Diocese de Tours, de la fondation Delcovices de Laugey.

9. Le Prieuré de PONTRATIER, au Diocese de Clermont.

10. Le Prieuré de BEAULIEU, au

Diocese de Lion.

11. Le Prieuré dit LES LOGES, dans le Diocese d'Angers, du don de Gautier de Monsoreau.

12. Le Prieuré de la MOTHE, au Diocese de Saint Flour.

13. Le Prieuré de BRIOUDE, dans le même Diocese.

14. Le Prieuré de SAINTE FLORINE, au Diocese de Saint Flour.

15. Le Prieuré de VIC-LE-COMTE, au Diocese de Clermont.

Autres Prieurez hors de Régle.

1. Le Prieuré de la LANDE en Chalois, dans le Diocese de Poitiers.

2. Le Prieuré dit LA JARRIC, ou JAVRAY, dans le Diocese de Poitiers, de la Fondation de Guillaume de Mirabeau.

3. Le Prieuré de BORENNES, au Diocese d'Anjou, de la fondation de Foulques le jeune.

4. Le Prieuré de la RAME, dans le Diocese de Bourdeaux.

5. Le Prieuré de CORMEILLES, dans le Diocese de Saintes.

6. Le Prieuré de SAINTE BIBRIANE, dans le Diocese de Saintes.

7. Le Prieuré d'AMESBERRY, fondé

par Alfrede Reine d'Angleterre, donné par Henry III. à l'Ordre de Fontevrault, pour en chasser des Religieuses déreglées.

8. Le Prieuré de VASQUEZ, en Espagne.

9. Le Prieuré de SAURREMONT, dans la Franche-Comté, au Diocese de Besançon.

10. Le Prieuré dit LE PETIT FONTEVRAULT, à Londres.

Il y a encore un grand nombre d'autres Prieurez dont l'Ordre ne joüit point, & ce qu'il y a de surprenant, c'est que le Bienheureux Robert en fonda plus de trente en moins de douze ans.





HISTOIRE DE LA FONDATION DE SAINT RUF, CHEF-D'ORDRE, ET CONGRE'GATION RE'GULIERE.

CHAPITRE XXXII.

NOus allons commencer à voir le merveilleux progrés que les Chanoines réguliers firent dans le douziéme siécle, & dans les suivans, à l'édification de l'Eglise, travaillant avec beaucoup de zéle, non-seulement à leur propre sanctification; mais encore au salut des ames. De sorte que les Evêques voyant qu'ils étoient ha-

biles, sçavans, & de bon exemple, l(
employerent à administrer les Sacr(
mens, & à faire les fonctions curiale
usage qui a perseveré jusques à presen
La premiere Congrégation qui se pr(
sente dans le douziéme siécle, est cel
de Saint Ruf, qui est une Abbaye (
Valence en Dauphiné, & Chef-d'O(
dre de Chanoines réguliers de Sai(
Augustin. Elle doit sa naissance à qu(
tre saints Prêtres de l'Eglise d'Avigno(
nommez Amable, Odillon, Ponce (
Durand, lesquels ayant résolu entr'eu
de mener une vie plus retirée, deman
derent à Benoist leur Evêque, deu
Eglises dont il pouvoit disposer. C'é
toient celles de S. Ruf ou Roux, & d
Saint Just, dans son Diocese prés de l
Durance : il les leur accorda, & com
me ils se logerent aux environs de l
premiere, le nom leur en fut donné
Depuis ce temps-là, soit que ces Egli
ses ayent été ruïnées durant les gue(
res des Albigeois, soit pour quelqu'au
tre raison qui n'est pas venuë à nôtr(
connoissance, les Religieux vinrent s'é
tablir prés de Valence, dans l'Isle Epar
viere, qu'un de leurs Abbez nomm
Raimond avoit achetée d'Eudes Evêqu
de cette Ville, & il y avoit fait bâti
un somptueux Monastere. Ils y ont de
meuré depuis, jusqu'à ce que la fureu

.es penitences. Il avoit alors trente
ans & l'esprit de Dieu l'attirant
iurs de plus en plus à lui, il ven-
ous ses meubles pour les donner
pauvres, & ne parût plus que pieds
:e nuë, vêtu d'un Cilice & d'une
ne faite de peaux d'Agneau, cein-
ine méchante corde. Aprés avoir
quarante jours dans un Monastere
y connoître la volonté de Dieu,
à quoi il le destinoit, il reçût en
ême jour le Diaconat & la Prê-
, ce qui neanmoins étoit contraire
aints Canons.

premier exercice de son zéle, fut
tablir le bon ordre parmi les Cha-
s de Santen, dont il vint à bout
:é les résistances qu'il y trouva.

Villages & les Villes, annoncer le Royaume de Dieu avec un merveilleux succés, sans que toutes les insultes qu'on lui fit l'en pussent rebuter. Pour s'acquiter de son ministere avec plus d'édification & de fruit, il crût qu'il devoit se munir de l'autorité du Saint Siége, pour cet effet il vint à Nismes dans le Languedoc où étoit pour lors le Pape Gelase II. qui s'y étoit réfugié, fuyant la persécution de l'Empereur Henry, & s'étant prosterné à ses pieds, il en reçût tous les pouvoirs qu'il pût souhaiter. De là il revint exercer sa Mission, voyageant de toutes parts, couvert d'un méchant habit de penitent, traversant les glaces & les neiges, ne vivant que de pain & de légumes, & prêchant la penitence. Ce fut alors que Dieu renouvella dans sa personne les miracles des premiers Apôtres. A valenciennes il prêche en langue Teutonique, & il est entendu des habitans qui ne sçavoient que le françois. Le pays de Liege, le Brabant & les Provinces voisines, recüeillent avec joye les fruits de la semence Evangelique, qu'il répandoit avec tant de zéle.

Le Pape Gelase étant mort en l'Abbaye de Cluny, Guy, François de naissance, & Archevêque de Vienne,

:ut donné pour ſucceſſeur ſous le
ı de Calixte II. Pour remédier aux
x de l'Egliſe, il aſſembla un Con-
à Reims le 20. Octobre de l'an 1119.
ıt Norbert s'y rendit pour obtenir
:e nouveau Pape les mêmes pouvoirs
ſon Prédéceſſeur lui avoit accordez.
les le fidéle diſciple du Saint, & le
npagnon de ſes travaux, le ſuivit à
ims. Les deux Miſſionnaires avoient
air ſi pauvre & ſi negligé, qu'ils ne
ent obtenir une Audiance de ſa Sain-
:. Ils s'étoient déja mis en marche
ır s'éloigner de Reims, lors que l'E-
ue de Laon qui venoit au Concile,
endit tout à coup l'air retentir de
paroles; *Voilà Norbert & ſon com-
non.* La voix parut miraculeuſe au
tueux Prélat. A quelque temps de
il apperçût les deux Voyageurs ſur
chemin, il s'informa de leur vie &
leurs deſſeins, & leur promît d'être
r Introducteur auprés du Pape. Il
plus; Barthelemy, c'étoit le nom de
vêque, ſe réſolut d'occuper le zéle
Miſſionnaires dans ſon Dioceſe, &
plia le Saint Pere de les charger de
vailler à la réforme des Chanoines
uliers de S. Martin de Laon; mais
ır indocilité fut plus forte que les re-
ntrances & les exhortations du Saint,

& il fut obligé d'abandonner cet ouvrage pour se retirer dans la solitude.

Le Saint Prélat qui ne vouloit pas perdre Norbert, lui destina un vallon solitaire dans la forest de Coucy nommé la Voix, pour y faire sa demeure, & celle de quelques disciples qui s'étoient attachez à sa personne depuis long-temps. Saint Norbert alla en ce lieu, comme si Dieu le lui avoit montré lui-même, & par cette raison l'appella Prémonstré : il y posa dés lors les fondemens d'un nouvel Ordre qui s'est rendu si célébre dans l'Eglise, & qui a produit tant de Saints, tant de Prélats & de sçavans Docteurs. Le desert de Prémonstré se peupla bien-tôt. Mais on n'avoit garde de laisser long-temps un homme d'une réputation si connuë, & d'un merite si distingué, dans le repos d'une affreuse solitude, sans employ. On le souhaittoit de toutes parts, il faisoit des courses Evangeliques dans les Villes de Flandres & de Picardie, & le zelé Missionnaire faisoit toûjours quelque nouvelle conquête pour son desert. Evermode, qui fut ensuite Evêque de Ratzbourg, s'y distingua par sa ferveur & par ses miracles. Cependant l'ancienne Chapelle de Prémonstré, dédiée sous l'invocation de Saint

Saint Jean-Baptiste parût trop étroi-
pour contenir les nouveaux Reli-
ux : on bâtit une Eglise. L'Ordre
Saint Norbert s'étendit hors des li-
tes de Prémontré, Godefroy Comte
Namur, & Ermensende son Epouse,
nderent l'Abbaye de Floreff, & le
omte s'y consacra lui-même au Sei-
ieur dans la profession de Frere Con-
rs. L'Eglise de Prémontré ayant été
tie en neuf mois, elle fut solemnel-
nent consacrée le 28 d'Avril de l'an-
e 1122. par les Evêques de Laon &
Soissons.

Les disciples de Saint Norbert n'a-
ient point encore d'autres régles que
exemples de leur Maître. Il n'étoit
s même déterminé entr'eux, si on
iveroit la Vie Eremitique, ou si l'on
niroit à l'Ordre de Citeaux qui com-
ençoit alors à produire ses premieres
eurs. Le Saint fit agréer aux siens la
gle de Saint Augustin, & les fixa au
oix de la Vie Canoniale. Il rassem-
a dans son Institut le silence & les
sterités des Monasteres, avec les fon-
ions de la Clericature, & tous en-
mble firent leur Profession le jour de
oël de l'an 1122. Ils prirent des ha-
its blancs pour imiter la pureté des
nges, & l'on se contenta de porter

le Surplis ſeulement au ſervice divin.

Saint Norbert non content d'avoi formé de fervens Religieux, s'appliqu à raſſembler de vertueuſes filles qu'i conſacra au Seigneur. Les auſterite qu'il leur preſcrivit, bien loin d'éloigne les perſonnes de qualité, les attireren de toutes parts. Godefroy Comte d Cappenberg & Jutte ſa femme, em braſſerent le nouvel inſtitut. Le Princ & la Princeſſe cederent leur Comté a Saint Inſtituteur. On en fonda le Mo naſtere de Cappenberg en Vveſtphalie Dés lors tous les Religieux qu'on y ad mît furent obligez de faire preuve d cinq quartiers de nobleſſe du côté d pere & de mere.

Ce qui donna encore beaucoup d crédit à nôtre Saint, fut l'inſigne victoi re qu'il remporta dans Anvers ſur u pernicieux Hereſiarque, qui ne mena çoit de rien moins que de ruïner l foy dans tout le Païs-bas. C'étoit u nommé Tanchelin ou Tanchelme hom me Laïque, qui n'ayant ni autorité, n Miſſion, entreprenoit neanmoins ſur l fonction des Prélats, & ſe mêloit d dogmatiſer, & répandoit des hereſies le Saint prêcha avec tant de lumiere & de force contre ſes impoſtures, qu' en fit voir la fauſſeté, dêtrompa bea

coup de perſonnes qui s'étoient laiſſé ſéduire, & obligea l'Hereſiarque à s'enfuïr. Pour reconnoître le ſervice que Saint Norbert avoit rendu à la ville d'Anvers, les Chanoines luí donnerent leur propre Egliſe de Saint Michel pour y établir ſa Communauté, & ſe retirerent dans l'Egliſe Nôtre-Dame qui eſt maintenant la Cathédrale. Il travailla enſuite à faire approuver & confirmer ſon Ordre & ſes Conſtitutions par l'autorité du ſaint Siege. Pierre-de-Leon qui fut depuis Antipape ſous le nom d'Anaclet, & Gregoire de Saint Ange pour lors Légats en France, lui accorderent cette grace par une Bulle donnée à Noyon l'an 1124. & le ſixiéme du Pontificat de Calixte II. La fondation des Abbayes de Vicogne & de Valſery ſuivirent de prés la confirmation de l'Ordre. En Allemagne & en France on multiplia autant qu'on pût une ſocieté de Religieux auſteres & de Prédicateurs zélez. Saint Norbert ſouhaitant d'avoir du Pape même l'approbation de ſon Ordre, fit un voyage à Rome, où Honoré II. avoit ſuccedé à Calixte. Le Saint Pere l'y reçût avec beaucoup de bienveillance, & aprés avoir été informé par lui-même de l'utilité de cet Inſtitut, il lui donna ſa

confirmation Apoſtolique, & le reçût ſous la protection du ſaint Siege, comme il paroît par ſa Bulle dattée du 16. Février de l'an 1126.

Pendant ſon ſejour à Rome, Dieu lui fit connoître qu'il ſeroit élû Archevêque de Magdebourg, ce qui lui cauſa dautant plus de douleur, que ſon humilité lui faiſoit croire qu'il étoit incapable de ſoûtenir le poids d'une ſi grande charge. Malgré ſes ſoins, le Saint n'échappa pas à ſa deſtination. Dans un voyage qu'il fit en Allemagne, il fallut paſſer par Spire. Lothaire Roi des Romains, y tenoit alors ſa Cour, & voulut entendre prêcher le zélé Miſſionnaire, le Sermon plût & édifia. Il arriva en même temps que Roger Archevêque de Magdebourg mourut; les Députez du Chapitre de Magbourg vinrent à Spire pour remettre entre les mains des Légats du Pape & de Lothaire l'élection de leur Archevêque, ſur laquelle les Chanoines ne s'accordoient pas. Tout ſe déclara en faveur de Norbert, que les Députez enleverent avec violence à Magdebourg, ſans lui donner le temps de ſe reconnoître.

Cette nouvelle dignité ne lui fit point changer de mœurs, ayant refusé de ſe

ir d'un ſuperbe équipage qu'on lui
t préparé, on le vit ſortir de Spire
cortege, couvert d'une mauvaiſe
ane, les pieds nuds, monté ſur
âne. Cet extérieur qui lui attira
applaudiſſemens de tous les habi-
des Villes par leſquelles il paſſa,
procura chéz lui une eſpece de mor-
tion. Lorſqu'il ſe preſenta à la por-
e ſon Palais à la ſuite du Clergé &
a Nobleſſe, qui avoient été au de-
: de lui, ſon portier le prenant pour
gueux qui s'étoit gliſſé dans la preſ-
in d'entrer, le chaſſa avec des pa-
s dures, & lui dit de ſe retirer.
s cette nouvelle dignité il donna
premiers ſoins au réglement de ſa
ſon, il s'appliqua au recouvrement
biens de ſon Egliſe qui avoient été
rpez, les Clercs incontinens reſſen-
nt ſa ſeverité, & le Dioceſe de Mag-
ourg prît une nouvelle face.
e Saint dans ſon élévation n'oublia
ſes freres de Prémontré. Il forma
leſſein de choiſir un Général pour
Ordre. Sans ôter à ſes enfans la li-
é des ſuffrages, il les pria de ſe
venir de Hugues le compagnon de
travaux, & le fidéle cooperateur
s l'établiſſement de l'Inſtitut. Com-

me il n'y avoit point encore de Constitutions écrites, il étoit difficile que l'uniformité se fût conservée par tout. On arrêta dans un Chapitre général, premierement que le Général seroit perpétuel. En second lieu, que les Abbez & les Prevôts le seroient aussi. 3°. Que le Chapitre général seroit le dernier & le souverain tribunal de l'Ordre. 4°. On adoucit la severité du jeûne, & de perpétuel qu'il étoit, on le réduisit à sept mois. 5°. On donna des régles particulieres aux divers membres de la Congrégation selon leurs emplois. 6°. On détermina que les Abbez & les Prevosts qui seuls avoient alors le caractère de Superieurs, se rendroient tous les ans à Prémontré le jour de S. Denis. Le Saint Archevêque pour avoir de ses freres auprés de soi, & pour rétablir par de bons exemples la régularité des mœurs dans son Clergé, fit céder à ses Religieux l'Eglise de Sainte Marie, par les Chanoines dereglez qui la déservoient. Les six Paroisses de Magdebourg furent distribuées aux enfans de Saint Norbert, & la pieté refleurit par son moyen. La haine des mauvais Ecclesiastiques s'anima contre le Pasteur; on le persécuta, on attenta deux fois à sa vie : son Clergé, son

uple, la Nobleſſe, tous ſe ſoûleve-
ıt contre lui, & il fit paroître toû-
ırs au milieu des dangers une in-
pidité heroïque. Quand ces ſéditieux
inrent de leur fureur, il les reçût
ec bonté, & au lieu de leur faire des
roches, il leur parla avec la ten-
eſſe d'un pere. Il travailla beaucoup
ur la paix de l'Egliſe. Il prît avec
Bernard le parti du Pape Innocent
dans le ſchiſme que cauſa Pierre-de-
on Antipape, & rangea l'Allema-
e ſous l'autorité du vrai Pontife, com-
S. Bernard lui ſoûmit la France &
ngleterre. Il aſſiſta au Concile de
ims tenu en 1130. en faveur d'Inno-
ıt qui lui donna la qualité de Primat
Germanie, l'Empereur Lothaire le
ſon Chancelier.

Aprés pluſieurs voyages, tant en
ance qu'en Italie, Saint Norbert re-
ıt à Magdebourg, où il reſſuſcita
ois morts : Dieu l'y viſita par une
ıgue maladie, qui au bout de quatre
ois le mit au tombeau le ſixiéme de
in de l'année 1134 aprés avoir été
it ans ſur le Siége de Magdebourg.
Pape Gregoire XIII. le canoniſa en
82. ſon Corps étoit reſté à Magde-
urg, mais les Lutheriens s'étant dans
ſuite des temps emparez de cette

Eglise, on fit diverses tentatives pour tirer de leurs mains les reliques de S. Norbert. Lohelius Abbé de Prague & Archevêque de la même ville, y travailla inutilement : mais l'Abbé de Questemberg son successeur fut plus heureux que lui, & aprés bien des peines, il obtint enfin du Sénat & du Clergé de Magdebourg la permission d'enlever le Corps du Saint, qui fut solemnellement transferé à Prague. Le Bienheureux Hugues des Fossez qui lui succeda, étendit extrêmement son Ordre, qui a eû des Abbez & des Religieux de grand merite. Paul Morigia, dit, que l'Ordre de Prémontré s'étoit si fort augmenté, que de son temps il étoit composé de trente Provinces, & qu'on y comptoit treize cens Monasteres d'hommes, & quatorze cens Convents de Religieuses. Entre les loüanges que l'on peut donner à cet Ordre si illustre dans l'Eglise, c'est que les autres Patriarches des Ordres qui se sont élevez depuis, ont emprunté de lui beaucoup de saintes pratiques & de régles de vie, pour avancer dans le chemin de la vertu & de la perfection Chrêtienne. L'Ordre de Prémontré a prés de cent Convents en France, en voici le Catalogue.

…e Orig. …lig.

CATALOGUE

DES ABBAYES des Chanoines Réguliers de Prémontré en France.

R. signifie en Régle. E. elective.

L'Abbaye de S. JEAN de Prémontré, dépendant immédiatement du saint Siége, Chef de tout l'Ordre. R. E. au Diocese de Laon.

L'Abbaye de S. ANDRE', lés-Clermont, au Diocése de Clermont.

L'Abbaye de S. AUGUSTIN, lés-Teroüenne, au Diocese de Boulogne. R. E.

L'Abbaye de S. ANDRE' aux Bois, au Diocese d'Amiens. R. E.

L'Abbaye D'ABBECOURT, au Diocese de Chartres. R.

L'Abbaye D'ARDENNES, au Diocese de Bayeux.

L'Abbaye D'AUBETERRE, au Diocese de Clermont.

L'Abbaye D'ARTHOUZ, au Diocese d'Aix en Provence.

L'Abbaye de BLANCHE-LANDE, au Diocese de Coûtance. R.

L'Abbaye de BEAULIEU, au Diocese de Troye.

L'Abbaye de BASSE-FONTAINE, au Diocese de Troye.

L'Abbaye de BELLOZANNE, au Diocese de Roüen.

L'Abbaye de BUCILLY, au Diocese de Laon. R.

L'Abbaye de BEAUPORT, au Diocese de Saint Brieu.

L'Abbaye de BELLE-ETOILE, au Diocese de Bayeux.

L'Abbaye de BELVAUX, au Diocese de Nevers.

L'Abbaye de BEAUPUIS, au Diocese d'Usez.

L'Abbaye de BELLEVAL, au Diocese de Reims.

L'Abbaye de BONFAY, au Diocese de Toul. R. E.

L'Abbaye de BRIEULLES, au Diocese de Reims.

L'Abbaye de NÔTRE-DAME DE BENOISTEVAUX, au Diocese de Verdun.

L'Abbaye de BONNE ESPERANCE, Diocese de Cambray. R. E.

L'Abbaye de CUSSY, troisiéme Pairie de l'Ordre, dans le Diocese de

Laon. R. E.

L'Abbaye de CHARTREUVE, dans le Diocese de Soissons.

L'Abbaye de CHAMBRE-FONTAINE, dans l'Evêché de Meaux.

Le Collége de PRE'MONTRE', en l'Université de Paris.

L'Abbaye de CLAIRE-FONTAINE, dans le Diocese de Meaux. R.

L'Abbaye de CHAUMONT EN PORCIEN, au Diocese de Reims.

L'Abbaye de COMBELONGUE, au Diocese de Conserans.

CHASTEAU-L'ABBAYE, au Diocese de Tournay. R. E.

L'Abbaye de DOMPMARTIN ou de S. JOSSE AUX BOIS, dans le Diocese d'Amiens. R. E.

L'Abbaye de DILOT, dans le Diocese de Sens.

L'Abbaye de DOÜE, dans le Diocese du Puis. R.

L'Abbaye DESLANES, dans le Diocese d'Aire. R.

L'Abbaye D'ESTIVAL, dans le Dio- de Toul. R. E.

L'Abbaye de L'ETOILE, dans le Diocese de Chartres.

L'Abbaye de L'ESTANCHE, dans le Diocese de Verdun. R. E.

L'Abbaye de FONCHAUD, Diocese

de Narbonne. R.

L'Abbaye de FLABEMONT, Diocese de Toul. R E.

L'Abbaye de GENLIS, dans le Diocese de Noyon.

L'Abbaye de GRANDCHAMPS, dans le Diocese de Chartres.

L'Abbaye de S. GILBERT, dans le Diocese de Clermont.

L'Abbaye D'HERMIERES, dans le Diocese de Paris.

L'Abbaye de S. JUED DE BRAINE, au Diocese de Soissons.

L'Abbaye de S. JEAN D'AMIENS, en la ville d'Amiens.

L'Abbaye de S. JUST, dans le Diocese de Beauvais.

L'Abbaye de JOYENVAL, dans le Diocese de Chartres.

L'Abbaye de S. JEAN DE FALAISE, dans le Diocese de Seés.

L'Abbaye de L'ISLE-DIEU, au Diocese de Roüen. R. E.

L'Abbaye de S. JEAN DE LA CASTEL, au Diocese d'Aire. R.

L'Abbaye de JANDURES, au Diocese de Toul.

L'Abbaye de JOÜILLE', au Diocese de Toul. R. E.

L'Abbaye de JUSTMONT, au Diocese de Mets. R. E.

L'Abbaye de S. JOSEPH DE NANCY,

au Diocese de Mets.

L'Abbaye de LIEU-RESTAURE', au Diocese de Soissons.

L'Abbaye de LA CHAPELLE AUX PLANCHES, dans le Diocese de Troyes. R. E.

L'Abbaye de LONGUAY, dans le Diocese de Reims.

L'Abbaye de LA VAL DIEU, au Diocese de Reims. R. E.

L'Abbaye de LIQUES, au Diocese de Boulogne.

L'Abbaye de LA LUZERNE, au Diocese d'Avranches. R.

Le PERRAY-NEUF, Abbaye dans le Diocese d'Angers.

L'Abbaye dite le LIEU-DIEU EN JARD, au Diocese de Luçon.

L'Abbaye de LA CASE-DIEU, dans dans le Diocese d'Auch. R.

L'Abbaye de LA CAPELLE, dans le Diocese de Toulouse.

L'Abbaye de LA LAONCE, premiere Pairie de l'Ordre, dans le Diocese d'Usez.

L'Abbaye de S. MARTIN DE LAON, en la ville de Laon.

L'Abbaye de S. MARIAN D'AUXERRE, en la ville d'Auxerre. R.

L'Abbaye de MONCETS, dans le Diocese de Châlons. R.

L'Abbaye du MONT S. MARTIN.

dans le Diocese de Cambray.

L'Abbaye de MARCHEROUX, da le Diocese de Roüen.

L'Abbaye de MONDE'E, ou MON DIEU, dans le Diocese de Lisieux. R.

L'Abbaye de SAINTE MARIE PONT A MOUSSON, dans le Diocese Toul. R. E.

L'Abbaye de SAINTE MARIE AU BOIS, Evêché de Toul.

L'Abbaye de MIREVAUX, ou MI REAU, au Diocese de Toul.

L'Abbaye de SAINTE MARIE SARANCE, au Diocese d'Aire. R.

L'Abbaye de S. NICOLAS DE FU NES, dans le Diocese d'Ipres, il y a Monastere de Filles dans la mê Ville.

L'Abbaye de S. NICOLAS, dans Diocese d'Usez.

L'Abbaye de NÔTRE-DAME BETHLE'EM, dans le Diocese de To

L'Abbaye d'ORDACHE, dans Diocese de Bayonne. R. E.

L'Abbaye de SAINTE ODILE, da le Diocese de Strasbourg.

L'Abbaye de S. PAUL lés-Sens, Fauxbourg de Sens. R.

L'Abbaye de S. PIERRE DE SELI COURT, dans le Diocese d'Amiens.

L'Abbaye de PLAINE-SELVE, d

le Diocese de Bourdeaux.

L'Abbaye de S. PAUL de Verdun, en la ville de Verdun.

L'Abbaye de RESSONS, dans le Diocese de Beauvais.

L'Abbaye de RIEZVAL, dans le Diocese de Toul.

L'Abbaye de RANGEVAL, dans le même Diocese. R. E.

L'Abbaye dite LE S. SACREMENT, au Fauxbourg S. Germain lés-Paris.

L'Abbaye de SEPT-FONTAINES EN THIERACHE, dans le Diocese de Reims.

L'Abbaye de SEPT-FONTAINES EN BASSIGNY, dans le Diocese de Langres.

L'Abbaye de SERY, dans le Diocese d'Amiens.

L'Abbaye de S. SAUVEUR DE BUDACHE, au Diocese d'Usez.

L'Abbaye de SALIVAL, au Diocese de Mets. R. E.

L'Abbaye de SILLY, au Diocese de Seés.

L'Abbaye de THENAILLES, au Diocese de Laon.

L'Abbaye du VAL-SERY, au Diocese de Soissons.

L'Abbaye du VAL-SECRET, au Diocese de Soissons. R.

L'Abbaye du VAL-CHRÉTIEN, au Diocese de Soissons.

L'Abbaye de VERMAND, au Diocese de Noyon.

L'Abbaye de VILLE-DIEU, ou DU VIELZ, dans le Diocese d'Aix en Provence.



HISTOIRE DU BIENHEUREUX GUILLAUME, FONDATEUR DE L'ORDRE DU MONT DE LA VIERGE.

CHAPITRE XXXIV.

CET Ordre qui s'eſt beaucoup répandu en Italie, prît naiſſance dans l'Egliſe vers l'an 124. & ce fut un ſaint Hermite nommé Guillaume qui l'établit. Voici à peu prés ce que l'on ſçait de plus con-

ſidérable de la vie de ce grand hoı
qui prît un grand ſoin de ſe dérobe
monde. Guillaume nâquit à Verı
ancienne & fameuſe Ville de la L
bardie. Son pere & ſa mere étc
non-ſeulement illuſtres par la nob
de leur ſang, mais encore ils étc
tres-recommandables par la saintei
leur vie. Ayant perdu l'un & l'a
étant encore fort jeune, il dem
ſous la conduite d'un de ſes paren
eût un ſoin tout particulier de ſon
cation. A l'âge de quatorze ou qu
ans, il fit le long & pénible voyag
Saint Jacques en Galice, les p
nuds & revêtu d'un méchant habi
pelerin, dans lequel il ſouffrit de
cheuſes incommoditez, & ſon zéle
tant pas encore ſatisfait, il fit fair
chemin deux cercles de fer qu'il a
qua ſur ſa chair nuë. De retour en
lie, il voulut entreprendre de viſit
Saint Sepulchre de Nôtre-Seign
dont il fut détourné par une ſecrete
piration de la divine Providence
le deſtinoit à de plus grandes cl
qu'à des pelerinages. L'homm
Dieu qui n'avoit d'autres deſirs qı
ſe rendre agréable à ſa divine Ma
obeït à cette inſpiration, & ſe ı
d'abord ſur le *Mont Soli* dans le Rc

de Naples. Là s'étant bâti une de-
re telle que l'on peut se l'imaginer
: une personne qui ne songe qu'à
cuper des grandeurs de Dieu, & à
erer son corps par de rudes absti-
ces & de continuelles mortifica-
is, il y passa deux années entieres.
is la bonne odeur de sa vie jointe au
uit d'un miracle qu'il fit en rendant
vûë à un aveugle qui avoit eû re-
urs à lui, s'étant répanduë comme
doux & agréable parfum dans les
irons, on y vit bien-tôt arriver
sieurs personnes qui voulurent l'imi-
dans son genre de vie. L'impossi-
ité dans laquelle il se trouva de ca-
er sa retraite le fit songer de nou-
au à entreprendre la visite des Saints
ux, mais un second ordre du Ciel
bligea de retourner dans son pays
ur travailler au salut de ses compa-
iotes; entreprise bien plus heroïque
ue celle de faire des pelerinages,
ont on ne revient pas souvent plus
mme de bien, comme dit l'Auteur
Livre de l'Imitation de JESUS-
HRIST. Alors il se retira sur le
ont *Virgilien*, ainsi nommé à cause
sejour qu'y fit autrefois le fameux
rgile, & y ayant fait bâtir une Egli-
en l'honneur de la Mere de Dieu, il

voulut qu'on appellât le *Mont Virginal* ou *Mont de la Vierge*.

Ce fut dans ce lieu qu'il posa les fondemens de son Ordre qui en a retenu le nom ; plusieurs personnes détrompées des folles vanitez du monde & touchées de ses bons exemples, vinrent se ranger sous sa conduite, & n'ayant pû les refuser, il leur fit bâtir de petites cellules semblables à la sienne, où il leur apprît à vivre dans leurs corps comme n'en ayant point, & à crucifier leur chair avec les desirs & les convoitises du siécle, afin que l'esprit en fût plus libre & plus en état de s'attacher uniquement à Dieu. Le genre de vie que ce saint homme leur prescrivit étoit assez semblable à celui des anciens solitaires, & il leur donna la régle de S. Benoist avec quelques constitutions particulieres. Cependant la persévérance ne fut pas le don de tous ces Religieux, plusieurs s'étant relâchez de leur premiere ferveur, tomberent dans le murmure, & se plaignant qu'on leur avoit imposé un joug trop rude & un fardeau trop difficile à porter, ils susciterent tant de persécutions contre le saint Abbé, & lui firent de si sanglans outrages qu'il fut obligé de ceder à leur fureur, & de se démettre volontaire

ıt d'une charge qu'il n'avoit accé-
: que par répugnance, & leur sub-
ıa en sa place un bon Religieux
ımé Albert pour les gouverner.
)ieu qui arrive souvent à ses fins
les moyens qui semblent quelque-
; s'y opposer davantage, se servit
la mauvaise volonté de ces Moines,
ur donner un merveilleux progrés à
)rdre du Mont de la Vierge; car S.
ıillaume suivi de cinq Religieux qui
:ent les fidéles compagnons de sa re-
ite, ayant parcouru les principales
lles d'Italie, y établit son Ordre avec
succés admirable, y fondant plu-
urs Monasteres, tant d'hommes que
filles. L'esprit de son Institut étoit
: mener une vie tres-mortifiée; c'est
ıurquoi il interdit à ses Religieux le
in, la viande, & toutes sortes de
aitages, & ordonna que trois jours de
ıa semaine on ne mangeroit que des
herbes crûës avec un peu de pain.

Roger I. Roi de Naples, ayant en-
:endu parler plusieurs fois de sa sainte-
:é, le fit venir à sa Cour pour avoir la
:onsolation de l'entretenir: il fut si
:d.fié de ses discours & de la vie peni-
:e ıte qu'il menoit, qu'il fit bâtir à Sa-
lerne une maison de son Ordre, vis-à-
vis de son Palais, afin de l'avoir plus

ſouvent auprés de lui. Mais comme la vertu trouve toûjours des ennemis partout, & particulierement dans la Cour des Princes, quelques Courtiſans voulurent perſuader au Roi que Guillaume n'étoit pas ce que l'on penſoit, & que ſi Sa Majeſté vouloit qu'on l'éprouvât, on verroit bien-tôt que ſa vertu n'étoit qu'hypocriſie. Roger trop crédule écouta cette propoſition, & conſentit qu'on employât une femme impudique pour le ſoliciter au mal & le faire tomber dans le peché. Cette miſerable étant venuë juſques dans ſa chambre pour le ſoliciter à l'impureté, elle trouva le Saint qui avoit alors du feu en ſa chambre & étoit ſeul, & étendant des charbons ſur le pavé, il ſe dépoüilla les épaules & s'y roula nud, invitant la courtiſane d'en faire de même. Ce prodige l'étonna ſi fort (car on rapporte que le feu ne faiſoit aucun mal au Serviteur de Dieu) que fondant en larmes elle ſe proſterna contre terre, lui demandant pardon de ſon crime. Ainſi à la honte de ſes ennemis, ſortant victorieux de l'occaſion la plus dangereuſe qui fut jamais, il ſe mît dans une telle eſtime, que ſon Prince n'avoit point de plus grand plaiſir que de lui rendre viſite, & de prendre conſeil de lui dans

ses plus importantes affaires.

Aprés plusieurs travaux & une infinité d'entreprises heureusement exécutées pour la gloire de Dieu, ce saint homme prévoyant qu'il ne seroit pas encore long-temps en vie, se retira au Monastere de Guliette prés de la Ville de Nusco ou Nuscane, afin d'y achever sa carriere avec plus de solitude & plus de liberté. L'heureux jour pour lui qu'il attendoit depüis si long-temps étant venu, il se fit porter à l'Eglise, & aprés avoir exhorté ses Religieux à la persévérance, & les avoir priez de l'enterrer avec le même habit dont il étoit vétu, il rendit son ame à son Créateur le 25. Juin de l'an 1142. Son corps fut inhumé dans la même Eglise, laquelle a changé son nom de Saint Sauveur à qui elle étoit dédiée, en celui de Saint Guillaume Fondateur du Mont de la Vierge, nôtre Saint ne donna point de régle à ses Religieux, se contentant de les gouverner de vive voix & par ses exemples. Le saint homme Albert qu'il mît en sa place en quittant le Mont de la Vierge comme nous l'avons dit ci-devant, continua de les conduire de la même maniere, mais l'Abbé Robert qui lui succeda, prévoyant que l'Ordre ne se maintiendroit pas par de simples

traditions qu'il est aisé d'alterer, &
me de changer tout-à-fait, eût rec
au Souverain Pontife Alexandre I
pour le mettre sous la régle de S
Benoist, sous laquelle il est deme
avec beaucoup de réputation. Il
sur cette pieuse montagne une célé
Image de Nôtre-Dame que l'on tie
avoir été donnée par l'Empereur Fe
ric II. ce qui a rendu l'Eglise & ce
encore plus célébres par le grand c
cours de peuples qui y va en peleri
ge pour y honorer la Reine des An
Les Rois de Naples on toûjours p
beaucoup de vénération à cette Egl
Loüis de Tarente qui avoit épousé
Reine Jeanne, y élût sa sépulture,
l'on y voit encore son tombeau, d
la magnificence est digne de la gr
deur du Prince pour lequel on l'éle
Elle possedoit autrefois le corps de Sa
Janvier, mais les Religieux s'en f
privez pour en enrichir la Ville de N
ples capitale de tout le Royaume.

HISTOI

HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DE L'ORDRE DES GILBERTINS.

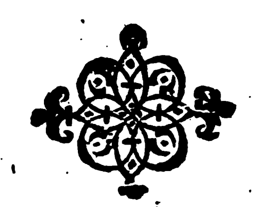
CHAPITRE XXXV.

ON a donné à ces Chanoines Réguliers de S. Auguſtin le nom de Gilbertins, parce que leur Fondateur s'appelloit Gilbert de Semprigham. Il étoit fils d'un Gentilhomme Normand, & nâquit en Angleterre vers l'an 1083. dans le Dioceſe de Lincoln, du temps de Guillaume le Conquerant. Il fut conſacré à Dieu dés ſa jeuneſſe, & élevé dans le Seminaire de

Robert Bloet, ou Blount, qui de Chancelier du Royaume étoit devenu Evêque de Lincoln en 1093. Il fut promû au Sacerdoce par son successeur Alexandre, qui étoit parvenu à l'Episcopat l'an 1123. & qui le fit Penitencier de son Eglise: mais plein d'un zéle ardent pour le salut de ses freres, il s'appliqua par une vocation toute particuliere de Dieu, à procurer des Epouses à JESUS-CHRIST par l'établissement d'un Ordre nommé de son nom de Baptême, ou de *Sempringham*, du nom de la maison paternelle, dans le Comté de Lincoln, vers l'an 1148. & le Pape Eugene III. y donna son approbation. Il vint en France trouver S. Bernard qui étoit alors dans une grande réputation, & le consulta sur la maniere dont il devoit se conduire. De retour en Angleterre son Ordre crût en sainteté & en nombre de personnes avec tant de succés, que par une assistance toute visible du Ciel, il établit jusqu'à huit Monasteres de filles & deux d'hommes, remplis en peu de temps de plus de deux mille ames, sans les hôpitaux qu'il fonda pour les pauvres, les lépreux, les veuves & les orphelins. Les calomnies dont l'envie tâcha de noircir ce saint Institut & son Auteur, & qui oserent aller jusqu'au

Pape Alexandre III. ne ſervirent qu'à en faire éclater davantage la ſageſſe & l'innocence. Ces tempêtes de dehors furent ſuivies d'un orage domeſtique, où l'on vit les freres laïs que ce ſaint Inſtituteur avoit établis en divers lieux pour l'adminiſtration temporelle des biens de ſes Monaſteres, s'élever contre lui avec tant d'inſolence, qu'ils voulurent le contraindre par force de les décharger d'une partie de l'obſervance de leur régle comme trop ſévere. Ces troubles furent heureuſement diſſipez par ſa prudence puiſſamment ſecouruë de l'autorité du Pape Alexandre III. du Roy Henry II. & des Evêques d'Angleterre. Mais il eût une bien plus rude perſécution à ſouffrir du côté du même Henry pour avoir retiré chez lui Saint Thomas Archevêque de Cantorbery, & l'avoir mis à couvert des violences de ce Prince, la fermeté qu'il fit paroiſtre dans la défenſe de ce ſaint & genereux Prélat, fut toûjours fort éclairée & fort judicieuſe. Son humilité l'ayant porté quelques années aprés de ſe démettre de ſa charge, & faire élire un de ſes diſciples, nommé Roger en ſa place, il lui obéït le reſte de ſes jours comme à ſon Superieur en qualité de ſimple Religieux. Il mourut à l'âge

de cent six ans en 1189. avec la consolation d'avoir employé un siécle entier au service de JESUS-CHRIST & de son Eglise. On prétend que le Pape Innocent III. permît dés l'année 1202. que l'on honorât sa memoire d'un culte public; mais les Auteurs de ce temps-là, gardent sur cela un profond silence. Neanmoins son nom s'est trouvé fort peu de temps aprés dans divers martyrologes au quatriéme de Février, auquel l'Office de sa fête a été inseré dans quelques Breviaires & quelques Missels; les Benedictins l'ont celebré parmi leurs Saints, à cause qu'ils prétendent qu'il se servit de la régle de Saint Benoist pour les Religieuses de son Ordre; & ceux de Citeaux parmi les leurs, parce qu'ils l'ont crû disciple de Saint Bernard, quoi qu'il ne fût que son ami.



DE

L'ORIGINE

DES

GUILLEMITES,

NOMMEZ

BLANC-MANTEAUX.

CHAPITRE XXXVI.

IL y a plusieurs Ordres dans l'Eglise qui ont pris l'habit blanc; mais il n'y a que celui-ci & une autre Congrégation dont nous allons parler, à qui on ait donné le nom de Blanc-manteaux. L'Ordre des Guillemites est une Congrégation de Religieux dont on connoît peu le Fondateur. Quelques-uns estiment que Guillaume X. dernier Duc d'Aquitaine les établit, & qu'ayant fait courir le bruit qu'il étoit mort en allant à S. Jacques

en Galice l'an 1136. Il se retira en T
cane, & y vécut jusques en 1157.
trouve des Auteurs qui disent pour
le contraire, & qui attribuent cet
blissement à un autre saint person
qui portoit le nom de Guillau
* Quoi qu'il en soit, cette Congréga
suivoit la régle de S. Augustin,
que quelques-uns lui donnent cell
S. Benoist. ** Mais disons mainte
quelque chose de son saint Fond
que sa conversion si surprenante a
du si illustre dans l'Eglise.

Guillaume premierement Comt
Poitou, Duc de Guyenne, & pers
teur de l'Eglise, & ensuite tres-in
Penitent & glorieux Confesseur de
SUS-CHRIST nâquit en Poitou
dés sa jeunesse il fit paroître que to
ses inclinations tendoient du côt
libertinage. Lorsqu'il fut maître
Etats il s'abandonna entierement
débauche, & devint tres-crüel &
violent, faisant battre avec outr
& même quelquefois mettre à
ceux qui vouloient s'opposer à ses
seins. Il enleva comme un autre H
de, la femme de son frere & a
d'elle pendant trois ans, & pers
Pierre Evêque de Poitiers qui s
hazardé de lui remontrer son de

* C'est celui dont nous avôs parlé dans le chapitre 34.

** Les Auteurs ont confondu l'Ordre du Mont de la Vierge qui suit la régle de S. Benoist avec celui des Blancs-Manteaux qui suivoit celle de Saint Augustin.

Aprés la mort du Pape Honorius II. arrivée en 1130. Il s'éleva un schisme dangereux dans lequel il prît parti pour Pierre-de-Leon Antipape, qui se fit nommer Anaclet II. contre le légitime Pape Innocent II. Celui-ci s'étant réfugié en France parce qu'il n'étoit pas le plus fort à Rome, on tint un Concile à Etampes dans lequel toute la France se soûmit à Innocent. Il n'y eût que Gerard Evêque d'Angoulême, & Guillaume Duc de Guyenne qui demeurerent opiniâtres, & qui protestans contre le Concile, en appellerent à l'Antipape Anaclet. Pour leur remontrer la justice de sa cause, Innocent leur envoya des Députez dont ils ne firent pas grand cas. Alors usant du pouvoir que Dieu lui avoit mis entre les mains, il les retrancha de la Communion des fidéles. Le Duc en fut si irrité, qu'il publia un Edit par toutes ses terres en faveur de l'Antipape, il bannit les Evêques qui s'étoient rangez du côté d'Innocent, & s'empara de leurs biens.

Pour apporter quelque remede à ces maux, & ramener s'il étoit possible ce Duc à la raison, le Pape députa vers ce Prince, Saint Bernard Abbé de Clairvaux, avec Josselin ou Gosselin Evêque de Soissons, & leur donna la qualité

de Légats en Guyenne, le Saint trouva toûjours le Duc fort obstiné, n'écoutant ni raisons ni remontrances, ce qui l'obligea de se retirer dans un Monastere de son Ordre, jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion plus favorable de lui faire entendre raison. Quelques jours aprés ce Prince vint rendre visite au saint Abbé, & fut sept heures avec lui en conversation, pendant lesquelles Saint Bernard lui dit les choses du monde les plus capables de le gagner, mais le fruit n'étoit pas encore mur, ainsi il ne se rendit ni à la raison, ni même à la grace qui lui parloit au fond du cœur. Le Pape ayant été informé de ce qui se passoit, joignit aux autres Légats Godefroi Evêque de Chartres, & plusieurs autres Prélats célébres en doctrine & en sainteté. Le Duc en ayant sçû la nouvelle, prît jour pour se trouver à Parthenay, ville de Poitou, où aprés plusieurs Conferences il consentit de quitter Anaclet, & de reconnoître Innocent, pourvû que les Evêques qu'il avoit nommez en la place de ceux qu'il avoit chassez fussent maintenus dans leurs Siéges, parce qu'ayant annexé la plûpart des biens Ecclesiastiques à son Domaine, il n'avoit pas envie de les restituer.

it toûjours gagner quelque cho-
le Duc eût promis d'abandon-
aclet, & S. Bernard plein de
e en Dieu, espera de réduire
it tout fougueux qu'il étoit.
venir à bout, il eût recours à
: Toute l'assemblée entra dans
, excépté le Duc & ses parti-
parce qu'ils étoient excommu-
Aprés la consécration le saint
ît l'Hostie sur la Patene, & for-
: l'Autel, alla vers la porte de
, où d'un ton plein de zéle, il
a au Duc s'il vouloit toûjours
:er JESUS-CHRIST qu'il voyoit
lui. A ces paroles, le Duc fut
ıne telle frayeur qu'il tomba
:e, & s'étant relevé au com-
nent du Saint, la main du Tout-
fit un tel changement dans le
ıdurci de Guillaume, qu'il dé-
u'il étoit prêt de reconnoître
ıt pour le légitime Pape, de re-
les Evêques en leurs Siéges, &
tuer les biens qu'il avoit usur-
: qu'il fit.
:gation ayant eû enfin un si heu-
ccés, Saint Bernard s'en retour-
airvaux, & quelque temps aprés
étant entierement changé, alla
un saint Hermite dans une fo-

reſt prés de Poitiers, afin de prendre ſon conſeil ſur ce qu'il avoit à faire pour réparer les deſordres de ſa vie. Par les avis de ce bon ſolitaire il réſolut de quitter ſes Etats, pour ne plus ſonger qu'à expier ſes pechez par une rigoureuſe penitence, mais il trouva à propos de donner ordre à ſes affaires, avant que d'exécuter ce deſſein. De retour dans ſon Château, il fit ſon Teſtament, légua quantité de biens à pluſieurs Monaſteres, & diſtribua de grandes ſommes aux pauvres. Aprés s'être dérobé ſecrement de ſa Cour, il retourna vers le ſaint Hermite qui lui ordonna de porter la haire, de ſe revêtir d'une cuiraſſe avec un caſque en tête & une chaîne autour de lui, & d'aller ainſi ſe jetter aux pieds d'Eugene III. ſucceſſeur d'Innocent, lequel étoit alors à Reims. Guillaume y fut, & ſe jettant aux pieds du Pape, il en obtint un Bref adreſſé au Patriarche de Jeruſalem, pour l'abſoudre de ſes crimes, & le réconcilier à l'Egliſe. Auſſitôt il fit le voyage de Jeruſalem, où le Patriarche lui donna l'abſolution generale de tous ſes crimes & leva l'excommunication, aprés quoi le Duc ſe retira dans une Cabane, où il demeura neuf ans. De là il repaſſa en Italie, &

étant arrivé à Lucques, il y voulut reprendre les armes, pour deffendre les Lucquois contre leurs voisins qui leur faisoient la guerre, mais comme il se disposoit à exécuter son dessein, il s'en repentit, & sortit de Lucques pour retourner à Jerusalem. Sur le chemin il fut pris par des pirates, d'entre les mains desquels il s'échapa heureusement lorsqu'il fut à terre. Se voyant en liberté il remonta sur mer pour aller en Galice visiter les reliques de l'Apôtre S. Jacques, & aprés avoir satisfait à sa dévotion, il revint en Italie, & se cacha dans la forest de Livallie pour y continuër sa penitence malgré tous les artifices du démon, qui tâchoit de le détourner d'une si sainte entreprise.

Cependant le bruit de sa sainteté se répandit bien-tôt dans tout le pays, plusieurs desabusez des vanitez du siécle vinrent à lui pour se ranger sous sa conduite, ce qui lui fit entreprendre par une disposition de Dieu, de remettre en vigueur l'Ordre des Hermites, qui étoit entierement déchû de l'Observance réguliere. Il ordonna que ceux qui y seroient reçûs, feroient le vœu d'obeïssance à un Superieur, se conduiroient par ses conseils, & n'entreprendroient rien sans lui. Dieu donna sa

benediction à ce dessein : de sorteque cet Ordre qu'on appella des Guillemites, s'étendit en beaucoup de Provinces de France, de Saxe & de Bohême & l'Eglise en reçût un notable service Il gouverna quelque temps cette Communauté, mais il fut depuis tellemen tourmenté par ses propres disciples qu'il fut forcé de quitter ce desert. I se retira sur une montagne qui portoi le nom de *Perrée*, qu'il laissa aussi-tôt à cause des Bergers qui y amenoien leurs troupeaux & troubloient sa solitude. De là il descendit en la ville de Castiglione proche de la mer, dan l'Etrurie, où il guerit miraculeusemen la femme de son hôte prête à mourir & voyant que la Ville à cause de ce miracle, commençoit à avoir pour lu beaucoup de considération, il partit de nuit, & se retira en une vallée prés de Sienne en Toscane, appellée l'Etable de Rhodes, autrement *Male-valle*. I demeura seul en ce desert, jusques à ce que se sentant attenué de vieillesse & cassé par tant d'austeritez, il fut contraint de prendre un garçon nomm Albert, pour en tirer les services don il avoit besoin. Au bout de deux an il fut atteint d'une maladie qui le mi au tombeau le dixiéme jour de Févrie

de l'an 1156. Son corps fut enterré dans un petit jardin qu'il cultivoit lui-même, & audessus de son tombeau on érigea une Chapelle que les Chrêtiens visitent avec beaucoup de vénération, à cause des graces qu'ils reçoivent de Dieu par les merites de ce Saint. Aprés la mort du Saint Fondateur, l'Ordre des Guillemites fut gouverné avec soin par Albert & Regnault, ou comme disent d'autres, par le Bienheureux Jean le Bon de Mantouë. On donna aux Religieux le nom de Blanc-manteaux, & il est encore demeuré au Convent qu'on leur donna à Paris l'an 1268. possedé aujourd'hui par la Congrégation de S. Maur. Une partie des reliques de Saint Guillaume furent apportées à Paris, tant en l'Eglise de son Ordre, qu'aux Religieuses Filles-Dieu qui possedent une partie de son Chef.

On a donné aussi le nom de Blanc-manteaux aux Religieux de la Congrégation des Serfs de Sainte Marie Mere de CHRIST, qui fut instituée à Marseille dans le Monastere de Sainte Marie des Arenes, en 1257. elle suivoit aussi la régle de Saint Augustin, & les Papes lui donnerent leur approbation.

HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DE LA CONGRE'GATION DES CHANOINES RE'GULIERS DE SAINTE CROIX DE CONIMBRE EN PORTUGAL.

CHAPITRE XXXVII.

QUOYQUE la plûpart des Eglises Cathédrales se fussent relâchées de l'esprit de régularité & de la vie commune, dans laquelle

le zéle & l'autorité des Evêques les avoit fait entrer ; cependant Dieu se conservoit toûjours quelques personnes distinguées par leur merite, leur science, & leur profonde pieté, qui tâchoient de ranimer dans le cœur de leurs confreres par la force de leurs exemples & de leurs discours, cette ancienne ferveur qu'ils avoient malheureusement abandonnée avec un scandale facheux ; ou qui se séparant entierement d'eux lorsqu'ils y trouvoient trop de contradiction, alloient porter la régularité dans de nouvelles maisons qu'ils bâtissoient, secondez de la pieté des fidéles. C'est ainsi, comme nous avons vû ci-devant, que se forma la Congrégation de Saint Ruf, & c'est encore de cette maniere qu'on vit naître en Portugal l'illustre Monastere de Sainte Croix de Conimbre qui est devenu Chef d'Ordre. Un vertueux personnage nommé Tellon en fut le Fondateur l'an 1121. Il étoit Chanoine & Archidiacre dans l'Eglise Cathédrale de la même Ville, & voyant que la vie commune & réguliere qui avoit toûjours été observée y étoit presque anéantie, il fit dessein de perseverer dans les saintes pratiques que ses Peres avoient établies avec tant de soins &

de fatigues ; & par le conseil d'un saint Ecclesiastique françois de nation, nommé Jean, que ses vertus & sa science éleverent depuis sur le Siege primatial de Bragues, il établit un Monastere de Chanoines réguliers. Mais ce qui contribua beaucoup à faire réüssir un si pieux dessein ; c'est qu'Alfonse Roy de Portugal lui donna un lieu au Fauxbourg de la ville de Conimbre, où étoient les bains royaux. Quelque temps aprés il acquit des Chanoines de l'Eglise Cathédrale une place qui lui donna le moyen de bâtir une belle Eglise & un Cloître spacieux, pour y loger les personnes qui se voudroient consacrer à Dieu, en suivant la régle de S. Augustin. Il vit bien-tôt ses heureux souhaits accomplis, & plusieurs jeunes hommes portez au mépris du monde, prirent l'habit de Chanoines réguliers.

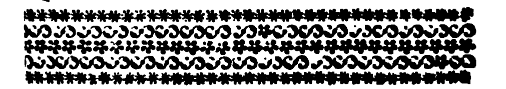
Mais soit qu'il ne se rencontrât personne dans le Royaume qui pût leur enseigner les régles & les pratiques de la profession religieuse, soit que Tellon voulût que l'exemple de ceux qui suivoient la pureté de la régle les fortifiassent dans leur généreuse entreprise, il envoya deux de ses nouveaux Religieux en l'Abbaye de Saint Ruf, qui étoit alors en France dans une

ıte réputation, pour y prendre l'es-
t de la parfaite régularité que pro-
soient ces illustres Chanoines, & dont
llon avoit été lui-même le témoin
ns un voyage qu'il avoit fait en ce
oyaume. Ces Religieux édifiez des
:emples de vertu qu'on leur avoit
onné pendant le temps qu'ils reste-
ent à Saint Ruf, retournerent ensuite
ı *Portugal*, & y porterent la régle
: les statuts qui s'observoient non-
:ulement dans l'Abbaye de Saint Ruf,
ıais encore dans toutes les maisons
ui en dépendoient. Elles y furent re-
ûës avec joye par les Chanoines régu-
iers de Sainte Croix de Conimbre, &
ın les donna ensuite à tous les autres
Monasteres qui s'unirent à celui-ci, au
nombre de dix-neuf. Ils bâtirent aussi
auprés l'Eglise de Sainte Croix une au-
tre maison religieuse pour des Chanoi-
nesses, où plusieurs Princesses & plu-
sieurs Dames se retirerent pour y vivre
en perpétuelle continence.

Le relâchement s'étant mis dans cet-
te Congrégation, les Religieux qui la
composoient furent réformez l'an 1527.
& réduits dans une si étroite obser-
vance de la clôture & du silence, qu'il
égaloit presque celui des Chartreux,

enſorte que le Concile de Trente met en leur rang & en celui des C maldules, pour les diſpenſer d'aſſiſ aux proceſſions & cérémonies pub ques.





DE L'ETABLISSEMENT DE LA CONGRE'GATION DE FLORE.

CHAPITRE XXXVIII.

LA Congrégation de Flore a eû pour Fondateur l'Abbé Joachim, qui durant sa vie a fait tant de bruit dans le monde, & qui est encore aujourd'hui un grand problême aprés sa mort, dans le doute où l'on est de la pureté de sa doctrine. Il prît naissance dans la Calabre, qui est une Province du Royaume de Naples en Italie. Etant encore jeune, il fut pris d'un saint desir de visiter les Saints lieux de la Palestine, à son retour il

passa en Sicile, où il mena pendant quelque temps une vie fort austere. De là il retourna en Calabre & se fit Moine de l'Ordre de Citeaux dans le Monastere de *San-Buccino*, au Diocese d'Anglone, aujourd'hui dans la Lucanie, ensuite il fut élû Abbé de *Curiaco* en Calabre. Mais pour vacquer avec plus de loisir à la contemplation, le Pape Lucius lui permît de quitter cette Abbaye. Il vint à Venise lors qu'on travailloit aux ornemens de mosaïque de l'Eglise de Saint Marc, & y fit representer plusieurs figures pour signifier des choses à venir. Car on a crû de lui qu'il avoit le don de prophetie, & qu'ayant prévû la venuë de Saint Dominique & de Saint François, il les avoit fait peindre dans Saint Marc, avec les mêmes habits qu'ils porterent long-temps aprés. Il habita en divers endroits de la Calabre, mais enfin il vint à Casence, & au milieu de la ville en un lieu qui s'appelle *Fiore* ou *Flore*, il donna commencement vers l'an 1196. à ce fameux Monastere de Saint Jean de Flore, qui en a eû tant d'autres dépendans de lui, & a été le Chef de la Congrégation de Flore, qui long-temps aprés a été unie à l'Ordre de Citeaux dont elle faisoit partie, &

dont elle ſuivoit la régle. Ceux de cette Congrégation étoient vétus d'un gros drap blanc qui alloit juſqu'à mi-jambes, ayant les jambes nuës, & portant des ſandales comme les Apôtres. Ils portoient pour emblême une branche de fleurs avec cette deviſe, *In flore judicia tua cognoſcentur*. L'Abbé Joachim mourut au commencement du treiziéme ſiécle. Il fut de ſon vivant en réputation de ſainteté. Il compoſa des Commentaires myſtiques ſur l'Ecriture-Sainte, dans leſquels il a inſeré diverſes propheties des choſes qu'il conjecturoit devoir arriver en l'état où il voyoit l'Egliſe de ſon temps. Roger de Houéden rapporte que Richard Roy d'Angleterre étant en Sicile l'an 1190. voulut entretenir l'Abbé Joachim qui lui fit quantité de prédictions que cet Auteur traite de fables. Guillaume de Paris, S. Thomas d'Aquin, remarquent qu'il n'avoit pas effectivement le don de prophetie, mais qu'il avoit beaucoup de pénétration & de connoiſſance, ce qui lui faiſoit prédire par conjecture des choſes futures.

HISTOIRE DE L'ORIGINE DES SERVITES, ET DES DIFFERENS ORDRES DE L'ANNONCIADE.

CHAPITRE XXXIX.

ON confond ordinairement ces deux Ordres, parce que le premier Ordre de l'Annonciade est celui qu'on appelle proprement des Servites, ou Serviteurs de la Vierge. Cet Ordre commença environ l'an 1232.

ır la dévotion de ſept Marchands de
orence, dont le principal étoit Bon-
ls de Monaldis. Ils ſe retirerent au
Mont Senere prés la même Ville, &
urent bien-tôt ſuivis de Saint Philippes
Benizi ou Beniti, qui en eſt reconnu
le Fondateur. Il étoit Florentin, fils
d'un noble Bourgeois de cette Ville
nommé Jacques Beniti, & d'une Dame
fort pieuſe nommée Albande. La bon-
ne éducation qu'il reçût de ſes parens
le conſerva dans l'innocence & dans
la pieté proportionnée à ſon âge. Il
fit ſes humanitez en ſon pays; enſuite
il vint à Paris où il étudia en Méde-
cine, & de là il s'en alla continuër la
même étude à Padouë, où l'Univerſité
l'honora du Bonnet de Docteur. Etant
de retour chez lui il ſe conſacra entie-
rement à Dieu, & entra chez les Ser-
vites en qualité de Frere laï, mais ſa
ſcience ayant trahi ſon humilité, on
l'obligea d'entrer dans les Ordres ſacrez:
aprés qu'il eût été revêtu du Sacerdoce
on l'employa aux miniſteres Eccleſia-
ſtiques, il paſſa enſuite par tous les de-
grez de ſon Ordre, & enfin ſon merite
le fit élire & confirmer Général, il re-
ſiſta beaucoup à cette élection, & quel-
que temps aprés il voulut ſe démettre
de ſa dignité, mais en ayant été dé-

tourné par un ordre du Ciel, il s'appliqua entierement à travailler à sa perfection & à celle de ses freres, qui s'animerent de plus en plus à l'amour de Dieu & au culte de la Sainte Vierge dont ils se déclarerent les *Serviteurs*, & on leur donna le nom de *Servites*. Leur grande pieté leur attira beaucoup de personnes qui augmenterent considérablement leur Ordre. Comme on n'avoit point encore vû de Congrégation qui eût combattu sous la protection particuliere de la Sainte Vierge, cela fit que ceux qui avoient une singuliere vénération pour la Mere de Dieu s'engagerent avec plaisir à seconder Saint Philippe de Benizi dans ses pieux desseins. Il fit ensuite approuver son Ordre qui s'accrût de plus en plus par la réputation de sa sainteté, qui fut si grande, qu'aprés la mort de Clement IV. on parla de le mettre sur le Saint Siége. Une nouvelle si surprenante l'allarma, & comme il étoit extrêmement humble, il s'enfuit secretement sur les montagnes de Sienne avec un ou deux de ses freres seulement, & s'y tint caché jusqu'à ce que le Conclave eût donné un autre Pasteur à l'Eglise.

Durant tout le cours de sa retraite, il s'occupa entierement à la priere & au jeûne,

ne mangeant que des herbes
c insipides, & ne bûvant que
Pendant qu'il s'occupoit à de
xercices, Dieu lui fit connoî-
levoit porter son nom & la
envers la Sainte Vierge dans
Provinces, & même dans les
s étrangers. Ainsi ayant fait
un Chapitre Général, il y
n sa place un Vicaire pour
& partit avec deux Religieux
r publier de tous côtez les
& les merites de la Mere de
vint premierement en France,
à Avignon, à Toulouse & à
: un grand succés. De là il
Païs bas, au Duché de Saxe
emagne, où ses Prédications
: de fruit, qu'il y fonda plu-
sons de son saint Institut. De
Italie, il fit encore de nou-
orts à son Chapitre Général
soulagé du poids de sa char-
; ses raisons ne furent point
& il y fut confirmé pour le
ses jours. Il se trouva au se-
ncile Général de Lion que le
goire X. assembla en 1274.
éünion des Grecs & le recou-
de la Terre-Sainte, & en ob-
nfirmation de son Ordre. Phi-

lippes prévoyant que la fin de sa vi
étoit proche, il assembla pour la der
niere fois son Chapitre Général à Flo
rence, où ayant déclaré à ses Religieu
que le temps de son départ arriveroi
bien-tôt, il les exhorta à vivre dan
une grande union, & à l'observanc
constante & inviolable de la disciplin
réguliere. Ensuite il alla à Sienne, &
de là à Perouse pour rendre ses res
pects au Pape Honoré IV. dont il ob
tint de beaux Priviléges pour son Or
dre. Au sortir de Perouse il prît l
chemin de Todi en la marche d'Ancon
où il ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il
fut saisi d'une fiévre qui l'enleva de c
monde le 22. Aoust de l'an 1285. O
ne pût l'enterrer durant trois jours
cause de la foule du monde qui accou-
roit pour le voir, & des miracles qu
se faisoient. Ses habits que l'on conser-
va fort honorablement à Todi, servi-
rent depuis à la guerison d'un gran
nombre de malades. Son Cilice qu
l'on garde à Florence en la maison d
l'Annonciade, a sur tout une vertu par-
ticuliere contre les incendies. Il s'est
fait en 1317. une translation de ses re-
liques, où ses premiers miracles ont
été renouvellez. L'an 1516. le Pape
Le Pape Leon X. permît aux Religieux

vites de célébrer sa fête. Ce que le
pe Paul V. étendit à toutes les Egli-
de Florence en 1615. Enfin le Pape
ement X. l'a solemnellement cano-
sé en 1671.

La Congrégation des Serviteurs de
ı Vierge établie à Venise, est la mê-
ne que celle dont nous venons de par-
.er. Elle a eû de grands hommes qui
ui ont fait beaucoup d'honneur. Fra-
'aolo Sarpi, connu par son histoire du
Concile de Trente, est un de ceux dont
: nom a fait plus de bruit dans le
onde.

Le second Ordre de l'Annonciade
it fondé à Bourges par la pieté de la
enheureuse Jeanne Reine de France,
le de Loüis XI. sœur de Charles VIII.
femme de Loüis XII. à qui son pere
voit mariée l'an 1476. lorsqu'il n'é-
it encore que Duc d'Orleans. Mais
mme ce mariage avoit été fait par
ie espece de violence & contre l'in-
nation de Loüis, il ne fut pas plû-
: parvenu à la Couronne aprés la
rt de Charles VIII. qu'aussi-tôt il
igea à faire déclarer nul son maria-
. Cette affaire qui étoit d'une grande
nséquence, fut examinée avec beau-
up de maturité, & le Pape Alexan-
e VI. nomma pour cet effet trois

Commissaires en France, qui étc
Philippes de Luxembourg Cardi
Evêque du Mans; Loüis d'Amb
Evêque d'Alby, & Pierre Evêqu
Ceuta Portugais. Loüis ayant prc
des preuves qu'on l'avoit forcé d'é
ser la Princesse Jeanne, le Ma
fut dissous, & on lui permît de s
marier. Ceci arriva le 22. de Décer
de l'an 1498. La Reine dont la v
étoit tres-estimée, souffrit cette
ction avec une patience incroyal
& dés lors elle fit dessein de reno
aux grandeurs du monde & de se
ner toute à Dieu. Elle se retira à B
ges, où elle crût qu'elle pourroit
cuter le dessein qu'elle avoit de
long-temps, de fonder un Ordr
l'honneur de la Sainte Vierge.
qu'elle fût aidée des conseils de S
François de Paule, elle ne laissa
d'implorer les lumieres du Ciel
ne rien faire de son propre esprit.
de meriter que Dieu l'assistât dan
si grand ouvrage, elle pratiqua de
digieuses mortifications. Elle q
tous les vains ajustemens que sa
sance & le rang qu'elle tenoït dar
monde l'avoient obligée de prendr
s'habilla tres-simplement. Elle se r
tit ensuite d'un cilice, & l'amou

e des cinq playes qu'on avoit faites
ôtre-Seigneur JESUS-CHRIST : De
elle ensanglantoit toutes les nuits
ses disciplines son corps tendre &
cat qu'elle ceignoit d'une chaîne de
Son genre de vie étoit un jeûne
que continuel, & les bonnes œuvres
lle faisoit dans Bourges étoient sur-
antes.

ifin Dieu favorisant son entreprise
planissant toutes les difficultez qui
encontroient, elle acheta une mai-
la fit meubler, & ayant assemblé
ques filles vertueuses, elle institua
Ordre sous le titre de l'Annoncia-
n de l'Annonciation, l'an 1500.
ui amena des filles de Tours, qui
illerent à donner du lustre à ce

CHRIST. Le Pape Alexandre VI. e
d'abord beaucoup de répugnance à do
ner son approbation à cette régle, m
enfin il se rendit aux fortes instan
qui lui en furent faites le 14. Févr
de l'an 1501. Depuis elle fut confirm
par le Pape Leon X. l'an 1517.

Nôtre Religieuse Princesse se voya
au comble de ses souhaits, se don
toute entiere à son nouvel établis
ment : l'année suivante elle fit bâ
un Monastere dans toutes les forme
y logea sa Communauté qui deven
de jour en jour plus nombreuse ;
sorte qu'on lui peut appliquer avec
stice ces paroles du Prophête Isaïe tir
du Chapitre 54. *Réjoüissez-vous ste*
qui n'enfantez point : chantez des Can
ques de loüange & poussez des cris
joye, vous qui n'avez point d'enfa
parce que celle qui étoit abandonnée
maintenant plus d'enfans que celle
avoit un mari. L'habit de ces Religi
ses est assez singulier ; car leur vo
est noir, leur manteau blanc, leur s
pulaire rouge, leur robe grise, & le
ceinture de corde. Il y a plusieurs M
nasteres de cet Ordre en France & da
les Païs-bas : aprés qu'il eût reçû l
approbation du saint Siege, nôtre Re
gieuse Princesse fit solemnellement p

fession, penetrée d'une joye qui ne se peut concevoir. Mais sa vie ne fut pas aussi longue qu'elle eût pû souhaiter pour en faire à Dieu un sacrifice d'un perpétuel holocauste, car elle n'avoit encore que quarante ans quand Dieu l'appella à lui le 5. Février de l'an 1504. Elle mourut en odeur de sainteté ; nous avons le Procez-verbal dressé par Urbain VIII. pour sa Canonisation tres-souvent demandée par les Rois & les Prélats de France.

Le troisiéme Ordre de l'Annonciade qu'on appelle aussi des Celestes, son Institut est d'Italie, fondé par une sainte Veuve de Genes, en 1604. nommée Marie-Victoire Fornari, qui mourut le 15. Décembre de l'an 1617. Cet Ordre a été approuvé par le saint Siege, & il y en a déja quelques Monasteres en France. On compte 72. Maisons en Italie, Allemagne, les Païs-bas, Franche-Comté, Suisse, Savoye & Lorraine ; professent la régle de S. Augustin, sont vétuës de blanc, leur scapulaire est bleu & leur manteau de même, leur régle est assez douce, à la réserve qu'elles ne parlent à leurs parens du premier & second degré que six fois l'année, il y en a trois où l'on ouvre la grille à pere, mere & sœurs, & ja-

mais à d'autres personnes, si ce n'est pour les actes publics. L'esprit de cet Institut est de recevoir des filles desireuses de n'être jamais vûës & de ne jamais voir, ignorant l'usage du monde, leur vie étant aussi sociable au dedans, qu'elle est retirée au dehors.

Le Cardinal Jean de Turrecremata avoit aussi fondé une Societé de l'Annonciade à Rome, pour marier les pauvres filles.

LISTE

DES MONASTERES de l'Ordre de la Vierge Marie, autrement Annonciades, fondez par la B. Jeanne Reine de France.

1. LE Monastere de BOURGES.
2. Le Monastere de BOURDEAUX.
3. Le Monastere de POPINCOUR lés-Paris.
4. Le Monastere D'ALBY.
5. Le Monastere de RHODEZ.
6. Le Monastere D'AGEN.
7. Le Monastere de BEURGE.

8. Le Monastere de BETHUNE.
9. Le Monastere de LOUVAIN.
10. Le Monastere de CHANTELOU.
11. Le Monastere D'ANVERS.
12. Le Monastere de NIVELLE.
13. Le Monastere de DOÜAY.
14. Le Monastere de MASTRIC.
15. Le Monastere de BRUXELLES.
16. Le Monastere de LA REOL.
17. Le Monastere de GISORS.
18. Le Monastere de L'ISLE.
19. Le Monastere de NAMUR.
20. Le Monastere de GAND.
21. Le Monastere de CLERMONT en Agenois.
22. Le Monastere de FE'CAMP.
23. Le Monastere de TIELMON.
24. Le Monastere de ROYE.
25. Le Monastere de MELUN.
26. Le Monastere D'ALOET.
27. Le Monastere de DUREN.
28. Le Monastere de BAR en Barois.
29. Le Monastere de S. NICOLAS en Lorraine.
30. Le Monastere de PONT A MOUSSON.
31. Le Monastere de ROÜEN.
32. Le Monastere de MONFORT.
33. Le Monastere de MEULAN.
34. Le Monastere de VILLENEUVE en Agenois.

re qu'elle avoit contre les Turcs. Cela regardoit seulement la Congrégation des Porte-Croix d'Italie. L'Ordre des Porte-Croix a fleuri autrefois dans la Syrie pendant que les Chrêtiens en étoient les maîtres. Il y en a aussi en Portugal qui ont un riche Monastere à Evora. Cet Ordre a été approuvé par le Pape Innocent IV.

La Congrégation des Chanoines réguliers de Sainte Croix qu'on appelle en bien des endroits Croisiers, qui est établie dans les Païs bas, & qui comprend les maisons de France, est beaucoup en estime. Les Religieux sont vêtus de blanc avec un scapulaire noir & une Croix blanche & rouge par dessus. Ils portent l'aumusse noire dans le Chœur lors qu'ils chantent l'Office en qualité de Chanoines réguliers de Saint Augustin dont ils suivent la régle. Ce fut le Bienheureux Theodore de Celles Chanoine de Liége qui fonda cette Congrégation : Aprés son retour de la Terre-Sainte qui fut en 1211. il se dépoüilla de son Canonicat séculier, le remît à l'Evêque & Prince de Liege, & faisant profession de Chanoine régulier de Sainte Croix entre les mains de ce même Evêque le quatorziéme Septembre, jour de la fête de l'Exal-

ion, aprés quoi par son zéle & par
soins, il rétablit l'Ordre des Cha-
ines de Sainte Croix sur la Meuze,
r le Rhin, en France & en Angle-
rre : Les Convents d'Angleterre &
Ecosse ont été supprimez par le schis-
ne de Henry VIII. & tous les autres
ubsistent encore maintenant. La pre-
niere maison est celle d'Huy au Pays de
Liege où réside le Général qui est mi-
ré, crossé, portant le rochet, le ca-
nail & la Croix pectorale ; il confere
s Ordres mineurs à ses Religieux.
es principaux Convents de ce Pays-
, sont Cologne, Dusseldorp, Aix la
hapelle, Brandinbourg, Hombosse,
omvissenburg, Nôtre-Dame de la
ix, Colm, Berclosne, Emerick, Ru-
nonde, Vvenlo, Maseik, Mastrik,
ge, Namur, Dinan, Iroy, & plu-
urs autres.

LISTE
ES MAISONS
Que les Chanoines réguliers le Sainte Croix ont en France.

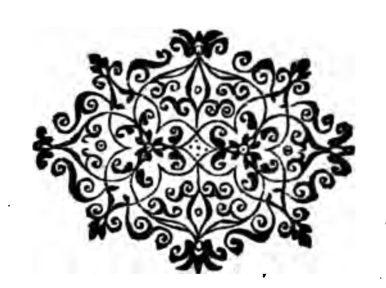
E Convent de PARIS, fondé
par Saint Loüis aprés son retour

DE L'ETABLISSEMENT DE L'ORDRE DES BEGUINES.

CHAPITRE XLI.

IL ne faut pas confondre ces saintes Filles avec celles qui suivoient les erreurs des Beguards & de Marguerite Poretta, & qui furent condamnées dans le Concile général de Vienne en 1311. sous le Pape Clement V. Ces saintes Religieuses dont je parle, n'avoient aucune liaison avec ces fanatiques, quoi qu'elles portassent le même nom, & elles vivoient saintement sous les Constitutions qu'elles avoient

ës de Sainte Begga Veuve, sœur de
te Gertrude ; & fille de Pepin I.
de Brabant vers l'an 680. Mais il
a d'autres qui ne mettent leur établissement qu'en l'année 1170. & ce fut,
nt ces Auteurs, un saint Prêtre nom-
Lambert Begha qui en fut le Fondateur. Quoi qu'il en soit, leur occupation est de méditer la Loi de Dieu,
de chanter ses divines loüanges. Il
a encore dans les Païs-bas de ces
ligieuses qui vivent saintement, il
n avoit aussi autrefois en Norman-
. Elles portoient un voile blanc sur
ête, & un habit gris-blanc.



HISTOIRE DE L'ORIGINE DE L'ORDRE DES HUMILIEZ ET SA SUPPRESSION.

CHAPITRE XLII.

CET Ordre qui fit tant de bru dans le seiziéme siécle par terrible scandale qu'il cau dans l'Eglise, & par le crime horrib que quelques-uns de ses Religieux cor mirent en tirant un coup d'Arquebu

ſur le Cardinal Saint Charles Borromée leur protecteur, ce qui le fit ſupprimer par le Pape Pie V. Cet Ordre, dis-je, prît ſon origine vers l'an 1196. Quelques Gentils-hommes Milanois étant retournez en Italie aprés avoir ſouffert une longue & cruelle captivité en Allemagne, où ils avoient été menez par l'Empereur Conrad, ou ſelon d'autres, par Fréderic Barberouſſe qui les avoit fait priſonniers, touchez de Dieu réſolurent d'abandonner le monde, & mettant leur bien en commun, ils profeſſerent enſemble la régle de S. Benoiſt. Jean de Meda fut un de ceux qui travailla le plus à cet établiſſement régulier, & le ſaint Siege voyant que la Religion recevoit un nouveau luſtre par le zéle que faiſoient paroître les perſonnes qui l'avoient embraſſé, y donna ſon conſentement, & le Pape Innocent III. l'approuva vers la fin du même ſiécle. Tandis qu'on y vit régner l'eſprit de ſapropriation, & que la régle y fut religieuſement obſervée, cet Ordre fut fort en crédit par un tres-grand nombre d'excellens Religieux, & ſes facultez temporelles augmentoient tous les jours de plus en plus par la pieté des fideles. Mais le temps & les richeſſes y produiſirent un relâchement extrême, &

la proprieté s'y éleva sur la ruïne de la discipline. Les Superieurs qu'on appelloit Prépofez ou Prevôts se rendirent les maîtres du revenu des Monasteres, & s'en attribuerent la joüissance de même que s'ils avoient été les Titulaires perpétuels, ne donnant que ce qu'ils vouloient aux Religieux qui avoient à peine de quoi vivre. Ils résignerent ensuite ces places comme de veritables Benefices dont ils eussent été les légitimes possesseurs. De là naissoient une infinité d'abus; car non-seulement on recevoit tres peu de Religieux dans les Maisons de l'Ordre, l'avarice des Prevôts en retranchant le nombre autant qu'elle pouvoit, afin d'avoir plus de moyen de grossir leur revenu, mais même ce qui étoit de plus déplorable, on n'y recevoit d'ordinaire que des sujets indignes, ignorans, & pour la plûpart adonnez à toute sorte de vices. ces Prevôts même enrichis de tant d'injustes dépoüilles, menoient une vie si licencieuse, qu'ils ne refusoient rien à leur sensualité. Les Religieux formez sur leur modéle faisoient honte même aux séculiers les plus débauchez, leurs excés étoient autorisez par ceux même qui devoient les corriger : en un mot tout étoit perverti dans cette Religion.

Dans le ſeiziéme ſiécle Saint Charles Borromée ayant été choiſi pour être le protecteur de cet Ordre, fut touché du déplorable état dans lequel il vit qu'il étoit tombé, & fit deſſein en même temps d'y faire revivre l'eſprit de la religion qui y étoit entierement éteint. Cet Ordre étoit composé de 94. Monaſteres qui n'avoient qu'environ 170. Religieux, mais ſans aucune marque de leur prémiere régularité, uſant de leurs Benefices comme s'ils euſſent été des *Benefices* ſimples, & vivant comme j'ai déja dit, d'une maniere ſcandaleuſe, en ſe plongeant dans tous les plaiſirs des gens du monde. Le mal étoit ſi grand qu'il étoit bien difficile d'y mettre la réforme, & plus perilleux encore de l'entreprendre. Cependant S. Charles Borromée qui avoit un zéle à l'épreuve de toutes les contradictions, & qu'aucun peril n'étoit capable d'intimider, entreprît, ſecondé de l'autorité du Pape Pie V. de l'y mettre, & pour cela il ſe ſervit d'un Bref du même Pape qui lui accordoit le pouvoir de lever la dixiéme partie du revenu de toutes les Prépoſitures pour contribuër à l'établiſſement & à l'entretien du Noviciat. Il fit convoquer un Chapitre général à Crémone en qualité de Delegué Apo-

ſtolique, où ils conſentirent à la réfor me. Il leur ôta toute ſorte de proprieté en les obligeant de mettre en commun tous les biens de chaque Monaſtere; il nomma un Préposé général, & fit pluſieurs autres Réglemens qui tendoient tous à renouveller cette Religion & à la rétablir dans ſon ancienne ſplendeur.

Les Prevôts qui ſe voyoient par là privez de leurs Benefices, & des moyens de ſatisfaire à leurs plaiſirs, ne penſerent plus qu'à s'oppoſer fortement à l'exécution de ces Ordonnances, & qu'à ſe maintenir dans l'état qu'on prétendoit leur faire abandonner. Mais tous leurs efforts ayant été inutiles, il fallut qu'ils cédaſſent à une autorité qui étoit ſuperieure à la leur, bien réſolus de ſe venger du traitement qu'on leur faiſoit, lors qu'ils en trouveroient une occaſion favorable. Le deſeſpoir leur en fournit une, & trois Prevôts de cet Ordre, ſçavoir Jerôme Prevôt de l'Egliſe de Saint Chriſtophe de Verſel, Laurent Prevôt de Caravage, & Clement Prevôt de Saint Barthelemi de Verone, conſpirerent enſemble de faire tuër le Cardinal Borromée. Ils communiquerent encore leur deſſein à quelques autres du même Ordre, & ſe ſer

rent pour l'exécuter d'un de leurs Re-
gieux, lequel étoit Prêtre, & s'appel-
oit Jerôme Donat ſurnommé *Farina*;
e malheureux s'y étant offert lui-mê-
ne pour une ſomme d'argent qu'on
levoit lui donner pour récompenſe,
aprés avoir volé l'argenterie de l'Egliſe
de Brera, s'enfuit en habit ſéculier,
& peu de temps aprés vint à Milan,
où il exécuta ſon déteſtable deſſein
pendant que le Saint Cardinal étoit à
genoux en méditation devant l'Autel
de ſa Chapelle au milieu de quantité
de perſonnes dans le commencement
de la nuit, Farina tira ſur lui un coup
d'arcquebuſe chargée d'une groſſe bale
& de pluſieurs carreaux, & s'enfuit
ſans que perſonne pût le connoître ni
courir aprés lui pour l'arrêter. Ce
grand Saint en fût mort ſi Dieu n'eût
fait un miracle en ſa faveur, puiſque
la bale qui l'avoit frappé au milieu des
vertebres & qui devoit le percer, n'a-
voit pas ſeulement percé ſes habits, &
qu'un des carreaux étant venu juſqu'à
la chair s'y étoit arrêté ſans faire au-
cune bleſſure. On fut quelque temps
ſans pouvoir découvrir les auteurs d'un
ſi noir aſſaſſinat, mais enfin Dieu qui
ne vouloit pas qu'un ſi grand crime de-
meurât impuni, permît que quelques-

uns de ceux qui avoient eû part à
conſpiration ſe vinſſent accuſer e
mêmes & découvrirent les autres co
plices. On attrapa Farina le princi
auteur de l'aſſaſſinat dans les trou
du Duc de Savoye, où il s'étoit
ſoldat dans un garniſon, le Pape ay
écrit à ſon Alteſſe pour le faire ſa
ſur ſes terres. Ils furent tous pris
mis en priſon, où ils confeſſerent l
crime, & d'où ils ne ſortirent que po
expier par une mort publique & ho
teuſe le crime qu'ils avoient commis,
28. de Juillet de l'année 1570. Ils f
rent dégradez auparavant ſelon les r
gles des ſaints Canons & enſuite
vrez au bras ſéculier. Farina & un d
Prevôts fut pendu; celui de Vercel
celui de Caravage s'étant trouvez n
bles, eurent la tête trenchée, un d
priſonniers comme moins coupable q
les autres, fut condamné aux gale
pour toute ſa vie, mais Saint Char
pria ſi inſtamment le Pape de lui a
corder ſa grace, qu'à la fin il obti
que cette peine fut changée en une p
ſon dans un Monaſtere pour un cert
temps, où il pût faire penitence d'u
façon convenable à un homme de
profeſſion.

Une action ſi déteſtable fit juger

possibilité qu'il y avoit de ré-
s Religieux, & résolut d'abo-
rdre qui ne subsistoit dans l'E-
u mépris de la religion & au
des ames. Mais de peur d'agir
legere dans une affaire de cet-
tance, il en consulta Dieu,
avoir pris conseil du sacré
, de son autorité Apostolique
& supprima entierement cette An. 1570.
. Ensuite il publia la Bulle de
inction, dans laquelle il décrit
nt la vie scandaleuse de ces
r, & le crime horrible qu'ils
voulu commettre sur le saint
Charles Borromée. Il assigna
Religieux une pension viagere
ommandes de cet Ordre pour
honnêtement, & il se réserva
ir d'en disposer aprés leur
e Pape gratifia Saint Charles
ues-unes de ces Commandes
: aux Séminaires, aux Collé-
ux autres maisons que sa pieté
gées à Milan.

HISTOIR
DE LA
FONDATIO
DE
L'ORDRI
DE LA
SAINTE TRINIT
POUR LA RE'DEMPTI(
DES CAPTIF
APPELLE' VULGAIREME
LES MATHURINS

CHAPITRE XLIII.

IL y a dans l'Eglise deux C
fameux, établis pour délivr
Captifs de la cruelle servitu(
Infidéles. Le premier qui est l'

de la Trinité, fut institué l'an 1198. la premiere année du P·ntificat d'Innocent III. dans le temps que l'Eglise & les Princes Chrêtiens faisoient des efforts extraordinaires pour la conquête de la Terre-Sainte, & pour la liberté des fidéles opprimez sous le joug insupportable des Sarazins. Ces saintes entreprises n'ayant pas eû tout le succés dont on s'étoit flaté, Dieu voulut en quelque maniere y suppléer, en inspirant à Saint Jean de Matha & à Saint Felix de Valois de se consacrer entierement au rachapt des Chrêtiens que le malheur avoit jettez dans les fers de ces infidéles. Saint Jean de Matha nâquit environ l'an 1160. en un Bourg du Comté de Provence nommé Faulcon dans la Vallée de Barcelone, où les Religieux déchaussez de cet Institut ont bâti un Monastere depuis l'an 1661. Son pere s'appelloit Eufemius, & sa mere Marthe, illustres par la noblesse de leurs Ancêtres & par leur pieté qui les rendoit recommandables dans tout le pays. Il avoit extrêmement de l'esprit, & se portant au bien ses parens l'envoyerent étudier dans l'Université de Paris, où il reçût le bonnet de Docteur. Dans la suite sa pieté fut si rare & son érudition si profonde, qu'il s'ac-

quit la réputation d'être un des grands hommes de son siécle. D beaux talens ne furent pas enfoüis dans la terre, Jean de Matha s'empl à gagner des ames à JESUS-CHR & à retirer de leurs desordres une in té de personnes.

L'Evêque de Paris, qui étoit Mau de Sully, l'ordonna Prêtre, & vo qu'il célébrât sa premiere Messe sa Chapelle Episcopale, les Abbez Saint Victor & de Sainte Gennevi le Recteur de l'Université & plusi autres personnes de distinction y sterent. Ce fut dans ce premier sa fice & au plus fort de sa priere, Saint Jean de Matha eût cette adm ble vision d'un Ange vétu de bla portant une croix rouge & bleuë su poitrine, & tenant en ses mains d Esclaves enchaînez, dont l'un par soit être Chrêtien & l'autre Maure, tenant d'une maniere à faire conn qu'ils devoient être échangez l'un l'autre, ce qui lui fit prendre la r lution de s'employer efficacement à cheter & les Chrêtiens & les Mau afin d'avoir un double moyen de rer ses freres, ou par argent ou échange, de la dure & cruelle serv de des barbares.

Pour se disposer à un œuvre si grand & si saint, il se retira dans une solitude du Diocése de Meaux, où il rencontra un saint Hermite nommé Felix de Valois, qui selon les Annales de cet Ordre étoit issu de la branche royale des Valois. Saint Jean conféra avec ce saint Solitaire sur le dessein qu'il avoit pris de s'employer à la délivrance des Chrêtiens captifs, & lui raconta la vision qu'il avoit eûë en célébrant sa premiere Messe, ce qui détermina Felix à embrasser le même parti, dautant plus volontiers qu'il voyoit souvent sur le bord d'une fontaine où il alloit puiser l'eau pour son usage, un Cerf blanc qui portoit dans son bois une croix rouge & bleuë, ce qui ayant quelque rapport avec l'apparition faite à Jean de Matha, le détermina à faire le voyage de Rome.

Ils se presenterent à Innocent III. avec des Lettres de recommandation de l'Evêque de Paris & des Abbez de Saint Victor & de Sainte Geneviéve. Ce Saint Pape qui avoit un zéle ardent pour délivrer les saints lieux & les pauvres Chrêtiens qui étoient sous la domination des Mahometans les reçût favorablement ; il les remît neanmoins à quelques jours de là pour se consul-

ter ſur un ſi grand deſſein, & le 28. Janvier de l'an 1198. fête de l'Apparition de Sainte Agnés, le Pape eût la même viſion que Jean de Matha, aprés laquelle il ne douta plus de la volonté de Dieu. Il leur donna l'habit ſelon la forme & les couleurs dont l'Ange étoit revêtu, & ordonna qu'ils s'appelleroient Religieux de la Tres-Sainte Trinité pour la rédemption des Captifs, ajoûtant qu'il leur donnoit ce beau nom, non-ſeulement parce que les trois couleurs dont étoit composé leur habit en étoit le ſimbole, mais encore parce que cet Inſtitut lui paroiſſoit tout divin, & que les hommes n'y avoient aucune part, & prononça en même temps ces paroles ſi glorieuſes à cet Ordre. *Hic eſt Ordo approbatus, non a ſanctis fabricatus, ſed a ſolo ſommo Deo.* Aprés quoi il leur fit expédier une Bulle où eſt contenuë la Régle de cet Ordre qui les engage à racheter les eſclaves Chrêtiens de la ſervitude des Sarazins, à avoir des hôpitaux dans leurs maiſons, à loger les pelerins, & pour cet effet à partager leurs biens en trois portions égales pour ſubvenir à toutes ces œuvres de charité. Cette même régle les oblige aux Heures Canoniales ſelon l'uſage des Chanoines réguliers de Saint Victor.

Ces deux Saints revinrent en France avec la Bulle & la Benediction du saint Pere, & établirent leur premier Monastere à Cerfroi prés de Meaux, dont ils avoient déja jetté les fondemens avant leur départ pour Rome, & est le Chef de tout l'Ordre, quoi que le Général réside le plus souvent à leur maison de Paris appellée les Mathurins. Saint Felix y demeura, & y mourut comblé d'années & de merites le 4. Novembre de l'an 1212. âgé de 80. ans. Saint Jean de Matha retourna à Rome, d'où il passa en Afrique & en Espagne occupée en partie par les Maures, où il fit des progrés infinis pour la liberté & le soulagement des Chrêtiens esclaves.

Le Pape voyant son grand zéle l'employa en diverses Légations, & l'envoya présider au Concile d'Antibæri en Dalmatie, où il rétablit la discipline de l'Eglise. Quelque temps aprés il mourut à Rome dans le Monastere de S. Thomas de Formis en 1213. célébre par sa pieté, sa science & ses miracles. Il fut fort regreté de toute la Cour Romaine, & particulierement du Pape Innocent III. qui voulut honorer ses obséques de sa presence. Il laissa à ses enfans affligez son zéle pour la rédem-

ption des esclaves, ils se transporterent
à Maroc avec des Lettres du mê
Pape pour le Miramolin, & ont to
jours continué jusqu'à maintenant ce
charitable fonction avec des fatigu
qu'on ne peut exprimer, & au pé
même de leur vie, plusieurs ayant é
honorez de la Couronne du Marty
en procurant la liberté à leurs freres
Il seroit inutile de prouver l'utili
de ce saint Ordre, une infinité de nor
breuses redemptions dont toute la Fra
ce a été témoin en sont des preuv
plus que suffisantes. Le zéle de ce
Religieux dans les Croisades a été e
traordinaire, ils y ont accompagné l
Princes Chrêtiens, les exhortant pa
leurs discours à combattre pour la glo
re de JESUS-CHRIST, encourageant l
Soldats, consolant & assistant les ma
lades & délivrant les captifs. Sai
Loüis qui en avoit eû l'experience l
aima tendrement, & les protegea da
toutes les occasions qui se present
rent. Il les fonda dans son Château
Fontainebleau, où ils deservent enco
la Chapelle Royalle avec l'édificati
de toute la Cour. Plusieurs Seigneu
à leur retour de l'expédition des Cro
sades les fonderent dans leurs Châtea
& leurs Terres. Enfin depuis quelqu

années nous les avons vû parcourir tous les Royaumes de Barbarie pour en retirer les François & pour y fortifier dans la foy les Chrêtiens de toutes nations dont ils ne pouvoient pas rompre les chaînes. On peut lire dans l'Etat de Barbarie composé par un Religieux de cet Ordre ce qu'ils ont fait dans Tripoli, l'Isle de Gerbes, Tunis, Bone & Alger, pour remplir dignement leurs fonctions, & pour soulager les Chrêtiens dans leurs miseres. Rien n'est capable de rebuter leur zéle, malgré les perils de la mer, & d'une guerre cruelle, ils ont passé deux fois en moins d'un an dans les Etats du Roy de Maroc, pour tâcher à force de presents & d'argent, de vaincre la dureté de ce barbare & de ce tiran qui refuse depuis long-temps de traiter du rachapt des pauvres Chrêtiens ses esclaves.

Il y a une réforme de cet Ordre qui a commencé vers l'an 1578. par deux Hermites, dont l'un s'appelloit Claude Alef Prêtre, natif du Diocese de Paris, & l'autre Julien de Nantonville, Clerc du Diocese de Chartres. Ces deux Hermites s'étoient d'abord retirez avec quelques autres dans le Diocese de Laon dans un Hermitage situé en la Paroisse

de Vorges. Mais quelques ſoldats
retiques ayant brûlé & ruïné leur C
pelle & leurs cellules, ils vinren
jetter aux pieds du Cardinal de Bourl
Archevêque de Roüen, lequel de l'
du grand Vicaire de Pontoiſe, leur p
mît d'habiter un petit Hermitage p
che la ville de Pontoiſe dédié à l'
change S. Michel, où ils vécurent q
que temps dans une parfaite régular
& leur nombre s'étant augmenté,
Cardinal leur ordonna de ſe pourvoi
Rome pour obtenir du S. Siege, u
régle.

Le Pape qui étoit Gregoire XI
voyant le témoignage de leur bon
vie donné par le grand Vicaire de Po
toiſe, incorpora leurs perſonnes & le
maiſons à l'Ordre de la Tres-Sain
Trinité & redemption des Captifs, le
en fit donner l'habit & les renvoya
France avec un Bref qu'ils preſenter
au Général de tout l'Ordre, qui les
çût avec joye, & leur fit faire profeſſi
dans le Monaſtere de Cerfroid le
Octobre de l'an 1580. Ce General s'
pelloit Bernard Dominici, commun
ment Bernard de Mets, à cauſe de
réſidence ordinaire qu'il y faiſoit, &
il a rendu ſon nom célébre par
doctes & ferventes Prédications, p

lesquelles il a ramené au Giron de l'Eglise un grand nombre d'hérétiques.

Ces deux bons Hermites devenus Religieux par leur profession dans l'Ordre de la Tres-Sainte Trinité retournerent à leur Hermitage de Pontoise, où ils établirent sous l'autorité de Henry III. Le premier Monastere de la réforme de cet Ordre, qui ayant été fondé premierement par deux Hermites Prêtres, a été réformé par deux autres Hermites aussi Prêtres. De cette réforme il en est sorti une seconde de Déchaussez, dont il y a quelques Convents en Provence & en Italie, mais qui est fort étenduë en Espagne, en Pologne, en Autriche & en Hongrie.

Cet Ordre s'appelle aussi l'Ordre des Mathurins à cause d'une Chapelle dédiée à S. Mathurin à Paris, qui fut donnée à ces Religieux par l'Evêque & Chapitre de la Cathédrale, & où ils ont bâti leur Monastere de la ruë Saint Jacques. C'est dans cette maison où se font presque toutes les assemblées de la fameuse Université de cette Ville, & elle est appellée *Primaria sedes Universitatis*. Outre les Hôpitaux annexez à la plûpart des Maisons de cet Ordre, il y a encore plusieurs Canonicats & Cures unies.

Cet Ordre a été quelque temps visé, depuis que le Pape Innocent eût permis aux Espagnols, aux Ital & aux Portugais de faire un Gén de leur nation contre l'usage & la session des François qui avoient i jours donné un Général à tout l'Or mais il a été heureusement réüni le Pontificat de Clement XI. le Gé ral François ayant été reconnu par i tes les nations dans le grand Chap tenu à Cerfroid en 1704.

CATALOGUE DES PROVINCE & Monasteres de l'Or des Mathurins, situez France.

La Province de France contient q torze Monasteres, sçavoir

1. LE Monastere de CERFROI
2. Le Monastere de PARIS
3. Le Monastere de MEAUX.
4. Le Monastere de FONTAI BLEAU.

5. Le Monaſtere de CLERMONT.
6. Le Monaſtere de VERBERIE.
7. Le Monaſtere d'ETAMPES.
8. Le Monaſtere de CHELES.
9. Le Monaſtere de LA VILLETTE.
10. Le Monaſtere du FAY.
11. Le Monaſtere de PANTHERME'.
12. Le Monaſtere de SYLVELLE.
13. Le Monaſtere de MONTMORENCY.
14. Le Monaſtere de COUPURE' ou du MONT DE PIETE'.

La Province de Champagne contient onze Monaſteres, ſçavoir.

1. Le Monaſtere de TROYES.
2. Le Monaſtere de LA MARCHE.
3 Le Monaſtere de CHASLONS.
4. Le Monaſtere de LA GLOIRE DE DIEU.
5. Le Monaſtere de BAR ſur Seine.
6. Le Monaſtere de VITRY.
7. Le Monaſtere de METS.
8. Le Monaſtere de LA VEUVE.
9. Le Monaſtere de SOUDE.
10. Le Monaſtere de GRAND PRE'.
11. Le Monaſtere de LION.

La Province de Picardie contient quatorze Monaſteres, ſçavoir.

1. Le Monaſtere D'ARRAS.

2. Le Monastere de HONSCOTE.
3. Le Monastere de VIENDEN.
4. Le Monastere de PRE'BAVIN.
5. Le Monastere de DOüAY.
6. Le Monastere D'AUDRIGNY.
7. Le Monastere de TEMPLEUX.
8. Le Monastere de LENSE.
9. Le Monastere D'AURIVALLE.
10. Le Monastere de LERINE.
11. Le Monastere D'ESTERES.
12. Le Monastere de HUI.
13. Le Monastere de BASTOGNE.
14. Le Monastere de RENUE' ou RENIVOüEY.

De plus, le Collége de PERONE.

La Province de Normandie contient dix-huit Maisons, sçavoir.

1. Le Monastere de RIEUX.
2. Le Monastere de CHASTEAU-BRIANT.
3. Le Monastere de LISIEUX.
4. Le Monastere de LA PERRINE.
5. Le Monastere de BEAUVOIR SUR MER.
6. Le Monastere de MORTAGNE.
7. Le Monastere de S. VINCENT ou ROUVERAY.
8. Le Monastere de SARZAU.
9. Le Monastere de TOURS.
10. Le Monastere de TAILLE-BOUR.

11. Le Monaſtere de DINANT.
12. Le Monaſtere de DINARD.
13. Le Monaſtere de LA POULTIERE.
14. Le Monaſtere de BELLEAN.
15. Le Monaſtere de PONTOISE.
16. Le Monaſtere de GISORS.
17. Le Monaſtere de CAILLOÜET prés Chaumont.
18. Le Monaſtere de ROÜEN.

La Province Occitane contient onze Monaſteres, ſçavoir.

1. Le Monaſtere de TOULOUSE.
2. Le Monaſtere D'ORSEZ.
3. Le Monaſtere de MIREPOIX.
4. Le Monaſtere de S. GAUDENS.
5. Le Monaſtere de LIMOUX.
6. Le Monaſtere de CASTRES.
7. Le Monaſtere de CORDES.
8. Le Monaſtere de MONTPELLIER.
9. Le Monaſtere de NARBONNE.
10. Le Monaſtere de TARAUBE.
11. Le Monaſtere de MEDOC.

La Province de Provence contient vingt Monaſteres, ſçavoir.

1. Le Monaſtere D'AVIGNON.
2. Le Monaſtere de DIGNES.
3. Le Monaſtere de S. ESTIENNE de Terre-neuve.

4. Le Monastere de LORGUES.
5. Le Monastere de TARASCON.
6. Le Monastere D'ARLES.
7. Le Monastere de MARSEILLE.
8. Le Monastere de LAMBESC.
9. Le Monastere de LIMON.
10. Le Monastere D'AIX.
11. Le Monastere de S. REMY.
12. Le Monastere de S. PONT.
13. Le Monastere de LA VERDIERE
14. Le Monastere de LA CADIERE.
15. Le Monastere dit LE MUID.
16. Le Monastere de FAUCON.
17. Le Monastere de S. QUINIS.
18. Le Monastere du LUC.
19. Le Monastere de BRIGNOLES.
20. Le Monastere de SEINE.

De plus, il y a le Monastere de LA MOTTE DU KAIRE.



HISTOIRE DE L'ORIGINE DU MONT-CARMEL.

CHAPITRE XLIV.

COMME il n'y a point d'Ordre dans l'Eglise qui ne se glorifie d'avoir quelque prérogative particuliere qui le distingue des autres, celui dont je vas parler prétend qu'il n'y en a pas un qui ne lui doive céder l'honneur d'être le plus ancien de tous, puisqu'il regarde le Prophête Elie comme son Patriarche & son Fondateur, parce qu'il habitoit le Mont-Carmel, vivant d'une maniere assez austere, & ressemblant fort aux saints Anacorettes dont nous avons parlé ci-devant. Ceux

qui soûtiennent cette opinion, disent que ce grand Prophête eût sous lui beaucoup de Solitaires, qui fuyant la corruption qui étoit si generale parmi les Juifs & les Israëlites, se retirerent au Mont-Carmel, où ils s'occupoient à méditer la Loi de Dieu, & à pratiquer de rigoureuses mortifications; qu'Elisée son premier disciple ayant reçû son double esprit, lorsque Dieu l'enlevoit au Ciel sur un Chariot de feu, il gouverna ces Solitaires qui par une succession non interrompuë, se perpétuerent pendant plusieurs siécles sur cette montagne, jusqu'à ce qu'enfin on en ait fait un Ordre dans l'Eglise approuvé par le saint Siege. Mais tout le monde ne soûtient pas cette tradition, & les plus éclairez d'entre ceux qui auroient quelque interest de la deffendre en parlent avec assez de moderation & de modestie, ne croyant pas être obligez de donner aveuglement dans une opinion qui n'a presque pour tout fondement, que l'amour de quelques particuliers pour l'Ordre dont ils sont les membres, qu'ils veulent relever par dessus les autres par son ancienneté. Cependant tout ce qu'on peut dire avec quelque vraye semblance sur une matiere où chacun est maître de son sentiment;

t que vers le commencement du
quiéme siécle, le Mont-Carmel commença à être habité par des Anachotes, à qui le Patriarche Jean de Jealem donna la régle de S. Basile, connu par l'établissement de l'Ordre nastique dans le Pont & la Cappace, qui se répandit ensuite dans tout Orient comme nous l'avons vû.

Depuis ce temps-là, ces Solitaires firent peu connoître dans le monde, tout ce qu'on sçait de plus certain, 'st qu'Almeric Légat du saint Siege Orient sous Alexandre III. dans le uziéme siécle, & Patriarche d'Anche, ayant ramassé quelques peles d'Occident qui étoient en Syrie, vivoient en divers Hermitages expo: à la violence & aux courses des tbares, en fit une espece de Communauté & les mît sur le Mont-Carmel. tirerent ensuite leur nom de ce ot sacré, & on les appella Carmes. bert Patriarche de Jerusalem, natif Diocese d'Amiens, & Arriere petit veu du fameux Pierre l'Hermite, leur nna l'an 1205. des Régles que le Pa- Honoré III. confirma deux ans aprés. ur premier habit étoit blanc, & leur nteau chamaré en bas de plusieurs ndes; mais comme cette sorte de

vétement étoit peu conforme à
de Religieux, le Pape Honoré I'
commanda de le changer. Ils é
les bandes, & pour ne rien per
leurs couleurs, ils prirent l'hal
nime sous le manteau blanc. L
Innocent IV. mitigea la severi
Régles qu'on leur avoit donn
treizéme siécle. Ils passerent en l
vers le milieu de ce même siécl
ce fut Saint Loüis qui les emm
France où ils ont sept Provinces
Ordre a beaucoup fleuri dans l'l
à laquelle il a fourni de saints Ev
d'excellens Prédicateurs, & un
grand nombre de doctes Ecrivai
est encore célébre par la dévot
Scapulaire, & par la vision de
Simon Stock Anglois de natic
Général de leur Ordre, à qui
donné par la Sainte Vierge.
Launoy Docteur de Navarre & f
critique, a écrit sur cela une g
Dissertation qu'on peut consulter

CATALOGUE

DES PROVINCES *que les Carmes ont en France, avec le nombre de Religieux que chaque Convent doit porter.*

LE Pere MATHIEU ORLAND, Général de l'Ordre des Carmes, établi Commissaire & Visiteur Général de tout son Ordre par le Pape Clement IX. afin que conformément aux Decrets des Conciles, & particulierement de celui de Trente, on mît dans chaque Maison le nombre de Religieux, donna dans la visite qu'il fit des sept Provinces de France les ordres suivans.

Dans la Province de Narbonne, qui contient dix-neuf Monasteres & deux Résidences, il faut mettre

Dans le Monastere de LION, le nombre de trente-trois Religieux.

Dans le Monastere de CHASLONS sur Saone, vingt Religieux.

Dans le Monaſtere de DIJON, vingt-cinq, & quand il aura payé les dettes qu'il a été obligé de faire pour rebâtir l'Egliſe, trente Religieux.

Dans le Monaſtere de SEMUR en Bourgogne, quinze Religieux.

Le Monaſtere de MOULINS doit porter vingt Religieux.

Dans le Monaſtere de CLERMONT en Auvergne, vingt Religieux.

Dans le Monaſtere de TOURNON, détruit par les hérétiques en 1562. dix Religieux.

A S. JEAN DE LAUNE en Bourgogne, Dioceſe de Langres, huit Religieux.

Dans le Monaſtere de BAGNOLS, détruit par les Calviniſtes, neuf.

Dans le Monaſtere de GEZ, Dioceſe de Geneve, détruit & brûlé en 1539. par ceux de Berne, ſept Religieux, & s'il recouvre ſes autres biens, ſept autres. On n'a pas jugé à propos de ſupprimer ce Convent, à cauſe qu'il eſt le ſeul avec un petit Convent de Capucins pour l'inſtruction de ce qui y reſte de Catholiques; il n'eſt qu'à deux lieuës de Geneve.

Dans le Monaſtere du PUY, dix Religieux.

Dans le Monaſtere de MONTPELLIER,

enversé de fond en comble par les Calvinistes qui en massacrerent tous les Religieux, dix.

Dans le Monastere de LUNEL, détruit par les mêmes hérétiques la même année, aprés qu'ils eurent tué les Religieux qu'ils jetterent ensuite dans le Puis, dix. Ce Monastere fut encore renversé l'an 1622.

Dans le Monastere de NISMES, détruit la même année par les mêmes hérétiques, qui mirent à mort tous les *Religieux*, dix.

Dans le Monastere de LODEVE, rebâti par la pieté des fidéles, aprés que les hérétiques eurent exercé sur lui leur rage comme ils avoient fait sur les autres, dix Religieux.

Dans le Monastere de MANDES, aussi détruit par les hérétiques, dix Religieux.

Dans le Monastere de BESANÇON en Franche-Comté, vingt Religieux.

Dans le Monastere de CLAIRVAL, aussi en Franche-Comté, dix.

Le Monastere de PAGNI a été supprimé & ses biens appliquez à celui de Nismes.

On a aussi supprimé celui de CAMMORAS dans le Diocese de Viviers, détruit par les hérétiques en 1562.

qu'on n'a point rétabli, & le revenu en a été appliqué au Monastere de Tournon.

Le Monastere de MILHAU, détruit par les mêmes herétiques en 1562. n'a point été non plus rétabli, le revenu en a été donné à celui de Lodeve.

Enfin on en a fait de même du Convent D'AUVILLARS, dans le Diocese de Viviers, qui n'ayant point été rétabli depuis sa destruction, son revenu en a été donné au Convent de Nismes.

Dans la Province de France, qui contient dix-neuf Maisons & deux Résidences, il faut mettre

Dans le Monastere de METS, vingt-cinq Religieux.

Dans le Monastere de MONTREÜIL, dix-sept Religieux.

Dans le Monastere de ROÜEN, trente-huit Religieux.

Dans le Monastere de PONTEAUDEMER, vingt-deux Religieux.

Dans le Monastere de CAEN, quarante-cinq Religieux.

Dans le Monastere D'ARRAS, vingt-six Religieux.

Dans le Monastere de MELUN, dix-huit Religieux.

Dans

Dans le Monastere de BOURGES,
-huit Religieux.
Dans le Monastere de S. AMAND,
ıze Religieux.
Dans le Monastere de REIMS, trente-
atre Religieux.
Dans le Monastere de BACCARA,
uze Religieux.
Dans le Monastere de S. PAUL en
rtois, vingt Religieux.
Dans le Monastere de LANDRECI,
ıinze Religieux.
Dans le Monastere D'ARDRES,
ıinze Religieux.
Dans le Monastere de LIEGE, qua-
nte Religieux.
Dans le Monastere de VUIGIMONT
ıns le Liege, dix Religieux.
Dans le Monastere de PONT-A-
OUSSON, dix Religieux.
Le Convent de S. LEGER, bâti
ers l'an 1630. a été supprimé, & ses
iens ont été appliquez au Convent
'Arras.
On a aussi supprimé le Convent de
UCETTE, & ses biens ont été unis à
eux du Convent de S. Paul.
La Résidence de BERNIEULLES a été
ussi supprimée, & ses biens donnez
u Convent de Montreüil.
On a aussi supprimé la Résidence de

TIVERNON, & ſes biens ont été
nez au Convent de Montreüil.

Dans la Province de Guyenne, qu
ferme treize Monaſteres, il fa
mettre, ſçavoir.

Dans le Monaſtere de LIMO
trente Religieux.

Dans le Monaſtere de CAHC
douze Religieux.

Dans le Monaſtere de MONTAU
détruit juſques aux fondemens en
par les Calviniſtes, & rebâti po
plus grande partie, dix Religieu

Dans le Monaſtere de MORTE
ſeize Religieux, & aprés que la F
que de la Maiſon ſera rétablie,
en mettra au nombre de vingt.

Dans le Monaſtere de LA ROC
FOUCAULT, au Dioceſe d'Angou
dix-hüit Religieux.

Dans le Monaſtere de LAUZE
brûlé par les Calviniſtes en 1562.
bâti maintenant, dix Religieux.

Dans le Monaſtere de CAST
ſeize Religieux.

Dans le Monaſtere de PLAU,
ceſe de Clermont, neuf.

Dans le Monaſtere D'ALBY, d
par les Habitans pour la ſeûreté d

& maintenant rebâti, dix-neuf
ux.
le Monastere D'AURILLAC,
n 1569. par les Habitans, &
nant rebâti, dix-huit Religieux.
le Monastere de FIGEAC, brû-
avagé en 1568. par les mêmes
ues, & maintenant rebâti, dou-
gieux.
le Monastere de S. ANTONIN,
n 1572. aprés que ces heretiques
massacré, brûlé ou noyé les
ux, douze.
Hermitage de S. LOÜIS, sçis
Forest de Valence au Diocese
, fondé par Charles VII. & aug-
par la magnificence de Loüis
l'heureuse memoire, dix Reli-

es Monasteres de la Province de
ence, qui sont au nombre de
vingt, il faut mettre

s le Monastere D'AVIGNON,
Religieux.
s le Monastere de MARSEILLE,
quatre Religieux.
s le Monastere D'AIX, vingt
ux, & quand on aura acquité
tes contractées pour son réta-
ent, on en mettra vingt-six.

Dans le Monastere D'APT, Religieux.
Dans le Monastere de MANOS(neuf Religieux.
Dans le Monastere de NIC: Savoye, douze Religieux.
Dans le Monastere de PONT-B VOISIN, douze Religieux.
Dans le Monastere de ROCHE douze Religieux.
Dans le Monastere d'ORANGE Religieux.
Dans le Monastere D'ARLES, torze Religieux.
Dans le Monastere de VIE] neuf Religieux.
Dans le Monastere de S. MA] LIN, neuf Religieux.
Dans le Monastere de PERT huit Religieux.
Dans le Monastere de LUC, Religieux.
Dans le Monastere de MAZAR neuf Religieux.
Dans le Monastere de NÔTRE-DE LUMIERES, dix-huit Religiei
Dans le Monastere D'AIGALA huit Religieux.
Le Convent de S. HILAIRE, supprimé, & les biens incorpoi Convent d'Avignon.

On a fait la même chose au Convent de STOBLOM, & a donné ses biens à celui de Luc.

On a aussi supprimé le Convent de BEAUVOIR, & ses Biens ont été annéxez à ceux de S. Marcellin.

On a supprimé encore le Convent de PINET, & ses biens ont été donnez au Convent de Vienne.

Enfin on a supprimé le Convent de NÔTRE-DAME DE TUTOS AUROS, dont les biens ont été donnez au Convent de Manosque.

Dans les Convents de la Province de Toulouse, qui sont au nombre de dix-huit, il faut mettre, sçavoir.

Dans le Convent de TOULOUSE, il faut mettre soixante Religieux.

Dans le Convent de NARBONNE, vingt Religieux.

Dans le Convent de CARCASSONE, seize Religieux.

Dans le Convent de BEZIERS, vingt Religieux.

Dans le Convent de CASTEL-SARAZIN, seize Religieux.

Dans le Convent de CASTEL-NAUDARI, douze Religieux.

Dans le Convent de MONTREAL,

dix Religieux.

Dans le Convent de PAMIERS, détruit en 1561. & 1562. par les herétiques, qui jetterent les Religieux dans le Puits, dix Religieux.

Dans le Monastere de PERPINIAN, vingt Religieux.

On n'a pû rien établir pour le Convent de CERET, parce qu'encore que les revenus soient suffisans d'entretenir au moins douze Religieux, neanmoins on conteste sa fondation, en faveur de laquelle les Juges Ecclesiastiques ont donné plusieurs Sentences.

On a supprimé le Convent de Saint PAUL DE LAMIATTE, détruit par les herétiques, & qu'on n'a pas pû rétablir, & où il n'y avoit que trois Religieux; on l'a uni à celui de Toulouse.

Dans les Convents de la Province de Gascogne, qui sont au nombre de dix-huit, il faut mettre, sçavoir.

Dans le Monastere de BOURDEAUX, cinquante Religieux.

Dans le Monastere D'AGEN, seize Religieux.

Dans le Monastere de BAYONNE vingt-quatre Religieux.

Dans le Monastere de CONDOM

douze Religieux.
Dans le Monastere de LECTOURE, douze Religieux.
Dans le Monastere D'ACQS, dix-huit Religieux.
Dans le Monastere de CASTILLON, douze Religieux.
Dans le Monastere D'AIGUILLON, dix Religieux.
Dans le Monastere de TARBES, seize Religieux.
Dans le Monastere de MARMANDE, dix Religieux.
Dans le Monastere de LANGON, dix Religieux.
Dans le Monastere de PAVIE, dix Religieux.
Dans le Monastere de BERGERAC, neuf Religieux.
Dans le Monastere de TRIE, dix Religieux.
Dans le Monastere de JONSAC, dix Religieux.
On a supprimé le Monastere de RABASTINS, & ses biens ont été donnez au Convent de Trie.
On a encore supprimé le Convent de l'ORMONT, qui étoit un Hermitage prés Bourdeaux, dont on a transferé les meubles & le revenu au Convent de Bourdeaux.

Dans les Monasteres de la Province de Tours, au nombre de vingt-cinq, il faut mettre, sçavoir.

Dans le Monastere de la ROCHELLE, renversé de fond en comble en 1561. par les Calvinistes, quinze Religieux.

Dans le Monastere D'ANGERS, trente-cinq Religieux, & aprés qu'on aura payé les dettes contractées pour le rétablir, on y en mettra quarante-cinq.

Dans le Monastere de TOURS, de la fondation de Loüis XI. quarante-cinq Religieux.

Dans le Monastere de PLOERMEL, fondé par Jean I. Duc de Bretagne, & détruit entierement par les herétiques; mais maintenant rétabli, vingt-cinq Religieux.

Dans le Monastere de NANTES, quarante-cinq Religieux.

Dans le Monastere D'ORLEANS, vingt Religieux.

Dans le Monastere de LOUDUN, douze Religieux.

Dans le Monastere de S. PAUL DE LEON, fondé par Jean IV. Duc de Bretagne, vingt-cinq Religieux.

Dans le Monastere de POITIERS, vingt-cinq Religieux.

On a supprimé le Convent des BASSES LOGES prés Fontainebleau, & son revenu a été donné au Convent des Billettes.

Dans le Monastere D'AULNAY, brûlé par les herétiques, aprés qu'ils eûrent massacré les Religieux, maintenant rétabli, dix Religieux.

Dans le Monastere de PONTLABBE', vingt-cinq Religieux.

Dans le Monastere de HENNEBONT, vingt Religieux.

Dans le Monastere de VIVONE, dix Religieux.

Dans le Monastere de DOL, vingt.

Dans le Monastere de BONDON prés Vennes, quinze Religieux.

Dans le Monastere de RENNES, où la réforme est née, & où on a coûtume de tenir le Noviciat, en comprenant les Novices, soixante-dix Religieux.

Dans le Monastere de CHALAINS, Diocese d'Angers, dix Religieux.

Dans le Monastere de GUILDO, douze Religieux.

Dans le Monastere de QUINTIN, quinze Religieux.

Dans le Monastere de SAINTE ANNE prés Auray en basse Bretagne, où il y a une Image miraculeuse, & où il se

tend un grand nombre de Pelerins cù on a institué un Seminaire de ligieux Carmes, destinez pour la M sion des Isles de S. Christophe, qua te-cinq Religieux.

Dans le Monastere de JOSSEL dix Religieux.

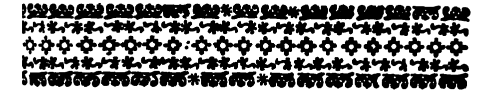
Dans le Monastere des BILLET de Paris, quarante-cinq Religieux.

Dans le Monastere de LA FLEC dix Religieux.

Dans le Monastere de LA FLOC LIERE, seize Religieux.

Dans le grand Convent de PA DE LA PLACE MAUBERT, où est Etude pour tout l'Ordre, on me seulement soixante Religieux, & a que ses dettes seront acquitées, on en mettra quatre-vingt.





HISTOIRE
DE
FRANÇOIS D'ASSISE,
PATRIARCHE DE L'ORDRE
DES
FRERES MINEURS,
DES RELIGIEUSES DE STE CLAIRE,
ET DE L'ORDRE DE LA PENITENCE
OU TIERS-ORDRE.

CHAPITRE XLV.

Des Freres Mineurs.

§. I.

SAINT François d'Assise est le premier Fondateur d'Ordre qui ait établi en Occident, des Religieux à qui on a donné le nom de Mendiens, parce que suivant leurs Ré-

gles & leur premiere Institution, ils doivent être pauvres, même en commun, n'avoir aucun revenu assuré & ne vivre que d'aumônes. Cet état est comme mitoyen entre les Chanoines réguliers & les Moines. Ils sont destinez par leur institution à servir le prochain par la prédication & l'administration du Sacrement de Penitence. Ce sont des compagnies de Missionnaires toûjours prêts à marcher suivant l'Ordre de leurs Superieurs, par tout où l'Eglise a besoin de leurs secours.

¥. cap. Exiit. 3. de verb. Sig. in 6. clemen. exivit de Parad.

Les services considérables qu'ils rendirent à l'Eglise lors qu'ils commencerent à s'établir, & l'attachement particulier qu'ils eurent pour le saint Siége, leur attirerent de grands priviléges des Papes & grand nombre d'Indulgences. Le plus fameux de ces priviléges est la Bulle de Sixte IV. nommée *Mare magnum*, donnée en 1474. aux Freres Mineurs, dont il avoit été Général. Leon X. en 1519. fit une communication générale de tous ces priviléges aux Ordres mandiens.

Voilà en peu de mots ce que les Souverains Pontifes ont fait en faveur des Religieux mandiens, à la tête desquels on doit mettre le grand Saint François d'Assise, qui fut ainsi appellé

:e qu'il étoit natif d'Assise, Ville
copale de l'Etat Ecclesiastique d'Om-
, dans la famille des Moriconi. Il
onna durant les premieres années
a vie à la marchandise. Un jour
it refusé l'aumône à un pauvre
la lui demandoit au nom de Dieu,
n fut si touché, que retournant
-tôt sur ses pas, il fit une grosse
ône à ce pauvre, & dés ce mo-
t il fit vœu de ne refuser jamais
nône à quiconque la lui demande-
pour l'amour de Dieu. Peu de
ps aprés cette généreuse & héroï-
action, il tomba dangereusement
ıde; mais Dieu qui le destinoit
faire des biens infinis à l'Eglise,
yant rendu sa santé, il se donna
:rement aux œuvres de charité. Il
oit les hôpitaux, consoloit les ma-
s, assistoit les pauvres, & menoit
vie fort humble & fort mortifiée.
pere qui étoit un homme dur &
attaché au bien, ne pouvant souf-
que son fils fût si liberal, en usa
beaucoup de dureté à son égard,
prés l'avoir maltraité, il l'obligea
er devant l'Evêque d'Assise renon-
à la proprieté de tous ses biens.
s Saint François possedé de l'esprit
Dieu, & faisant bien au delà de ce

qu'on lui demandoit, dépoüilla même jusques à ses habits, & fit une profession publique de la pauvreté pour se conformer à JESUS-CHRIST & à ses Apôtres. Il se contenta d'un simple habit fort grossier, ne voulut point porter d'argent, marcha nuds pieds, & ne vécut que des aumônes qu'on lui faisoit; aprés quoi il se mit à prêcher publiquement, exhortant un chacun à la Penitence & convertit beaucoup de monde. Quelques-uns même se joignirent à lui, & suivirent sa maniere de vivre. Ses Compagnons se trouverent au nombre de douze quand Dieu lui inspira la pensée de fonder un Ordre Religieux. Ce fut vers l'an 1208. ou 1209. Il fit une Régle suivant l'esprit de pauvreté & d'humilité qu'ils embrassoient, & allerent à Rome pour avoir l'approbation du saint Siege.

Le Pape Innocent III. qui vid ces nouveaux Proselytes si pauvres & si défigurez ne crût pas qu'ils pussent exécuter le projet qu'ils avoient dressé de faire un nouvel Ordre jusqu'alors inconnu dans l'Eglise, & dont la pratique sembloit être au-delà des forces humaines, & les rebuta. Mais on rapporte que ce même Pape ayant eû un songe mysterieux, où il lui sembloit

'Eglise de Latran étoit prête à
:r, il vid en même temps ce mê-
omme qu'il avoit méprisé qui soû-
tout l'édifice, afin d'empêcher sa
. Par cette vision Innocent con-
ue Dieu vouloit se servir de Fran-
l'Assise pour être une des fermes
ines de l'Eglise attaquée alors par
iérésies & les mœurs corrompuës
nauvais Chrêtiens. Alors il fit rap-
: ce saint homme & ses compa-
s, & approuva son Ordre dans le
ile Général de Latran l'an 1215.
ré III. le confirma en 1223. & les
Papes lui ont accordé plusieurs
priviléges comme nous avons
lit en parlant des Religieux man-

Religieux de S. François eûrent
d le nom de Pauvres Mineurs,
oit opposé à celui des Vaudois,
ques surnommez les Pauvres de
qui faisoient bien des ravages
nce, mais quelque temps aprés
:ent celui de Freres Mineurs pour
r pas même sujet de se glorifier
pauvreté dont ils faisoient pro-

Ordre. La vie penitente, les grandes austeritez & les admirables vertus qu'on vid pratiquer à S. François, lui attirerent la vénération de tout le monde. Il envoya ses freres dans toutes les parties du monde prêcher la penitence, & lui-même plein de l'esprit de Dieu, & desirant répandre son sang pour lui, passa en Syrie pour prêcher la foy aux Mahométans & aux Infidéles. Il essuya de grands dangers, il fut traité ignominieusement par ces barbares qui le menerent au Soudan de Babylone dans le dessein de le faire périr. Mais Dieu en ordonna autrement. Ce Prince tout infidéle qu'il étoit, ayant entendu prêcher le Saint, admira la grandeur de son courage, conçût une estime toute particuliere pour ses vertus, & au lieu de la mort qu'il esperoit trouver en Syrie, il y reçût mille accüeils, qui furent accompagnez de presens considérables qu'il refusa généreusement. C'est ce qui fit résoudre Saint François à retourner en Italie, où il ne reçût pas moins d'honneurs. Enfin aprés avoir travaillé avec un zéle & des travaux incroyables pour la conversion des pecheurs & pour la propagation de son Ordre, & aprés avoir fait une infinité de miracles, il mourut le quatriém

bre de l'an 1226. âgé, dit-on, de
ınte-ſix ans ſeulement. Cet Ordre
ı peu de temps des progrés ſi mer-
ːux, qu'on raporte que dans le pre-
Chapitre qui ſe tint dans l'Egliſe
ortiuncule du vivant même de S.
çois, il s'y trouva plus de cinq
: Religieux, ſans compter ceux qui
ːnt reſtez dans les Convents.
's Religieux de Saint François ſont
ıus en France ſous divers noms,
oir de Freres Mineurs, de Grands
es, ou Conventuels de l'Ordre de
ançois & de *Cordeliers*. Ce dernier
leur fut donné au lieu de celui de
ciſcains, à cauſe qu'étant à la
re de la Terre-Sainte avec le Roy
oüis, un nombre conſidérable des
, étant dans le corps que com-
loit un Seigneur Flamand, voyant
les Soldats Chrêtiens lâchoient le
, ils prirent les armes, combatti-
& raffermirent les Soldats qui par
exemple, retournerent à la charge
éfirent enſemble les Sarazins. Ce
ıeur faiſant le recit du détail de
combat à S. Loüis, lui dit la bra-
: des Religieux, mais ne ſe ſouve-
pas de leur nom, S. Loüis lui de-
lant leſquels c'étoit, il repliqua,
ınt ceux qui ſont liez de cordes.

Depuis ils ont toûjours été nommez Cordeliers.

Ces Religieux depuis l'année 1238, sont dans la Terre-Sainte, ils y conservent sous la protection du Roy, le Sepulchre de Nôtre-Seigneur, les lieux qu'il a honorez de sa presence, & où il a souffert pour nôtre salut. Ils sont obligez de payer tribut tous les ans au Turc, sans les avanies que leur font les Bachas, ausquels ils donnent des sommes tres-considérables. Outre cela, ils ont presque dans toutes les Villes de la Côte de la Mer méditerrannée, qui est au grand Seigneur, dans l'Egypte & les autres Royaumes du Levant, des Religieux qui administrent les Sacremens aux Chrêtiens.

Ce fut S. Loüis qui introduisit en France les Cordeliers, pendant la vie de leur Patriarche. Le grand Convent & Collége de Paris fondé par ce grand Roy, dépend immédiatement du Général. Ils ont dans le Royaume huit nombreuses Provinces.

La premiere, est la Province de France, qui contient trente-neuf Convents d'hommes, & dix-huit de filles.

La seconde, est la Province de France Parisienne, dans laquelle on compte vingt-six Convents d'hommes, & trente-deux de filles.

troisiéme Province, est celle de
ine, qui contient trente-trois Con-
d'hommes & huit Monasteres de

quatriéme, est la Province de
ine-Pictavienne, qui renferme
six maisons d'hommes, & douze
:s.
:inquiéme, est la Province de Saint
'enture, qui a quarante-neuf Con-
d'hommes, & treize de filles.
sixiéme, est la Province d'Aquitai-
Antiquieure; on y compte trente-
Maisons d'hommes, & treize Mo-
es de filles.
septiéme, est la Province d'Aqui-
la récente, elle contient quaran-
in Convents d'hommes, & vingt
es.
huitiéme, est la Province de Saint
, elle renferme trente-cinq Mo-
es d'hommes, & six de filles.
en particulier toutes ces Maisons
a satisfaction de ceux qui vou-
en être entierement instruits.

CATALOGUE DES CONVENTS & Monasteres des RR. PP. de l'Observance de Saint François, dits Cordeliers.

Dans la Province de France.

LE Convent D'ABBEVILLE, au Diocese d'Amiens.

Le Convent D'AMIENS, Evêché.

Le Convent D'ANET, dans le Diocese de Chartres.

Le Convent D'ARCY SUR AUBE, hospice, Diocese de Troyes.

Le Convent D'AUXERRE, Evêché.

Le Convent de BAYEUX, Evêché.

Le Convent de BEAUVAIS, Evêché.

Le Convent de BERNAY, Diocese de Lisieux.

Le Convent de BLANGY, dans le Diocese de Roüen.

Le Convent de CAEN, au Diocese de Bayeux.

Le Convent de CHALONS, Evêché

Le Convent de CHARTRES, Evêché

e Convent de COMPIEGNE, au
ocese de Soissons.
e Convent de DOURLANS, au Dio-
e d'Amiens.
Le Convent D'ETAMPES, au Diocese
Sens.
Le Convent D'EVREUX, Evêché.
Le Convent de FALAISE, Diocese
Sens.
Le Convent de JOINVILLE, au Dio-
se de Châlons.
Le Convent de N. D. DE LA GARDE,
u Diocese de Beauvais.
Le Convent de LAON, Evêché.
Le Convent de MAILLY, au Dioce-
d'Amiens.
Le Convent de MANTE, au Diocese
e Chartres.
Le Convent de MEAUX, Evêché.
Le Convent de MOYENCOUR, au
iocese de Noyon.
Le Convent de NOISY LE SEC, au
iocese de Paris.
Le Convent de NOYON, Evêché.
Le Convent de PERONNE, au Dio-
se de Noyon.
Le Convent de PROVINS, au Dioce-
de Sens.
Le Convent de S. QUENTIN, au Dio-
e de Noyon.
Le Convent de REIMS, Archevêché,

Le Convent de S. RIQUIER, ho
Diocese d'Amiens.

Le Convent de ROYE, au Di
d'Amiens.

Le Convent de SENS, Archev

Le Convent de SENLIS, Evêcl

Le Convent de SEZANE, au Di
de Troyes.

Le Convent de TROYES, Evê

Le Convent de VERNON, au D
se d'Evreux.

Le Convent de VERNEÜIL, au
cese d'Evreux.

Le Convent de VEZELAY, au
cese d'Autun.

Monasteres de Filles.

Le Monastere D'AUCHY LE (
TEAU, Diocese de Soissons.

Le Monastere de STE CATHE
DE PROVINS, au Diocese de Sens

Le Monastere de CHAUNY, au
cese de Noyon.

Le Monastere de LA FERTE' MI
au Diocese de Soissons.

Le Monastere de S. JUSTE, au
cese de Beauvais.

Le Monastere de LONGCHAMP
Diocese de Paris.

Le Monastere de S. MARCEL,
Paris.

e Monastere de MELLOU, au Dio-
de Senlis.

e Monastere de METS, Evêché.

e Monastere de MONTEL, au Dio-
: de Beauvais.

e Monastere de LA NATIVITE',
s la Place Royale, Diocese & Ville
Paris.

e Monastere de NEUFCHATEAU, au
ocese de Toul.

Le Monastere de NOGENT L'AR-
UT, au Diocese de Soissons.

Le Monastere de PERONE, au Dio-
e de Noyon.

e Monastere du PONT-A-MOUSSON,
Diocese de Toul.

e Monastere de REIMS, Archevê-
é.

e Monastere de STE CLAIRE de
üen, Archevêché.

e Monastere de THIONVILLE, au
ocese de Mets.

ns la Province de France Par sienne.

e Convent de BOULOGNE, Evêché.

e Convent de LA CASSINE, Dioce-
de Reims.

e Convent de LA CHAPELLE AUX
ts, Diocese de Mets.

Le Convent de CHATEAU-THIERRY,

au Diocese de Soissons.

Le Convent de GRANVILLE Diocese de Coûtances.

Le Convent de LIGNY, au Di de Toul.

Le Convent de LIONS, au Di de Roüen.

Le Convent de MAGNY, au Di de Roüen.

Le Convent de MALES-HERBES Diocese de Sens.

Le Convent de STE MARIE MINES, Diocese de Strasbourg.

Le Convent de MEZIERES, au cese de Reims.

Le Convent de MIRECOUR, au cese de Toul.

Le Convent de NANCY, au Di de Toul.

Le Convent de CHATEAUNEUF Diocese de Toul.

Le Convent de PONTEAUDEM au Diocese de Lisieux.

Le Convent de PONTOISE, au cese de Roüen.

Le Convent de RAMBERCOUR Diocese de Verdun.

Le Convent de RAVON, au Di de Toul.

Le Convent de ROSIERES, au cese de Toul.

Le Con

.e Convent de ROÜEN, Archevêché.
.e Convent de SE'EZ, Evêché.
.e Convent de TOUL, Evêché.
.e Convent de VALOGNES, dans le
ocese de Coûtances.
Le Convent de VARENNES, au Dio-
e de Reims.
Le Convent de VIC, Diocese de Mets.
Le Convent de VIRE, au Diocese
Bayeux.

Monast:res de Filles.

Le Monastere de L'AVE MARIA,
ns la ville de Paris.
Le Monastere D'ABBEVILLE, au Dio-
se d'Amiens.
Le Monastere D'ALENÇON, au Dio-
se de Séez.
Le Monastere D'AMIENS, Evêché.
Le Monastere D'ARGENTAN, au
ocese de Séez.
Le Monastere de BADONVILLE, au
ocese de Toul.
Le Monastere de BAR-LE-DUC, au
ocese de Toul.
Le Monastere de BEAUVAIS, Evêché.
Le Monastere de BERNAY, au Dio-
e de Lisieux.
Le Monastere de BRAY, au Diocese
miens.
Le Monastere de CHATEAU-SALINS,
Diocese de Mets.

Le Monaſtere de CLERMONT Dioceſe de Verdun.

Le Monaſtere de DIEUSE, au ceſe de Mets.

Le Monaſtere de DOURLANS Dioceſe d'Amiens.

Le Monaſtere de FE'CAMP, au ceſe de Roüen.

Le Monaſtere de GISORS, au ceſe de Roüen.

Le Monaſtere de GOURNAY Dioceſe de Roüen.

Le Monaſtere de GRANDVILLI au Dioceſe d'Amiens.

Le Monaſtere de LIGNY, au ceſe de Toul.

Le Monaſtere de LUNEVILLE Dioceſe de Toul.

Le Monaſtere de METS, Evé

Le Monaſtere de MONDIDIER Dioceſe d'Amiens.

Le Monaſtere de MONTFORT Dioceſe de Roüen.

Le Monaſtere de MONTREÜIL Dioceſe d'Amiens.

Le Monaſtere de MORTAGNE Diocéſe de Séez.

Le Monaſtere de NANCY, au ceſe de Toul.

Le Monaſtere de NEUF-CHASTE Dioceſe de Roüen.

Le Monastere de S. NICOLAS, au Diocese de Toul.

Le Monastere d'ORMES, au Diocese de Toul.

Le Monastere de PONT-A-MOUSSON, au Diocese de Mets.

Le Monastere de POPINCOUR, au Diocese de Paris.

Le Monastere de ROÜEN, Ville Archiepiscopale.

Dans la Province de Touraine Pictavienne.

Le Convent D'AMBOISE, Diocese de Tours.

Le Convent des ANGES, Diocese d'Angers.

Le Convent D'ANCENY, au Diocese de Nantes.

Le Convent D'ARGENTON, au Diocese de Bourges.

Le Convent de BELLEGARDE, au Diocese d'Orleans.

Le Convent de BODELEAU, au Diocese de Vennes.

Le Convent de BRESSUILE, au Diocese de la Rochelle.

Le Convent de CHATEAUROUX, au Diocese de Bourges.

Le Convent de CHOLLET, au Diocese de la Rochelle.

Le Convent de CLISSON au Diocese de Nantes.

Le Convent de CLUIS, au Diocese de Bourges.

Le Convent de CROULLEY, au Diocese de Tours.

Le Convent de FONTENAY LE COMTE, au Diocese de la Rochelle.

Le Convent de FOUGERES, au Diocese de Poitiers.

Le Convent de L'ISLE-BOUCHARD, au Diocese de Tours.

Le Convent de LAVAL, au Diocese du Mans.

Le Convent de S. MARTIN LE TELLIER, Diocese de Nantes.

Le Convent de MEUN, au Diocese d'Orleans.

Le Convent de MIREBEAUX, au Diocese de Poitiers.

Le Convent d'OLONE, au Diocese de Luçon

Le Convent de PRESSIGNY.

Le Convent de ROBINIERES, au Diocese de Poitiers.

Le Convent de la ROCHELLE, Evêché.

Le Convent de SAVENAY, au Diocese de Nantes.

Le Convent de SULLY, au Diocese d'Orleans.

Le Convent de VERTUEIL, au Diocese de Poitiers.

Monasteres de Filles.

Le Monastere des DIX VERTUS à Bourges, Archevêché.

Le Monastere de BURON.

Le Monastere de CHATEAU-GONTIER, au Diocese d'Angers.

Le Monastere de CHAMPEGNY.

Le Monastere de LA FLE'CHE, au Diocese d'Angers.

Le Monastere de FONTENAY LE COMTE, Diocese de Poitiers.

Le Monastere de STE CLAIRE DE LA PATIENCE, à Laval, Diocese du Mans.

Le Monastere de MONS, Diocese de Poitiers.

Le Monastere de NIORT, au Diocese de Poitiers.

Le Monastere de POITIERS, Evêché.

Le Monastere de ROCHEPOZAY.

Le Monastere de SAVENAY, au Diocese de Nantes.

Dans la Province de Touraine.

Le Convent D'ANGERS, Evêché.

Le Convent de BARBEZIEUX, au Diocese d'Angoulême.

Le Convent de BLOIS, Evêché.

Le Monastere de THOÜARS, au Diocese de Poitiers.

Le Monastere de LA TRIMOU au Diocese de Poitiers.

Le Monastere de DINAN, au Diocese de Saint Malo.

Dans la Province de S. Bonaven

Le Convent D'ANNESSY, au Diocese de Genéve.

Le Convent D'AUTUN, Evêché

Le Convent de BAR SUR AUI

Le Convent de LA BASTIE, au Diocese de Lion.

Le Convent de BEAUNE, au Diocese d'Autun.

Le Convent de BELLAY, Evê

Le Convent de BEUVRAY, Diocese d'Autun.

Le Convent de S. BONAVEN à Lyon.

Le Convent de BRIOUDE, au Diocese de Saint Flour.

Le Convent de CELLIERE, au Diocese de Besançon.

Le Convent de CHALONS Saone, Evêché.

Le Convent de CHAMBERR Diocese de Grenoble.

Le Convent de CHAMPAIGR Diocese de Bourges.

Le Convent de CHARRIERE, au Diocese de Vienne.

Le Convent de CHATELDON, au Diocese de Clermont.

Le Convent de CHASTILLON, au Diocese de Langres.

Le Convent de CHERIE, au Diocese de Besançon.

Le Convent de CLERMONT, Evêché.

Le Convent de CLUSE, au Diocese de Genéve.

Le Convent de DIJON, au Diocese de Langres.

Le Convent de DOLE, au Diocese de Besançon.

Le Convent de DONJON, au Diocese de Langres.

Le Convent D'EVIAN, au Diocese de Genéve.

Le Convent de NÔTRE-DAME DE GRACE, au Diocese de Macon.

Le Convent de L'ISLE, Diocese de Langres.

Le Convent de LEON LE SAUNIER, au Diocese de Besançon.

Le Convent de MACON, Evêché.

Le Convent de MONTBRISON, au Diocese de Lion.

Le Convent de MONT-FERRAND, au Diocese de Clermont.

Le Convent de MONT-LUÇON, au Diocese de Bourges.

Le Convent de MOUTIER.

Le Convent de NÔTRE-DAME DE MYANS, Diocese de Grenoble.

Le Convent de L'OBSERVANCE, à Lyon, Archevêché.

Le Convent de S. PORCIN, Diocese de Clermont.

Le Convent de PONT DE VAUX, Diocese de Lion.

Le Convent de PROVENCHERE, au Diocese de Besançon.

Le Convent de STE REINE, au Diocese d'Autun.

Le Convent de RION, au Diocese de Clermont.

Le Convent de TANLAY, au Diocese de Langres.

Le Convent de THON, au Diocese de Toul.

Le Convent de TOURNON, au Diocese de Valence.

Le Convent de LA VALDADE, au Diocese de Langres.

Le Convent de VIC-LE-COMTE, au Diocese de Clermont.

Le Convent de VIENNE, Archevêché.

Le Convent de VILLE-FRANCHE, au Diocese de Lyon.

Monasteres de Filles.

Le Monastere D'ANNESSY, au Dio-
se de Geneve.
Le Monastere D'AIGUE-PERSE, au
ocese de Clermont.
Le Monastere D'AUSSONE, au Dio-
se de Besançon.
Le Monastere de BELLEGARDE, au
ocese de Besançon.
Le Monastere de BRIENNE, au Dio-
se de Lion.
Le Monastere de BOURG-EN-BRESSE,
Diocese de Lion.
Le Monastere de CHAMBERRY, au
ocese de Grenoble.
Le Monastere de CHAROLE, au Dio-
e d'Autun.
Le Monastere de DONJON, au Dio-
e d'Autun.
Le Monastere de GIEN, au Dio-
e d'Auxerre.
Le Monastere de GRENOBLE,
êché.
Le Monastere de MOULINS.
Le Monastere du PUY.

ns la Province d'Aquitaine l'ancienne.

Le Convent D'AGEN, Evêché.

Le Convent D'ALBY, Evêché.

Le Convent de S. ANDRE', Diocese de Bourdeaux.

Le Convent D'AURILLAC, au Diocese de S. Flour.

Le Convent de BAYONE, Evêché.

Le Convent de BEAUMONT, Diocese de Montauban.

Le Convent de BOURDEAUX, Archevêché.

Le Convent de CAPTIEUX, hospice, Diocese de Bazas.

Le Convent de CASTRES, Evêché.

Le Convent de DAX, Evêché.

Le Convent de S. FLOUR, Evêché.

Le Convent de LA BASTIDE.

Le Convent de LAICTOURE, Evêché.

Le Convent de S. MACAIRE, Diocese de Bourdeaux.

Le Convent de MARMANDE, Diocese d'Agen.

Le Convent de MIREPOIX, Evêché.

Le Convent de MONGISCAR, au Diocese de Toulouse.

Le Convent de MONT DE MARSAN, au Diocese d'Aire.

Le Convent de MONTREAL.

Le Convent de LA MONTJOIE, au Diocese de Condom.

Le Convent de MUR DE BARES, au Diocese de Rhodez.

Le Convent de MURET, au Dio-
:se de Toulouse.
Le Convent D'ORTEZ, au Diocese
: l'Escar.
Le Convent de S. PERGET, au Dio-
:se de Perigueux.
Le Convent de PAU, au Diocese de
Escar.
Le Convent de RABASTEIN, au Dio-
:se de Toul.
Le Convent de REALMONT.
Le Convent de ROQUEFORT, au
)iocese d'Aire.
Le Convent de RHODEZ, Evêché.
Le Convent de TARBES, Evêché.
Le Convent de TARTAS, Diocese
: Dax.
Le Convent de TOULOUSE, Arche-
:ché.
Le Convent de VILLE-FRANCHE, au
)iocese de Rhodez.
Le Convent de VILLE-NEUVE D'A-
EN, Diocese d'Agen.

Monasteres de Filles.

Le Monastere D'AGEN, Evêché.
Le Monastere D'ALBY, Archevêché.
Le Monastere de BAYONNE, Evêché.
Le Monastere de BEAUMONT, au
iocese de Montauban.

Le Convent de MARTEL, Diocese de Limoges.

Le Convent de MILHAU, au Diocèse de Rhodez.

Le Convent de MONCUP, au Diocese de Cahors.

Le Convent de MONTIGNAC, Diocese de Sarlat.

Le Convent de MORLAS, au Diocese de Lescar.

Le Convent de NERAC, au Diocese de Condom.

Le Convent de NOGAROT, au Diocese d'Auch.

Le Convent de NONFRON, au Diocese de Limoges.

Le Convent d'OLERON, Evêché.

Le Convent de PAMIERS, Evêché.

Le Convent de PENNE, au Diocese d'Agen.

Le Convent de PERIGUEUX, Evêché.

Le Convent de POLIGNAN, Diocese de Comminges.

Le Convent de JAMATHAN, Diocese de Lombez.

Le Convent de VALCAPRAIRE, au Diocese de Cominges.

Le Convent de VIC, Diocese d'Auch.

Monasteres de Filles.

Le Monastere d'AUBETERRE, au Diocese de Perigeux.

Le Monaſtere de MILAN, au Dioceſe de Rhodez.

Le Monaſtere de MIRANDE, au Dioceſe d'Auch.

Le Monaſtere de MONTAUBAN Evêché.

Le Monaſtere de MONTEICHE, au Dioceſe de Montauban.

Le Monaſtere de MONTIGNAC, au Dioceſe de Sarlat.

Le Monaſtere de MAISSAC.

Le Monaſtere de NONTRON, au Dioceſe de Limoges.

Le Monaſtere d'OLFRON, Evêché.

Le Monaſtere de POUGET, Dioceſe de Cahors.

Dans la Province de S. Loüis.

Le Convent D'AIX, Archevêché.

Le Convent D'ANTIBE, Dioceſe de Graſſe.

Le Convent D'AUBAIGNE, au Dioceſe de Marſeille.

Le Convent D'AZILE, Dioceſe de Narbonne.

Le Convent de BARBANTANE, au Dioceſe d'Avignon.

Le Convent de CARCASSONE, Evêché.

Le Convent de CARCES, au Dioceſe de Fréjus.

Le Convent de CARPENTRAS, Evêché.
Le Convent de STE CATHERINE, Diocese de Fréjus.
Le Convent de DRAGUIGNAN, au Diocese de Fréjus.
Le Convent de FLORENSAC, au Diocese d'Agde.
Le Convent de FREJUS, Evêché.
Le Convent de S. JERÔME, Diocese de Marseille.
Le Convent D'ILLES.
Le Convent de LIMOUX, Diocese de Narbonne.
Le Convent de LUNELLE, Diocese de Montpellier.
Le Convent de MANOSQUE, au Diocese de Cisteron.
Le Convent de MARSEILLE, Evêché.
Le Convent de LA MOTTE, Diocese d'Avignon.
Le Convent de MONTPELLIER, Evêché.
Le Convent de MONTEL, Diocese de Carpentras.
Le Convent de NARBONNE, Archevêché.
Le Convent de NOÜES, au Diocese d'Avignon.
Le Convent D'OLIOULE, au Diocecese de Toulon.

le Convent de PERPIGNAN, Evêché.

Le Convent de PEZENAS, dans le Diocese d'Agde.

Le Convent de PIGNANO, Diocese de Fréjus.

Le Convent de S. PIERRE DE CANON, Diocese d'Aix.

Le Convent de RELLANE, Diocese d'Aix.

Le Convent de S. REMY, au Diocese d'Avignon.

Le Convent de TARASCON, Diocese d'Avignon.

Le Convent du TOURET, Diocese d'Aix.

Le Convent de TOURRET, Diocese d'Aix.

Le Convent de TRE'S, Diocese d'Aix.

Le Convent de VILLE-FRANCHE.

Monasteres de Filles.

Le Monastere D'AIX, Archevêché.

Le Monastere D'AVIGNON, Archevêché.

Le Monastere de LEZIGNAN, Diocese de Narbonne.

Le Monastere de MANOSQUE, Diocese de Cisteron.

Le Monastere de MARSEILLE, Evêché.

Le Monastere de PERTUIS, Diocese d'Aix.

De l'établissement des Religieu de Sainte Claire.

§. II.

LE Patriarche Saint François (sise, institua encore de son v deux autres Ordres, dont le pre est l'Ordre des Filles de Sainte Cl Cette grande Sainte étoit de la n ville d'Assise, sortie de parens illu par leur naissance & leur pieté. D jeunesse on vid paroître en elle bonnes qualitez, qui firent juger dans la suite, elle se rendroit re mandable dans le monde. Mais à fut-elle en âge de choisir un ét vie, qu'elle ne voulut point d Epoux sur la terre que JESUS-CH Elle se mît sous la direction de François, & fut si éprise de sa n re de vivre, qu'elle voulut l'i Ainsi malgré ses parens, ses ami monde, elle embrassa sa Régle & Religieuse. Elle se retira dans l' de S. Damien, où peu de temps elle fut suivie de sa sœur puisn se nommoit Agnez. Le nombre menta bien-tôt, & la dévotion

ɔur de la retraite, la pauvreté, & us les autres exercices de pieté, denrent si communs dans Assise, qu'en ıême temps que les hommes se conıcroient à Dieu dans l'Ordre de Saint 'rançois, les filles renonçoient aussi à outes les pompes du monde, pour suiıre l'illustre Sainte Claire. La Régle que ce saint Patriarche leur donna pour se conduire, étoit fort rigoureuse, tout y respiroit une extrême pauvreté, & une humilité profonde, & par dessus tout cela, elles pratiquerent de prodigieuses mortifications.

Le Pape Gregoire IX. admira la générosité de ces Vierges, & confirma leur Régle; mais Innocent IV. la jugeant audessus des forces d'un sexe si fragile & si délicat, y voulut apporter quelque temperamment, dont cette sainte fille ne crût pas devoir se servir. Sa vie fut un miroir de toutes les vertus chrêtiennes; Dieu lui fit une infinité de faveurs. Son Monastere étant hors des murs de la Ville, fut en danger d'être pillé par les soldats de l'arnée de l'Empereur Federic: & les Religieuses se voyant exposées à la brutalité des soldats étoient dans de morelles allarmes, lorsque la Sainte se confiant en JESUS-CHRIST son di-

vin Epoux, se fit porter toute
qu'elle étoit, à la porte du M
ayant devant elle le Saint C
les soldats en furent si épou
que les uns tombant du haut
qu'ils escaladoient déja, se b
considérablement, pendant qu
tres tout épouventez prirent l
de maniere que ces chastes
reçûrent aucun dommage de l
de ces gens sans honneur & s
gion : & c'est à cause de cé g
racle qu'on dépeint ordinairem
te Claire un Ciboire à la mair
respectée des Grands, honorée
verains Pontifes, & chargée
tes devant Dieu, elle lui re
ame le onze d'Aoust de l'ann
Le bruit de son décés s'étant r
toute la Ville d'Assise accourut
nastere de Saint Damien, pou
le corps qui avoit logé une
grande & si sainte. Le Pape
assisté des Cardinaux, s'y tr
pour être present à ses Fun
Le Cardinal d'Ostie fit l'Orais
bre, où aprés avoir montré l
de toutes les choses du monde
leva avec beaucoup de force &
quence le merite de cette Sa
l'avoit méprisée si généreuseme

Son corps fut inhumé dans la Ville au Convent de Saint Georges, que le Pape Gregoire IX. lui avoit donné, & où celui de S. François avoit aussi été transporté, afin qu'ils fussent moins exposez aux courses & aux insultes des ennemis. Il s'y fit un si grand nombre de miracles, que le Pape Alexandre IV. successeur d'Innocent, la mit au Catalogue des Saints deux ans aprés sa mort. Depuis, sçavoir; l'an 1260. ses sacrées dépoüilles ont été transferées dans une Eglise bâtie en son honneur, qui fut consacrée l'an 1265. en presence du Pape Clement IV. au reste, quoique Ste Claire ne soit point sortie durant sa vie de son Monastere de Saint Damien, son Ordre néanmoins s'est étendu dés son vivant en plusieurs endroits de l'Europe, & elle a envoyé quelques-unes de ses filles en divers lieux pour fonder de nouveaux Monasteres. Il s'est depuis multiplié jusqu'à l'infini, & s'est partagé en diverses branches, dont les unes qui se sont maintenuës inviolablement dans l'ancienne observance, ou qui l'ont reprise par la réforme de Sainte Colette de Corbie, retiennent le premier nom de pauvres Dames de Sainte Claire. Cette réforme qui se fit dans le quinziéme siécle fut autorisée des Souve-

rains Pontifes, & cette fille mira
leuse fonda quantité de Monasteres
France, en Savoye, en Allemagne
ailleurs : d'autres qui ont dégeneré
la grande pauvreté du premier Insti
en prenant des rentes par la permiss
du Pape Urbain IV. sont nomm
Urbanistes : d'autres qui ont ajo
aux unes & aux autres quelques con
tutions particulieres, sont appellées
Capucines, ou de la Concéption. I
a de tous ces Ordres ensemble prés
quatre mille Convents, & envi
cent mille Religieuses. Nous av
parlé ci-devant des Monasteres que
plûpart de ces Religieuses possedent
France.

De l'établissement de l'Ordre de la nitence, ou du Tiers-Ordre.

§. III.

L'ORDRE de la Penitence don faut parler maintenant, qu nomme encore Tiers-Ordre, parce ce fut le troisiéme que Saint Franc institua, regarde les personnes de l & de l'autre sexe qui restent dans monde, sans les vœux de la Religio

Jurifdiction des Ordinaires.
lre fut établi l'an 1221. au Bourg
erio dans la Vallée de Spolette,
la ville d'Affife, où le Saint
t. Là il fut fuivi d'un tres-grand
: de perfonnes de l'un & de l'au-
:, qui ne le voulurent jamais
nner, qu'il ne les eût reçûs
eres & fœurs. Cet Ordre de la
ıce a été approuvé de l'Eglife,
:s faints Conciles, favorisé des
ains Pontifes qui lui ont accor-
grand nombre de Priviléges &
gences, & approuvé la Régle
'ée de plufieurs confeils falutai-
opres pour les aider à vivre d'une
e plus parfaite que le refte des
:ns engagez dans le monde, fans
ıt y ajoûter de nouveaux préce-
ıi puffent d'eux-mêmes engager
é mortel ou véniel. Cet Ordre
profeffé par une infinité de per-
de toute forte de fexe, & de
on : les Empereurs & Impera-
les Rois, les Reines, & autres
tenant les premiers rangs dans
: & dans l'Etat, ont fait leur
d'embraffer cet Inftitut pour y
lans la Penitence dont il fait une
ion publique.
plus, dans la fuite des temps,

cet Ordre s'est divisé en plusieurs especes ; car outre celui dont je viens de parler, on compte encore de deux sortes de Tiertiaires, dont les uns font profession solemnellement des trois Vœux de Religion, & font deux Congrégations l'une de Religieux, & l'autre de Religieuses, sous une même Régle que le Pape Leon X. a accommodée à leur Etat régulier. Les autres composent comme un état mitoyen entre les deux précedens, mais avec quelques conditions qui les en distinguent, parce que dans celui-ci qui n'est que pour les femmes, elles sont obligées de faire vœu de Chasteté, elles doivent du moins avoir atteint l'âge de quarante ans, elles ne peuvent demeurer que chez leurs parens au premier degré, elles portent un habit particulier, qui est ordinairement du drap de la couleur, & approchant de la forme d'habit de l'Ordre dont elles sont Tiertiaires. Il y a beaucoup de ces sortes de femmes Tiertiaires en Italie & en Espagne ; on leur donne divers noms, comme Beates, Bissoques, Pinzocheres, Mantelées, de la Penitence. &c.

Conc. Later. Sess. 2.

Compend. Privil. FF. min.

IISTOIRE
DE LA
IEN-HEUREUSE
UMILIANE
DE
CERCHI,
FONDATRICE
DE LA
ONGRE'GATION
DES
TIERTIAIRES OU PENITENS.

CHAPITRE XLVI.

IL n'y avoit pas long-temps que Saint François d'Assise étoit passé de cette vie en une meilleure, sque Dieu inspira à beaucoup de

personnes qui avoient embra
Tiers-Ordre, ou l'Ordre de la
tence, de se consacrèr à lui p
vœux solemnels de la Religion;
a fait un nouvel Ordre dans l'E
qui dans la suite s'est extrêm
multiplié. Ce fut la Bienheureuse
liane de Cerchi qui en fonda l
mier Monastere. Elle nâquit à
rence l'an 1219. d'Olivier de C
de l'ancienne Maison des Seig
d'Acone, du Château du Val-de-
Dés son jeune âge c'étoit un ex
de vertu, & ses bonnes qualit
devoient meriter une meilleure
ne selon le monde, si Dieu n
pas eû dessein d'en faire un m
parfait de la vertu de patience,
rendre une grande Sainte par les
vais traitemens qu'elle reçût d
Epoux. Ses parens, qui cherc
pour la marier, une personne de
sance & accommodée des biens
fortune, la sacrifierent à leur
tion & à leur interest & la ma

fession d'une grande vertu, étoit souvent maltraitée, parce que son Mari barbare & cruel ne pouvoit souffrir les aumônes qu'elle faisoit, donnant même jusqu'à ses habits. Mais Dieu la tira bien-tôt de cette dure & malheureuse condition, parce que son Mari mourut au bout de cinq ans. Dans sa maladie elle n'oublia rien pour l'obliger à restituer tout le bien qu'il avoit mal acquis, & cette pieuse Dame lui offrit même sa dot & ce qu'elle avoit de bien, mais ce fut inutilement. Lorsqu'elle se vit libre, & en état de disposer d'elle-même, elle renonça au mariage, & passa sa viduité dans toutes sortes d'exercices de pieté. Elle se mit sous la conduite du R. P. Albert de l'Ordre de S. François, & reçût de ses mains l'habit du Tiers-Ordre. Elle porta encore plus loin son zéle, parce qu'elle fonda la Congrégation des Tiertiaires dans l'Eglise de Sainte Croix de Florence. Son pere qui la voyoit encore jeune & bien faite, & riche avec cela, la pressa de se remarier, mais il ne pût jamais l'y obliger, ne voulant pas violer la promesse qu'elle avoit faite de passer le reste de ses jours dans une continence & une chasteté perpétuelle. Ce généreux re-

fus irrita son pere, & pour s
de sa fille, il la dépoüilla de
ne lui laissant qu'une modique
pour son entretien & celui d'
vante. Elle s'enferma dans un
bre où elle vivoit dans une
continuelle, & où le démon lu
mille assauts sous diverses figure
le surmonta toûjours. Elle re
sieurs dons du Ciel; mais celu
mes & de prophetie éclateren
palement en elle. Sa mort a
Samedy dixneuviéme jour de
l'an 1246. âgée de vingt-sept
fut enterrée solemnellement &
grand concours de peuple, dai
se des grands Cordeliers de F
& ce ne fut pas sans miracles.

La Congrégation des Tiert
de la Penitence reçût quelque
tion dans la suite des temps,
lâchement s'y étant entiereme
un de ses Religieux nommé le
cent Massart Parisien, entrep
réformer environ l'an 1593. &
heureusement à bout, secon
fut de quelques personnes
du même zéle, & gémissant
sordre qu'ils voyoient dans
de leurs Freres. Ils bâtirent
mier Convent de leur Réfo

Village de Franconville, entre Paris & Pontoise, & le second au lieu appellé Piquepusses. Cet Ordre s'est tellement multiplié en France, qu'on l'a divisé en quatre Provinces, & il y a plus de soixante Monasteres avec des personnes de merite & de pieté; en voici la Liste.

CATALOGUE DES PROVINCES & Convents que possedent en France les Penitens.

I.

La Province de S. François a dix-huit Convents d'Hommes, & un de Filles.

1. CElui de FRANCONVILLE SOUS LE BOIS, pour le distinguer d'un autre Franconville situé entre S. Denis & Pontoise, sur le grand chemin de Roüen. Celui dont nous parlons est à six lieuës de Paris, dans le Diocése de Beauvais. Il a été fondé sous le titre des Saints Apôtres, Jacques le Majeur

& le Mineur. Les Religieux Penitens y furent établis le 25. jour du mois de Juin de l'an 1594. par Messire Jacques Do, Seigneur de Baillet, & Madame Anne l'Huillier sa femme, qui en ont été reconnus les Fondateurs.

2. Le Convent de PICPUSSES, Faux-bourg de Paris, & de la Paroisse de S. Paul. L'Eglise est dédiée à Nôtre-Dame de Grace. Madame Jeanne de Sault, Veuve alors de Messire René de la Rochechoüart, Chevalier des Ordres du Roy, Comte de Mortemar, s'en rendit Fondatrice par le don de la place, où elle les mit l'an 1611. & par d'autres liberalitez. Le Roy Loüis XIII. posa la premiere pierre de l'Eglise l'an 1611. le 13. de Mars.

3. Le Convent de BREAU, dans l'Archevêché de Sens, est en Brie, fondé sous le titre de Saint François, l'an 1609. par Me Antoine Ribaut, Conseiller du Roy en ses Conseils, & Madame Madelaine Boucher sa femme.

4. Le Monastere de LIMOURS, est à sept lieuës, & dans le Diocese de Paris. Le Comte de Limours, fils du Chancelier de Chiverny, le fonda l'an 1615. le 28. de May, sous l'invocation de Nôtre-Dame de Pitié.

5. La Maison de SENS, est dans un

Fauxbourgs de la même Ville, nom-
de Nôtre-Dame, où les Religieux
Tiers-Ordre de Saint François fu-
: établis, sous le titre de Nôtre-
me de bon Secours, aprés avoir fait
:lque résidence dans l'Hermitage de
nte Beate, à un quart de lieuë de
ıs, l'établissement commença le 10.
.n de l'an 1617.

6. Le Convent de NANCY, de la
eralité de Messire Charles Bouvet,
ıevalier de l'Ordre de S. Estienne en
ıscane, Seigneur de Romemont,
:ambellan de son Altesse de Lorraine,
de Madame Marie, Dieu donnée, le
ignant son Epouse. La fondation est
16. Décembre de l'an 1620. la pos-
sion neanmoins n'en fut prise que le
Octobre de l'an 1622. sous le nom
Nôtre-Dame des Anges.

7. Le Convent de BAYON, de la
ıdation de Messire Charles Alexan-
:, Duc de Croüy, Maréchal hérédi-
.re du Saint Empire, Chevalier de la
ɔison d'Or, par Acte du 20. May de
ın 1625. Ce Monastere est en Lor-
:ine, dans l'Evêché de Toul, sous le
tre de Nôtre-Dame de Pitié.

8. Le Convent de COURTENAY,
'ille du Diocese de Sens, fondé par
:s Habitans le 7 Janvier de l'an 1626.

ſous le titre de Saint Joſeph & de Sai
te Elizabeth de Hongrie.

9. Le Convent de MONTHEUREUX fondé en 1626. ſous le titre de Nôtr Dame de Lieſſe, dans l'Evêché d Toul, par le Duc de Vaudemont, fr re de Henry II. Duc de Lorraine.

10. Le Convent de MONT DE SIO ſous le titre de Nôtre-Dame du Mon de Sion, de la fondation des Ducs Lorraine, le 17. May de l'an 1619. l' mage de la Sainte Vierge y a toûjou été en ſinguliere vénération, operant grands miracles, même durant qu l'occaſion de la Guerre on la cach dans la terre.

11. Le Convent de VAUCOULEUR a pour Pâtron Saint Loüis, & po Fondateurs Mr le Baron de Roretha & Madame ſa femme, il eſt dans Dioceſe de Toul, il fut établi l' 1631.

12. Le Convent de BAR, qui a po titre Nôtre-Dame de bon Secours, f fondé le 20. Octobre de l'an 1633. p Mr Charles de Florainville, & Mad me ſa femme, dans le Dioceſe de To

13. Le Convent de BELLEVILL dans la Paroiſſe de S. Mederic de Par fondé par Me Jean Bordier, Argenti de l'Ecurie du Roy, & ſon Epou

me Marie Bricard, par Contract tte du 10. Octobre de l'an 1658. 'invocation de Nôtre-Dame de la icorde.

Le Convent de VELY, où les ens de la réforme ont été intro- à la place des Tiertiaires régu- qui le possedoient depuis deux cinquante ans ou environ. Il avoit ondé par Jean Heroüard, & Eloyere ois sa femme. Il est dans l'Evêché oissons, sous le titre de Nôtre- e de Chery.

Le Convent de LUZARCHE, ése de Paris, sous le titre de Nô- 'ame de consolation, fondé par .ené Cocffier, Prêtre & Chanoine eaux, qui les mit en possession le ctobre de l'an 1658.

Le Convent de CONDE', Ville la Brie, & dans le Diocése de ns, fondé par les Bourgeois l'an sous le titre de Nôtre-Dame de ix.

Le Convent de GIROMAGNY, de l'Alsace. où le Duc Mazarin

Saint Antoine de Pade eſt Pâtron; ils y furent établis le 9. Décembre de l'an 1657. par la Princeſſe de Phaltsbourg, qui en étoit Dame.

19. Le Monaſtere des Religieuſes Tiertiaires de NANCY, a les mêmes Fondateurs que celui des Religieux du même Ordre; ce Monaſtere eſt ſous le titre de Nôtre Dame de la Paix, en datte de l'année 1622.

II.

La Province de Saint Yves contient dix-huit Maiſons d'Hommes, & un de Filles.

1. Le Convent de VERNON, on le croit fondé en 1264. par S. Loüis Roy de France dans un lieu fort ſolitaire, ſous le titre de Sainte Catherine Vierge & Martyre. Les Religieux Tiertiaires réformez, en prirent poſſeſſion l'an 1612. & ſéjournérent-là quelques années; mais afin d'être plus utiles au public, ils s'approchérent de la Ville, & ont bâti au Fauxbourg de Veronnet une Maiſon & une Egliſe aſſez conſiderable, ſous l'invocation de Nôtre-Dame de bonne Eſperance. Meſſire Alfonſe Jubert, Préſident en la Cour des Aydes de Normandie, en eſt reconnu pour

dateur. Ce Convent eſt ſitué dans
)iocefe de Roüen.

. Le Convent D'ANDELY, du même
)céſe, a pour Pâtron titulaire Saint
.nçois. Les Peres de cet Ordre l'oc-
)oient dés l'an 1346. ayant pour Fon-
eur Jean de la Vente Bourgeois de
üen. La réforme y entra l'an 1611.
}. Le premier établiſſement de la
iiſon de Neufchâtel ayant été fait en
'9. la réforme y fut établie à la re-
ête des Magiſtrats & Bourgeois de
Ville, l'an 1614. toûjours ſous le
:e de Saint François. Elle eſt au Païs
Caux, Diocéſe de Roüen.

.. Le Convent de LOUVIERS, eſt
é prés de la Ville. Il eſt fondé dés
1470. ſous le titre de Sainte Barbe.
Seigneurs du Meſnil-Jourdain en
: les Fondateurs. La réforme y en-
l'an 1604.

. Le Convent de CROISSET, eſt à
petite lieuë de Roüen. Il fut bâti
1472. & a pour Pâtrone Sainte
)e, Vierge & Martyre. La réforme
it introduite l'an 1601

. Le Convent prés BERNAY, Dio-
de Liſieux, a pour Pâtron Saint
in. Il fut bâti l'an 1490. La réfor-
y fut introduite en 1651.

. Le Convent de ROÜEN. Les

Bec-Thomas, dont la famille joüit du Droit de la Fondation.

16. Le Convent du PONT DE L'ARCHE, dans l'Evêché d'Evreux, fondé par M. Richard Cyrot, Prêtre Curé de Criquebeuf la Campagne : la Croix y fut plantée un Dimanche de la Septuagesime le 22. Février de l'an 1650.

17. Le Convent de COURBEVOYE, Hameau de la Paroisse de Colombe, du Diocese de Paris, fondé en Mars l'an 1658.

18. Le Convent du HAVRE-DE GRACE, Diocese de Roüen, a pour Pâtron titulaire Saint Joseph, de la fondation d'Anne d'Autriche, Reine de France, on en prit possession le 25. Aoust de l'an 1661.

19. Le Monastere des Religieuses Pénitentes, nommées de SAINTE ELIZABETH, établies à Paris proche le Temple, & soûmises à la direction des Peres du même Ordre, de Fondation Royale de l'an 1616.

III.

La Province de Saint Loüis consiste en onze Convents d'Hommes, & quatre de Filles.

1. Le Convent de LION, fondé en 1607. par le Prevost des Marchands &

Echevins de la Ville, Saint Loüis son Pâtron titulaire.

2. Le Convent de FONTAINE, ou de CHARLES, qui est son Pâtron titu-re, fondé l'an 1612. par Maurice nevois, Seigneur du Buisson, à une uë de Lion.

3. Le Convent de DIGOINE, dans Comté de Charolois, Diocese d'Au-n, dont S. Charles est le Pâtron, fon-par Theophile de Damas, Seigneur Digoine.

4. Le Monastere de CHAROLLES, ns le même Diocese, fondé l'an 19. sous l'invocation de S. François, r Mr Denis Girard, Lieutenant-Gé-ral au Bailliage de Charolois.

5. Le Monastere de BEAUFEU, dont Laurent est titulaire, dans le Dio-se de Mâcon.

6. Le Monastere D'ENGILBERT, au ocese de Nevers, fondé l'an 1631. us le titre de la Tres-Sainte Trinité.

7. Le Convent de CHEMILLY, dans Comté de Bourgogne, & le Diocése Besançon, fondé l'an 1637. sous le m de Nôtre-Dame de Consolation.

8. Le Convent D'AVIGNON, établi 1639. sous le titre de la Sainte oix.

9. Le Convent de S. VALLIER, en

Dauphiné, au Diocese de Vienne, fondé l'an 1643. par Messire Jean de la Croix, Seigneur de Chévrieres, Président au Parlement de Grenoble, Seigneur de la Ville & Comté de Saint Vallier. Il est sous la protection & l'invocation de Nôtre-Dame des sept Douleurs.

10. Le Convent de TREVOUX, Diocése de Lion, fondé l'an 1654. sous le titre de Nôtre-Dame de la Paix. Trevoux est la capitale du Parlement & de la Souveraineté de Dombes.

11. Le Convent D'AIX EN PROVENCE, fondé l'an 1666. par l'Eminentissime Cardinal Jerôme Grimaldi.

IV.

La Province de Saint Eleazar, contient huit Maisons d'Hommes.

1. Le Convent de TOULOUSE, so[us] le titre de NÔTRE-DAME DE LA PAI[X] son ancienne fondation est de l'an 128[?] & attribuée à Barthelmy Bechin, [un] des Seigneurs du Pays, qui donna [sa] Maison de plaisance avec un Clos, [au] Tiers-Ordre de S. François, la Réf[or]me y fut mise l'an 1608.

2. Le Convent de L'ISLE-JOURDA[IN] est occupé par les Religieux du Tie[rs]

Ordre de S. François dés l'an 1371. La ruïne causée par les hérétiques, a été réparée par les Religieux Tiertiaires réformez, qui y entrerent l'an 1632. Il est situé dans le Diocese de Toulouse, sous le titre de Saint Joseph.

3. Le Convent D'AGEN, a pour Pâtrone titulaire NÔTRE-DAME DE BONNE-ENCONTRE, qui est aussi le nom ordinaire de cette Maison, à cause de l'Image miraculeuse de la Sainte Vierge, que les Peuples vénérent en ce lieu sous ce pieux titre, pour les Bénédictions qu'ils y reçoivent par les merites de la Reine des Anges.

4. Le Convent de COLOGNE, au Diocése de Lombez, fondé l'an 1648. par Mr de Grisolet, Conseiller au Parlement de Toulouse, sous l'invocation de Nôtre-Dame de Pitié du Mont de Calvaire.

5. Le Convent de MIRAMONT, fondé l'an 1656. par Henriette de Pourdiac Comtesse de la Tour, en sa Terre du même nom.

6. Le Convent de TOURNON, dans le Diocese d'Agen, établi l'an 1660. sur les ruïnes de l'ancienne Citadelle des Huguenots, & fondé par Jean-Baptiste Colin, premier Valet de la Garderobe de feu Monseigneur le Duc

d'Orleans, Frere unique du Roy Loüis XIV.

7. Le Convent de BARBASTE, proche la Ville de Nerac, fondé sous le titre de Nôtre-Dame de bon succés. Les Religieux en prirent possession l'an 1661. On y vient de tous côtez pour honorer la Sainte Vierge.

8. Le Convent de CAUMONT, dans le Païs de Lauragais, qui est une des dépendances du Chapitre de S. Jean de Latran, sous la protection duquel le Pape Sixte l'a mis. On le tient établi il y a plus de trois cens ans, sous le titre de S. Marcel.

Plusieurs autres Convents, tant d'hommes que de filles du Tiers-Ordre de S. François, ne sont pas alléguez ici, non plus que dans la description des autres Provinces, à cause qu'ils ne sont pas sous la conduite des Tiertiaires réguliers de France, parce qu'ils ont été anéantis par les Guerres & les malheurs du temps, ou parce qu'ils ont passé en d'autres mains.

L'an 1620. le Souverain Pontife Paul V. établit les Religieux du Tiers-Ordre de S. François de la Congrégation Gallicane dans Rome, à condition que cette Maison appartiendroit à la seule nation Françoise, qui la possede

à present sans aucun contredit.
:ent logez d'abord dans la ruë de
NGARE. Aprés quelques années
n VIII. les transfera l'an 1630.
:onastere des Conventuels réfor-
, appellé Nôtre-Dame des Mira-
qu'ils ont enfin transporté dans
oit où le Pape Alexandre VII. les
s en la place DELPOPOLO. Ce
ent est rempli des Religieux des
e Provinces Françoises, en nom-
gal par les quatre Provinciaux.



HISTOIRE DE SAINT DOMINIQUE, FONDATEUR DES FRERES PRESCHEURS, OU DOMINICAINS, NOMMEZ ENCORE JACOBINS.

Chapitre XLVII.

LE second Ordre des Mandiens qui s'établit dans l'Eglise, eût pour Fondateur le grand Saint Dominique, qui a été une des plus

ıdes lumieres de l'Eglise, & une
.es plus fermes colomnes, le bou-
.rt de la Foy, la gloire d'Espagne,
:nfin le Pere & le digne Patriarche
l'Ordre des Freres Prêcheurs. Il nâ-
t au Bourg de Calahorra au Royau-
de Castille, dans l'Evêché d'Osma,
s le Pontificat d'Alexandre III. du
ıps de l'Empereur Federic I. surnom-
Barberousse, & du régne d'Alphon-
de Castille, l'an 1170. qui étoit ce-
auquel S. Thomas Archevêque de
ıntorbery fut massacré en Angleterre
ur le soûtient des Droits & des Im-
ınitez Ecclesiastiques : comme si
eu en appellant à lui ce puissant dé-
ıseur de son Epouse, eût voulu la
:ompenser au centuple d'une si gran-
perte, en lui donnant ce Saint Pa-
arche qui lui devoit composer des
mées entieres de Prédicateurs & de
artyrs. Son Pere s'appelloit Felix de
ısman, de l'ancienne & noble famil-
des Gusmans, qui tiennent encore
ı rang considérable en Espagne. Sa
lere qui étoit d'une famille aussi illu-
re, s'appelloit Jeanne d'Aza. On sçait
songe mysterieux qu'eût cette pieuse
)ame lorsqu'elle étoit encore enceinte,
: qu'ayant voüé son enfant à Saint
)ominique de Silos, elle voulut qu'on

lui donnât le nom de ce Saint dans son Baptême. Ce saint enfant ne fut pas le seul fruit du Mariage de ces illustres personnes, ils eûrent encore deux fils plus âgez que lui. Le premier fut Dom Antoine de Gusman, qui se fit Prêtre, & ayant distribué tous ses biens aux pauvres, se retira dans un Hôpital pour y servir les pauvres. Le second fut Mannez de Gusman, lequel aprés l'établissement des Freres Prêcheurs, y voulut être reçû, & y a passé sa vie avec beaucoup de loüanges dans l'exercice d'un saint Prédicateur, & d'un parfait Religieux.

Saint Dominique fit paroître beaucoup d'esprit & de pieté dés ses premieres années, & dés le temps de ses études il eût une si grande charité pour les pauvres, qu'il vendit jusqu'à ses Livres, dans un temps de famine, pour leur avoir du pain : & n'ayant rien un jour à donner à une femme qui lui demandoit quelque aumône, afin de racheter son fils esclave parmi les Maures, il s'offrit lui-même d'aller en sa place pour l'en retirer. S'étant consacré à l'Eglise, l'Evêque d'Osma, nommé Jacques d'Azebes, qui avoit mis la réforme dans son Clergé, en y introduisant la Régle de Saint Augustin, le fit Chanoine

Chanoine & Archidiacre de ſa Ca-
lrale , ayant alors vingt-trois ans.
avoit déja long-temps qu'il menoit
vie tres-penitente, ne couchant que
une planche de bois , ſe donnant
tes les nuits la diſcipline, & jeûnant
vent au pain & à l'eau, ou uſant au
s de quelques légumes comme les
s auſteres Religieux. Dés qu'il fut
ıpli des dignitez de l'Egliſe , il fit
oître beaucoup de zéle, & devint
rigide cenſeur des vices & des mœurs
rompuës des libertins & des pécheurs
›lics & ſcandaleux , & fit pluſieurs
ıverſions conſidérables en prêchant
parole de Dieu. Entre ceux qui ſe
dirent dés lors à ſes exhortations,
compte le fameux Manichéen Re-
r , que le Pape Innocent III. em-
ya bien-tôt aprés pour combattre
Albigeois , les Patarins & autres
étiques, & qui embraſſa depuis l'Or-
des Freres Prêcheurs , où il fut le
nbeau des ennemis de l'Egliſe. Enfin
s'acquit une ſi grande réputation
omme apoſtolique, que les Egliſes
antes le vouloient avoir pour Evê-
, & qu'en effet on lui propoſa un
:ché ſuffragant de Compoſtelle ;
is il répondit dés lors ce qu'il ré-
ıdit ſi ſouvent depuis, que Dieu ne

l'avoit pas envoyé pour être Evêque, mais pour prêcher.

Alphonse IX. Roy de Castille, ayant marié sa fille Blanche à Loüis Dauphin de France, fils de Philippes Auguste, nomma pour son Ambassadeur en France l'Evêque d'Osma, afin de négocier le Mariage du Prince Ferdinand son fils, avec la Princesse de Lusignan, fille de Hugues le Brun, Comte de la Marche en Limousin, le Prélat accépta cet emploi ; mais il ne voulut point l'entreprendre qu'il n'eût S. Dominique en sa compagnie pour se servir de ses conseils dans un emploi de cette importance. C'étoit Dieu qui l'ordonnoit ainsi, parce qu'il vouloit se servir de ses grands talens pour combattre l'hérésie des Albigeois. Ils partirent ensemble de Castille, & prenant leur route par le Royaume d'Aragon & par les Villes de Perpignan & de Narbonne, ils arriverent en Languedoc & aux environs de Toulouse, où ils virent avec une sensible douleur les étranges ravages que les hérétiques Albigeois, qui venoient de s'élever depuis peu en France, y causoient par leurs pernicieuses erreurs, qui y avoient été reçûes par une infinité de personnes. Saint Dominique & l'Evêque d'Osma

furent si sensiblement touchez des maux que causoient ces hérétiques, qu'ils résolurent de s'employer de toutes leurs forces à y remédier dés qu'ils se seroient acquitez de leur légation. Elle fut heureuse, ils trouverent le Comte de la Marche en son Château, à qui ils firent la proposition du Roy de Castille, & ils obtinrent de lui ce que ce Roy desiroit pour l'alliance de Ferdinand son fils avec la Princesse de Lusignan.

Aprés être retournez en Espagne pour en informer Alphonse, ce Prince les renvoya sur leurs pas avec une grande suite de monde, & un train magnifique pour amener la future Epouse de Ferdinand; mais à peine furent-ils de retour en France, qu'ils apprirent la mort de cette jeune Princesse. Ils reconnurent en cela plus que jamais, la vanité des grandeurs humaines, & ayant renvoyé en Espagne le train qu'ils avoient amené, ils prirent la résolution d'aller ensemble à Rome pour obtenir du Pape la permission de s'employer à la conversion des hérétiques, suivant qu'ils l'avoient résolu. Innocent III. qui remplissoit alors si dignement le saint Siége, autorisa avec plaisir leur Mission; & pour donner à Saint Domi-

nique des marques éclatantes de l'estime particuliere qu'il faisoit de sa science, & de l'attachement inviolable qu'il avoit pour le saint Siége, il lui donna la Charge d'Inquisiteur en Languedoc. Aprés être de retour en France ils vinrent trouver les Légats de sa Sainteté qui étoient déja à Montpellier pour le même dessein. Ils avoient déja beaucoup travaillé pour la réduction des hérétiques ; mais le peu de progrés qu'ils avoient fait leur faisoit chercher des moyens plus efficaces que ceux qu'ils y avoient employez jusqu'alors ; chacun proposoit le sien ; mais Saint Dominique leur fit connoître que ces malheureux séduisoient les peuples par l'austerité apparente que pratiquoient ceux d'entr'eux, qu'ils nommoient parfaits, & que par conséquent, le vrai moyen étoit d'opposer une austerité véritable, & qui étant fondée uniquement sur la gloire de Dieu & le salut des ames, fut dégagée de toute passion & de tout interest : & que pour cela il falloit les aller prêcher en véritables Apôtres, faisant les Voyages à pied, sans train, sans argent, sans serviteurs, sans provisions, & dans un parfait abandonnement aux ordres de la divine Providence. La chose ayant été ainsi

olüë, Dominique parût à la tête des
res comme un Capitaine qui ne doit
:ourager ses Soldats que par ses
:mples. Il ajoûta aux grandes mor-
cations qu'il pratiquoit, une cein-
:e de fer qu'il portoit sur sa chair
ë avec des disciplines fréquentes, &
joignoit un jeûne tres-rigoureux, ac-
mpagné d'une Oraison continuelle.
: grand Saint travailla à leur conver-
in avec un zéle incroyable ; & on
conte qu'en moins de deux ans, il
nvertit plus de cent mille de ces hé-
tiques.

Cependant comme ces opiniâtres hé-
tiques s'étoient rendus trop redouta-
es aux Puissances par leur nombre
odigieux, & par l'entêtement avec
quel ils défendoient leur Doctrine,
i employa contr'eux les armes tem-
rrelles, & on publia en France & en
ilie une Croisade afin de les réduire
leur devoir. Simon Comte de Mont-
rt fut déclaré Général de l'Armée
:s Catholiques, & parce qu'il étoit
sisté des prieres de Saint Dominique,
ui marchoit à la tête de l'armée le
rucifix à la main, il ne craignit point
attaquer avec dix huit cens hommes
Armée des hérétiques, qui étoit com-
osée de plus de cent mille combattans.

l'on en étoit entierement red
ses prieres & à ses larmes :
Comte de Montfort lui en t
toûjours sa reconnoissance, &
jours pour sa vertu une profon
ration. Comme au milieu de
sions Saint Dominique s'étoi
souvent abandonné de la pl
ceux qui y travailloient avec
n'avoient pas le courage d'en
les fatigues, il lui vint en pen
ne pouvoit mieux faire que
une Congrégation de Prédicateu
géliques, qui renonceroient
pour s'appliquer uniquement à
ploi ; il ramassa pour cet eff
ques personnes qui s'étoient
imitateurs de son zéle & de s

L'Evêque de Toulouſe parla le premier d'un deſſein ſi avantageux à l'Egliſe, & le Saint eût auſſi audience pour cela. Mais comme le Concile de Latran qu'on tenoit alors venoit de faire une ordonnance qui défendoit l'établiſſement de nouveaux Ordres, le 1215
Pape fit d'abord quelques difficultez; mais on dit qu'ayant eû ce ſonge myſterieux dont j'ai parlé à l'occaſion de Saint François, il approuva de vive voix ſon Inſtitut, il le renvoya à Toulouſe pour conferer avec ſes Compagnons, ſur la Régle & les Statuts auſquels ils ſe vouloient obliger. Il avoit fait bâtir un Monaſtere de Religieuſes à Proüille proche de Toulouſe, durant ſes premiers voyages, pour y retirer les pauvres filles Catholiques, & empêcher que les parens pour s'en décharger, ne les mariaſſent aux hérétiques. C'eſt-là, que de retour de ſon Voyage, il tint conſeil avec ceux qui s'étoient joints à lui, & réſolut de prendre la Régle de S. Auguſtin, & y ajoûta quelques Conſtitutions particuliere- de Ciſteaux, & de l'Ordre de Prémons tré, qui étoit alors fort auſtere & fort rigoureux. Ces nouveaux Religieux commencerent enſuite à bâtir dans Toulouſe le Convent de Saint Romain,

qui a depuis été changé en ur
plus magnifique. Pendant qu'ils
occupez à ce travail, Dominic
prît le chemin de Rome pour
la confirmation de ſon Ordre.
prît en chemin la mort du Pape
cent III. qui arriva à Perouſe le
Juillet de l'an 1216. Cette mort
ſieurs affaires tres-importantes
cuperent au commencement le
Honorius III. ſon ſucceſſeur, r
rent un peu l'exécution de ce q
tre Saint demandoit ; mais enfi
obtint la confirmation par une
du 2. Décembre de l'an 1216. c
établit le Superieur Général.
lui qui conſeilla à ce même Pa
tablir l'Office des Maîtres du ſa
lais, ſur qui les Souverains P
puſſent ſe décharger d'une grar
faire qui regardoit l'interprétat
l'Ecriture-Sainte & la cenſure
vres. On lui confia cet employ
fut le premier qui l'exerça ave
coup d'applaudiſſement, par l'in

fort. Il fit part à ses enfans de l'heureuse nouvelle de l'établissement de leur Congrégation, & les disposa à la Profession par tous les exercices qui pouvoient contribuer à les rendre des hommes spirituels, de véritables Religieux, & d'excellens Prédicateurs de la parole de Dieu. Aprés les avoir admis à la Profession religieuse, il les envoya dans plusieurs Royaumes de la Chrêtienté. Il partit lui-même de Toulouse pour établir son Ordre en diverses Villes, & vint à Paris, & de là passa à Mets, où plusieurs excellens Ouvriers s'étant presentez à lui, il y fonda un Convent de son Ordre, dont il établit Prieur Estienne, le compagnon de ses Voyages. Entre ceux qu'il revêtit de son habit, il en prît six qu'il mena en Italie, & résolut d'aller à Rome afin que son institut y étant établi, il pût se répandre de là plus facilement dans les autres Villes, & dans tous les Royaumes de la terre. Il laissa neanmoins quelques-uns de ses Ouvriers à Venise pour y bâtir un Convent, & en envoya d'autres à Spalatro pour le même dessein, & en passant par Padouë, il promit aux Habitans de leur en envoyer aussi lorsqu'il seroit à Rome.

Il ne fut pas plûtôt arrivé en cette

Ville, qu'il s'alla jetter aux pi
Pape Honorius, pour lui rendr
pte de l'heureux succés de la R
qu'il avoit eû la bonté de con
Le Pape l'ayant écoûté avec be
de plaisir, lui donna l'Eglise de
pour lui servir de Convent, le
vid dés la même année peuplé
Religieux qui brûloient d'un z
croyable pour le salut des am
Pape l'ayant chargé de la Com
de ramasser toutes les Religieuse
Ville en un seul Monastere, il
quita avec tant de bonheur, q
surmonté une infinité d'obstacles
rencontrerent à ce dessein, il réü
semble toutes les Religieuses da
seule Maison, qui fut celle de S
que ses Religieux lui céderent p
ser en celle de Sainte Sabine,
Pape leur donna avec tout ce
dépendoit. Il leur ordonna la
perpétuelle, & leur ayant fait p
son Institut, il les forma à tou
vertus chrêtiennes & religieuses

de JESUS-CHRIST ; C'eſt par lui qu'a commencé auſſi le Tiers-Ordre de l'un & de l'autre Sexe de S. Dominique, qui s'eſt rendu ſi célébre depuis ſa mort, & qui eſt devenu une féconde pépiniere de Saints & de Saintes qu'il donne tous les jours à l'Egliſe. Quelque temps aprés ces établiſſemens, on apprit à Rome la nouvelle de la mort du célébre Comte de Montfort, qui fut tué au Siége de Toulouſe le 28 Juin de l'an 1218. Cet accident ſi préjudiciable à l'Egliſe, obligea Saint Dominique de retourner en Languedoc pour conſoler & fortifier les Religieux qu'il y avoit laiſſez, & ſes filles du Monaſtere de Proüille, & pour y étendre ſon nouvel Ordre de la Milice de JESUS-CHRIST, dont ce pays avoit un extrême beſoin : De là il paſſa en Eſpagne, où ſon Ordre faiſoit d'admirables progrés, & augmenta conſidérablement le nombre de ſes Maiſons. Lorſqu'il eût donné en Eſpagne tous les ordres neceſſaires pour la conſervation de ce qu'il y avoit établi, il repaſſa en France, & vint à Paris, où il trouva trente Religieux qui avoient déja quelques Bâtimens dans l'Univerſité. Son ſejour n'y fut que d'un mois, mais il ne laiſſa pas d'y faire de grandes

choses pour l'agrandissement de son Ordre, l'ayant étendu non seulement en plusieurs autres Villes du Royaume, mais en Ecosse, à l'instance du Roy, qui lui demanda quelques-uns de ses Ouvriers pour travailler à la sanctification de ses Sujets. De Paris, le Saint reprît le chemin de Rome, où il ne demeura que fort peu de temps; car ayant affermi dans leurs bonnes résolutions ses Religieux de Sainte Sabine & les filles de Saint Sixte, que le démon avoit tâché d'ébranler, il se rendit à Bologne aux Fêtes de la Pentecôte de l'année 1220. Ce fut dans cette Ville qu'il tint son Chapitre Général dans lequel il voulut, mais inutilement, se démettre de sa Charge. Aprés que le Chapitre fut fini il fixa sa demeure à Boulogne, & n'en sortit plus que pour quelques Voyages de peu de durée, & pour établir de nouvelles Maisons de son Ordre, ou visiter celles que ses enfans avoient établies. Il tint un second Chapitre Général à Bologne, où il divisa tout son Ordre en huit Provinces qui comprenoient déja cinquante-six Convents, sans compter ceux qui n'étoient que désignez : il y fit aussi élire huit Provinciaux pour les gouverner, & envoya plusieurs de ses Re-

ligieux en divers cantons du monde, desorte que l'on ne pouvoit assez s'étonner comment en cinq ans seulement cette Vigne mystique s'étoit si fort étenduë, qu'elle étoit capable de couvrir, pour ainsi dire, toute la terre. Enfin plus cassé de ses travaux Apostoliques & de ses prodigieuses mortifications, que de son grand âge, il fut attaqué d'un flux de sang, & voulut mourir à terre, laissant la Pauvreté, l'Humilité & la Charité pour heritage à ses enfans. Ce fut un Vendredy sixiéme jour d'Aoust de l'année 1221. qui étoit la cinquante-neuviéme de son âge. Il fut inhumé dans son Eglise du Convent de Boulogne. Le Cardinal Hugolin, Légat du saint Siege, qui fut depuis Pape sous le nom de Gregoire IX. fit les Cérémonies de la Sépulture, accompagné du Patriarche d'Aquilée, & de plusieurs autres Evêques & Prélats, & d'une infinité de personnes de toutes sortes de conditions. Ce même Pape ayant été informé des miracles continuels qui se faisoient à son tombeau, & en quantité d'autres endroits, le canonisa le 13. Juillet de l'an 1235. mettant sa Fête au 5. d'Aoust veille de son décés, pour laisser le 6. à la solemnité de la Transfiguration, & depuis le Pape

finité de ſaints Perſonnages. O
pte trois ou quatre Papes ,
Cardinaux , & d'illuſtres Ecri
il a peuplé le Ciel d'un nombr
gieux de Saints Confeſſeurs , &
ſieurs Martyrs. Aprés Saint
que, le Bienheureux Jourdain
le Grand ; Saint Thomas d'A
lumiere & l'Oracle de la Th
Saint Raimond de Pennafort
Vincent Ferrier l'Apôtre de ſo
Saint Antonin Archevêque de
ce , le modéle des Evêques ;
Martyr , le bouclier de la F
fleau des hérétiques : le Cardi
jetan ; Dom Barthelemy des M
Loüis de Grenade ; Dominiq
& pluſieurs autres que je ne

t Dominique, dont elle avoit
l'habit à l'âge de vingt ans. On
ommé en France les Freres Prê-
rs Jacobis, à cause que leur pre-
Convent de Paris fut établi prés
a Porte Saint Jacques, qui étoit un
ital destiné à loger les Pelerins de
acques, quand ils s'y vinrent éta-
D'autres disent qu'ils s'appelle-
Jacobites, dés qu'ils étoient en Ita-
parce qu'ils imitoient la vie Apo-
que, & quelques Auteurs les ap-
ent les Prédicateurs de S. Jacques.



HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DE DIFFERENTES CONGRE'GATIONS DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE,

ET PARTICULIEREMENT DE CELLE QUE LE R. P. JEAN MICHAELIS A ETABLIE EN FRANCE.

CHAPITRE XLVIII.

LE relâchement n'étant que trop ordinaire dans les Religions même les plus zelées pour la gloire de Dieu, l'Ordre de Saint Domini-

: s'y est trouvé sujet aussi bien que
: d'autres, comme nous l'avons dé-
'û. Mais plusieurs grands Person-
,es touchez de voir que l'esprit de
r Fondateur ne régnoit presque plus
is leurs Maisons, ont tâché de l'y
:e revivre en y introduisant la ré-
me ; ce qui a fait naître diverses
ngrégations dans differens Royau-
s.

Ainsi la Congrégation de Prusse de
)rdre de Saint Dominique, fut insti-
:e l'an 1391. par le Pere Conrad Re-
ieux du même Ordre.

La Congrégation de Sienne de Saint
)minique, fut érigée en 1402. par
rthelemy de Saint Dominique, Evê-
e de Cheronnée, Ville de la premie-
Achée dans l'Exarcat de Macedoine,
i n'est plus qu un Village de Grece,
· le Lac de Stives. Ce pieux Evêque
été le premier réformateur de son
'dre en Italie.

La Congrégation d'Aragon, de l'Or-
: de Saint Dominique, a été établie
n 1426. par le R. P. Barthelemy Tes-
r, Provincial, & ensuite Général de
ı Ordre.

La Congrégation de Lombardie, de
)rdre de S. Dominique, a commencé
: la fin du quatorziéme siécle, ou



gation des Saints.

Il y a encore la Congréga
Naples de l'Ordre de Saint Dor
appellée vulgairement la Cong
de Sainte Marie de la Santé.
la Calabre Superieure de Sain
nique, instituée par le R. P.
Milette. Celle d'Abbruzze, au
appellée la Province de Saint
rine de Sienne, de l'Ordre
Dominique, rétablie dans l'Ol
ce, par le R. P. Paulin de Luc

Dans le dernier siécle, le
Antoine le Quieu du Saint Sac
Religieux de cet Ordre, d'une
te Sainteté, & qui possedoit e
ment le double esprit de son P
Dominique, a rétabli la parf
vreté, sans rentes, ni possessio

siécle, & qui est redevable de son institution au R. Pere Jean Michaëlis, personnage d'une éminente vertu, & qui étoit alors l'ornement de l'Ordre de S. Dominique. Le relâchement qui s'y étoit introduit par le malheur des Guerres civiles dont la France ne faisoit que de sortir, fit naître à ce saint Religieux la pensée de faire revivre l'esprit de son Saint Fondateur dans son Ordre; il travailla avec un soin extrême à sa réforme, & malgré tous les obstacles qu'il y rencontra, & les persécutions qu'il lui fallut souffrir du côté de ses Freres, il en vint heureusement à bout. Ce bon Religieux qui étoit Docteur en Theologie, ayant associé à son dessein le P. Belly Docteur comme lui & du même Ordre, songea à l'établissement de sa réforme l'an 1594. Lorsqu'il s'alla habituer dans le Convent de Clermont de Lodeve, dont les troubles de l'Etat avoient causé la ruïne, & que tous les Religieux avoient abandonné. Le Pere Michaëlis ayant communiqué son dessein à quelques-uns de ses Freres, dans lesquels il remarquoit une grande régularité, ils donnerent avec plaisir dans son dessein, & s'engagerent à suivre sa réforme. Leur Maison étoit dans un si pitoyable état, qu'ils eurent bien de

la peine à y faire leur demeure ; mais plusieurs personnes charitables, édifiées de la vie pauvre & austere qu'ils menoient, contribuërent de leurs aumônes à la réparation du Convent, & l'ouvrage fut bien-tôt mis dans sa perfection.

Les choses étoient en cet état lors qu'en 1599 le Pere Marius Provincial de la Province Occitane faisant sa visite, passa par le Convent de Clermont, il fut surpris de le voir en si bon état, & ayant été témoin des mortifications & du genre de vie de ces bons Religieux, ne pût leur refuser les loüanges qu'ils meritoient, & de reconnoître que le doigt de Dieu étoit-là, & que sans un coup de sa main toute-puissante, ces Religieux qui étoient dénuez de tout, n'eussent pas pû venir à bout d'un si grand dessein, ni soûtenir leur façon de vivre. Le Provincial continuant le cours de sa visite, arriva au Convent de Toulouse, & dans les entretiens qu'il eût avec les Religieux, il leur imprima dans l'esprit une si haute idée du Pere Michaëlis, & leur donna tant d'estime de sa réforme, que la plûpart résolurent de l'embrasser. L'occasion leur étoit alors fort favorable, & ils ne pouvoient prendre un meilleur

temps, puisqu'ils n'avoient point de Prieur ; ainsi ceux qui souhaitoient la réforme s'étant trouvez les plus forts dans leur Chapitre quand il fut question de proceder à une nouvelle élection, ils donnerent leurs voix au Pere Michaëlis, qui fut ainsi élû Prieur. Ceux qui appréhendoient la réforme, traverserent autant qu'ils pûrent ce choix qui ne les accommodoit nullement ; mais ils ne firent que de vaines & d'inutiles oppositions, & il leur fallut avaler le calice tout amer qu'il leur paroissoit, en recevant ce Pere dont l'élection fut confirmée. Peu de temps aprés ; sçavoir en 1601. le Pere Belly fut élû Prieur du Convent d'Alby, qui reçût aussi la réforme. Voilà les trois premiers Convents dans lesquels les Freres Prêcheurs ou Dominicains embrasserent la réforme du Pere Michaëlis.

Le Pere Marius ayant achevé son temps de Provincial, le Pere Bourguignon lui fut donné pour successeur ; mais n'étant pas aussi bien intentionné pour la nouvelle réforme que son Prédécesseur, il eût plusieurs differens avec les Peres Dominicains qui l'avoient embrassée. Pendant les fâcheuses contestations qui s'éleverent entr'eux, Dieu

donnant ſa benediction aux réformez, ils s'établirent en trois autres Convents ; ſçavoir à Beſiers en l'an 1605. à Briguier prés Toulouſe, en. 1606. & à Saint Maximin en Provence en 1607. Cependant le Pere Michaëlis voulant ſe mettre à couvert de la perſécution de ſes Freres, qui tâchoient en toutes occaſions de traverſer ſes bons deſſeins, eût recours au Roy Henry le grand, afin que par ſon crédit auprés de ſa Sainteté, il obtint que les Freres Prêcheurs réformez fuſſent érigez en Congrégation, & ſéparez des autres Dominicains de la Province Occitane. L'an 1608. ſur l'inſtance qu'en fit le Sieur de Breves Ambaſſadeur du Roy Henry IV. à Rome, les Freres Prêcheurs réformez obtinrent leur ſéparation de la Province Occitane, & le Général de l'Ordre, le Pere Auguſtin Galaminio, depuis Cardinal du titre *de Ara Cœli*, nomma le Pere Michaëlis premier Vicaire Général de la Congrégation des Freres Prêcheurs réformez.

Dieu répandant de plus en plus ſa bénédiction ſur la réforme, le Pere Michaëlis ſe vid appellé en pluſieurs Convents que les Guerres avoient ruïnez, & la pieté des fidéles ſecondant ſes pieux deſſeins, il les remît bien-tôt

s leur premier état. Pendant que
faint Homme travailloit avec tant
uccés à la réforme de son Ordre,
Chapitre Général se tint à Paris l'an
1. le Pere Galaminio s'y étant ren-
, y manda le Pere Michaëlis qui y
: avec cinq de ses Religieux, & y
voir le grand bien qui reviendroit à
rdre & a l'Eglise, si le Convent de
is vouloit entrer dans le même es-
& embrasser la réforme; mais ces
igieux qui composoient une nom-
ble Communauté, n'ayant rien vou-
changer en leur maniere de vivre,
choses demeurerent en leur premier
t.

Le Général qui étoit assez convain-
de l'utilité de cette réforme, ob-
: du Roy, & de la Reine Régente
Mere, au mois de Septembre, des
ttres en forme de Charte, par les-
elles il étoit permis au Pere Michaë-
de bâtir à Paris un Convent & une
aison nouvelle de Freres Prêcheurs
ormez. L'année suivante, ces Let-
s furent signifiées aux Prieur & Syn-
: du Convent des Jacobins de Paris,
ec celles de la permission que l'Evê-
e de Paris leurs avoit donnée de de-
eurer & s'habituer dans la Ville ou
uxbourgs de cette Ville. Les Jaco-

bins du Convent de S. Jacques ne m[illegible]
querent pas de former une oppositi
aux Lettres qui leur avoient été sig[illegible]
fiées, on fit des écrits & des prod
ctions de part & d'autre, & l'affa[illegible]
ayant été portée au Parlement de Par
la Cour par son Arrest du 23. Mars [illegible]
l'an 1613. permit aux Freres Prêcheu
réformez, suivant les Lettres qu'i
avoient obtenuës de Sa Majesté, d
demeurer & de s'habituer à Paris.

Ce Procés ayant été vuidé à leu
avantage, dés le commencement d
l'an 1614. ils firent bâtir une Chapelle
qui est maintenant une belle Eglise
dans le Fauxbourg S. Honoré, des de
niers & aumônes de leurs Bienfaicteurs
& ayant depuis acheté plusieurs Mai
sons circonvoisines, ils en ont fait u
beau Convent rempli d'un bon nombr
de Religieux de la réforme. D'abor
le Pere Michaëlis Vicaire Général
gouverna cette Maison, ayant sous lu
le Pere Langer pour Vicaire, jusqu'a
jour de la Concéption de la Saint
Vierge, que le Pere d'Ambrun en fu
élû le premier Prieur. Plusieurs Mona-
steres ayant suivi ce bon exemple, ont
embrassé avec plaisir cette loüable ré-
forme, & comme ces Maisons se trou-
voient en grand nombre, le Pape Cle-
ment IX.

it IX. les érigea en Province l'an
9. sous le nom de la Province de
it Loüis Roy de France.
'endant que les Turcs, ennemis si
pitoyables de la Religion Chrêtien-
, desoloient les Provinces de la
rre-Sainte & de la Grece, & que les
:étiques par une fureur sans bornes,
:ruisoient celles des pays Septentrion-
ux de Dannemarck, d'Angleterre,
:cosse & d'Hybernie, Dieu multi-
ioit l'Ordre de S. Dominique dans le
uveau monde par les travaux Apo-
liques de ses Religieux, qui y ont
bli plusieurs Maisons, & une infini-
de Convents & de Vicariats, où ils
availlent infatigablement à étendre
Royaume de Jesus-Christ,
ssi bien qu'à la Chine & aux autres
npires voisins par la publication de
n Evangile. Le R. P. Antonin Clo-
ie, François de nation, est mainte-
int Général de cet Ordre, qui est di-
isé en quarante-cinq Provinces par
ut le monde Chrêtien, dont voici la
iste.

CATALOGUE

DE TOUTES LES PROVINCES que possede l'Ordre de S. Dominique dans tout le monde.

1. LA Province D'ESPAGNE.
2. La Province de TOULOUSE.
3. La Province de FRANCE.
4. La Province de la haute & basse LOMBARDIE.
5. La Province ROMAINE.
6. La Province de NAPLES.
7. La Province de HONGRIE.
8. La Province D'ALLEMAGNE.
9. La Province D'ANGLETERRE.
10. La Province de POLOGNE.
11. La Province de DANNEMARCK.
12. La Province de GRECE.
13. La Province de la TERRE-SAINTE.
14. La Province D'ARAGON.
15. La Province de BOHEME.
16. La Province de PROVENCE.
17. La Province de SAXE.
18. La Province de DALMATIE.
19. La Province de SICILE.
20. La Province de PORTUGAL.
21. La Province D'ECOSSE.

Province d'ANDALOUSIE.
Province de FLANDRES.
Province de S. THOMAS
Poüille.
Province de CALABRE.
Province de SAINTE CROIX
Occidentales.
Province d'HIBERNIE.
Province de S. JACQUES DE
E dans l'Amerique.
Province de S. JEAN-BAP-
Perou.
Province de S. VINCENT de
dans l'Amerique.
Province de S. ANTONIN, du
Royaume de Grenade dans
ue.
Province OCCITANE.
Province de S. DOMINIQUE
e.
Province de NAKCHIVAN en

Province de STE CATHERINE
re de Quito, dans l'Amerique.
Province de S. LAURENT au
e de Chili dans l'Amerique.
Province du S. ROSAIRE des
es aux Indes Orientales.
Province S. HYPOLITE Mar-
Oaxaca, dans l'Amerique.
Province de SAINT PIERRE

Martyr, dans l'Italie.

40. La Province de STE CATHERINE DE SIENNE, dans la Poüille.

41. La Province de RUSSIE.

42. La Province de PARIS.

43. La Province de LUSITANIE en Pologne.

44. La Province des ISLES DE CANARIE.

45. La Province de S. LOÜIS, Roy de France.

Nous avons aussi trouvé à propos, suivant que nous l'avons déja pratiqué, de donner un Catalogue particulier des Provinces & des Maisons que les Jacobins possedent en France, avec l'année de leur fondation.

ETAT
DES PROVINCES, Convents & Monasteres de l'Ordre des Freres Prêcheurs en France.

Province de Toulouse, seconde de l'Ordre.

1. LE Convent de TOULOUSE, Archevêché, fondé l'an 1216.

Convent de L'INQUISITION,
t en la même Ville, fut fondé
1207.
Convent de BRUIERES ou N. D.
ACES, Vicariat dépendant dudit
it à deux lieuës de Toulouse, fut
'an 1605.
Convent de LIMOGES Evêché,
apitale du Limosin, fut fondé
1219.
Convent D'AVIGNON, Arche-
capitale du Comtat, fut fondé
1224.
e Convent de BOURDEAUX,
êché, Ville capitale de la Guyen-
fondé l'an 1229.
e Convent de MONTPELLIER,
du Languedoc, fondé en 1229.
Convent de VALENCE, Evêché,
phiné, fondé en 1234.
Convent de BEZIERS, Ville
pale du Languedoc, fut fondé
1247.
Le Convent de CARCASSONE,
Episcopalle, fondé en 1247.
Le Convent DE L'INQUISITION,
a Cité, Vicariat fondé en 1247.
Le Convent de MONTAUBAN,
piscopale en Guyenne, fut fon-
1251.
Le Convent de CASTRES, Ville

Episcopale du Languedoc, fut fondé l'an 1258.

14. Le Convent de BRIVE LA GAILLARDE, dans le Diocése de Limoges, fut fondé l'an 1261.

15. Le Convent de NISMES, Ville Episcopale du Languedoc, fut fondé l'an 1263.

16. Le Convent de PAMIERS, Evêché en Foix, fondé en 1269.

17. Le Convent D'ALBY, Archevêché du Languedoc, fondé en 1276.

18. Le Convent de S. GAUDENS, Diocése de Cominges en Gascogne, fondé l'an 1270.

19. Le Convent de L'ISLE EN DODON, Diocese de Cominges, fut fondé en 1290.

20. Le Convent de S. MAXIMIN, au Diocese d'Aix dans la Provence, fondé l'an 1299.

21. Le Convent de LA STE BAUME, Vicariat de S. Maximin, fondé en 1299.

22. Le Convent de CLERMONT, Diocese de Lodeve dans le Languedoc, fut fondé l'an 1325.

23. Le Convent de BAGUIERES, au Diocése de Tarbes dans la Gascogne, fondé l'an 1329.

24. Le Convent de MOUGERES, au Diocése de Beziers, fondé en 1646.

Province de France, troisiéme de l'Ordre.

1. Le Convent de REIMS, Archevêché, dans la Champagne fut fondé l'an 1219.

2. Le Convent D'ORLEANS, Evêché, Ville capitale du païs, fondé l'an 1219.

3. Le Convent de POITIERS Evêché, Ville capitale de la Province de Poitou, fondé en 1219.

4. Le Convent de CHARTRES Evêché, fondé en 1221.

5. Le Convent de VERDUN, Ville Episcopale dans la Lorraine, fut fondé l'an 1229.

6. Le Convent D'ANGERS, Ville Episcopale, capitale de l'Anjou, fut fondé en 1229.

7. Le Convent de LANGRES, Ville Episcopale dans la Champagne, fut fondé l'an 1231.

8. Le Convent de DIJON, au Diocése de Langres, fondé l'an 1237.

9. Le Convent de LIEGE, Principauté, fondé l'an 1239.

10. Le Convent D'AUXERRE, Evêché dans la Bourgogne, fut fondé l'an 1240.

11. Le Convent de SENS, Archevêché dans la Champagne, fut fondé l'an 1242.

12. Le Convent de BEAUVAIS, Ville Episcopale dans la Picardie, fut fondé l'an 1244.

13. Le Convent de S. QUENTIN, Diocése de Noyon dans la Picardie, fondé en 1246.

14. Le Convent de MACON Evêché, fut fondé l'an 1255.

15. Le Convent de PONS, Diocese de Saintes, fondé en 1256.

16. Le Convent de COÛTANCES, Evêché dans la basse Normandie, fut fondé en 1264.

17. Le Convent de LISIEUX, Evêché dans la Normandie, fut fondé en 1265.

18. Le Convent de PROVINS, Diocése de Sens, dans la Brie, fut fondé l'an 1266.

19. Le Convent de SAINTES Evêché, fut fondé en 1267.

20. Le Convent de BOURGES, Archevêché, Ville capitale du Berry, fondé en 1270.

21. Le Convent de POLIGNI, au au Diocése de Besançon, dans la Franche-Comté, fondé en 1273.

22. Le Convent de S. JEAN D'ANGELY, au Diocése de Saintes, fondé l'an 1279.

23. Le Convent de BEAUVOIR SUR

ER, au Diocése de Luçon en Sainton-, fondé l'an 1287.

24. Le Convent de GRENOBLE, êché dans le Dauphiné, fut fondé n 1288.

25. Le Convent de THOÜARS Dioe de Poitiers, fondé en 1279.

26. Le Convent de NEVERS Evêché, pitale du Nivernois, fondé en 1305.

27. Le Convent de VIENNE, Aicheché, Ville capitale du pays, fut fonl'an 1384.

28. Le Convent de BOURG EN BRESSE, océse de Lyon, fondé en 1414.

29. Le Convent de BAULNE, au iocése d'Autun, dans la Bourgogne, t fondé l'an 1478.

30. Le Convent de la ROCHELLE éché, fondé l'an...

31. Le Convent de S. FLOUR, Evêé dans l'Auvergne, fondé en...

32. Le Convent D'ANGOULESME vêché, fondé l'an...

33. Le Convent de PATERNO, au Diocése de Grenoble, fondé en 1631.

34. Le Convent de CHABEÜIL, Viariat du Convent de Grenoble.

Monasteres de Religieuses de la Province de France.

1. Le Convent de MONTARGIS, au

Diocéſe de Sens, fondé en 1638

2. Le Monaſtere de ROÜEN, au: Amurées, Archevêché, fondé en 1269

3. Le Monaſtere de NANCY, au Diocéſe de Toul dans la Lorraine, fondé l'an 1201

4. Le Monaſtere de POISSY, au Diocéſe de Chartres, fondé en 1303

5. Le Monaſtere de POITIERS, Evêché, fondé en 1621.

6. Le Monaſtere D'AUMALE, au Diocéſe de Roüen, fondé en 1542.

7. Le Monaſtere de DIJON, au Diocéſe de Langres, fondé en 1612.

8. Le Monaſtere de SEMUR, au Diocéſe d'Autun, fondé en 1618.

9. Le Monaſtere de TOUL, Convent du premier Ordre, fut fondé en...

10. Le Monaſtere de TOUL, Convent du Tiers-Ordre, fondé en 1635.

11. Le Monaſtere D'AUTUN Evêché, fondé en 1642.

12. Le Monaſtere de ROSAY, du Tiers-Ordre, au Diocéſe de Meaux, fut fondé l'an 1647.

13. Le Monaſtere de MONTFLEURY, au Diocéſe de Grenoble, ſut fondé en 1288.

14. Le Monaſtere de BEAUNE, Diocéſe d'Autun, fondé en 1632.

15. Le Monaſtere D'ARRAS Evêché:

capitale de l'Artois, fut fon-

: Monastere de STE CATHE-
le Roüen, fut fondé l'an 1660.

:e de Provence, dix-septiéme de l'Ordre.

Convent du PUY, Evêché,
é l'an 1221.
Convent de MARSEILLE, Evê-
fondé l'an 1225.
Convent d'ARLES, Archevê-
fondé en 1231.
Convent de TARASCON, au
de Vaison, fondé en 1231.
Convent de NICE, Evêché
avoye, fondé en 1234.
Convent de SISTERON, Evê-
dé en 1247.
Convent d'ORANGE, Evêché,
: en 1269.
Convent d'AIX, Archevêché,
: en 1271.
Convent de DIE, Ville Epis-
ondé en 1275.
Convent de GRACE, Evêché,
: en 1272.
Convent de MARVEGUE, au
e Mende, fut fondé l'an 1285.
Convent de BUIX, au Dio-

céſe d'Ambrun, fut fondé l'an 1294.

13. Le Convent de TOULON, Evêché, fondé en 1304.

14. Le Convent de DRAGUIGNAN, au Diocéſe de Fréjus, fut fondé l'an 1305.

15. Le Convent de CARPENTRAS, Evêché du Comtat, fondé en 1312.

16. Le Convent de CAVAILLON, Evêché du Comtat, fondé en 1312.

17. Le Convent de GAP, Evêché, fondé en 1313.

18. Le Convent de BARCELONNETTE, dans le Diocéſe de Senez, fut fondé l'an 1316.

19. Le Convent de SEINNES, au Diocéſe de Digne, fondé en...

20. Le Convent de BRIANÇON, fut fondé l'an 1626.

21. Le Convent de PIGNEROL, fut fondé en....

22. Le Convent de FRE'JUS, Evêché, fondé l'an 1640.

Monaſteres de Religieuſes de la Province de Provence.

1. Le Monaſtere de S. BARTHELEMY D'AIX, Archevêché, fut fondé l'an 1285.

2. Le Monaſtere de MONTPELLIER, Evêché, fondé en 1295.

3. Le Monaſtere de VIVIERS, Evêché, fondé en 1625.

4. Le Monastere de S. ESTIENNE N FOREST, au Diocése de Lion, ondé en 1615.

5. Le Monastere de FRE'JUS, Evêhé, fondé en 1636.

6. Le Monastere de S. MAXIMIN, iocése d'Aix, fondé en 1645.

7. Le Monastere du PUY, Evêché, it fondé en 1605.

8. Le Monastere de STE PRAXEDE 'AVIGNON, Archevêché, fondé n 1647.

9. Le Monastere de LANGEAG, au iocése de S. Flour, fut fondé l'an 1620.

Province Occitane, trente-deuxiéme de l'Ordre.

1. Le Convent de PROÜILLE, Dioése de Saint Papoul, & de Mirepoix, it fondé l'an 1609.

2. Le Convent de NARBONNE, Arhevêché, fut fondé en 1220.

3. Le Convent de BAYONNE, Evêché n Bearn, fut fondé en 1221.

4. Le Convent de CAHORS, Evêhé, fut fondé en 1226.

5. Le Convent de PERIGUEUX, Evêé en Guyenne, fondé en 1241.

6. Le Convent D'AGEN, Evêché ins la Guyenne, fondé en 1248.

7. Le Convent D'ORTHEZ, Diocése

de l'Escar dans le Bearn, fut fondé l'an 1250.

8. Le Convent de FIGEAC, au Diocése de Cahors, fondé en 1251.

9. Le Convent de BERGERAC, au Diocése de Périgueux, fut fondé en 1260.

10. Le Convent de S. EMILION, au Diocése de Bourdeaux, fondé en 1261.

11. Le Convent D'AUBENAS, au Diocése de Viviers, fut fondé l'an 1266.

12. Le Convent de MORLAS, au Diocése de l'Escar, fut fondé en 1268.

13. Le Convent de RIEUX, Evêché, fondé en 1272.

14. Le Convent D'AUVILLAR, au Diocése de Cahors, fut fondé l'an 1275.

15. Le Convent de LAICTOURE, Evêché dans la Gascogne, fut fondé en 1276.

16. Le Convent de MILLAU, Diocése de Rhodez, fondé en 1278.

17. Le Convent de FANIAUX, Diocése de Mirepoix, fondé en 1280.

18. Le Convent de SANSEVE, Diocése d'Aire dans la Gascogne, fut fondé en 1281.

19. Le Convent de GENOÜILLAC, au Diocése d'Usez, fondé en 1304.

20. Le Convent de S. JUNIEN, au Diocése de Limoges, fondé en 1310.

1. Le Convent de LIMOUX, au Dio-
de Narbonne, fut fondé l'an 1324.
2. Le Convent de BELVE', Diocése
SARLAT, fondé en 1331.
13. Le Convent du PORT-SAINTE-
RIE, dans le Diocése d'Agen, fut
dé en 1335.
4. Le Convent de MAUVOISIN, au
océse de Lombez, fut fondé l'an 1350.
5. Le Convent D'AUCH, Archevê-
, fondé en 1542.
16. Le Convent de QUILLAN, au
océse d'Aleth, fondé en 1547.
17. Le Convent de PRADELLES, fut
dé en ...
28. Le Convent de MARVIOLES,
océse de Mende, fondé en...
29. Le Convent de la REOLLE,
océse de Bazas, dans la Guyenne,
dé en...
o. Le Convent de S. GIRONS, Dio-
e de Conrseans, fondé en...
1. Le Convent de PERPIGNAN,
cariat de Narbonne, fut fondé l'an
1620.
2. Le Convent de la ROCHE-
IOÜARD, au Diocése de Limoge,
fondé en 1628.

Monasteres de Religieuses.

1. Le Monastere de POÜILLE, pre-

mier Monâſtere de l'Ordre en France, fondé vers l'an 1206.

2. Le Monaſtere de CONDOM, Evêché en Gaſcogne, fut fondé l'an 1285.

3. Le Monaſtere de S. PARDOUX, au Diocéſe de Périgueux., fut fondé en 1291.

4. Le Monaſtere de MONTPELLIER, Evêché, fut fondé en 1295.

5. Le Monaſtere D'AGEN, Evêché, fut fondé en 1585.

6. Le Monaſtere de CASTEL-SARAZIN, au Diocéſe de Montauban, fut fondé en 1590.

7. Le Monaſtere de TOULOUSE, Archevêché, fondé l'an 1611.

8. Le Monaſtere de BOURDEAUX, Archevêché, fondé en 1627.

9. Le Monaſtere de RHODEZ, Evêché, fondé en 1662.

10. Le Monaſtere de MURAT, Diocéſe de Mende, fondé en 1638.

11. Le Monaſtere du MAS-D'AGEN, Diocéſe d'Agen, fondé en 1640.

Province de Paris, trente-cinquiéme de l'Ordre.

1. Le Convent de PARIS, Collége, Archevêché, fondé en 1217.

2. Le Convent de LION, Archevêché, fondé en 1218.

3. Le Convent du MANS, Evêché, fondé l'an 1219.
4. Le Convent de CLERMONT, èché dans l'Auvergne, fut fondé 1 1220.
. Le Convent de TOURS, Arche- :hé, fut fondé l'an 1220.
:. Le Convent de DINAN, Diocése S. Malo, dans la Bretagne, fut fon- l'an 1220.
. Le Convent de TROYES, Evêché, fondé l'an 1227.
8. Le Convent de NANTES, Evêché, Bretagne, fut fondé l'an 1228.
). Le Convent de MORLAIX, Dio- e de Tréguier, dans la Bretagne, fondé l'an 1235.
10. Le Convent de QUIMPERLE, océse de Vennes, en Bretagne, fut ndé en 1255.
11. Le Convent de CHASLONS SUR ARNE, Evêché dans la Champagne, fondé en 1257.
2. Le Convent de COMPIEGNE, océse de Soissons, fondé en 1258.
13. Le Convent D'ARGENTAN, Dio- è de Séez dans la Normandie, fut ndé l'an 1290.
14. Le Convent de GUINGAND, océse de Tréguier, fondé en 1284.
5. Le Convent de MOMMELLIAN,

Diocése de Grenoble dans le Dauphiné, fut fondé en 1330.

16. Le Convent de RENNES, Evêché, fondé en 1368.

17. Le Convent de GUERANDE, Diocése de Nantes, fondé en 1408.

18. Le Convent D'ANNESSI, Diocése de Génève, fondé en 1422.

19. Le Convent de LAVAL, au Diocése du Mans, fondé en 1488.

20. Le Convent de CHAMBERRI en Savoye, fondé l'an...

21. Le Convent de BESANÇON, Archevêché dans la Franche-Comté, fondé en...

22. Le Convent de VELY, au Diocése de Reims, fondé en...

23. Le Convent de Moulins, au Diocése d'Autun, fondé en 1517.

24. Le Convent de VITRAY, au Diocése de Nantes, fondé en 1631.

25. Le Convent de VANNES, Evêché dans la Bretagne, fut fondé l'an 1633.

26. Le Convent de CRAN ou CRAON, au Diocése d'Angers, fut fondé en 1640.

27. Le Convent de PLAUCOÜEL, au Diocése de Saint Malo dans la Bretagne, fut fondé l'an 1650.

Monasteres de Religieuses.

1. Le Monastere de DINAN, dans le

Diocése de S. Malo, fut fondé l'an 1631.

2. Le Monastere de RENNES, Evêché, fut fondé l'an ...

Province de Saint Loüis Roy de France, érigée par le Pape Clement IX. en 1669.

1. Le Convent de STE MADELAINE de Mets, Evêché, fut fondé l'an 1217.

2. Le Convent de ROÜEN, Archevêché, capitale de Normandie, en 1223.

3. Le Convent de TOUL, Evêché dans la Lorraine, fondé en 1232.

4. Le Convent D'AMIENS, Evêché dans la Picardie, fondé en 1243.

5. Le Convent de CAEN, Diocése de Bayeux, capitale de la basse Normandie, fondé en

6. Le Convent de PARIS, ruë de Saint Honoré, fondé en 1615.

7. Le Convent du MESNIL-GARNIER, Diocése de Coûtance en basse Normandie, fondé en 1619.

8. Le Convent de BLAINVILLE, Diocése de Toul, fondé en 1621.

9. Le Convent de GONESSE, Diocése de Paris, fondé en 1622.

10. Le Convent de NANCY, Diocése de Toul, fondé en 1641.

11. Le Convent D'ABBEVILLE, au

Diocése d'Amiens, fondé en 1651.

12. Le Convent de RAGNI, Vicariat Diocése de Toul, fondé en 1655.

Monasteres de Religieuses.

1. Le Monastere de METS, Evêché, fondé en 1270.

2. Le Monastere D'ABBEVILLE, au Diocése d'Amiens, fondé en 1608.

3. Le Monastere de VIC, au Diocése de Toul, fondé en...

Convents qui ne sont sous aucune Province.

1. Le NOVICIAT du Fauxbourg Saint Germain à Paris, fondé en 1633.

2. Le Convent de TOR, Diocése de Cavaillon dans le Comtat, fut fondé l'an 1638.

3. Le Convent de CADENET, Diocése d'Aix, fut fondé en 1640.

4. Le Convent de S. PAUL, Evêché dans la Provence, fondé l'an 1632.

5. Le Convent de SAULT, dans la Provence, fut fondé en 1653.

6. Les Religieuses de CHASLONS SUR SAONE, fondées en 1621.

7. Les Religieuses de POUVERD à Condom, Evêché, fondées en 1283.

8. Les Religieuses de S. THOMAS à Paris, fondées en 1627.

9. Les Religieux de la CROIX à Paris, fondés en....

HISTOIRE
DE
L'ETABLISSEMENT
DE LA
CONGRE'GATION
DES
CHANOINES RE'GULIERS
DU
VAL-DES-ECOLIERS.

CHAPITRE XLIX.

L'ABBAYE du Val des Ecoliers qui a été autrefois le Chef d'une Congrégation de Chanoines [Ré]guliers, est dans le Diocése de Lan[gre]s, d'où elle s'est répanduë avec beau[cou]p de succés & d'édification, tant en [Fra]nce, qu'aux Païs-bas & en Allema-

gne, dont voici l'Origine. Guillaume, Richard, & deux autres Docteurs de Paris, ayant retiré pour fruit de leurs études une parfaite connoiſſance des vanitez de la terre, réſolurent de quitter le monde, & d'aller dans quelque ſolitude pour vâquer plus ſérieuſement à la méditation des choſes celeſtes. Ils choiſirent un Vallon fort écarté, arroſé d'une claire fontaine, & environné de bois, dans le Diocéſe de Langres, où ils obtinrent permiſſion de l'Evêque nommé Guillaume de Joinville, de faire leur demeure. En même temps, un vertueux perſonnage de leur connoiſſance nommé Ferry, qui étoit élû Evêque de Châlons, ayant été informé de la réſolution de ces Docteurs, quitta les belles eſperances des grandeurs de la terre pour les accompagner dans ce deſert; enſorte qu'ayant tous pris la régle de Saint Auguſtin & les pratiques des Chanoines réguliers, ils jetterent enſemble les premiers fondemens de la Maiſon du Val-des-Ecoliers, qui devint la ſource de pluſieurs autres.

Cependant quantité d'Ecoliers de la même Univerſité, ayant été attirez par l'exemple de leurs Maîtres, prirent le deſſein de les ſuivre en leur retraite, & les vinrent trouver au nombre de

·sept pour se rendre leurs disci-
ı la pratique de la vertu, com-
l'avoient été en l'Ecole des Let-
ımaines ; & c'est de là que cette
de eût le nom de Val-des-Eco-
Ils firent en peu de temps de si
s progrés dans la science des
, que l'odeur de leurs vertus se
lant de tous côtez, on les ap-
en plusieurs endroits pour y fon-
es Monasteres ; desorte que la
ique d'Aubry remarque qu'en
années, ils établirent seize Prieu-
ous dédiez à la Sainte Vierge.
ıne des plus considérables dépen-
s de cette Abbaye, fut la Maison
inte Catherine de Paris, que S.
fonda en 1229. en memoire de
neuse bataille de Bouvines, ga-
par son Ayeul Philippes Auguste,
ıe celui-ci avoit fondé en action
ıces l'Abbaye de la Victoire prés
nlis. Plusieurs autres en ont de-
iré leur origine, particulierement
de Monts en Haynaut, qui fut
e en 1252. par Marguerite Com-
de Flandres, laquelle fit venir sept
ieux de Paris pour les établir en
nouvelle Maison, qui a été de-
érigée en Abbaye par Paul V. l'an
Celle de Geronsart prés de Na-

mur avoit été fondée l'an 1221. & fut la Mere de quatre autres ; sçavoir de l'Abbaye de Liege, & des Prieurez d'Humphalise, de Lihoux & d'Hansvvic aux Fauxbourg de Malines. Clement Cornuot Prieur Général de cette Congrégation, obtint du Pape Paul III. la dignité d'Abbé, pour lui & ses successeurs dans le même emploi. Mais comme cette Congrégation avoit beaucoup dégeneré de sa premiere ferveur, & que les Chanoines réguliers étoient réduits en petit nombre, on trouva à
an 1653, propos de l'unir à la Congrégation des Chanoines réguliers de Sainte Geneviéve de France, desorte que les Maisons du Val-des-Ecoliers ont été confonduës dans cette Congrégation dont nous allons parler dans le Chapitre suivant.



HISTOIRE

HISTOIRE DES CHANOINES RE'GULIERS DE LA CONGRE'GATION DE FRANCE, OU DE SAINTE GE'NEVIE'VE DE PARIS.

CHAPITRE L.

LA Congrégation des Chanoines réguliers de France a pris naissance environ l'an 1615. en l'Abbaye de Saint Vincent de Senlis, sous les auspices & la protection du Cardinal de la Rochefoucault, Evêque

de la même Ville, & par le zéle de trois vertueux Religieux de ce Monastere; sçavoir les Peres Charles Faure, Baudoüin & Branche, qui formerent ensemble le dessein de vivre dans l'étroite observance de leur régle. Depuis le Roy Loüis XIII. ayant obtenu un Bref du Pape Gregoire XV. en 1622. par lequel il faisoit ce pieux & sçavant Cardinal, son Commissaire Apostolique pour la réformation des Ordres de Saint Benoist, de Citeaux, & des Chanoines réguliers, & la divine Providence ayant voulu qu'il fut nommé par Sa Majesté en 1619. à l'Abbaye de Sainte Généviéve de Paris, vacante par le décés de Benjamin de Brinchanteau Abbé régulier, & Evêque de Laon, il se vit engagé à entreprendre particulierement le rétablissement de celui des Chanoines réguliers, puisqu'il en possedoit une des plus illustres Maisons. Il appliqua tous ses soins à l'avancement de cet ouvrage, & aprés plusieurs déliberations pour choisir les moyens de le faire réüssir, il fit venir le P. Charles Faure à Sainte Généviéve, avec onze de ses Religieux de S. Vincent de Senlis, non-seulement pour rétablir la discipline réguliere en cette royale Abbaye; mais encore afin de se

vir de son ministere pour l'exécution dessein général de la réformation tout l'Ordre.

En effet, il y travailla avec tant de udence, de courage & de succés, qu'on t en peu de temps éclater par toutes ; Provinces de France, la pieté & la odestie des Chanoines réguliers de inte Géneviéve, qui étoient appellez tous côtez par les Evêques & les bez, pour réformer leurs Monasteres. esorte que ce grand Cardinal voyant s fruits si abondans, & ces progrés si nsidérables, unit par sa Sentence tous les maisons de l'Ordre qui étoient France en un corps de Congréga- on, dont le Superieur Général seroit bbé de Sainte Géneviéve ; ce Général anmoins ne devant l'être que pour temps, sçavoir pour trois ou pour ans. Le Cardinal de la Rochefou- ult aprés avoir travaillé avec un zéle fatigable pour le bien de l'Eglise, ourut dans sa maison Abbatiale à l'â- de 88. ans le 14. Février de l'an 45. son corps repose dans l'Eglise de inte Géneviéve, dans la Chapelle qui sous terre. Le Pere Faure qui avoit bien secondé ses pieux desseins, étoit ort à Paris dés le 4. Novembre de année précédente, n'ayant encore que

50. ans. Son corps repose à Sain
neviéve, & son cœur à S. Vinc
Senlis, dont il étoit Abbé.

Cette Congrégation s'est tell
étenduë & multipliée, qu'on peu
qu'elle est la plus ample & la plus
breuse de toutes celles qui ayer
mais été dans l'Ordre des Char
Réguliers, puisqu'elle est compc
present de plus de cent maisons,
une partie desquelles les Religieu:
employez à l'administration des P:
ses & des Hôpitaux, & en l'autre à
servation de l'Office divin, & à
struction des Ecclesiastiques & de l:
nesse dans les Séminaires. La m:
qui distingue ces Chanoines est l'
blanc, le Rochet, ou un Scapulai
toille, pour faire connoître qu'ils
Clercs par leur état.



CATALOGUE
DES MONASTERES
des Chanoines réguliers de la Congrégation de France.

Les A. *signifient Abbayes, les* P. *Prieurez, & les* R. *les titres réguliers.*

SAINTE GE'NEVIE'VE DE PARIS. A. R.

2. SAINTE CATHERINE DE PARIS P.

3. SAINTE GE'NEVIE'VE DE NANTERRE, au Diocése de Paris. P. R.

4. NÔTRE-DAME DE HENNEMONT, au Diocése de Chartres. P.

5. S. ELOY DE LONGJUMEAU, au Diocése de Paris. P.

6. NÔTRE-DAME DE LIVRY, au Diocése de Paris. A.

7. NÔTRE-DAME D'HERIVAUX, au Diocése de Paris. A.

8. S. VINCENT DE SENLIS Ville Episcopale. A.

9. S. JEAN AUX BOIS, au Diocése de Soissons. P.

10. S. MARTIN AUX BOIS, au Diocése de Beauvais. P.

11. S. MAURICE DE SENLIS, Evêché. P.

12. NÔTRE-DAME D'EU, au Diocése de Roüen. A.

13. S. QUENTIN DE BEAUVAIS, Evêché. A.

14. S. ACHEUL D'AMIENS, Evêché. A. R.

15. S. MARTIN D'AMIENS, Evêché. A.

16. L'HÔPITAL DE MEAUX, Evêché. P.

17. L'HÔPITAL DE ROÜEN, Archevêché. P.

18. NÔTRE-DAME DE CHAGE à Meaux. A.

19. S. CHERON DE CHARTRES, Evêché. A.

20. S. JEAN DE CHARTRES, Evêché. A.

21. SAINTE MADELAINE DE CHATEAUDUN, au Diocése de Chartres. A.

22. S. VINCENT AUX BOIS, au Diocése de Chartres. A. R.

23. S. EUVERTE D'ORLEANS, Evêché. A.

24. NÔTRE-DAME DE BEAUGENCY, Diocése d'Orleans. A.

25. NÔTRE DAME DE BOURGMOIEN à Blois, Evêché.

26. S. LAZARE DE BLOIS, Evêché. P.

27. NÔTRE-DAME DE GASTINES, au Diocése de Tours. A.

28. NÔTRE-DAME DE LANDEVE, au Diocése de Reims. A. R.

29. NÔTRE-DAME DE BEAUCHAMPS, au Diocése de Verdun. P.

30. S. JEAN DU JARD, au Diocése de Sens. A.

31. NÔTRE-DAME DE CHATRICES, au Diocése de Châlons. A.

32. S. MEMIE DE CHASLONS, Evêché. A.

33. TOUSSAINTS DE CHASLONS, Evêché. A.

34. S. MARTIN D'EPERNAY, au Diocése de Reims. A.

35. S. DENIS DE REIMS, Archevêché. A.

36. S. FERREOL D'ESSOMES, au Diocése de Soissons. A.

37. S. CRESPIN DE SOISSONS, Evêché. A.

38. S. BARTHELEMY DE NOYON, Ville Episcopale. A.

39. NÔTRE-DAME DU HAM, au Diocése de Noyon. A.

40. S. ELOY-FONTAINE, au Diocése de Noyon. A.

41. S. JACQUES DE PROVINS, au Diocése de Sens. A.

42. S. JEAN DE SENS, Ville Archiépiſcopale. A. R.

43. S. SEVERIN DE CHATEAULANDON, au Diocéſe de Sens. A. R.

44. S. EUSEBE D'AUXERRE, Ville Epiſcopale. P.

45. S. PIERRE D'AUXERRE, Evêché. A.

46. S. LOUP DE TROYES, Ville Epiſcopale. A.

47. S. MARTIN AUX AIRS DE TROYES, Evêché. A.

48. NÔTRE-DAME DU VAL-DES-ECOLIERS, au Diocéſe de Langres. A.R.

49. NÔTRE-DAME D'OGNY, au Diocéſe d'Autun. A.

50. NÔTRE-DAME DE CHASTILLON, au Diocéſe de Langres. A.

51. S. SERAIN DE CHANTEMERLE, au Diocéſe de Troye. A.

52. S. AMBROISE DE BOURGES, Evêché. A.

53. LA TRINITE' D'AUBIGNY, au Diocéſe de Bourges. P. R.

54. S. MARTIN DE NEVERS, Evêché. A.

55. S. SYMPHORIEN D'AUTUN, Ville Epiſcopale. P.

56. S. VINCENT DE CHANTELLE, au Diocéſe de Bourges.

57. SAINTE GE'NEVIE'VE DE RIOM,

Diocése de Clermont. P. R.
8. NÔTRE-DAME DE PEBRAC, au
océse de S. Flour. A.
59. S. VINCENT DE VILLEBRIOUDE, Diocése de S. Flour. P.
60. NÔTRE-DAME DE QUARANTE, Diocése de Narbonne. A.
61. S. NICOLAS DE CAMPAGNAC, Diocése d'Usez. P.
62. S. JACQUES DE BEZIERS, Ville
iscopale. A.
63. NÔTRE-DAME DE CASSAN, au
iocése de Beziers. P.
64. S. ANTONIN, au Diocése de
odez. P. R.
65. S. VOLUSIEN DE FOIX, au Dio-
se de Pamiers. A.
66. S. GERARD DE LIMOGES, Ville
iscopale. P.
67. S. PIERRE DE LESTERP, au Dio-
e de Limoges. A.
68. S. JEAN DE COLLE, au Diocé-
le Perigeux. P.
59. NÔTRE-DAME DE LA COURON-
, Diocése d'Angoulême. A.
0. NÔTRE-DAME DE LANVILLE, Diocése d'Angoulême. P.
1. NÔTRE-DAME DE FONTAINE LE
MTE, au Diocése de Poitiers. A.
2. S. HILAIRE DE LA CELLE, Diocése de Poitiers. A.

73. NÔTRE-DAME DE CELLES, au Diocéſe de Poitiers. A.

74. NÔTRE-DAME DE LA REAU, au Diocéſe de Poitiers. A.

75. SAINTE MADELAINE DES DEUX AMANS, au Diocéſe de Roüen. P.

76. S. LO DE ROÜEN, Ville Archiépiſcopale. R.

77. LA MADELAINE DE ROÜEN. P. R.

78. LA MADELAINE DE CHARTRAGE, Diocéſe de Séez. P. R.

79. SAINTE BARBE-EN-AUGE, au Diocéſe de Liſieux. P.

80. S. ESTIENNE DU PLESSIS, au Diocéſe de Bayeux. P.

81. S. LO, dans la Ville de S. Lo, au Diocéſe de Coûtances. A.

82. NÔTRE-DAME DE MONTMOREL, au Diocéſe d'Avranches. A.

83. S. PIERRE DE RILLE, au Diocéſe de Rennes. A.

84. S. DENIS DE RENNES, Ville Epiſcopale. P. R.

85. S. JACQUES DE MONFORT, au Diocéſe de S. Malo. A.

86. NÔTRE-DAME DE BEAULIEU, au Diocéſe de S. Malo, dans la Ville de Dinan. P.

87. S. JEAN DES PREZ, au Diocéſe de S. Malo. A.

88. NÔTRE-DAME DE PAINPONT, au Diocése de S. Malo. A.

89. SAINTE CATHERINE DE LAVAL, au Diocése du Mans. P.

90. NÔTRE-DAME DE LA ROE, au Diocése d'Angers. A.

91. S. GEORGES SUR LOIRE, au Diocése d'Angers. A.

92. SAINTE MADELAINE DE GENESTON, au Diocése de Nantes. A.

93. TOUSSAINTS D'ANGERS, Ville Episcopale. A.

94. S. LAON DE THOÜARS, au Diocése de Poitiers. A.

95. LA TRINITE' DE MAULEON, au Diocése de la Rochelle. A.

96. S. JEAN DE MELLINAIS, au Diocése d'Angers. A.

97. NÔTRE-DAME DU CHATEAU DE L'HERMITAGE, au Diocése du Mans. P.

98. NÔTRE-DAME DE BEAULIEU, au Mans, Evêché. A.

99. S. PIERRE D'EVAUX, au Diocése de Limoges, Prevôté.

100. L'Eglise Cathédrale de SAINT THEODORIC d'Usez.

101. S. GILLES DE PONTEAUDEMER, au Diocése de Roüen. P.

102. Le Seminaire de REIMS, Ville Archiépiscopale.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE CHANCELADE, CHEF D'UNE CONGRE'GATION DE CHANOINES RE'GULIERS.

CHAPITRE I.

L'ABBAYE de Nôtre-Dame de Chancelade, à une lieuë ou environ de Périgueux, reconnoît pour ses Fondateurs quelques pieux Ecclesiastiques, qui se retirant du monde pour mener une vie plus austere, vinrent habiter le lieu de Chancelade, qui n'étoit qu'un terrain ingrat & sté-

'e. Une ancienne Charte de cette
ɔbaye nous apprend qu'ils poserent
premiere pierre de leur Monastere
29. Juin de l'an 1128. & se mirent
us la conduite de l'Abbé Cellefroüin,
: l'Ordre de Saint Augustin. Cette
bbaye reconnoît particulierement trois
ands Prélats pour ses Bienfacteurs.
: premier est Guillaume de Blanche-
che Evêque de Périgueux, lequel
rés avoir beni la petite Chapelle
i'ils avoient construite pour leur usa-
:, leur donna la terre de Bord pour
ur aider à subsister dans leur Hermi-
ge, & leur donna pour Abbé un des
urs nommé Gerard de Montlaudun,
ii l'an 1133. fit vœu de pratiquer la
gle de Saint Augustin.
Le second, est Talerand de Périgord,
bbé de la même Abbaye, puis Evê-
ıe d'Auxerre, & ensuite Cardinal Lé-
ıt en France, lequel ordonna par son
estament de l'an 1364. que le nom-
e de vingt-deux Chanoines réguliers
ıi étoient ordinairement à Chancela-
seroit augmenté jusqu'à soixante,
guant à chacun des trente-huit qu'il
ndoit, cent Florins d'Or de rente,
les faisant en outre légataires uni-
rsels du reste de ses meubles, ses legs
stamentaires acquitez.

Le troisiéme eſt Alain de Solminiac Evêque de Cahors, lequel ayant été fait Abbé régulier de Chancelade en 1614. appliqua ſon zéle & ſes soins pour y rétablir l'obſervance de la diſcipline qui étoit fort relâchée parmi les Religieux de ce Monaſtere. Il travailla avec beaucoup de ſuccés, tant en ſa propre maiſon, qu'en celles de Sabloneceaux, la Couronne & Saint Gerard de Limoges, ſous l'autorité néanmoins, & comme Subdélégué du Cardinal de la Rochefoucault, Commiſſaire Apoſtolique pour la réformation de l'Ordre des Chanoines réguliers en France, comme nous avons vû dans le Chapitre précédent. Depuis étant parvenu par ſa vertu & ſes merites à l'Evêché de Cahors en 1637. Il ne quitta ni l'habit, ni l'amour qu'il avoit pour ſon Ordre & pour ſa maiſon de Chancelade ; Deſorte que voulant toûjours avoir ſes Religieux auprés de lui, & ſe ſervir de leur miniſtere dans les fonctions de ſa charge, il leur fonda un Prieuré en ſa Ville Epiſcopale, pour y entretenir douze Chanoines réguliers, qui ſuivroient les mêmes pratiques, & ſeroient vétus de même que ceux de l'Abbaye de Chancelade ; ſçavoir du Scapulaire de Linge par deſſus la robe

ınche, pour l'habit ordinaire, hors l'Office divin, où ils portent le rplis avec l'Aumusse noire sur le bras Eté, & la Chappe de même couleur Hyver. Les Monasteres de Chanlade, Sablonceaux, La Couronne & int Gerard de Limoges, ont été unis a Congrégation de France, par Senıce du même Cardinal de la Rocheıcault, quoiqu'il n'y ait encore que s deux derniers qui le soient.



HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DE L'ORDRE DU VAL-DES-CHOUX.

CHAPITRE LII.

L'ORDRE du Val-dés-Choux, a pour Chef un Prieuré du même nom, dans le Diocése de Langres, prés de Châtillon en Bourgogne, fondé environ le même temps que l'Abbaye du Val-des-Ecoliers, par un saint personnage nommé Viard, qui suivoit la régle étroite de S. Bernard, comme la pratiquoient les Religieux de Citeaux. Il y a en France plusieurs Monasteres de cet Ordre.

en 1197

ISTOIRE
DE
L'ORDRE
DE
A MERCY,
OU
EDEMPTION DES CAPTIFS.

CHAPITRE LIII.

N ne peut assez loüer le zéle & la charité de ceux qui ont travaillé à établir des Ordres inez à délivrer les Captifs de la : & cruelle servitude des Infidéles : qu'outre que ces généreux Mission-es s'exposent à la merci de ces bar-es, dont ils ont souvent reçû la cou-ne du martyre, c'est qu'ils procu-; le salut du corps & de l'ame de

ces malheureux Esclaves, que la dureté avec laquelle on les traite, & l'horreur de la prison obligent souvent à renier JESUS-CHRIST. Pour faire l'éloge de ces saints Religieux, il faudroit répeter ce que j'ai dit ci-devant des Peres Mathurins, puisqu'ils n'ont tous ensemble qu'un même dessein que Dieu benit d'une maniere assez visible, par le fruit qu'ils font parmi ces nations barbares & infidéles.

Le Fondateur de l'Ordre dont je parle ici a été Saint Pierre Nolasque, François de nation, natif d'un lieu appellé *le Mas des Saintes Puelles*, au Lauraguais, dans le Diocése de Saint Papoul en Languedoc. Il étoit d'une tres-bonne famille, & fut élevé dans tous les exercices qui convenoient à sa qualité & au dessein qu'on avoit de le pousser dans les emplois séculiers; ce qui ne l'empêcha pas de se donner tout entier à la pieté & aux œuvres de misericorde. Son Pere étant mort, il demeura à l'âge de quinze ans sous la tutelle de sa Mere. Elle eût bien souhaité le voir prendre un parti sortable à sa condition dans son pays pour le soulagement de sa vieillesse; mais Dieu l'appelloit ailleurs pour de plus grandes choses. Comme il avoit un attache-

ent inviolable à la Religion Catholi-
ie, il fut si sensiblement touché des
ivages & des desordres que les héré-
ques Albigeois faisoient dans son pays,
: il conçût pour eux une si furieuse
version, qu'il aima mieux vendre son
ien & abandonner sa patrie, que de
:meurer parmi ces furieux ennemis
: JESUS-CHRIST. Il alla en Espagne,
ù Simon Comte de Montfort, qui
:oit de ses amis, Gouverneur du Prin-
: Jacques, fils aîné du Roy d'Aragon,
e pouvant se rendre assidu auprés de
m éleve à cause des differentes occu-
ations qu'il avoit ailleurs, le choisit
our tenir sa place durant son absence
ans un emploi si important. Le jeune
rince se trouva si bien des sages con-
:ils de nôtre Saint, qu'aprés la mort
u Roy son Pere, lorsqu'il fut prendre
ossession de la Couronne d'Aragon, il
e voulut jamais que ce pieux Gouver-
eur s'éloignat de sa personne. Nôtre
aint en usa avec tant de prudence,
ue ni les faveurs du Roy, ni les di-
ertissemens de la Cour ne l'empê-
hoient point de s'appliquer aux pra-
ques de la mortification & de la prie-
:. La compassion que Dieu lui avoit
ispirée dés son enfance pour les Chrê-
iens qui gémissoient sous la dure ca-

Saint Raimond, & de toute la n
ſe, il les conduiſit en ſon Palais,
les mit en poſſeſſion d'une parti
bâtimens pour ſervir de premier
ment à ces ſaints Religieux,
poſſedent encore aujourd'hui.

Dieu continuant de verſer ſes
dictions ſur ce nouvel Ordre,
Pierre Nolaſque fut bien-tôt ſui
ne nombreuſe Communauté ; c
l'obligea de demander permiſſi
Roy de choiſir quelque place d
Ville pour édifier un Monaſtere,
gliſe de Sainte Eulalie ſur le b
la mer, fut le lieu le plus propı
l'on pût trouver. Il ne fut pas
temps ſans s'acquiter du vœu pa
lier qu'il avoit fait entre les ma
l'Evêque de Barcelone, dans deux
ges qu'il fit aux Royaumes de Va
& de Grenade, occupez alors p
Sararins, il retira d'entre les ma
ces Infidéles, environ quatre ceı
claves. Nôtre Saint auroit bien
haité de continuër ces charitable
ctions ; mais le Roy d'Aragon
entrepris la conqueſte de Valen
les Sarazins, aprés avoir rempor
eux l'Iſle de Majorque l'an 1228
terdiction du Commerce, & les
continuels d'hoſtilité de part & d'a
contraigı

ıtraignirent les Peres d'interrompre pieux exercice durant quelques an-:s. Cependant ce Prince ayant rem-rté plusieurs Victoires sur ces Infi-.es, donna lieu à ces Religieux de tir de nouveaux Monasteres.

Saint Pierre Nolasque ne borna pas ı zéle à racheter les Esclaves des ›yaumes de Grenade & de Valence, résolut de passer en Afrique, & en-il aborda à Alger, qui étoit alors e terre inconnuë, non-seulement x Missionnaires, mais encore aux atelots qui n'osoient aller vers ces tes toutes infectées de Pirates & de ›rsaires, où il courut de grands dan-rs. Quelques-uns de ces Barbares ıagrins de ce qu'on leur avoit enlevé ır proye, déchargerent toute leur lere sur nôtre Saint, & l'ayant arrê-prisonnier, ils le mirent dans une sse fosse, où il reçût mille coups compagnez d'une infinité d'injures. ›rés être échapé d'entre leurs mains r un espece de miracle, il revint en pagne, où quelque temps aprés, con-mé de travaux & de penitences, il mba malade vers le mois de Décem-e; ayant obtenu de ses Religieux ı'ils le déchargeassent de la Charge de énéral, il ne songea plus qu'à se pré-

parer à la mort par la récéption des Sacremens, & par ses entretiens avec Dieu; elle lui arriva la nuit de Noël de l'an 1256. âgé de cinquante-neuf ans, ou de soixante-six selon d'autres Auteurs. Le Pape Gregoire IX. approuva cet Ordre l'an 1235. sous la régle de Saint Augustin. Le Pape Alexandre VII. par une Bulle du 12. Juillet de l'an 1664. a transferé sa fête au 31. de Janvier, & l'a renduë générale par toute la Chrêtienté. Clement X. en étant supplié par la Reine de France, a commandé que cet Office fut double.

Il y a aussi une Congrégation de Religieux déchaussez de l'Ordre de Nôtre-Dame de la Mercy, qui est en grande réputation en Espagne. Elle fut établie dans Madrid l'an 1603. par le zéle des R R. P P. Jean-Baptiste du Saint Sacrement, & Jean de S. Joseph. Elle dépend d'un Vicaire Général, qui est soûmis au Général de tout l'Ordre. Elle a deux Provinces, l'une en Espagne, & l'autre est répanduë dans l'Italie, & dans le Royaume de Sicile.

Cet Ordre a des Religieuses qui professent la même Régle, & qui portent le même habit, elles ont quantité de Monasteres en Espagne. La réforme s'étant établie parmi ces Religieuses,

s'eſt formé une Congrégation de
lles déchauſſées de Nôtre-Dame de
. Mercy, qui vivent dans une grande
auvreté.

Au reſte, les Peres de la Mercy ſe
ont extrêmement multipliez en Eſpa-
ne, où ils poſſedent quatre Provinces.
a premiere eſt celle d'Aragon ; la ſe-
onde celle de Caſtille ; la troiſiéme
elle de Valence ; & la quatriéme celle
l'Andalouſie. Ils ſont auſſi répandus
dans l'Iſle majorque, dans la Sardaigne
& en Afrique ſur les côtes de la Barbarie.
Is ont de plus une grande Province
qui comprend toute l'Italie & la Sicile.
Mais tout cela n'eſt rien en compa-
aiſon de ce que leur zéle & leur cha-
ité leur ont fait entreprendre dans
'Amérique où ils ont fondé huit Pro-
inces tres-célébres. Le premier de
oús les hommes apoſtoliques qui ait
orté la foy parmi ces pauvres barba-
es a été le Pere Barthelemy d'Olme-
o, c'eſt lui qui le premier a admini-
ré le Baptême dans cette nouvelle
artie du monde, qui y a bâti des Mo-
aſteres, dreſſé des Autels, élevé des
Croix, & converti à la foy quantité de
es Infidéles. Lorſque les Eſpagnols
onquirent le Perou, les Peres de la
Mercy y allerent les premiers prêcher

la foy & annoncer l'Evangile ; les chefs de cette ſainte Miſſion étoient les PP. Michel d'Orenes, & Pierre Arcabuzero. C'eſt ce qui leur donna le moyen d'établir pluſieurs maiſons religieuſes, & pluſieurs Egliſes Paroiſſiales dont ils ſont les Curez, & qui dépendent de leurs Monaſteres. Voici les noms des huit Provinces qu'ils y ont.

La premiere, eſt la Province de S. DOMINIQUE.

La ſeconde, eſt celle de LIMA.

La troiſiéme, eſt celle de GUATIMALA.

La quatriéme, eſt celle du MEXIQUE.

La cinquiéme, eſt celle de QUSCO.

La ſixiéme, eſt celle de QUITO.

La ſeptiéme ſe nomme la Province de CHILE.

Et la huitiéme, eſt celle de TUCUMAN.

Ce même Ordre a auſſi pluſieurs Convents dans le Breſil, où il travaille avec beaucoup de ſoin à l'augmentation de la foy. Mais comme la France ſe glorifie d'avoir donné l'être à S. Pierre de Nolaſque, il ne faut pas être ſurpris ſi ſon Ordre s'y eſt étendu, & s'il y poſſede pluſieurs Monaſteres dont voici la Liſte.

CATALOGUE

DES MAISONS que les Religieux de la Mercy possédent en France.

1. LE Convent & Collége DE LA MERCY DE PARIS, a été fondé en 1615. par Messire Allain d'Albret.

2. Le Convent de PARIS, au Marais, fondé par la Reine de France, Marie de Médicis, le 16. Septembre 1613. c'étoit avant cela la Chapelle de Bracque, fondée par Messieurs de Bracque, qui céderent leur Droit de Patronage à ladite Reine.

3. Le Convent de CHENOISE en Brie, Diocése de Sens, fondé par Messire Philippe de Castille, Seigneur de Chenoise, & Dame Catherine de Ligny son Epouse, en l'année 1659. On appelle ces trois Convents la Congrégation de Paris.

4. Le Convent de BOURDEAUX.

5. Le Convent de RISCLE.

6. Le Convent de CAHORS.

7. Le Convent de MALLEVILLE.
8. Le Convent de TOULOUSE.
9. Le Convent de HAUTERIVE.
10. Le Convent D'AURIGNAC.
11. Le Convent de SALIES.
12. Le Convent de CARCASSONE.
13. Le Convent de MONTPELLIER.
14. Le Convent de PERPIGNAN.
15. Le Convent de MARSEILLE.
16. Le Convent de TOULON.
17. Le Convent de CASTELLANE.

Ces bons Religieux avoient aussi un Convent à Beziers, que les hérétiques ont détruit, & qui n'est pas encore rétabli. La France a ressenti les biens infinis qu'ils lui ont procuré, & qu'ils lui procurent encore tous les jours par le rachapt qu'ils font des Captifs françois à Alger & à Thunis.



HISTOIRE DE L'ORDRE DES CELESTINS, FONDE' PAR LE PAPE SAINT CELESTIN, V. DU NOM.

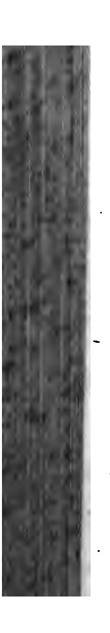
CHAPITRE LIV.

CET Ordre qui n'est pas un des moins considérables de l'Eglise, a été ainsi nommé du Pape Celestin V. du nom, qui en fut le Fondateur. Ce grand Saint dont la vie miraculeuse a été l'admiration de tous les siecles qui l'ont suivi, étoit d'Isernia, petit Bourg de la Province de l'Ab-

bruzze en Italie. Il nâquit en 121
se nommoit Pierre de Murrhon
d'un simple Laboureur qui eût d
enfans, dont nôtre Saint étoit l'c
me. Sa Mere étant devenuë Ve
eût beaucoup de peine à l'entr
aux études, & peu s'en fallut 1
qu'elle ne les lui fit quitter, à
des reproches que ses parens
amis lui faisoient de ce qu'elle
roit ce cadet à ses aînez; mais el
fortifiée dans sa résolution par u
crete inspiration d'enhaut. Ainsi
poursuivit ses leçons avec bea
d'ardeur & de succés. Ses prer
années furent remplies de merv
& Dieu le favorisa de plusieurs
Dés l'âge de seize ans, il fit c
d'aller à Rome visiter les tom
des Saints Apostres, & pour cor
Dieu sur l'état de vie qu'il devoi
sir; mais une inondation étant
nuë au Tibre durant son voyag
ensuite une furieuse tempête l
obligé de se retirer dans une E
il y passa quelques jours en prie
y fut si extraordinairement toucl
bandonner le monde, qu'il se
dans une affreuse solitude sur
cher presque inaccessible, où i
quelques années, pratiquant to

:ions des plus fameux Ana-
, ayant beaucoup à souffrir
lu Démon, qui le tourmen-
ıe infinité de manieres; mais
. secours de la grace, & em-
es armes salutaires du jeûne
ıison, il sortit toûjours victo-
combats que les puissances
›res venoient si souvent lui

:ude fut bien-tôt troublée par
rs des personnes qui venoient
ːs vertus, & se recommander
res. Aprés trois ans d'un no-
rude, par le conseil de ses
alla à Rome pour y prendre
: Prêtrise, afin que s'appro-
s souvent du saint Autel, il
s de forces pour résister aux
:ntations dont il étoit conti-
ıt attaqué. A son retour il
le Monastere de Fiésole où il
gieux de Saint Benoist: mais
: remarquant qu'il avoit un
ıchant pour la vie mortifiée
:, & que c'étoit Dieu qui l'ap-
les penitences plus rigoureu-
:lles dont on usoit chez lui,
son cœur ce qu'il souhaitoit,
:rmettant de se retirer dans
grottes de la montagne de



de peine, parce qu'elles l'em
de célébrer la ſainte Meſſe
vent qu'il l'eût ſouhaité, ces
l'embaraſſant, il conſulta qu
biles gens qui lui conſeillere
priſer cela comme étant un
artifices du Démon, ou de l
humaine, dont il ne pouvoit
lé, puiſqu'il n'y donnoit a
ſentement, & qu'il tenoit ſa
une ſervitude continuelle.

Délivré de ces fâcheuſes p
prit, il paſſa en 1244. au M
gella avec deux compagnon
puis quelque temps l'étoient
ver dans ſa retraite; mais c
donnerent en ce lieu, tant i
verent effroyable, & ſa mani

la nuit, il la passoit à se déchirer le corps par de sanglantes disciplines. Cependant quelque temps aprés, ses deux compagnons honteux d'avoir fait paroître tant de lâcheté, retournerent auprés de lui, & furent bien-tôt aprés suivis de plusieurs personnes, qui attirez par l'éclat de ses vertus, se mirent sous sa conduite, ce qui lui inspira le dessein d'établir une Communauté. Ainsi ce fut alors qu'il jetta les fondemens de son Ordre, à qui on a donné le nom des Celestins. Ces bons Religieux bâtirent en ce lieu quelques pauvres cabanes pour se loger, & une Eglise qu'ils dédierent au Saint Esprit à cause des merveilles qui s'y passerent dans le temps qu'ils la bâtissoient; car on dit, que le Saint Esprit y parut en forme d'une colombe, comme il avoit fait autrefois sur le rivage du Jourdain. Il eût bien-tôt la consolation de voir que le Pape Gregoire X. approuva son Ordre l'an 1273. au second Concile de Lion. Il est vrai que le Concile apporta d'abord de grands obstacles à ce dessein, à cause de la quantité d'Instituts qui s'élevoient alors dans l'Eglise, & dont on cassa même quelques-uns, & entr'autres celui des Flagellans. Mais Dieu fit connoître par les miracles

qu'opera ce grand Saint, que cet établissement lui étoit agréable, ce qui fit consentir tous les Peres qui composoient cette auguste & vénérable assemblée à donner leur consentement & à l'approuver. Saint Pierre donna à son Ordre la régle de S. Benoist avec quelques Constitutions particulieres; & au rapport de quelques Auteurs, le Pape voulut qu'il prît le nom de Congrégation de Saint Damien, qui fut changé en celui qu'ils ont encore, quand ce Saint Fondateur devint Souverain Pontife.

Aprés que nôtre Saint eût obtenu du saint Concile l'effet de ses demandes, il partit de Lion à pied, & se rendit heureusement à son desert de Magella, où il fut reçû de ses enfans avec une joye incroyable. Aprés qu'il eût dissipé quelques orages qui s'étoient élevez pendant son absence par la malice de quelques personnes qui s'étoient emparez des biens de son Monastere, il apporta tous ses soins à faire de bons réglemens dans son Ordre, pour les nouvelles Maisons qui s'associoient tous les jours à la sienne, ce qui fut cause qu'en fort peu de temps il se vid le Superieur Général de trente-six Monasteres, où il n'y avoit pas moins de six

eligieux. De plus, les Religieux
ole, où il avoit reçû l'habit de
l'ayant élû pour leur Abbé,
bligé d'accépter cette charge par
nandement que lui en fit l'Evê-
Bénevent, à la priere que les
de Fiésole lui en avoient faite,
ant bien que son humilité lui
refuser cet emploi, à moins
ordre superieur ne l'y obligeât.
Saint eût la consolation de trou-
s l'esprit de ses nouveaux en-
e grande disposition à faire tout
souhaiteroit d'eux, desorte qu'en
d'un an, il y rétablit la disci-
éguliere en sa premiere perfé-
Mais comme la solitude avoit
ii des charmes qui l'attiroient
s, il se fit choisir un successeur,
urna à son desert avec ses pre-
disciples. Aprés un sejour de
s mois, ses ardeurs pour la so-
augmentant de plus en plus, il
a avec deux de ses disciples dans
averne de la vallée d'Orfont,
it d'un accés si difficile, qu'à
pouvoit-on décendre avec l'ai-
crochets qu'on attachoit aux ro-
mais c'étoit en vain qu'il se
dérober à la connoissance des
s; quelqu'inaccessible que fût sa

demeure, on vid bien-tôt les chemins applanis pour l'y venir trouver; desorte que voyant que Dieu le découvroit de toutes parts, & qu'il n'y avoit ni pauvre ni riche qui ne s'empressant de le voir & de le toucher, il retourna à sa premiere maison de Murrhon, pour ne pas donner la peine au monde de l'aller chercher si loin.

Ce fut-là, que pendant qu'il étoit tout occupé du mépris du monde, & qu'il ne songeoit qu'à contempler les grandeurs de Dieu, on lui vint annoncer une nouvelle, qui loin de le jetter dans des effusions extraordinaires de joye, par le choix qu'on avoit fait de sa personne pour le mettre sur le saint Siége, lui tira des larmes des yeux, & le fit songer à la fuite. Voici de quelle maniere la chose se passa. Aprés la mort du Pape Nicolas IV. arrivée le 14. Avril de l'an 1292. au commencement de la cinquiéme année de son Pontificat, il se fit de grandes brigues dans le Conclave pour lui donner un successeur, les chefs des factions ne pouvant convenir du choix d'aucun sujet. Le saint Siége avoit déja vacqué deux ans & trois mois entiers, lorsque les Cardinaux assemblez à Perouse, & inspirez du Saint Esprit, reçûrent avec plai-

: la propofition que le Cardınal Latin
: la Maifon de Mala-Branca, de l'Or-
re des Dominicains & Evêque d'Oftie
:ur fit, de choifir nôtre faint Solitaire
our l'élever fur le trône de l'Eglife,
t le faire fucceffeur de Saint Pierre.
insi le 5. ou 7. Juillet de l'an 1294.
fut élû Pape d'un commun confen-
ment de tout le facré Collége.

A peine eût-il appris cette nouvelle
u'il s'enfuit dans un profond defert,
: enfuite il fe retira dans fon Mona-
ere de Magella, où il crût qu'il feroit
lus difficile à trouver parmi fes freres
ue dans la folitude; mais ayant été
écouvert aprés de longues recherches,
harles II. Roy de Naples & Sicile,
: André III. Roy de Hongrie, qui le
inrent trouver en perfonnes, le pref-
rent fi fortement de fe rendre aux
ıfpirations du Saint Efprit & aux
rieres des Cardinaux, qu'il fut enfin
bligé de fe rendre & d'accépter le
ontificat. Il fortit donc de fon Mo-
ıftere pour fe rendre à Aquila où fe
:voit faire fa confécration; mais en-
erement defabusé du fafte des gran-
eurs humaines, il fe contenta d'y venir
ıonté fur un âne, pour imiter de plus
rés Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST,
ui fit fon entrée folemnelle dans

Jerusalem en ce pauvre équipage. Le Saint étant entré dans Aquila, y fut sacré & couronné le jour de S. Jean-Baptiste, en presence d'un grand nombre de Princes & de Gentilshommes, & de plus de cent mille personnes qui étoient accourus de tous côtez à ce spéctacle, & il prit le nom de Celestin V. Quelque temps aprés il fit douze Cardinaux d'une grande probité, & mit aussi dans le sacré Collége deux Religieux de son Ordre, à sçavoir le Pere Thomas de l'Abruzze, & le Pere Pierre d'Aquila, afin que les ayant toûjours auprés de sa personne, il pût continuer dans le Pontificat même, les exercices de la vie religieuse, & pratiquer ses premieres austeritez. En effet, on le voyoit marcher toûjours revêtu d'un pauvre habit, portant toûjours sa même haire, & jeûnant de la même maniere qu'il faisoit dans sa solitude. Ainsi humble au milieu des grandeurs, solitaire au milieu d'une foule de courtisans, pauvre dans l'abondance de toutes choses, & austere parmi les délices, il soûpiroit incessamment aprés le sejour des forests & des grottes; & ne pouvant s'accommoder d'une Cour où il trouvoit beaucoup de choses à réformer, il songea sérieusement à sa retraite. Il y eût en-

re une chose qui contribua beaucoup
son abdication, c'est que le Cardinal
Ostie qui lui aidoit à soûtenir le poids
: tant de grandes affaires dont le Pontificat est chargé, vint à mourir ; desorte que se voyant privé de celui qui
toit le seul sur qui il pouvoit se reposer des applications les plus difficiles de la Thiare, il prit une ferme résolution de se démettre d'une dignité
ant enviée, & de rentrer dans sa chee solitude, qu'il n'avoit quittée qu'à
regret. Enfin, le Cardinal Benoist Caetan, homme fin & rusé, & qui avoit
le grandes esperances de lui succéder,
tant venu à la charge sur quelques
irrésolutions dans lesquelles les amis de
Celestin l'avoient jetté, il assembla le
acré Collége, & lui remontra que
'ayant accepté le Pontificat qu'à regret, il ne se trouvoit nullement prore à gouverner l'Eglise ; que la solide dans laquelle il avoit vécu si longmps ne s'accommodoit point des afires accablantes qui se presentoient à
ous momens, & qu'il prioit les Carnaux de vouloir bien recevoir sa démission, n'exigeant d'eux pour toute
race, sinon qu'on le laissât retourner
brement parmi ses Religieux, ce qui
i fut accordé, aprés avoir été cinq
ois sur le saint Siége.

Peu de temps aprés, les Cardinaux étant entrez dans le Conclave, élûrent pour son successeur le Cardinal d'Anagnie, Benoist Cajetan, celui qui avoit appuyé plus fortement l'abdication de Celestin, qui prît le nom de Boniface VIII. Nôtre Saint lui ayant rendu avec les autres Cardinaux les soûmissions ordinaires, lui demanda la permission de se retirer, suivant la promesse qu'on lui avoit faite; mais ayant été hautement refusé d'une demande si légitime, il fut obligé de s'enfuïr, & de se retirer en son Monastere de Murrhon, & ensuite comme il apprit qu'on le cherchoït, il se cacha dans un lieu fort secret où il demeura deux mois inconnu: mais enfin comme il voulut passer la mer, il fut découvert par le Gouverneur d'Ostie, qui le fit arrêter & conduire à Anagnie où étoit alors Boniface. Ce Pape ne payant que d'ingratitude les obligations qu'il avoit à Celestin, le fit enfermer dans le Château de Funon, où l'air étoit si mal sain, qu'on étoit obligé de changer de mois en mois les deux Religieux qu'on lui avoit donnez pour le servir, parce qu'ils n'y auroient pas pû résister. Il souffrit sa prison avec une patience admirable, & il répondit aux Cardinaux

i furent envoyez pour le voir : *J'ai mandé une Celule, Dieu m'en a donnune, que son Saint Nom soit beni.* :pendant y étant tombé malade, quel-.es mois aprés il reçût ses derniers cremens, & aprés avoir perseveré ndant plusieurs jours à prier & à ier Dieu, il acheva enfin sa vie en ononçant ces paroles : *Que tout es-:s loüe le Seigneur.* Ce fut le Samedi soir dans l'Octave de la Pentecoste, n 1296. à l'âge de 81. an, treize mois rés sa démission.

Son corps fut porté avec beaucoup honneur par ordre du Pape, accom-gné de deux Cardinaux & de plu-:urs Prélats, auprés de la Ville de :rento dans une Eglise de son Ordre :diée à S. Antoine, qu'il avoit fait itir quelque temps auparavant, & il fut inhumé auprés du grand Autel. : vie passée dans de si grandes auste-:ez, & ses miracles, l'ont fait mettre .ns le Catalogue des Saints. Ce fut lement V. qui le canonisa l'an 1313. n corps a été depuis transferé à Aqui-; mais une grande partie de ses Re-ques enrichissent à present les Mona-:res de son Ordre en France, parti-.lierement celui de Paris, qui con-rve dans un Reliquaire d'argent sa

machoire inférieure, où il y a encore une de ses dents qui est extrêmement blanche. Cet Ordre s'est rendu fameux en Italie, en Allemagne, en Flandres & en France, où il fut appellé par Philippes le Bel l'an 1300. Il est divisé en treize Provinces, & on y compte plus de six-vingt Monasteres. Il y en a en France vingt & un qui ne composent qu'une seule Province, qui est gouvernée par un Provincial ayant autorité du Général; en voici la Liste.

CATALOGUE

DES MONASTERES de la Congrégation des Celestins de France.

1. LE premier ou principal Monastere, est celui DE LA SAINTE VIERGE, ou NÔTRE-DAME DE PARIS: Les Celestins y ont été établis l'an 1352. & y ont subsisté des aumônes journalieres des personnes de pieté & singulierement des Secretaires du Roy, jusques à ce que Charles V. Dauphin & Régent du Royaume, pendant la prison du Roy Jean son Pere,

onna des fonds & augmenta leurs
ns, ce qu'il continua durant ſon
les comblant de biens & d'hon-
par l'attribution d'une bourſe,
; priviléges des Secretaires de
ijeſté, & enfin s'en déclarant le
teur par ſes Lettres Patentes de
1369.
.e Monaſtere de NÔTRE-DAME
IERT, dans la foreſt d'Orleans,
par Philippes IV. dit le Bel,
e France, l'an 1304.
.e Monaſtere de S. PIERRE au
de Chartres, dans la foreſt de
iégne, au Diocéſe de Soiſſons,
par le même Roy Philippes,
1308.
Le Monaſtere de NÔTRE-DAME
ERNES, dans la Marche de Li-
, fondé par le Bienheureux Roger
rt, Archevêque de Bourges,
1328.
.e Monaſtere de S. MARTIAL
ENTILLY, fondé par Annibal de
no, Cardinal & Evêque de Freſ-
en 1356.
Le Monaſtere de NÔTRE-DAME
LOMBIER dans le Vivaretz, Dio-
de Vienne fondé par Pierre le
, Cardinal & Evêque d'Oſtie,
1361.

7. Le Monaſtere de NÔTRE-DAME DE SENS, fondé par Jean de Mezieres Conſeiller d'Etat du Roy Philippes de Valois, & Iſabelle Biloard ſa femme, l'an 1366.

8. Le Monaſtere de la TRES-SAINTE TRINITE' proche de Mante, au Diocéſe de Roüen, fondé par Charles V. Roy de France, l'an 1376.

9. Le Monaſtere de S. PIERRE CELESTIN D'AVIGNON, fondé par Clement VII. l'an 1393.

10. Le Monaſtere de S. ANTOINE, nommé maintenant S. MARTIN D'AMIENS, fondé par Chārles VI. Roy de France, l'an 1401.

11. Le Monaſtere de NÔTRE-DAME DE METS, fondé par Bertrand le Hongre, Conſul de Mets, l'an 1401.

12. Le Monaſtere de la SAINTE TRINITE' DE VILLE-NEUVE, proche de Soiſſons, fondé par Enguerand de ... VII. du nom, Comte de Soiſſons, en 1404.

13. Le Monaſtere de SAINTE CROIX ſous Offremont, proche de Compiégne, Diocéſe de Soiſſons, fondé par Jean de Néelles Seigneur d'Offremont, & Marguerite de Malloüe ſa femme, l'an 1405.

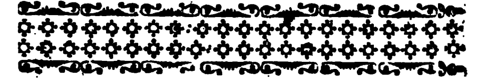
14. Le Monaſtere de la SAINTE

INITE' DE MARCOUSSY, dans le
océse de Paris, fondé par Jean de
ntaigu, grand Maître de la Maison
Roy Charles VI. l'an 1408.
15. Le Monastere de la STE TRINITE'
VICHY en Bourbonnois, Diocése de
ermont, fondé par Loüis II. du nom,
isiéme Duc de Bourbon, surnommé
Bon, Comte de Clermont &c. l'an 1411.
16. Le Monastere de NÔTRE-DAME
E LION, fondé par Amé VIII. du
m, premier Duc de Savoye, l'an 1421.
17. Le Monastere de NÔTRE-DAME
ROÜEN, fondé par Charles VII.
oy de France, l'an 1445.
18. Le Monastere de STE CATHERINE
E VILLARSALET, dans la Savoye,
iocése de Morienne, fondé par Jean
omte de Montenageur, l'an 1460.
19. Le Monastere de NÔTRE-DAME
E HEUVRE, proche de Louvain, Dio-
se de Malines, fondé par Guillaume
Croüy Marquis d'Arscot, &c. l'an 1527.
20. Le Monastere de NÔTRE-DAME
ECLIMONT en Beausse, Diocése de
hartres, fondé par Estienne Poncher
rchevêque de Tours, l'an 1548.
21. Le Monastere de NÔTRE-DAME
E VERDELAYS en Gascogne, dans

l'Archevêché de Bourdeaux, fondé par François d'Escoubleau de Soudris, Cardinal & Archevêque de Bourdeaux, l'an 1630.

Tous les vingt & un Monasteres ci-dessus mentionnez, sont sous la conduite d'un Provincial ayant autorité du Général, comme nous l'avons déja dit. On observera que les années marquées ci-dessus, sont plûtôt les années des incorporations des Monasteres, que celles de leur premiere fondation, la plûpart de ces Monasteres ayant été habitez par les Celestins plusieurs années avant que d'être incorporées à leur Congrégation, laquelle a commencé en France l'an 1300. comme il a été remarqué ci-devant.



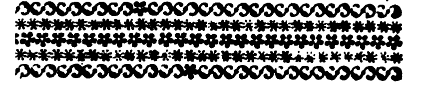


HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DE L'ORDRE DES FRERES DE LA CHARITE DE LA SAINTE VIERGE.

CHAPITRE LV.

CET Ordre Religieux fut établi sous la régle de S. Augustin, dans le Diocése de Châlons en Champagne, par Guy Seigneur de Joinville & du Bourg Saint Georges, qui fonda le premier, un Monastere ou Hôpital à Boucheraumont dans le même

Peu de temps aprés, les Cardinaux étant entrez dans le Conclave, élûrent pour son successeur le Cardinal d'Anagnie, Benoist Cajetan, celui qui avoit appuyé plus fortement l'abdication de Celestin, qui prît le nom de Boniface VIII. Nôtre Saint lui ayant rendu avec les autres Cardinaux les soûmissions ordinaires, lui demanda la permission de se retirer, suivant la promesse qu'on lui avoit faite; mais ayant été hautement refusé d'une demande si légitime, il fut obligé de s'enfuïr, & de se retirer en son Monastere de Murrhon, & ensuite comme il apprit qu'on le cherchoit, il se cacha dans un lieu fort secret où il demeura deux mois inconnu: mais enfin comme il voulut passer la mer, il fut découvert par le Gouverneur d'Ostie, qui le fit arrêter & conduire à Anagnie où étoit alors Boniface. Ce Pape ne payant que d'ingratitude les obligations qu'il avoit à Celestin, le fit enfermer dans le Château de Funon, où l'air étoit si mal sain, qu'on étoit obligé de changer de mois en mois les deux Religieux qu'on lui avoit donnez pour le servir, parce qu'ils n'y auroient pas pû résister. Il souffrit sa prison avec une patience admirable, & il répondit aux Cardinaux



:STOIRE
DE
LVESTRE-HUGOLIN,
ONDATEUR
DE LA
NGRE'GATION
DES
LVESTRINS.

HAPITRE LVI.

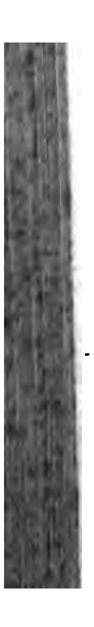
INT Sylveſtre, Fondateur de Inſtitut qui porte ſon nom, prît aiſſance dans la ville d'Oſimo, t pas loin de Lorette, dans la d'Ancone. Son pere s'appelloit ıs, ſorti de l'ancienne & illuſtre des Guzolins, qui concevant de eſperances de ſon fils, aprés

qu'il eût étudié au Latin & en Pl
phie, il l'envoya à Boulogne]
apprendre la Jurisprudence, son
étoit de le rendre digne de s'ac
avec honneur des emplois qu'il v
lui procurer dans le monde; mai
en ordonna autrement. Sylvestı
vant la voix interieure de la Gra
l'appelloit à l'étude de la scien
Saints, quitta celle du Droit, & ı
na entierement à la Théologie. (
ti quoique le meilleur ne plût
son pere, qui fâché de voir tou
mesures rompuës, en conçût cor
fils une si furieuse aversion, qu
dix ans entiers sans vouloir en
parler de lui. Mais Dieu qui n
donne jamais les siens, prit Sy
sous sa protection, & le rendit s
le dans l'étude des divines Ecrit
des Peres, en même temps il lui
pratiquer les plus heroïques ver
la Religion, qu'il se fit des amis
admirateurs de tous les gens de
chez lesquels il trouva un accè
rable contre la dureté & la barb
son pere. Mais son merite priva
tôt ses bienfacteurs du plaisir
ressentoient de lui donner quel
cours dans ses besoins; car son]
le fit Chanoine, & quelque

›rés l'ayant promû aux Ordres facrez, le combla d'honneurs, lui donna la héologale avec le soin d'instruire les ːuples & de prêcher l'Evangile. Saint ylvestre s'acquita de ses emplois avec utant de zéle que de pieté, sa vie fut onforme à ses paroles. Il édifia son rochain par son grand desinterresse-ient, convertit les pecheurs par la orce de ses discours, affermit les bon-es ames dans leurs saintes résolutions, & procura la gloire de Dieu qui avoit ris un soin si particulier de sa person-e. Mais comme il est bien difficile de emplir tous ses devoirs, & principa-ement celui qui regarde le glorieux ninistere de la Prédication sans se faire es ennemis, Sylvestre s'en attira un uissant & bien fâcheux en la person-e de son Evêque, qui ne pût souffrir uelques charitables avis qu'il lui don-a, quoiqu'il le fit avec tout le res-ect dû à la grandeur de son caractere.
Alors en butte à la persécution, & : sentant même appellé à de plus :andes choses, il médita sa retraite, ui fut encore hâtée par le spectacle freux du cadavre d'un de ses amis, ui pendant sa vie avoit charmé tout monde par sa grande beauté. Les sé-:uses réfléxions qu'il fit en voyant sa

difformité, le convainquirent du néant des créatures, & du peu de fond qu'il falloit faire sur les hommes, & sur les amitiez qui paroissent les mieux établies. Ainsi abandonnant ses emplois, & quittant ses bénéfices, il se retira dans une affreuse solitude, éloignée environ de trente milles du Bourg d'Osimo. Mais comme difficilement on se dérobe aux recherches souvent trop curieuses des hommes, un de ses amis le découvrit, & troublant son repos, il l'obligea de changer plusieurs fois de demeure pour se rendre entierement inconnu au monde. Ce merveilleux détachement de toutes choses se fit en la personne de Saint Sylvestre à l'âge de cinquante ans, & il mena dans son desert une vie si penitente, qu'il se contentoit pour sa nourriture d'herbes crûës, & de l'eau qui couloit des fontaines. Cependant dans ce sejour si triste les bêtes ne furent pas les seuls compagnons de la solitude de ce grand homme. Une infinité de personnes vinrent le voir, beaucoup l'admirerent, & plusieurs voulurent partager avec lui ses mortifications toutes terribles qu'elles paroissoient. Il crût que la volonté de Dieu se manifestant si clairement par le concours de ces heureux penitens, il de-

ndoit de lui qu'il les instruisit, &
'il tâchât de les conduire dans le
:min de la perfection. On rapporte
'étant embarassé sur la régle qu'il de-
it suivre, Dieu lui fit connoître par
songe mysterieux, où Saint Benoist
presenta à lui, que c'étoit la régle
ce grand Patriarche qu'il lui falloit
brasser. Ainsi batissant une maison
iple & telle que la pauvreté dont il
soit profession le demandoit, sur le
ut d'une montagne deserte & inha-
ée, qu'on appelloit *Monte Fano*, &
i fait une partie du Mont Apennin
is la marche d'Ancone, il érigea
: nouvelle Congrégation de Reli-
ux qui portent son nom. La Cha-
lle qu'on y construisit pour y adorer
eu & chanter ses divines loüanges,
fut consacrée sous l'invocation de
int Benoist, & ayant ajoûté quelques
istitutions à la régle de ce grand
nt, il entreprit quelques années
:és le voyage de Rome pour avoir
pprobation du saint Siége, qu'on
ɔit tâché de prévenir contre lui,
nme s'il n'avoit pas été d'une con-
te assez réguliere, ni d'une foy assez
hodoxe. Sa presence dissipa bien-
ces faux bruits, & il y fit voir d'u-
maniere si claire la pureté de sa foy



ſous le nom de S. Jacques ,
du Tibre. Ceci arriva l'an de
Seigneur 1248. Il en établit a
pluſieurs autres en differens
de l'Italie, où on le reſpectoit
un Saint.

Mais le Démon toûjours en
entrepriſes les plus ſaintes, par
les détruiſent ſon cruel & ty
empire, traverſa celle de S.
autant qu'il pût , neanmoins
jamais que des efforts inutiles
cha même de faire mourir ce
fidéle ſerviteur de Dieu , ſoi
peur , en ſe preſentant à lui
formes ideuſes & terribles , ſ
jettant dans des précipices : e
core un coup inutiles & im

:l se servit pour soulager les pau-
& les malades, & pour faire be-
glorifier Dieu, sans que cela fut
le de lui donner le moindre sen-
it d'orgüeil, puisqu'il fit toûjours
ssion d'une humilité profonde,
arut dans les services bas & hu-
ns qu'il rendit à ses Religieux, &
la déference qu'il eût toûjours à
: les opinions des autres préféra-
ent aux siennes. Sa dévotion en-
la Passion de Nôtre-Seigneur JE-
-CHRIST lui tiroit à toute heu-
s larmes en abondance, & l'em-
it d'un amour si sensible pour la
:, qu'on ne pouvoit lui en enten-
arler sans en être touché. Il eût
neur d'être favorisé des visites de
nte Vierge, qui lui servirent ex-
ment à embrasser avec joye les
, & à soûtenir courageusement le
accablant d'une languissante vieil-
& d'un corps usé par ses conti-
s mortifications qui le mirent en-
ı tombeau, aprés avoir reçû ses
ers Sacremens avec une pieté he-
e, le 26. jour de Novembre de
267. à l'âge de 90. ans, étant
dans son Monastere de Fabriano,
marche d'Ancone.

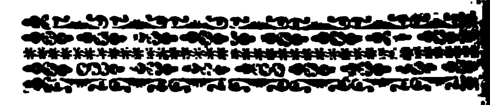
DE

L'ETABLISSEMENT DE LA CONGRE'GATION DES PRESTRES DU BON JESUS.

CHAPITRE LVII.

CETTE Congrégation dont le commencement & le progrés s'eſt fait à Ravannes, Ville tres-anciennè de la Romanie, eſt l'ouvrage de Dom Seraphin de Fermo, Chanoine régulier de Saint Sauveur, dans l'Egliſe de Saint Jean de Latran, lequel fut de ſon temps, vers l'an 1316. un homme fort docte, & un tres-fa-

:ux Prédicateur. Le premier à qui cet
ıblissement tomba dans la pensée fut
ι nommé Dom Jerôme qui le com-
unniqua à un de ses amis nommé Leon,
:ux Prêtres d'une éminente vertu, en-
:ite ils découvrirent leur dessein au
:re Dom Séraphim, & tous trois en-
:mble ils établirent leur Congrégation,
laquelle ils donnerent le nom de
ON JESUS. Ils portent un Bonnet
ond, les cheveux courts, & sont ha-
illez de noir assez modestement, &
rivent en commun sans rien posseder
n propre. Ils font l'Office à la Ro-
naine, & tiennent leur Eglise si nette
ıvec leur Autel, que cela est cause
qu'on y va avec plaisir pour y dire la
Messe, & aider à faire le service divin.
ls choisissent un Prieur qui a le com-
nandement seulement pendant un an,
& s'ils le trouvent à propos, ils le con-
inuënt encore pour trois ans. Ils cé-
ébrent la fête de leur Congrégation le
our de Noël. Ils ont fort peu d'autres
Monasteres, sinon un à Rome, & quel-
ques autres en Toscane. Ils confessent,
rêchent, & enseignent avec beaucoup
'édification.



DE L'ETABLISSEMENT DE L'ORDRE NOMMÉ MONT-OLIVET.

CHAPITRE LVIII.

MONT-OLIVET, ou *Monte-Oliveto*, comme on l'appelle en Italie, est une riche & fameuse Abbaye, qui est devenuë le Chef d'un Ordre qui s'y établit dans le quatorziéme siécle. Ce fut Bernard Ptolomée ou Tolomei noble Siennois, qui le fonda en 1319. étant accompagné d'Ambroise Picolomini, & de Patrice Patrici. Tolomei étoit sçavant dans la Jurisprudence Civile & Canonique, qu'il enseignoit à Sienne avec beau-

p d'applaudissement. On rapporte l devint aveugle, & qu'ayant re-vré l'usage de ses yeux par un mi-e qu'il attribua aux merites de la nte Vierge, à laquelle il eût recours, bandonna le monde pour se retirer s la solitude. Il choisit pour cela de ses terres nommée Acona, où écut quelque temps d'une maniere t Chrêtienne. Il y attira ses deux npagnons, qui étant animez du mê-esprit, s'exciterent les uns les au-s d'avancer de plus en plus dans la té, & dans la pratique des bonnes ıvres. Peu à peu ces Solitaires se re-erent sur le Mont dit des Olives, ns le Diocése d'Arezzo, situé dans tat de Florence, où ils menerent e vie pénitente, & pratiquerent de andes mortifications. La bonne odeur leur vie se répandit bien-tôt dans ute l'Italie, & plusieurs autres per-nnes se retirerent auprés d'eux, ré-lus de suivre leur exemple, & de atiquer les mêmes austeritez.

Cependant comme la vertu trouve uvent des ennemis, & que les meil-ures intentions ne font que trop de loux & d'envieux qui leur donnent de alignes interprétations, on les accu-auprés du Pape Jean XXII. comme

des hommes amateurs de la nouveauté, & dont les ſentimens n'étoient pas entierement orthodoxes. Ce Pontife les fit venir à Avignon, où il ne reconnût en eux que des ſentimens tres-orthodoxes, & perſuadé de leur merite & de leurs droites intentions, il les renvoya à Guy Evêque d'Arezzo, leur Diocéſain, qui les prenant ſous ſa protection, & comme un ſecours que Dieu lui envoyoit pour le bien de ſes oüailles, les reçût à faire profeſſion de la vie religieuſe, & leur donna l'habit blanc & la régle de S. Benoiſt. Bernard Ptolomée mourut en 1248. de peſte, pour s'être trop exposé durant cette maladie contagieuſe, afin d'aſſiſter quelques-uns de ſes freres qui en étoient attaquez. Le Pape Urbain V. approuva cet Ordre en 1370.



DE

L'ETABLISSEMENT

DE LA

CONGRE'GATION

DES RELIGIEUX

DU CORPS

DE JESUS-CHRIST,

OU

DU S. SACREMENT.

CHAPITRE LIX.

NOUS parlons de cette Congrégation des Religieux du Corps de JESUS-CHRIST, immédiatement aprés celle du Mont-Olivet, parce qu'elle lui fut unie l'an 1582. Les Auteurs en placent la naissance vers le commencement du qua-

torziéme ſiécle ; mais ils gardent un profond ſilence ſur le Fondateur de cette Congrégation, dont le nom leur eſt entierement inconnû. Il y a bien de l'apparence qu'Urbain IV. ayant inſtitué la Fête du Saint Sacrement, qui fut confirmée dans le Concile Général de Vienne par le Pape Clement V. quelques perſonnes pieuſes & dévotes s'étant conſacrées à adorer particulierement le Saint Sacrement de l'Autel, & à reciter l'Office que Saint Thomas d'Aquin avoit composé à ſon honneur par ordre du Pape Urbain, firent enſemble une nouvelle Societé qui fut depuis érigée en Congrégation ſous le nom de Religieux blancs du Corps de JESUS-CHRIST, & de Freres de l'Office du Corps de JESUS-CHRIST, ou du Saint Sacrement. Le Monaſtere de Galdo ſitué dans le Diocéſe de Nocere en Ombrie, étoit le Chef de cette Congrégation, d'où Jean Evêque de Foligny dans la même Province, les appella dans ſon Evêché, & les plaça le 3. Octobre de l'an 1373. dans l'Egliſe de Sainte Marie des Champs prés Foligny, aprés en avoir obtenu la permiſſion & le conſentement des Chanoines. Mais le Monaſtere de Galdo ayant été réduit dans un triſte état par le mal-

ur des Guerres & par le peu de dis-
›line qu'on y observoit. Le Pape Bo-
:ace IX. trouva à propos de trans-
:er le titre de la Congrégation du
›rps de JESUS-CHRIST à l'Eglise &
›mmunauté de Sainte Marie des
ıamps. Ces Religieux ayant deman-
: en grace à ce Pontife d'être unis à
)rdre de Citeaux, Boniface leur ac-
›rda leur demande, avec la joüissan-
: de tous les mêmes Privileges que
s Prédécesseurs avoient donné à cet
›rdre célébre, à condition néanmoins
u'ils demeureroient toûjours distin-
uez des Religieux de Citeaux, sous le
tre de la Congrégation des Freres du
orps de JESUS-CHRIST, comme on
: peut voir par la Bulle que ce Pape
n fit délivrer l'an 1393.

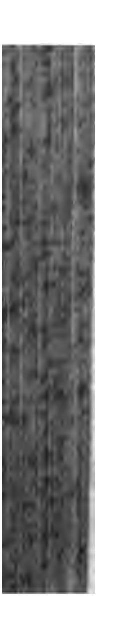
Nous avons plusieurs anciens monu-
ıens qui prouvent que la maison de
oligny fut appellée le Monastere de
ainte Marie Majeure de la Congré-
ation des Freres de l'Office du Corps
e JESUS-CHRIST de l'Ordre de Ci-
:aux ; & on peut raisonnablement
roire qu'on les a nommez les Moines
lancs du Corps de JESUS-CHRIST,
rofessant la régle de S. Benoist, à cause
e leur union avec les Religieux de l'Or-
:e de Citeaux. Le Général de l'Ordre,

HISTOIRE DE SAINTE BRIGITTE, FONDATRICE DE L'ORDRE DE SAINT SAUVEUR.

CHAPITRE LX.

IL n'y a gueres de Saintes dans le monde dont le nom ait été aussi célébre que celui de Sainte Brigitte. Elle a été illustre par les révélations dont Dieu l'a favorisée, par les pelerinages qu'elle a faits pour visiter les saints Lieux, par les étonnantes mortifications qu'elle a pratiquées, par là

erence que le Pape Gregoire XI.
pour ses conseils, en quittant la
le d'Avignon pour rétablir le saint
ge à Rome, & par l'Ordre qu'elle
fondé dans l'Eglise. Cette grande
inte prit naissance dans le Royaume
Suede, & elle sortit de parens qui
oient infiniment plus illustres par leur
té que par la noblesse de leurs fa-
lles, qui étoient des premieres &
s plus anciennes du Royaume, puis-
ue son Pere & sa Mere tiroient leur
igine de la royale famille de Suede.
igere (c'étoit son Pere) passoit sa
e dans tous les exercices d'une solide
évotion : il fit le pelerinage de Saint
acques en Galice, & visita un grand
ombre d'autres saints Lieux : Sa Mere
ui s'appelloit Sigride, étoit aussi une
ès-vertueuse Princesse, qui pleine
'un zéle extraordinaire pour le culte
es Eglises, en fit bâtir plusieurs qu'elle
ota avec beaucoup de magnificence.
lle mourut lorsque nôtre Sainte n'é-
oit encore qu'un enfant, ce qui obli-
ea son Pere de la mettre chez une de
s Tantes, où elle donna bien-tôt des
arques de ce qu'on devoit attendre
e sa vertu & de sa bonne éducation,
uand elle seroit plus avancée en âge.
lle n'avoit encore que dix ans, ayant



Croix, ayant encore les pl
fraîches qui lui disuit : *regar*
voila ce que m'ont causé ceux
sent. Cette vûë si touchante
le impression sur elle, que
moment là elle ne pouvoit
yeux un peu fixement sur u
sans s'attendrir & répandre
de larmes. Eloignée des amu
l'enfance, tout son plaisir ét
pliquer à Dieu par la prier
travailler à des Ouvrages
pour orner les Autels. Elle
souvent la nuit pour faire so
aux pieds de son Crucifix; ma
te appréhendant qu'il n'y eû
gereté dans cette conduite,
aigrement, & lui demanda c
soir faire de pareilles chose

té ne le partager avec aucune créature, & vivre dans une perpétuelle virginité ; mais elle ne pût résister à l'autorité d'un Pere qui l'aimoit tendrement, & qui crût qu'il ne lui en pouvoit donner de plus sensibles marques qu'en la mariant dés l'âge de treize ans à un Seigneur de sa qualité, nommé Vvlphon, Prince de Nericie, qui n'en avoit que dix-huit. Dieu eût agréable le sacrifice de son obeïssance, lui ayant donné un Epoux sage & pieux, qui n'étoit jamais plus content que quand il la voyoit occupée aux pratiques de dévotion & aux œuvres de miséricorde. Ils passerent un an entier dans une parfaite continence pour attirer la bénédiction de Dieu sur eux & sur la famille qu'il lui plairoit de leur accorder. Un Mariage si saint eût pour fruit une heureuse fécondité ; ils eûrent quatre garçons & quatre filles, dont les uns moururent dans l'enfance, & les autres profitant des exemples & des instructions d'un si bon Pere & d'une Mere si vertueuse, se sanctifierent dans l'état que la Providence leur fit embrasser. Voici les noms de cette petite colonie celeste. Benoist & Guidmar qui moururent jeunes avec l'innocence de leur Baptême, Charles & Bir-

gere, qui décéderent en allant à Jerusalem pour la guerre sainte contre les Infidéles; Marguerite & Cecile qui furent mariées, & se rendirent des modéles de vertu dans leur condition; Ingeburge, qui embrassa la vie religieuse, où sa sainteté s'est fait paroître par plusieurs miracles; & l'illustre Sainte Catherine de Suede.

Nôtre Sainte voyant sa famille suffisamment soûtenuë par ce nombre d'enfans, elle persuada à son mari de vivre dans la continence le reste de leur vie, elle le retira insensiblement de la Cour, où il possedoit une charge considérable, & le détacha entierement des vanitez du siécle par ses paroles & ses exemples; & pour elle, elle entra dans la voye crucifiée qu'elle ne quitta qu'avec la vie. Son cher Epoux augmentant tous les jours dans le desir de se donner à Dieu, lui proposa de faire le pélerinage de Saint Jacques en Galice, où ils souffrirent des peines incroyables. A son retour Vvlphon étant tombé dangereusement malade à Arras, fit vœu, s'il en guerissoit, de se faire religieux dés qu'il seroit arrivé en Suede. Il est rapporté dans la Bulle de la canonisation de nôtre Sainte, qu'il mourut avant que de pouvoir exécuter sa

omesse; mais le Breviaire Romain & usieurs historiens de sa vie, disent i'il mourut en odeur de sainteté dans Monastere d'Alvastre de l'Ordre de iteaux, & en effet, sa memoire est arquée dans le Ménologe de l'Ordre, i 26. de Juillet. Pour Sainte Brigitte, le se retira dans un Monastere de fil-s; mais sans faire de vœux.

Aprés la mort de son Mari, entiere-ent maîtresse de ses actions, elle com-ença à mener une vie beaucoup plus ırfaite qu'auparavant. Elle changea ıssi-tôt d'habit, & sans avoir égard à qualité de Princesse, elle en prit un onforme à la vie penitente qu'elle voit embrassée depuis quelque temps; le s'interdit tout usage du linge, à la serve du voile dont elle se couvroit ı tête, se ceignit les reins de trois ordes de crin à plusieurs nœuds, étoit uit & jour couverte d'un rude cilice, renoit la discipline toutes les nuits usqu'au sang; son lit n'étoit qu'une atte, n'ayant qu'une simple couverture ur elle, incapable de la garantir du roid extrême de son pays. Ingenieuse trouver de nouveaux moyens de souf-ir pour JESUS-CHRIST, elle se faisoit ous les Vendredis découler de la cire rûlante sur les bras & sur les jambes;

ce qui lui causoit des douleurs & des ulceres tres-sensibles. Ce même jour, pour honorer la Passion de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST, à qui les Soldats presenterent du fiel à la Croix, elle portoit dans sa bouche une herbe tres-amere, afin de participer autant qu'elle le pouvoit, à l'amertume que souffrit alors son divin Maître.

La rigueur qu'elle exerçoit sur son corps ne l'empêchoit pas d'avoir une douceur merveilleuse pour son prochain. Sa compassion pour les pauvres étoit extrême ; elle en nourrissoit plusieurs tous les jours, les servoit à table, & leur fournissoit tout ce qui leur étoit nécessaire. Le fond de ses aumônes étoit inépuisable, & aprés avoir assisté tant de malheureux, elle trouvoit encore assez dequoi bâtir des Hôpitaux, ou réparer ceux qui tomboient en ruïne. Toutes ces grandes actions, & une infinité d'autres, que je passe sous silence, l'éleverent à un si haut degré de sainteté, que Dieu se communiqua à elle d'une façon toute particuliere, & lui inspira ces bonnes & pieuses pensées, & ces réfléxions affectives touchant la Passion de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST, que l'on a imprimées sous le nom de ses révélations. Elle se

dans le monde un si grand nom, que
; Princes, les Rois, les Empereurs, &
s Papes même, conçûrent pour elle
nt d'estime, qu'ils recevoient avec
:aucoup de soûmission les charitables
montrances qu'elle leur faisoit, parce
i'ils étoient persuadez que c'étoit Dieu
ui parloit par sa bouche. Elle écrivit
Avignon au Pape Gregoire XI. pour
obliger de retourner à Rome, ce qu'il
t. Elle fonda un Ordre de Religieux
it de Saint Sauveur, & lui donna des
égles qu'elle écrivit en trente-un Cha-
itres, dictées à ce qu'on dit, de la bou-
he de JESUS-CHRIST même, & ap-
rouvées par le saint Siége. Cet Ordre
ui suit la régle de Saint Augustin com-
nença vers l'an 1363. Il est composé
le Religieux & de Religieuses, à peu
rés comme l'Ordre de Fontevraud,
arce que c'est une Abbesse qui est Su-
erieure de tout l'Ordre; mais il reste
eu de Monasteres de cet Institut, n'y
n ayant que quelques-uns dans les
'ays bas, les hérétiques s'étant empa-
ez de la plus grande partie, parce
u'ils étoient situez dans des Royau-
ies qui ont embrassé la Religion &
:s héréfies de Calvin & de Luther.

Aprés que Sainte Brigitte eût demeu-
é pendant deux ans dans son Mona-

stere de Vastene, elle alla à Rome pour y demander la confirmation de son Institut, où elle donna de grands exemples de vertu. Elle alloit souvent à pied aux Eglises des Stations dans les temps les plus fâcheux, quoiqu'elle fut déja fort avancée en âge, & qu'elle eût le corps tout attenué par ses grandes austeritez. De là elle se transportoit dans les Hôpitaux où elle servoit les malades avec autant de respect & d'affection, que si elle avoit servi JESUS même. De Rome elle fit d'autres divers pélerinages, comme en Sicile, au Royaume de Naples, & en d'autres lieux de dévotion; & par tout elle donna de grands exemples de pieté & de vertu. Enfin l'amour ardent qu'elle avoit pour JESUS-CHRIST crucifié lui fit entreprendre, quoique réduite dans une extrême foiblesse, le voyage de la Terre-Sainte, où elle eût la consolation de voir les lieux où JESUS-CHRIST avoit versé si abondamment son sang pour le salut des hommes. A son retour, elle visita encore quelques Eglises d'Italie; étant arrivée à Rome, elle fut attaquée de sa derniere maladie, & couchée sur son cilice, aprés avoir recommandé son ame à son Seigneur, elle la lui rendit le 13. Juillet de l'an

1373. âgée de plus de soixante & dix ans. Son corps fut inhumé dans l'Eglise des Religieuses de Sainte Claire du Monastere de Saint Laurent, *in Panis perna*. Le Pape Boniface IX. la canonisa en 1391. à l'instance de la Bienheureuse Catherine sa fille, de l'Empereur, des Rois, & d'une infinité de Prélats & de grands Seigneurs. Un an aprés sa mort, son corps, excépté un bras, fut transporté par le soin de ses enfans, de Rome en Suede, où il fut inhumé dans le Monastere de Saint Sauveur de Vastene qu'elle avoit fondé. Le Concile de Constance approuva la canonisation de nôtre Sainte, & les Peres qui composoient le Concile de Bâle l'an 1435. chargerent le sçavant Jean Turrecremata de l'Ordre de S. Dominique, d'examiner ses révélations, lequel aprés en avoir fait une sérieuse & éxacte discussion, déclara qu'elles ne contenoient rien contre la Sainte Ecriture, contre la Doctrine des Peres, ni contre les bonnes mœurs. Quoique Sainte Brigitte soit morte dés le 13. Juillet, néanmoins le Breviaire Romain ne célébre sa fête que le 8. d'Octobre.

DE L'ETABLISSEMEN DE L'ORDRE DES JESUATES

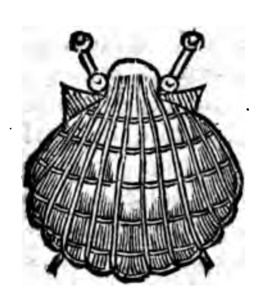
CHAPITRE LXI.

LEs Jesuates ont été ainſ pellez, parce qu'ils avoien vent le nom de JESUS bouche. Cet Ordre fut fondé par Jean Colombin, qui étoit une p ne de qualité de la Ville de Si Un nommé François Vincent, qui de la même Ville, lui aida bea dans ce pieux deſſein. On nomm ces Religieux Jeſuates de S. Je Saint Jean Colombin étoit mari cet Oracle de Saint Paul qui dit :

homme infidéle est sanctifié par la femme léle, s'accomplit parfaitement en sa ersonne ; car faisant paroître peu de eté dans ses actions, sa femme qui isoit profession d'une haute vertu, ne essoit de le porter au bien, à servir ieu plus fidélement qu'il ne faisoit, à pratiquer les œuvres de misericor-le ; Et comme elle ne manquoit pas à ui faire tomber entre les mains de ons Livres, un jour ayant lû l'admi-rable conversion de Sainte Marie Egy-ptienne, il se sentit tellement touché, qu'il commença à changer de vie, & fuïr les fades & dangereuses conver-ations des hommes. Sa ferveur dans e service de Dieu s'augmenta de plus n plus, & on le vid dans la suite pra-iquer les plus heroïques vertus du Christianisme. Il proposa à sa femme e vivre le reste de leurs jours en per-etuelle chasteté, à quoi elle consentit vec joye. Son exemple servit à con-ertir une infinité de personnes, & lusieurs voulurent l'accompagner dans retraite pour être ses disciples ; c'est qui lui donna la pensée d'établir un rdre dans l'Eglise, dans le dessein de ocurer la gloire de Dieu, dont il voit reçû tant de graces.

Cet Ordre fut institué vers l'an 1355.

ſous la régle de Saint Auguſtin. Le Pape Urbain V. lui donna ſon approbation en 1367. & d'autres Papes lui ont accordé de beaux priviléges. Ils ont donné aux Religieux, outre les autres noms ci-deſſus marquez, celui de Clercs Apoſtoliques. D'abord c'étoient de ſimples Religieux qui ne s'engageoient point dans les Ordres ſacrez; mais dans la ſuite ils demanderent cette grace qui leur fut accordée. Les Jeſuates faiſoient les trois vœux de Religion, & portoient une Chappe de couleur cendrée, ſans Capuchon. Le Pape Clement IX. a aboli en 1668. cet Ordre qui étoit tombé en décadence.



DE

ETABLISSEMENT

DE

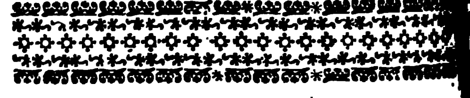
L'ORDRE

DES

CELLITES.

Chapitre LXII.

'Ordre des Religieux Cellites, des Bougarts, ou des Alexandrins (car on a donné à cet In-
t tous ces differens noms) a été
lé vers l'an 1300. dans l'Allemagne
rieure, par un dévot Personnage,
: la vie aussi bien que la naissance,
eu connuë. On ne sçait pas mê-
sous quelle régle ces Religieux ont
établis, ni quel Pape a approuvé
Institut. Ainsi leur commencement
: d'abord peu de chose, mais dans
uite ils n'ont pas laissé de faire de



HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DES CLERCS DE LA VIE COMMUNE, DE LA CONGRE'GATION DE VVINDESEM.

CHAPITRE LXIII.

GHERARD, ſurnommé le Grand, vulgairement Groot, natif de Deventer, dans l'Overyſſel, a vécu dans le quatorziéme ſiécle, & a été le Fondateur de la Congrégation de Vvindeſem, dite des Clercs, ou des Freres de la vie commune, & il eût pluſieurs illuſtres diſ-

ciples. Thomas à Kempis qui a écrit sa vie, n'a pas été un des moindres ornemens de cette Congrégation. Gherard nâquit en 1340. & il étudia à Paris dans le Collége de Sorbonne, où il prit les semences de pieté & de doctrine, qui le rendirent depuis si considérable dans le monde. Il revint ensuite dans son pays avec le Bonnet de Docteur, qu'il avoit reçû dans cette fameuse Uniuersité. Il fut d'abord Chanoine d'Utrecht, & ensuite d'Aix la Chapelle. Mais il quitta ces Bénéfices pour mener une vie plus parfaite, & renonçant à toutes les choses du monde, il se donna entierement à l'instruction des Peuples. Il avoit un grand talent pour la Prédication, & il y fit des fruits admirables. Son humilité fut si grande, qu'il se contenta d'être Diacre, sans avoir jamais osé prendre l'Ordre de la Prêtrise. Depuis il établit une Communauté de Clercs qui s'occupoient à instruire la jeunesse dans les Lettres & dans la pieté. Ces Clercs vivoient d'abord en particulier, & tiroient leur subsistance du travail qu'ils faisoient, dont le plus considérable étoit celui de coppier des Livres. Florent Radivivi qui avoit soin de la Congrégation, persuada à Gherard de vivre

en commun, & on donna aux Religieux le nom de Freres de la vie commune. Cette Congrégation qui prît naissance à Deventer, se répandit en peu de temps dans les Pays bas, & le Pape Gregoire XI. la confirma 1376. sous la régle de Saint Augustin. Les Clercs que l'on recevoit ne faisoient point d'abord de vœux. Gherard mourut en réputation de sainteté le 20. Aoust de l'an 1384. qui étoit la quarante-quatriéme de son âge. Il reste fort peu de maisons de cette Congrégation à laquelle on unit l'an 1412. la Congrégation des Chanoines réguliers du Monastere de de Groenandael, situé dans une forest proche de Bruxelles, étoit Chef de cet Ordre, & il avoit six Monasteres dépendans de lui dans les Pays bas Il y avoit autrefois en Sicile plusieurs Monasteres tant d'hommes que de femmes qui étoient de l'Ordre du Vert-val.

Au commencement du seiziéme siécle, on appella en France les Chanoines Vvindesem, pour les mettre dans l'Abbaye de Saint Severin de Châteaulandon, sous la conduite de Mauburne, qui fut depuis Abbé de Livry. Ils fonderent aussi dans les Pays bas jusques à quatorze Monasteres de filles, dont ils avoient la direction. Cette Congré-

ion possede encore à present de tres-
ébres Monasteres, où la régle est
oitement gardée, comme à Colo-
:, à Vvezel & ailleurs. Plusieurs ont
ruïnez par l'hérésie, tant dans la
llánde que dans l'Allemagne, & on
a donné quelques-uns aux Jesuites,
à quelques autres Communautez re-
ieuses. Les Chanoines portent le
mail avec le Bonnet sur le Rochet
ıs la maison, & l'Eté à l'Eglise,
Surplis & l'Aumusse sur les épaules,
nme ceux de Saint Victor de Paris.



DE L'ETABLISSEMENT DE L'ORDRE DES JERONIMITES, OU HERMITES DE S. JEROSME.

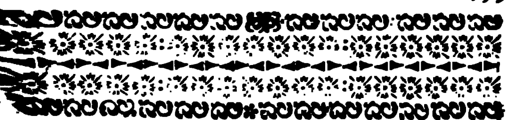
CHAPITRE LXIV.

CETTE Congrégation eſt aſſez célébre en Italie & en Eſpagne. Le Bienheureux Pierre de Piſe, iſſu de la noble famille, dite Gambacurta, y travailla avec un zéle extrême en Italie, & un certain Thomas en Eſpagne, où il étoit paſſé avec quelques-uns de ſes compagnons vers l'an 1380. Quelques Hiſtoriens les appel-

les Hermites de S. Jerôme : Ils
:nt une Tunique, un Scapulaire,
Manteau & un Capuce minime,
une ceinture de cuir. Dans leur
ier établissement ils ne faisoient
t de vœux, & vivant du travail de
mains, leur but principal étoit de
ployer au soulagement des pau-
Le Pape Gregoire XI. confirma
'nstitut en 1373. ou 1374. sous la
: de S. Augustin. Le Chef de l'Or-
:st à Lupiana, dans le Diocése de
de. La Congrégation de Saint Isi-
, dont le Monastere est à Seville,
ppartient avec celui de S. Laurent
scurial, bâti par les libéralitez de
ppes II. & celui de Saint Just, où
:les Quint se retira sur la fin de
ours. Il y en a en Italie sous divers
s. Lupo d'Olmedo Religieux Es-
iol, avoit composé une régle tirée
:crits de Saint Jerôme, qu'il vou-
:aire recevoir à son Ordre ; mais
n'eût point de suite. Il fonda la
grégation de Saint Isidore, qui se
ra du reste de l'Ordre ; mais enfin
les soins de Philippes II. Ils se réü-
it pour ne faire qu'un seul corps.
› d'Olmedo mourut à Rome en
. Pie V. obligea ces Religieux de
des vœux solemnels, & s'étant

addonnez à l'étude, ils ont trava
comme les autres Congrégations
l'Eglise à l'instruction des fidéles,
la Prédication de l'Evangile. Il
une Congrégation des Hermites
Saint Jerôme érigée en 1375. pr
d'Urbin, qui joüit de tous les pri
ges accordez aux Mandiens. Les
ligieux usent d'une Tunique de gris
dré, d'une Ceinture de cuir, d'un M
teau & d'un Cappuce comme mini
qui est fort long. Ceux qui suiver
réforme de Lupo d'Olmedo sont c
gez d'aller nuds pieds avec des sab
& de porter une Tunique blanche,
Ceinture de cuir, un Scapulaire m
me, une Chappe & un Scapulair
même couleur.





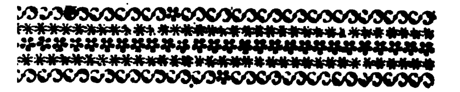
DE L'ETABLISSEMENT DE LA CONGRE'GATION DE FIESOLE.

CHAPITRE LXV.

FIESOLE est une Congrégation de Religieux, qui s'est établie dans la Toſcane, qu'on nomme auſſi les Freres Mandiens de Saint Jerôme. Elle a pour Fondateur le Bienheureux Charles, fils du Comte de Montgranello, celui-ci vivant en ſolitude dans les montagnes de Fieſole environ l'an 1386. fut ſuivi par quelques perſonnes pieuſes qui imiterent ſa retraite & ſa pieté, & donnerent commencement à cette Congrégation que

le Pape Innocent VII. approuva en 1405. & c'eſt pour cette raiſon que quelques Auteurs en mettent la fondation ſous ſon Pontificat. Le Pape Gregoire XII. & Eugene IV. la confirmerent auſſi ſous la régle de Saint Auguſtin. Ces Religieux portent une Tunique minime, une Ceinture de cuir, un Cappucé minime, un Manteau de même étoffe & même couleur, plicé & ouvert par devant. Ils ont un bâton à la main & des ſouliers. Ce fut Eugene IV. qui en confirmant leur Congrégation les appella Hermites de Saint Jerôme, & les ſoûmit à la régle de Saint Auguſtin, obſervée par les autres Congrégations du même nom. Ces Religieux ne ſe trouvent point hors d'Italie, où ils ont trente ou quarante Monaſteres, ils ſont du nombre des mandiens.





DE LA

ONDATION

DES

ANOINES RE'GULIERS

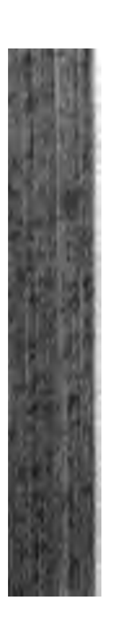
DE

AINT GEORGES,

DIT D'ALGA.

CHAPITRE LXVI.

ETTE Congrégation de Chanoines réguliers, appellée Saint Georges d'Alga, fut d'une granistinction en Italie dans son étament, à cause des personnes de té qui y travaillerent. Barthelemi nna, issu d'une des plus illustres lles de Rome, prêchant l'an 1396. ouë, & dans quelques autres Vile l'Etat de Venise, jetta les fonns de cette Congrégation, qui fut



depuis Cardinal Patron, &
Pape Gregoire XII. Un Ga
dolmeri, ensuite Souverai
sous le nom d'Eugene IV.
qui a relevé davantage cet
été S. Laurent Justinien, d
mier Patriarche de Venise
innocence, sa pieté & ses m
fait mettre dans le Catalogue
Ils portent une Soutane bl
dessus une robbe ou chappe
bleuë ou azur, avec le cap
les épaules. Le Pape Pie V.
en 1570. de faire professior
permit en même temps de p
autres Religieux. Le premie
re est à Venise, & ils suive
de Saint Augustin.

L'Eglise de Saint Sauveur

religieuses du même Royau-
y a aussi en Sicile quelques
res de cette Congrégation, qui
lans une telle pauvreté, & une
;ieuse mortification, qu'ils vont
s nuds, & portent des socs de
Voici ce qu'en dit un Auteur
: *Portano la cappa di color azur-*
di grosso panno, la tunica bianca,
iera e corta, in capo beretta
, ma all'heremitica, e ne i piedi
li legno! hanno in effesto la po-
he dimostrano ne i vestiti.



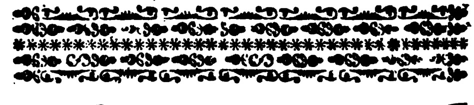
DE L'ETABLISSEMENT DE LA CONGREGATION DE SAINTE JUSTINE.

CHAPITRE LXVII.

L'ORDRE de Saint Benoist s'
tant prodigieusement multipli
& la plûpart des Maisons s'
tant renduës indépendantes, elles o
voulu vivre à leur mode ; c'est ce c
a fait que dans la suite des siécles
s'y est introduit tant de relâcheme
comme nous l'avons déja vû. Une
plus fameuses réformes qui s'est f
de cet Ordre en Italie, a été celle
Sainte Justine de Padouë, dont o

ıne Congrégation composée de
urs maisons religieuses, qui re-
t cette réforme introduite dans
Eglise par le zéle & la pieté de
Barbo, Sénateur de Venise. Le
Gregoire XII. en approuvant cet
ıt en 1408. en fit en même temps
le même Loüis Barbo, qui étoit
oine régulier dans le Monastere Cavario.
int Georges, dit d'Alga. Mais ce lib. 4. &
donné un grand relief à cette 5. hist.
régation, c'est que le célébre Mo- Coen.
e du Mont-Cassin s'y est uni en S. Just.
& Eusebe de Modene y passa avec
Religieux pour y établir la réfor-





HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DES CHANOINES RE'GULIERS DE SAINT SAUVEUR DE BOULOGNE.

CHAPITRE LXVIII.

LA Congrégation des Chanoines réguliers de Saint Sauveur, fut encore fondée en Italie, environ l'an 1408. par le Bienheureux Estienne, Religieux de l'Ordre des Hermites de Saint Augustin, que Gregoire XII. Souverain Pontife, fit Chanoine régulier, & devint Fondateur

re. Le premier établissement se
ıs l'Eglise de Saint Sauveur prés
:nne, & c'est de là qu'ils ont tiré
m que l'on leur donne. Le vul-
les appelle *Scopetani*, à cause de
se de Saint Donat de Scopete,
obtinrent à Florence, sous le
ficat de Martin V.
sainteté de leur vie étant venuë
connoissance de François Gislere,
r du Monastere de Saint Sauveur
ɔulogne, auquel celui de Sainte
: de Rhene avec toute sa Congré-
n étoit uni; il les appella pour
ttre dans son Monastere la disci-
réguliere en sa vigueur. Aprés
ils obtinrent le pouvoir du même
Martin V. de s'établir dans tou-
:s autres Maisons qui les vou-
nt recevoir, & d'en ériger une
ıégation. Mais ayant eû depuis
ques differens avec Gislere sur la
ere de s'habiller, pour les paci-
s demeurerent d'accord de prendre
, tant les anciens que les nou-
:, la robbe & le scapulaire de lai-
anche sous le rochet. Cette Con-
:tion est devenuë fort fameuse en
. Elle est composée de quarante-
Monasteres, dont celui de Saint
e aux liens n'est pas un des moins

considérables. Il y a aussi une autre Congrégation de Chanoines réguliers à Venise, sous le nom de Chanoines réguliers du Saint Esprit, établis dans le même temps, fondée par un Particulier nommé Gabriel de Spolette, Religieux Hermite de l'Ordre de Saint Augustin, tres-excellent Prédicateur, qui pour mieux vâquer à la contemplation des choses divines, s'étoit retiré dans une petite solitude, où les personnes les plus distinguées de Venise venoient pour le consulter dans leurs difficultez, & pour profiter de ses salutaires instructions. Ces Religieux portent une robbe de drap blanc, un rochet comme les Chanoines réguliers, & un grand manteau noir.



HISTOIRE DES DIFFERENTES RÉFORMES DE L'ORDRE DE SAINT FRANÇOIS.

CHAPITRE LXIX.

Des Observantins.

§. I.

J'AY parlé ci-dessus de la réforme qui s'est faite dans l'Ordre des Penitens de Saint François, parce que mon sujet m'y conduisoit naturellement. Maintenant je vas parler des autres réformes qui se sont établies dans le même Ordre de ce Saint Pa-

triarche, chacun s'étant fait une maniere de vie & des habits differens les uns des autres, sans s'embarasser de l'histoire qui est rapportée dans les Chroniques de Saint François, que le premier qui voulut particulariser dans l'habit, quoiqu'il fût un des huit plus anciens compagnons du Saint Patriarche, fut frappé de la lépre, & se pendit de desespoir. Quoiqu'il en soit, cet Ordre a eû le sort des autres, & le relâchement s'y est mis comme par tout ailleurs; ce qui fut cause que les Moines obtinrent des Papes plusieurs interprétations de leurs régles, & plusieurs dispenses. Leur prodigieuse multiplication, le commerce continuel qu'ils eûrent avec le monde, & les subtilitez de l'Ecole, où ils s'appliquerent avec un peu trop d'attache, produisirent ce relâchement : c'est ce qui engagea plusieurs grands hommes à travailler de temps en temps à reprendre le premier esprit de leur Saint Fondateur. Nous allons rapporter ici les principales réformes qui se sont faites dans l'Ordre dont je traite dans ce Chapitre, qui ont produit trois Congrégations differentes, qui font de grands biens à l'Eglise, & cela sans m'assujettir à l'Ordre des temps, afin

l'on voye les choses avec plus de
. Ce qui s'offre d'abord à mes
, c'est la réforme de Saint Ber-
n de Sienne, qui rejetta toutes les
nses qu'on avoit obtenuës des Sou-
ns Pontifes, & qui rétablit une
:vance plus étroite vers l'an 1419.
à vient la distinction des Freres
urs, autrement dits Cordeliers, à
: qu'ils sont ceints d'une corde,
bservantins & en Conventuels.
int Bernardin, surnommé de Sien-
parce qu'il prit sa naissance au vil-
de Massane qui n'en est pas éloi-
vint au monde l'an 1380. Il sor-
: parens aussi nobles que vertueux.
ivoit que six ans lorsqu'il perdit
'ere, & sa Mere étant morte trois
auparavant, il fut laissé à la tu-
d'une Tante qu'il avoit, qui eût
in de le faire élever chrêtienne-
:. Il profita beaucoup dans les étu-
& à mesure qu'il croissoit en âge
science, il devenoit plus sage &
dévot. Il étoit fort beau de visa-
mais en même temps il avoit un
ieur si modeste, & il étoit si ré-
: dans ses paroles, que ses compa-
s n'eussent pas osé faire en sa pre-
: la moindre chose deshonnête. Il
fort charitable, & la peste fai-

ſant d'étranges ravages dans Sienne, il s'expoſa avec un généreux mépris de tous les dangers, à aſſiſter les perſonnés qui étoient attaquées de cette funeſte maladie, & ce ne fut que par une eſpece de miracle qu'il ne perdit point la vie en tâchant de la ſauver aux autres. Depuis ce temps-là, dégoûté du monde, il ſe conſacra à la religion, & à l'âge de vingt-deux ans, il prit l'habit de Saint François, fit ſa profeſſion au bout de l'an, & quelques années aprés ayant reçû l'Ordre de Prêtriſe, il célébra ſa premiere Meſſe avec un amour qu'on ne peut exprimer. Dieu lui donna un talent admirable pour la Prédication, & comme il joignoit l'exemple à la parole, il convertit une infinité de pécheurs, & il devint un des plus fameux Prédicateurs de toute l'Italie : deſorte qu'on l'appelloit communément la Trompette du Ciel, & la Fontaine des eaux vives. Il portoit ordinairement en chaire un tableau, où il y avoit un nom de JESUS écrit en lettres d'or, & il s'en ſervoit ſi avantageuſement pour donner plus de force dans ſes Prédications, qu'il faiſoit pleurer ſes Auditeurs, & qu'il aſſoupit heureuſement les ſcandaleuſes factions des Guelphes & des Gibelins en pluſieurs Villes.

Mais un des plus grands fruits de ſes
vaux, fut celui de la réforme qu'il
: dans ſon Ordre. Le Pape Eugene
connoiſſant ſon mérite & ſon zéle
ır faire obſerver la régle de Saint
nçois dans toute ſa pureté, l'en fit
aire Général, avec autorité de ré-
mer les Maiſons anciennes, & d'en
der de nouvelles. Il s'acquita de
:e commiſſion avec tant de ſuccés,
aprés avoir remis l'étroite obſervan-
lans les vingt Monaſteres qui étoient
ı établis, où il n'y avoit pas deux
s Religieux, il en bâtit encore plus
deux cens cinquante nouveaux, afin
ſatisfaire le grand nombre de ceux
touchez de ſes exhortations, ve-
ent de toutes parts lui demander
bit de ſa religion; ainſi lorſqu'il
urut, il eût la conſolation de voir
l y avoit plus de trois cens Mona-
es qui ſuivoient l'étroite obſervan-
& qui étoient remplis au moins de
1 mille Religieux. Ce grand Pape
çût pour nôtre Saint une ſi grande
ne, qu'il lui offrit pluſieurs Evê-
z des plus conſidérables d'Italie,
e leſquels on remarque ceux d'Ur-
, de Fermo, & de Sienne même,
ues-là qu'une fois, il lui mît de ſes
pres mains la Mître ſur la tête;

mais Bernardin toûjours humble & pénétré de son néant, supplia si fortement sa Sainteté de ne le point charger des soins d'un Diocése, & de le laisser dans son état de pauvreté, que le Pape ne crût pas qu'il dût lui faire sur cela aucune violence.

Ce grand Saint continuant toûjours ses travaux pour le bien de l'Eglise & pour celui de sa religion, prêchoit dans la ville d'Aquila lorsqu'il fut attaqué d'une grosse fiévre avec un flux, qui lui fit connoître que sa derniere heure n'étoit pas loin. Il se disposa aussi-tôt à la mort par la réception des Sacremens de l'Eucharistie & de l'Extrême-Onction la veille de l'Ascension, & sentant ses forces diminuër de plus en plus, il se fit mettre nud sur le pavé de sa cellule, à l'exemple de son Pere Saint François. Ce fut dans cet état si pénitent, comme on chantoit à Vêpres ces paroles : *Mon Pere, j'ai fait connoître vôtre Nom à ceux vers lesquels vous m'avez envoyé, & maintenant je prie pour eux, & non point pour le monde, parce que je viens à vous*, qu'il rendit à Dieu sa bienheureuse ame, l'an 1444. le soixante & quatriéme de son âge. Dieu ayant bien-tôt fait connoître la gloire de son Saint par quan-

rité de miracles qui se firent à son tombeau, le Pape Nicolas V. le mit dans le Catalogue des Saints l'an 1450.

Des Récolets.

§. II.

AU commencement du seizéme siécle, il s'établit encore une autre Congrégation religieuse de Saint François, d'une observance plus étroite que la précédente. Comme il y avoit dans l'Eglise plusieurs Congrégations de l'Ordre de Saint François, qui se vantoient chacune d'observer la régle de leur Fondateur dans sa pureté & dans sa simplicité. Leon X. avoit ordonné qu'elles seroient toutes réduites à une sous le nom de Réformez ; mais depuis il se trouva des Religieux qui s'empresserent d'être plus rigides que les autres, & de garder la régle à la lettre, conformément aux déclarations de Nicolas III. & de Clement V. Cette réforme commença en Espagne l'an 1484. au moins est-ce une commune opinion, que le Pere Jean de la Puebla, neveu de Ferdinand Roy d'Aragon, en fut l'Auteur, sous le Pontificat d'Innocent

VIII. qui y donna ſon approbation; & qu'on appella ces Franciſcains Récolets *Recogidos*, nom qui en Eſpagnol ſignifie recüeillis. D'autres diſent que le nom de Récolets vient du mot de récollection, parce que ces Religieux faiſoient profeſſion d'être fort recüeillis dans leurs prieres. Quoiqu'il en ſoit, cette réforme fut introduite en Italie l'an 1525. par le Pere Eſtienne Molina. Le Pape Clement VII. édifié de la régularité qu'ils profeſſoient, & de leur peu de commerce avec le monde, leur fit donner des Maiſons dans l'Italie, & approuva cet établiſſement en 1532. Enfin, les Peres Robert le Prevoſt, François Simonis & François Doziéchy, ayant apporté cette réforme en France vers l'an 1584. y furent parfaitement bien reçûs. Tulle en Limouſin & Murat en Auvergne, ſont les premieres Villes du Royaume qui leur donnerent des Convents. Nous voyons dans les Lettres du Cardinal d'Oſſat, qu'il les recommande à Mr de Villeroy, en 1603. ils avoient déja obtenu un Convent à Paris. Clement VIII. & ſes ſucceſſeurs, ont donné à cette réforme des approbations remplies d'éloges, & les Rois de France Henry IV. Loüis XIII. & Loüis XIV. à preſent régnant, ayant

favorisé ces bons Religieux de leur royale protection, ils y ont fait en peu de temps un succées prodigieux; ensorte qu'ils y possedent maintenant plus de cent-cinquante Monasteres ou Convents divisez en huit Provinces, sans compter la Province de Flandres & la Custodie de la Trinité, qui comprend trois maisons.

La Province de Saint Denis est la premiere : Elle contient vingt & un Convents & deux Hospices, & environ quatre cens Religieux. La seconde, est celle de S. Bernardin de Provence, qui renferme trente Convents, & environ quatre cens Religieux avec trois Hospices. La troisiéme, est celle de l'Immaculée Concéption d'Aquitaine ou de Guyenne, qui comprend vingt-neuf Maisons & un Hospice, & environ quatre cens quatre-vingt Religieux. La quatriéme, est celle de Sainte Marie-Madelaine en Anjou, dans laquelle il y a environ trois cens quatre-vingt Religieux dans dix-huit Convents. La cinquiéme, est celle de Saint François de Lion, qui contient quatre cens Religieux dans trente Convents & deux Hospices. La sixiéme, est celle du S. Sacrement ou de Toulouse, érigée par une Bulle du Pape Urbain VIII. l'an

leur donna l'Hôpital des pestiferez, situé dans une Isle que la Riviere de Lizere forme auprés de cette Ville, & comme ce lieu étoit fort resserré, & souvent entierement inondé par cette Riviere qui est tres-rapide, ils n'y demeurerent que quatre ans & demi, & ayant obtenu de Henry IV. une autre place auprés de la Ville ; ils commencerent de l'habiter le premier Septembre de l'an 1610. Le Roy se retint la qualité de Fondateur. Ce Convent possede quantité de grands Serviteurs de Dieu, qui y sont morts en odeur de sainteté.

3. Le 24. Février de l'an 1605. Messire Claude de Gadaigne, Seigneur de Beauregard, donna aux Récolets une Chapelle & un fond auprés du Bourg de S. GENIS LAVAL, situé dans l'Archevêché de Lion, d'où il n'est éloigné que d'une lieuë & demie ; ils y commencerent à bâtir un Convent la même année, sous le titre de Sainte Catherine, & lui donnerent la qualité de Fondateur ; mais quelques années aprés les Comtes de l'Eglise Cathédrale de Saint Jean de Lion ayant racheté la terre de Saint Genis qui leur avoit anciennement appartenu, ont été depuis reconnus pour Fondateurs.

4. Le 22. Septembre de l'an 1605. Récolets prirent possession d'un Cont que les PP. observantins avoient ès la Ville du Bourg S. ANDEOL, ils furent maintenus par l'autorité Roy, du Vice-Légat d'Avignon, & l'Evêque de Viviers. Ce Convent : bâti l'an 1400. sous le titre de Nô-Dame des Anges, par les bienfaits Chevaliers de Bayard & de Lafin, i s'en étoient réservé la qualité de ndateurs ; mais leurs familles sont present éteintes ou inconnuës sous noms. Depuis il a été brûlé deux s par les Calvinistes, mais principaent l'an 1567. que le Baron des rets, qui alors étoit leur Chef, le entierement brûler, & mourir les ligieux qu'il y rencontra. Cette ville dans le Vivaretz sur les confins du nguedoc, & sur les bords du Rhô-, & dans l'Evêché de Viviers, d'où e n'est éloignée que de deux lieuës.

5. Le 15. Mars de l'an 1517. les fonmens du Convent prés de ROMANS, : du CALVAIRE, furent posez par ble Personne Romain Boffin en quaé de Fondateur, & fut donné aux Obrvantins. Les hérétiques le brûlerent n 1548. avec toutes les Stations de Passion du Sauveur qui sont dans la

Ville & prés du même Convent, qui representent au naturel celles de Jerusalem. Le Convent & les Stations commencerent à être rédifiées par les soins du Fondateur l'an 1582. & fut enfin donné aux Récolets dans un Chapitre Général tenu à Rome l'an 1612. Ils en prirent possession l'année suivante aprés plusieurs contradictions. Ce lieu est fort renommé par la dévotion & les miracles qui s'y sont faits plusieurs fois. Il a long-temps servi de Noviciat, à cause qu'il est propre à la récollection. Romans est une des grandes Villes du Dauphiné, fort marchande, & dans l'Archevêché de Vienne.

6. L'an 1520. François I. Roy de France, fit bâtir pour les Observantins, un Convent sous le titre de NÔTRE-DAME DES GRACES, prés la Ville de la côte Saint André en Dauphiné, dans l'Archevêché de Vienne. Il fut brûlé par les hérétiques l'an 1548. & fut donné aux Récolets l'an 1612. par le Chapitre Général célébré à Rome. Le Roy en a retenu la qualité de Fondateur. L'an 1619. le dernier Chapitre custodial fut tenu dans ce Convent, & la Custodie y fut érigée en Province sous le titre de S. François en France, ou de Lion. Ce Convent menaçant

, a été depuis peu réparé.

Le Convent de S. AMAND DE .ENDE en Auvergne, Diocése de nont, fut commencé le 29. Avril n 1613. Il a pour titulaire le Saint :, & pour Fondateurs Gaspar de Loup, Seigneur de Monsand, & otte de Beaufort de Canillac son se. Le R. P. Antoine Chevalier, ,ard, y est mort en odeur de té. Son corps fut trouvé six ans sa mort sans aucune marque de ption, ses membres fléxibles, son aussi vermeil, & son cerveau aussi : que s'il n'eût fait qu'expirer.

Le Convent de MARINGUES, la Limaigne d'Auvergne, Diocése lermont, fut commencé le 25. de l'an 1613. sous le titre de Saint :l. Il n'y a point de Fondateur; Claude Tierri Doyen de la Cale de Clermont, a beaucoup ibué à son établissement & à sa : , par ses soins & ses aumônes. Ville avoit beaucoup d'héréti, qui n'oublierent rien pour em'r cet établissement.

L'an 1613. le Cardinal de la Roucault, à la demande des Habile TOURNUS, donna aux Récolets ôpital détruit, qui avoit été bâti

prés de cette Ville par la Reine M
guerite, fille de Baudoüin II. E
reur, & femme de Charles Ro
Sicile. Ils y ont fait un Convent
le titre du petit JESUS; les Seig
de Senessé portent la qualité de F
teurs. Cette Ville est dans le D
de Bourgogne, & du Diocése de
con.

10. Le 2. Février de l'an 1613
commencé un Convent pour les R
lets, sous le titre de Saint Antoi
Padouë, prés la Ville D'ANNONA
Vivaretz, situé dans l'Archevêch
Vienne. Il y a beaucoup d'héré
dans cette Ville. Messieurs Ann
Levi & Charles de Vantadour so
Marquis d'Annonay portent la q
de Fondateurs.

11. L'an 1615. le Convent de M
LIMARD en Dauphiné, au Dioc
Valence, fut commencé sous le ti
Saint Jean-Baptiste dans une plac
née, qui fut donnée aux Récole
les Chevaliers de Malte. Ce lieu
anciennement appartenu aux
pliers. Ces Religieux y souffrirent
coup de la fureur des hérétiques;
ils y furent maintenus par le Ro
Prince de Bourbon, Comte de So
pour lors Gouverneur du Dau

il n'y a point de Fondateur. Le Pere Mathieu Sucguet Auvergnac, un des cinq Fondateurs de cette Province, y eſt mort en odeur de ſainteté ; on y garde auſſi une peau d'homme, qu'on dit être d'un Curé écorché par les Calviniſtes, qui a été courroyé.

12. L'HOSPICE ou l'Hermitage, ſur la montagne appellée communement de S. AYNARD fut donné aux Récolets l'an 1616. par Meſſire Thomas Boſſin Seigneur de la Saone, qui s'en réſerva le titre de Fondateur. Ce lieu eſt une haute montagne à deux lieuës de Grenoble, où l'on ne peut aller que par un chemin fort rude. La tradition veut que Saint Bruno avec ſes compagnons y ayent demeuré quelque temps ; mais comme ce lieu eſt extrêmement reſerré, il le quitta pour aller à la grande Chartreuſe qui n'en eſt éloignée que de 2. ou 3. lieuës. Les Religieux qui y demeurent, obſervent les ſept Carêmes que Saint François faiſoit.

13. Le Convent de LA TOUR DU PIN, petit Bourg du Dauphiné, au Diocéſe de Vienne, fut commencé le 7. Juillet de l'an 1618. ſous le titre de S. Jerôme. Meſſieurs les Chevaliers de Malte donnerent pour cet effet une Chapelle qu'ils avoient dans ce lieu.

haine qu'il avoit conçûë contre les Récolets, alla encore plus avant; car il les excommunia, les fit citer devant le Cardinal François Barberin Légat en France, & comme toutes ces formalitez n'alloient pas assez vîte pour son dessein, & qu'elles ne lui donnoient pas lieu de contenter sa passion; il fit venir les Religieux sous couleur d'accommodement, & les ayant à sa puissance, il les fit mettre en prison, où ils souffrirent beaucoup, & donna leur maison au pillage: mais le Parlement de Grenoble & Mr de Créqui Maréchal de France, & Gouverneur du Dauphiné, en ayant eû connoissance, mirent en liberté les Religieux, & les maintinrent dans la possession de la maison de Fabry, ce qui fut confirmé par Urbain VIII. & Loüis XIII. Roy de France, qui non-seulement confirma cette donation; mais y ajoûta celle du Château qu'il avoit dans cette Ville, se réservant le titre de Fondateur. Les Religieux commencerent à l'habiter le 21 May de l'an 1629. & y ont bâti une maison sous le titre de Saint Loüis Roy de France.

19. L'an 1619. les Récolets furent reçûs par les habitans de LION, & commencerent un petit logement la même

même année dans le Fauxbourg de la Croix rousse ; mais se trouvant trop éloignez, ils furent reçûs dans la Ville par la solicitation & demande de Marie de Médicis Reine de France, pour lors à Lion. Saint François de Sales benît & planta la premiere Croix le 24. Décembre de l'an 1622. L'Eglise fut consacrée sous l'invocation de Saint François, par Camille de Neufville Archevêque de cette Ville le 20. Mars de l'an 1659. Ce Convent n'a point de Fondateur.

20. Les Récolets furent reçûs par la Ville de MARIGNY LES NONAINS, en Bourgogne, Diocése d'Autun, l'an 1623. Mais comme il y eût quelque opposition de la part de quelques autres Religieux qui s'y vouloient aussi établir. Le Convent ne fut commencé que l'an 1625. hors les murs, sous l'invocation de Sainte Marie-Madelaine. Le R. P. Cherubin Gregaine, natif de cette Ville, y repose. Il a été un des plus grands hommes que la Province aye porté, tant en pieté, zéle & régularité, qu'en science : Il a été le premier Provincial, & a composé ses Constitutions, aussi bien que plusieurs autres Ouvrages. Ses parens sont les principaux bienfacteurs de ce Convent, ayant donné le fond

où le Convent est bâti, & beaucoup contribué à son édifice par leurs aumônes.

21. Le 14. Juillet de l'an 1624. un Convent fut établi pour les Récolets, sous le titre de S. Bernardin de Sienne, prés de S. GERMAIN LAVAL, petite Ville située à l'entrée de la plaine de Forest, entre Montbrison & Roanne, fort renommée dans ce Pays à cause d'une ancienne Chapelle de Nôtre-Dame, où il y a une grande dévotion, ce qui a beaucoup contribué à cet établissement. Elle est dans l'Archevêché de Lion, & Messire Jean du Crozet en obtint la qualité de Fondateur. Le P. Pacôme du Ché de Lion, célébre Missionnaire, y est mort en grande estime de sainteté.

22. Les Religieuses de Sainte Claire, de la réforme de Sainte Colette, furent reçûës dans LION l'an 1598. elles s'établirent dans une ruë appellée Gourgillon; mais comme ce lieu leur étoit fort incommode, elles furent changées l'an 1617. & mises auprés l'Abbaye d'Ainay, joignant la Riviere de Saonne; elles ont été sous la conduite des Peres Observantins jusques à l'année 1626. qu'elles voulurent avoir les Récolets pour Directeurs. Leur Eglise a

é consacrée par Denis-Simon de Mar-
iemont, Archevêque de Lion, le 1.
[ay de l'an 1622. sous le titre de Ste
laire. Monsieur de Villars en est Fon-
ateur.

23. Le 2. Décembre de l'an 1639. fut
ommencé un Convent prés la petite
'ille de L'ARGENTIERE en Vivaretz,
iocése de Viviers, sous le titre de
[ôtre-Dame de Pieté.

24. Un ancien Convent des Obser-
antins de PIGNEROL en Piedmont,
iocése de Turin, fut donné aux ré-
ormez de la Province de S. Thomas
an 1626. Mais Loüis XIII. Roy de
rance ayant acquis cette Ville, donna
: Convent aux Récolets de la Provin-
e de Lion l'an 1640. mais comme il
toit trop prés de la Citadelle, il fut
étruit par ordre du Roy l'an 1669.

25. Le Marquis d'Urfé fonda l'an
498. un Convent dans la Ville de
[ONTBRISON, capitale du Forest, si-
uée dans l'Archevêché de Lion, pour
es Religieuses de Sainte Claire, de la
éforme de Sainte Colette. Ce Mona-
tere ayant été brûlé, cent ans aprés
ut réparé par la même famille, qui
oüit à juste titre des droits & préro-
atives des Fondateurs. Les Religieu-
es furent contraintes d'en sortir lors-

que les Calvinistes pillerent la Ville; elles ont été sous la direction des Observantins jusques à l'an 1642. qu'elles demanderent les Récolets.

26. Le 16. Aoust de l'an 1642. fut commencé proche de la ville de NIONS le Convent des Récolets : cette Ville est aux extrêmitez du Dauphiné, & du Comtat d'Avignon, dans le Diocése de Vaison ; elle étoit presque remplie d'hérétiques, & encore aujourd'hui la plus grande partie est de nouveaux convertis.

27. Le 28. Octobre de l'an 1642. le Convent des Récolets de BRIANÇON fut commencé, & comme dans l'agrandissement que le Roy fit faire de cette Ville, il se trouva partie dans l'enceinte, & l'autre partie dans les fortifications, il fut entierement rasé environ l'an 1692. Le Roy a permis par Lettres Patentes dattées de l'an 1702. de rebâtir le Convent dans l'enceinte de la Ville, qui est du Dauphiné, dans les plus hautes montagnes des Alpes, & de l'Archevêché d'Ambrun.

28. L'an 1648. le Marquis de Senecterre, Seigneur de PRIVAS, donna aux Récolets une place où il y avoit un Château appartenant à ce Seigneur, pour y bâtir un Convent sous le titre

le Saint Charles : ce Marquis & son
ls y sont inhumez comme Fondateurs.
Cette Ville est située dans le Vivaretz,
: du Diocése de Viviers.

29. Le Convent des Récolets de
GRENOBLE se trouvant trop éloigné
e la Ville, & de difficile accés, la
Ville leur permit l'an 1648. de bâtir un
Hospice dans l'enceinte de la Ville, ce
ui fut exécuté. Il est sous l'invocation
es Anges Gardiens. Monsieur de Va-
he Seigneur de Lalbe, s'en rendit le
ondateur.

30. Le 16. Juin de l'an 1657. fut
ommencé un Convent de Récolets,
ous le titre de S. Bonaventure, prés
u Bourg D'OISANS en Dauphiné, du
Diocése de Grenoble, situé dans une
allée entourée de tres-hautes mon-
agnes.

31. L'an 1666. les fondemens du
Convent proche la Ville D'ARDES fu-
ent commencez, & mis sous le titre
es Stigmates. Cette Ville est à l'en-
rée des montagnes du Cantal en Au-
ergne, Diocése de Clermont.

Province des Récolets de Toulouse.

1. Le Convent de TOULOUSE, capi-
ale du Languedoc, a été bâti l'an 1481.

par le Roy Loüis XI. & donné aux Récolets en 1601.

2. Le Convent de TULLE, Ville Episcopale dans le Limosin, a été bâti l'an 1491. par le Marquis de Saint Chamans, & donné aux Récolets l'an 1585. c'est le premier Convent des Récolets de France.

3. Le Convent de MURAT, au Diocése de Saint Flour en Auvergne, fut bâti l'an 1431. par Bernard Comte d'Armagnac, & depuis donné aux Récolets l'an 1585.

4. Le Convent de MOISSAC, au Diocése de Cahors en Quercy, qui avoit été commencé pour les Peres Cordeliers, a été donné depuis aux Récolets l'an 1608. par les Habitans du lieu qui l'ont fait achever.

5. Le Convent D'USSEL, Ville capitale du Duché de Vantadour, dans l'Evêché de Limoges, fut bâti l'an 1604. Mr de Ventadour en est le Fondateur.

6. Le Convent de SARLAT, Ville Episcopale en Perigord, a été bâti l'an 1618. Messieurs de Richard & de Cremoux en sont les principaux bienfacteurs.

7. Le Convent de BRIVE LA GAILLARDE en Limosin, dans le Diocése

ges, a été bâti l'an 1613. Mr
iis de Noailles, Bisayeul de
aréchal de ce nom, en est le
r.

Convent d'Aubusson, dans
e & de l'Evêché de Limoges,
i l'an 1614. par les liberalitez
ans.

Convent de Fleurance en
, Archevêché d'Auch, a été
1 1620. Mrs de Bastar en sont
paux bienfacteurs.

Convent de Salers, dans
de Clermont en Auvergne,
i l'an 1628. Les Seigneurs de
Marquis de Quelus en sont
iteurs.

Convent de Verdun en
, dans l'Archevêché de Tou-
t fondé l'an 1629.

Convent de S. Cere', dans
e de Cahors, en la Vicomté
ne, fut bâti l'an 1631.

Convent d'Argensac en
dans l'Evêché de Tulle, fut
1629.

Convent de Gondrin en
, dans l'Archevêché d'Auch,
'an 1624. pour les Peres Ca-
l'où étant sortis l'an 1638. il
aux Récolets par les Fonda-

teurs, qui sont Mrs de Pardaillan, Marquis de Gondrin, Montespan, d'Antin, &c.

15. Le Convent de MONTPASIER en Périgord, Evêché de Sarlat, a été établi l'an 1644. des liberalitez de Mr le Marquis de Biron, qui en est Fondateur.

16. Le Convent de la ROQUE DES ARCS, prés de Cahors en Quercy, a été bâti l'an 1642. Antoine de Fontanges Seigneur du lieu, donna la maison.

17. Le Convent de NÔTRE-DAME DE ROSES prés de Jegun en Gascogne, Archevêché d'Auch, a été construit autrefois pour des Hermites, & donné aux Récolets l'an 1677. par Mr de la Mothe-Houdancour, Archevêque d'Auch, & confirmé par le Roy en 1700.

18. Le Convent de BEAUVILLE, dans l'Evêché d'Agen, a été fondé l'an 1680. par Mr le Comte de Talerah.

19. Le Convent de CAUSSADE, dans l'Evêché de Cahors, a été établi l'an 1682. en vertu des Lettres Patentes du Roy.

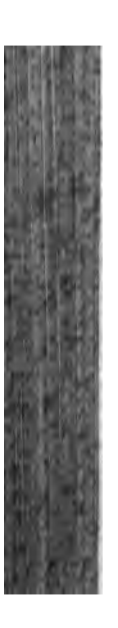
Il y a aussi dans cette Province un Monastere de Religieuses de Sainte Claire, dites Récolettes, fondé à TULLES en Limosin, l'an 1613. par Dame

Françoise de Neuville, Veuve du Seigneur de Lauriere, en vertu d'une Bulle du Pape Paul V. C'est de ce Monastere que sont sorties les Récolettes de Paris, de Sarlat, de Xaintes, &c.

La Province des Récolets de Saint André, en Flandres.

Cette Province fut érigée l'an 1558. par le Pape Paul IV. & fut nommée de Saint André, à la demande qu'en firent Mrs les Chevaliers de la Toison d'Or, qui ont ce Saint Apôtre pour leur Pâtron. Cette Province est composée de dix-neuf Convents, de quatre Hospices ou Hermitages, & de trente-neuf Monasteres qu'elle a sous sa Jurisdiction, renfermez en 28. nombres ou chiffres.

1. Le Convent de VALENCIENNES, a été fondé dés l'an 1222. en partie par le Comte Ferrand de Flandres, & la Comtesse de Haynault son Epouse. Ce qu'il y a de singulier dans ce Convent, c'est qu'il termine tellement l'Archevêché de Cambray & l'Evêché d'Arras, que dans une chambre qui subsiste encore, les deux Prélats ont mangé à la même table, & étoient néanmoins l'un & l'autre sur leur Diocése.



capitale de la Flandre Gall

3. Le Convent de MON
nault, a été bâti l'an 1228.
ralité de Jeanne Comtesse
& de Haynault, fille de Bau
pereur de Constantinople.

4. Le Convent de DOÜA
Diocése d'Arras, a été fond
par les liberalitez de plusie
nes du pays : c'est dans l'
Convent que toute l'univesit
Messe le jour de l'Immacul
tion de la Sainte Vierge, q
pour sa Pâtrone. A l'Offran
teur de l'Université y donne
blanc, & ensuite un Bach
une Oraison Latine à l'hon
Sainte Vierge.

5. Le Convent de TOURN

Religieux, l'un de Saint François, ıtre de Sainte Claire, à l'occasion ːls on a fait l'Epitaphe suivante, ɔn parle tant dans le monde.

gît le Pere, cy gît la Mere,
gît la Sœur, cy gît le Frere,
gît la Femme & le Mari,
ne sont que deux corps ici.

ːi l'Epitaphe en Latin, comme e est gravée sur le Tombeau.

ater & Mater, Frater, Soror,
Vir & Uxor,
'a sed tantum, sunt tumulata
ɫ.

.e Convent de BINCHE, qui est océse de Cambray, a été d'abord ors la Ville l'an 1420. & ensuite éré dans la Ville le siécle passé.

.e QUESNOY est un Convent du ·se de Cambray, qui reconnoît Bienfacteur Mr le Comte de Frai- qui y a choisi pour lui & ses ıdans sa Sépulture; les fonde- en furent jettez l'an 1610.

Le Convent D'ETHERE, qui est iocése de Saint Omer, reconnoît Fondateur le Prince de Robec,

5. Le Monastere de FLOBEQUE, au Diocése de Cambray, est habité par des Religieuses du Tiers-Ordre de S. François, & bâti l'an 1509.

6. Le Monastere de BLIQUI, au Diocése de Cambray, & occupé par des Religieuses du Tiers-Ordre de S. François, a été bâti l'an 1527. par les liberalitez de Messire Henry de Cressy, Seigneur de ce lieu.

7. Le Monastere de TRENNE, au Diocése de Cambray, & habité par des Religieuses du Tiers-Ordre de Saint François, a été bâti en partie par Messire Jean de Marsenel, Seigneur de Trenne, l'an 1524.

8. Dans la ville de DOÜAY, au Diocése d'Arras; il y a quatre Monasteres de Religieuses dépendans des Récolets. Le premier, est des pauvres Clarisses, bâti par les liberalitez de Dame Marie de Merode, & de Messieurs les Abbez de Saint Vaast d'Arras, d'Anchin & de Saint Amand, l'an 1613. Le second, est des Annonciades, qui reconnoît pour principale Bienfactrice, noble Dame Alaber, dite du Vusacal; il a été bâti l'an 1613. Le troisiéme, s'appelle de Saint Julien, & est habité par des Religieuses hôpitalieres du Tiers-Ordre de Saint François. Il a été bâti

'o. en partie par les libéralitez
ire Jean de la Fosse, Seigneur
rcelle. Le quatriéme s'appelle
t Thomas, & est occupé par
igieuses du Tiers-Ordre de Saint
s. Il a été bâti l'an 1378. ces
ıses ont aussi soin des malades.
ns la ville de TOURNAY, il y
Monasteres de Religieuses dé-
des Récolets. Le premier, est
vres Clarisses de Sainte Colette,
t l'an 1647. par la liberalité
amoiselle d'Espagne, appellée
ılenneve, qui s'y fit ensuite
ıse. Le second, s'appelle des
grises de Sainte Catherine, &
ıses du Tiers-Ordre de Saint
s, lequel ayant été démoli pour
p prés de la Citadelle, a été
: nouveau dans la même Ville,
o.
.e Monastère de BINCHE, au
de Cambray, a été bâti en
an 1620. les Religieuses sont
s-Ordre de Saint François.
e Monastere du QUESNOY,
:ése de Cambray, est occupé
Religieuses Concéptionistes,
'an 1513.
e Monastere D'ETHERE, au
de Saint Omer, est habité par

5. Le Monastere de FLOBEQUE, au Diocése de Cambray, est habité par des Religieuses du Tiers-Ordre de S. François, & bâti l'an 1509.

6. Le Monastere de BLIQUI, au Diocése de Cambray, & occupé par des Religieuses du Tiers-Ordre de S. François, a été bâti l'an 1527. par les liberalitez de Messire Henry de Cressy, Seigneur de ce lieu.

7. Le Monastere de TRENNE, au Diocése de Cambray, & habité par des Religieuses du Tiers-Ordre de Saint François, a été bâti en partie par Messire Jean de Marsenel, Seigneur de Trenne, l'an 1524.

8. Dans la ville de DOÜAY, au Diocése d'Arras; il y a quatre Monasteres de Religieuses dépendans des Récolets. Le premier, est des pauvres Clarisses, bâti par les liberalitez de Dame Marie de Merode, & de Messieurs les Abbez de Saint Vaast d'Arras, d'Anchin & de Saint Amand, l'an 1613. Le second, est des Annonciades, qui reconnoît pour principale Bienfactrice, noble Dame Alaber, dite du Vusacal; il a été bâti l'an 1613. Le troisiéme, s'appelle de Saint Julien, & est habité par des Religieuses hôpitalieres du Tiers-Ordre de Saint François. Il a été bâti

l'an 1580. en partie par les libéralitez de Messire Jean de la Fosse, Seigneur de Courcelle. Le quatriéme s'appelle de Saint Thomas, & est occupé par des Religieuses du Tiers-Ordre de Saint François. Il a été bâti l'an 1378. ces Religieuses ont aussi soin des malades.

9. Dans la ville de TOURNAY, il y a deux Monasteres de Religieuses dépendans des Récolets. Le premier, est des pauvres Clarisses de Sainte Colette, construit l'an 1647. par la liberalité d'une Damoiselle d'Espagne, appellée de Menlenneve, qui s'y fit ensuite Religieuse. Le second, s'appelle des Sœurs grises de Sainte Catherine, & Religieuses du Tiers-Ordre de Saint François, lequel ayant été démoli pour être trop prés de la Citadelle, a été édifié de nouveau dans la même Ville, l'an 1670.

10. Le Monastère de BINCHE, au Diocése de Cambray, a été bâti environ l'an 1620. les Religieuses sont du Tiers-Ordre de Saint François.

11. Le Monastere du QUESNOY, au Diocése de Cambray, est occupé par des Religieuses Concéptionistes, depuis l'an 1513.

12. Le Monastere D'ETHERE, au Diocése de Saint Omer, est habité par

gieuſes de Saint François, du Tiers-Ordre, dés l'an 1490. Elles ont ſoin de l'Hôpital du lieu.

23. Le Monaſtere de BALLIEUL, au Diocéſe de Saint Omer, eſt occupé par des Religieuſes du Tiers-Ordre de Saint François, & bâti dés l'an 1435.

24 Le Monaſtere de COMINES, fut donné l'an 1455. aux Religieuſes du Tiers-Ordre de Saint François par le Seigneur du lieu, Meſſire Jean de Comines, Conſeiller du Duc de Bourgogne. Il eſt dans le Diocéſe d'*Ypres*.

25. Le Monaſtere de PETEQUEM, lez-Oudenarde, au Diocéſe de Gand, eſt occupé par des Religieuſes de Sainte Claire, dites Urbaniſtes, depuis l'an 1290. Les Fondateurs ſont Gui de Dampierre, fils de Guillaume de Bourbon, & de Marguerite de Conſtantinople; & Iſabelle de Luxembourg.

26. Le Monaſtere de GAND, capitale de la Flandre Eſpagnole, eſt occupé par des Religieuſes de Sainte Claire, dites Urbaniſtes; & a été bâti l'an 1234. Le Fondateur eſt Meſſire Guillaume de la Hamaide.

27. Le Monaſtere de BOUCHAIN, eſt occupé par des Religieuſes Récollectines. Il a été édifié l'an 1648. dans le Diocéſe d'Arras.

28. Le Monastere de VERVIES, dans lans le Diocése d'Ypres, fut brûlé par in nommé Bras de fer. Calviniste ; on perdu les titres de sa fondation. Il st habité par des Religieuses du Tiers-Ordre de Saint François, appellées Sœurs grises.

CATALOGUE

PAR ORDRE ALPHABETIQUE, de tous les Monasteres qui sont dans les Provinces des Récolets en France, à l'exception de la Province de Flandres.

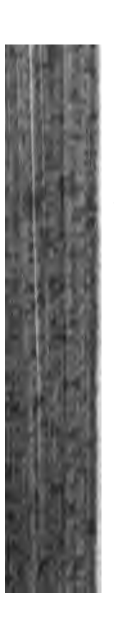
1. LE Convent D'AINAY LE CHATEAU, dans la Province & le Diocése de Bourges.

2. Le Convent D'AUBUSSON, dans la Province de la Marche, Diocése de Limoges.

3. Le Convent D'AIMARGUES, dans la Province de Languedoc, Diocése de Nismes.

4. Le Convent de S. AMAND en Auvergne, au Diocése de Clermont.

5. Le Convent D'AMBERT, dans la même Province & même Diocése.



9. Le Convent D'APT
copale en Provence.
10. Le Convent D'AI
chépiſcopale en Provence
11. Le Convent D'AIGU
vence, au Diocéſe d'Arle
12. Le Convent D'ARA
guedoc, Diocéſe d'Uſez.
13. Le Convent D'A
la Saintonge, Diocéſe de
14. Le Convent D'ARC
en Bourgogne, Diocéſe d
15. Le Convent D'AR
vergne, au Diocéſe de C
16. Le Convent D'A
Epiſcopale en Provence.
17. Le Convent D'ARG
le Limoſin, Diocéſe de

ynault, Diocése de Cambray.

21. Le Convent de BALMETTE, lez-
igers.

22. Le Convent de BAPAUME, dans
rtois, Diocése d'Arras.

23. Le Convent de BERGERAC, dans
Périgord, au Diocése de Périgueux.

24. Le Convent de BERNON, en Bre-
gne, au Diocése de Vennes.

25. Le Convent de BETHUNES, en
tois, au Diocése d'Arras.

26. Le Convent de BEZIERS, en
nguedoc. Il y a aussi un Monastere
filles du même Ordre.

27. Le Convent de BAGNOLS, en
nguedoc, Diocése d'Usez.

28. Le Convent de BIEZ, en Artois,
iocése d'Arras.

29. Le Convent de BLAVET, en
etagne, Diocése de Vennes.

30. Le Convent de BOGNIEUX, en
ovence, Diocése d'Apt.

31. Le Convent de BOULENE, en
auphiné, Diocése de Saint Paul trois
hâteaux.

32. Le Convent de BRIANÇON,
Dauphiné, Diocése d'Ambrun.

33. Le Convent de S. BRIEU, ville
piscopale.

34. Le Convent de BRIVET, dans
Limosin, au Diocése de Limoges.

35. Le Convent de BROÜAGE
la Saintonge, au Diocése de Sai

36. Le Convent de BOURDE
ville Archiépiſcopale.

37. Le Convent du BOURG DE
ANDEOL, dans le Vivaretz,
de Viviers.

38. Le Convent de BOURGD
en Dauphiné, Diocéſe de Gren

39. Le Convent de CESAMB
Bretagne, au Diocéſe de S. Mal

40. Le Convent de CHAUN
en Normandie, au Diocéſe de

41. Le Convent du CHATEA
LOIR, en Anjou, au Diocéſe
gers.

42. Le Convent de CHATEA
LAIN, en Champagne, Dioc
Langres. Les Hôpitalieres de la
Ville.

43. Le Convent de CHASLON
Champagne.

44. Le Convent de LA CHA
SUR LOIR, dans le Nivernois, a
céſe d'Auxerre.

45. Le Convent de CUERS, e
vence.

46. Le Convent de CLAMEY
le Nivernois, au Diocéſe d'Aux

47. Le Convent de CLUN
Bour

Bourgogne, Diocése d'Auxerre.

48. Le Convent de COGNAC, dans l'Angoumois, au Diocèse de Saintes.

49. Le Convent de CONDRIEU, dans le Lionnois, au Diocése de Vienne.

50. Le Convent de CONFOULANT, dans le Limosin, au Diocése de Limoges.

51. Le Convent de CORBEIL, au Diocése de Paris.

52. Le Convent de LA CÔTE SAINT ANDRE', en Dauphiné, Diocése de Vienne.

53. Le Convent de CUBURIEN, en Bretagne, Diocése de Leon.

54. Le Convent de CHATEAUDUN, en Beausse, Diocése de Chartres.

55. Le Convent de DIGNE, Evêché en Provence.

56. Le Convent de S. DENIS, en France, au Diocése de Paris.

57. Le Convent de DUNKERQUE, en Flandres, Diocése de Boulogne.

58. Le Convent de BOURG, en Guyenne, Diocése de Bourdeaux.

59. Le Convent de L'ESVENER, en Bretagne, Diocése de Leon.

60. Le Convent de SAINTE FOY, en Guyenne, au Diocése d'Agen.

61. Le Convent de LA FLECHE, en Anjou, Diocése d'Angers.

62. Le Convent de FLEURANCE, en Guyenne, Diocése d'Auch.

63. Le Convent de FORCALQUIER, en Provence, Diocése de Cisteron.

64. Le Convent de FOUGERES, en Bretagne, Diocése de Rennes.

65. Le Convent de GUERET, en la Marche, Diocése de Limoges.

66. Le Convent de S. GENIR, dans le Lionnois; Diocése de Lion.

67. Le Convent de S. GERMAIN en Laye, Diocése de Paris.

68. Le Convent de S. GERMAIN LAVAL, dans la Province & le Diocése de Lion.

69. Le Convent de GIGNAC, en Languedoc, au Diocése de Beziers.

70. Le Convent de GISORS, en Normandie, Diocése de Roüen.

71. Le Convent de GONDRIN, en Guyenne, Diocése d'Auch.

72. Le Convent de GRENOBLE, ville Episcopale en Dauphiné.

73. Le Convent de GRAVELINES, en Flandres, Diocése de Boulogne.

74. Le Convent de HESDIN, en Artois, Diocése de Boulogne.

75. Le Monastere de filles nommé le VIEUX HESDIN.

76. Le Convent de L'ISLE VERTE, en Bretagne, au Diocése de Dol.

77. Le Convent de S. JEAN DE LUZ, en Gascogne, au Diocése de Bayonne.

78. Le Convent de S. JUNIEN, dans la Province & le Diocése de Limoges.

79. Le Convent de LAUDEMOLS, en Bretagne, Diocése de Quimpercorentin.

80. Le Convent de LAUSUN, en Guyenne, Diocése d'Agen.

81. Le Convent de LIMOGES, ville Episcopale.

82. Le Convent de LENS, dans l'Artois, au Diocése d'Arras.

83. Le Convent de S. LEONARD, en Dauphiné, Diocése de Grenoble.

84. Le Convent de S. LEONARD, dans le Limosin, Diocése de Limoges.

85. Le Convent de LIBOURNE, en Guyenne, au Diocése de Bourdeaux.

86. Le Convent de LIMEÜIL, dans le Périgord, Diocése de Périgueux.

87. Le Convent de LODEVE, en Languedoc.

88. Le Convent de LION; Il y a aussi un Monastere de filles, sous le nom de Sainte Claire.

89. Le Convent de S. MALO, ville Episcopale.

90. Le Convent de S. MARCELLIN, en Dauphiné, Diocése de Vienne.

91. Le Convent de MARCIGNY, en

Bourgogne, au Diocése d'Autun.

92. Le Convent de MARENES, en Saintonge, au Diocése de Saintes.

93. Le Convent de STE MARGUERITE lés-Gisors, dans le Vexin Normand, Diocése de Roüen.

94. Le Convent de SAINTE MARIE DES ANGES, en Bretagne.

95. Le Convent de SAINTE MARIE DES ANGES, en Provence, au Diocése de Cisteron.

96. Le Convent de MARINGUES, en Auvergne, Diocése de Clermont.

97. Le Convent de MARSEILLAN, en Languedoc, Diocése d'Agde.

98. Le Convent de MARSEILLE, ville Episcopale en Provence.

99. Le Convent de MAZAN, dans le Comté d'Avignon, Diocése de Carpentras.

100. Le Convent de MELUN, en Brie, Diocése de Sens.

101. Le Convent de METS, ville Episcopale.

102. Le Convent de MOISSAT, dans la Province de Quercy, au Diocése de Cahors.

103. Le Monastere de MONTBRISSON en Forest, Diocése de Lion; ce sont des Religieuses qui le composent.

104. Le Convent de MONTARGIS,

a Gâstinois, Diocése de Sens.

105. Le Convent de MONTFAVET, omté & Diocése d'Avignon.

106. Le Convent de MONTFERRAND n Auvergne, Diocése de Clermont.

107. Le Convent de MONTMORILLON, Province & Diocése de Poitiers.

108. Le Convent de MONTPASSIER, lans le Périgord, Diocése de Sarlat.

109. Le Convent de MONTPELLIER, ille Episcopale.

110. Le Convent de MURAT, en Auvergne.

111. Le Convent de NANTES; il y dans la même viile un Monastere de lles.

112. Le Convent de NAY, en Bearn, Diocése de Lescar.

113. Le Convent de NISMES, en Languedoc.

114. Le Convent de NEMOURS, en Gastinois, Diocése de Sens.

115. Le Convent de NYONS, en Dauphiné, Diocése de Vaison.

116. Le Convent D'ORLEANS, ville Episcopale.

117. Le Convent de PARIS. Il y a ussi un Monastere de Religieuses du ême Ordre, sous le titre de la Conéption.

118. Le Convent de PERNES, dans

le Comté d'Avignon, au Diocése de Carpentras.

119. Le Convent de PERIGUEUX, ville Episcopale.

120. Le Convent de PHILIPPEVILLE, en Haynault, Diocése de Liége.

121. Le Convent de PONS, en Saintonge, Diocése de Saintes.

122. Le Convent de S. PONS DE TOMIERS, en Languedoc.

123. Le Convent de PONTIVY, en Bretagne, Diocése de Vennes.

124. Le Convent de PORT-*Loüis*, dans la même Province & même Diocése.

125. Le Convent de PRIVAS, dans le Vivaretz, Diocése de Viviers.

126. Le Convent du QUESNOY, en Haynault, Diocése de Cambray.

127. Le Convent de LA ROQUE DES ARCS, en Quercy, Diocése de Cahors.

128. Le Convent de ROQUEMAURE, en Languedoc.

129. Le Convent de ROMANS, en Dauphiné, Diocése de Vienne.

130. Le Convent de ROüEN, ville Archiépiscopale, capitale de Normandie.

131. Le Convent de ROYAN, Province de Saintonge, Diocése de Saintes.

132. Le Convent de la ROCHELLE;

Il y a aussi un Monastere de Filles.

133. Le Convent de SALERS, en Auvergne, Diocése de Clermont.

134. Le Convent de SAUMUR, Province d'Anjou, Diocése d'Angers.

135. Le Convent de SAINTES ; Il y a aussi dans cette même Ville, un Convent de filles du même Ordre.

136. Le Convent de SARLAT, en Périgord, où il y a aussi une Maison de filles du même Ordre.

137. Le Convent de S. SERE', en Quercy, Diocése de Cahors.

138. Le Convent de SEZANE, en Brie, Diocése de Troyes.

139. Le Convent de SOMMIERES, en Languedoc, Diocése de Nismes.

140. Le Convent de TIVIERS, dans le Périgord, Diocése de Périgueux.

141. Le Convent de TOURNUS, en Bourgogne, au Diocése de Cavaillon.

142. Le Convent de TOULOUSE, ville Archiépiscopale en Languedoc.

143. Le Convent de TREGUIER, en Bretagne, ville Episcopale.

144. Le Convent de TOURS, ville Archiépiscopale.

145. Le Convent de LA TOUR DU PIN, en Dauphiné, Diocése de Vienne.

146. Le Convent de TULLES, dans le Limosin ; Il y a aussi dans cette mê-

me Ville un Monastere de Religieuses du même Ordre.

147. Le Convent de VALENCE, en Dauphiné, ville Episcopâle.

148. Le Convent dit LE VALENTIN, en Artois, Diocése de Boulogne.

149. Le Convent dit VATAN, dans la Province & Diocése de Bourges.

150. Le Convent de VERDUN, en Guyenne, Diocése de Toulouse.

151. Le Convent de VITRAY, en Bretagne, Diocése de Rennes.

152. Le Convent de VITRY LE FRANÇOIS, en Champagne, Diocése de Châlons.

153. Le Convent de VILLENEUVE, lez-Avignon.

154. Le Convent de VERDUN, ville Episcopale; Il y a aussi dans cette Ville un Monastere de filles du même Ordre.

155. Le Convent de L'ISLE D'OLERON, dans la Saintonge, Diocése de Saintes.

156. Le Convent D'USSEL, dans le Limosin, Diocése de Limoges.

157. Le Convent de VERSAILLES, fondé par le Roy Loüis XIV. qui posa la premiere pierre le 29. Décembre de l'an 1671.

Convents oubliez dans leur rang.

158. Le Convent nommé LE BLANC, en Berry, Diocése de Bourges.

159. Le Convent de DORAT, en la Marche, Diocése de Limoges.

160. Le Convent D'HIERES, en Provence.

161. Le Convent de S. IRIER, en Dauphiné, Diocése de Saint Paul trois Châteaux.

162. Le Convent de S. IRIER, dans le Diocése de Limoges.

Des Capucins.

§. III.

DANS le même temps que les Récolets s'éleverent dans l'Eglise sur les ruïnes de l'Observance de la Régle de Saint François, il parût encore une autre réforme du même Ordre de ce Saint Patriarche, qui s'est prodigieusement multipliée pour la gloire de Dieu & l'utilité de son Eglise, & qui surpasse beaucoup toutes les autres réformes. On nomma ces Religieux Capucins, à cause de la forme de leur capuchon, assez extraordinaire. Les uns sont au-

teur de cette Congrégation le malheureux Bernardin Ochin, Siennois, si connu dans le monde par son infame apostasie, & les autres en donnent tout l'honneur à Mathieu Baschi d'Urbin. Quoi qu'il en soit, il est constant qu'ils y travaillerent tous deux avec un admirable succés. Celui-ci nâquit dans le Duché de Spolette, & il s'étoit fait Religieux chez les Freres Mineurs Observantins, au Convent de *Monte-Falconi*. Il assura, à ce qu'on dit, que Dieu l'avoit averti par une vision, d'exerçer une plus étroite pauvreté, & qu'il lui avoit montré la véritable maniere dont Saint François étoit habillé. Il se retira en 1525. dans une solitude, où sa troupe s'étant merveilleusement augmentée, le Pape Clement VII. approuva cette Congrégation en 1528. sous le nom des Freres Mineurs Capucins. Mathieu Bachi, aprés avoir travaillé avec un zéle admirable & une bénédiction évidente du côté de Dieu pour la propagation de son Institut, mourut à Venise l'an 1552.

Bernardin Ochin ne fut pas si heureux ; aprés avoir contribué au grand œuvre de la réforme des Freres Mineurs, en avoir été le Général, & aprés avoir mené pendant plusieurs an-

nées une vie exemplaire, avec la réputation du plus grand Prédicateur de son siécle, il se laissa aller à de flateuses complaisances de son merite, & tomba dans les piéges que son orgüeil & quelques hérétiques cachez lui tendirent. Dans la suite il avança en prêchant plusieurs propositions soupçonnées sinon d'hérésie, du moins de nouveauté : Rome en gronda, les plaintes qu'on en fit vinrent jusques à ses oreilles ; & craignant de tomber entre les mains des Officiers de l'Inquisition, il deserta, jetta son froc, prit un habit de séculier, & embrassa le parti des Novateurs. Genéve, la Babylone de nos jours, fut son lieu de refuge ; il y trouva un azile qui étoit ouvert à tous les Moines & à tous les Prêtres apostats. Aprés avoir abandonné la véritable Religion, il n'en eût plus de certaine ; il s'enfonça dans mille erreurs, & secoüant le joug de la pudeur, il se maria publiquement, quoiqu'il fut déja septuagenaire. Sa vie fut malheureuse, il erra de Province en Province, il fut chassé de plusieurs Royaumes, & mourut enfin en Pologne ou en Moravie, pauvre, miserable, & abandonné des hommes, & selon toutes les apparences, de Dieu mê-

Spond. au an. 1527. n. 1. me. Il ne faut pas néanmoins oublier que les Annales des Capucins assurent qu'il mourut bon catholique.

Lorſque ces Religieux qui faiſoient une profeſſion ſi ouverte de pauvreté & de penitence, parurent dans le monde, le Duc de Florence leur donna un Hermitage dans ſes terres, & Clement VII. approuva leur Congrégation. Le Pape Paul III. la confirma en 1535. avec permiſſion de s'établir par tout, & lui donna un Vicaire Général avec des Superieurs. On dit que le premier Convent de cet Inſtitut fut bâti à Camerino par la Ducheſſe Catherine Cibo ; mais il ſe répandit bien-tôt par tout le monde, de telle maniere que dés l'an 1578. il y avoit déja eû dix-ſept Chapitres Généraux : & c'eſt de tous les Ordres de l'Egliſe, celui qui s'eſt davantage multiplié, & cela par la protection que les Souverains, & les Perſonnes de toutes conditions leur ont accordé, n'y ayant point de parties du monde où il ne ſe trouve des Capucins. Sous le régne de Charles IX. ces Religieux furent reçûs en France, & eûrent premierement un Convent à Meudon, que le Cardinal de Lorraine leur fit bâtir. Henry III. leur en fit conſtruire un à Paris, au Fauxbourg Saint

Ionoré. Il n'y a eû que les Capucins
: les Franciſcains de l'étroite Obſer-
ance, qui n'ont pas voulu uſer de la
ermiſſion que le Concile de Trente a Seſſ. 25.
onnée aux Religieux mandiens de poſ-
:der des immeubles, ſur ce qu'on re-
reſenta que les aumônes des Fidéles
'étoient pas un revenu ſuffiſant pour
ivre, depuis la grande multiplication
e ce genre de Religieux, & que ſou-
ent même ils étoient expoſez à la
:ntation de ſe les attirer par des
ioyens indignes de leur profeſſion, ou
u moins incompatibles avec le repos
: la retraite de la vie religieuſe.

L'Ordre des Peres Capucins dans
out le monde Chrêtien, eſt composé
e trente-huit Provinces qui renfer-
ient dix-huit cens, tant Convents que
.éſidences, Hoſpices ou Chapelles, &
rés de trente mille Religieux. Il y a en
rance onze de ces Provinces. *La pre-
uiere*, qui eſt celle de Paris, contient
.2. Convents, & plus de huit cens Re-
igieux; & eſt la vingt-quatriéme entre
es Provinces. *La ſeconde*, eſt la Pro-
ince de Touraine, qui eſt composée
e trente-trois Convents, & de plus de
ix cens Religieux; & eſt la vingt-cin-
uiéme entre les Provinces. *La troiſié-
me* Province, eſt celle de Normandie,

CATALOGUE DE TOUT L'ORDRE des Freres Mineurs Capucins de Saint François, dans tout le Royaume de France.

I.

La Province de Paris.

1. LE Convent D'ABBEVILLE.

2. Le Convent D'AMIENS, ville Episcopale.

3. Le Convent D'ARRAS, ville Episcopale.

4. Le Convent D'AUXERRE, ville Episcopale.

5. Le Convent de BETHUNE.

6. Le Convent de BEAUVAIS, ville Episcopale.

7. Le Convent de BOULOGNE, ville Episcopale.

8. Le Convent de CALAIS.

9 Le Convent de CHARTRES, ville Episcopale.

10. Le Convent de CHASTEAU-THIERRY.

:. Le Convent de COLOMMIERS.
:. Le Convent de CREPY.
:. Le Convent de COMPIEGNE.
4. Le Convent de DREUX.
;. Le Convent D'ETAMPES.
6. Le Convent de JOIGNY.
7. Le Convent de LA FERE.
8. Le Convent de LAON, ville
copale.
9. Le Convent de MEAUX, ville
copale.
0. Le Convent de MANTES.
1. Le Convent de MELUN.
2. Le Convent de MEUDON.
3. Le Convent de MONTREÜIL.
4. Le Convent de MONTFORT.
5. Le Convent de MONDIDIER.
6. Le Convent de NOYON, ville
ſcopale.
7. Le Convent de NOGENT ſur
ne.

Paris lle iépiſ ale.
28. Le Convent de S. HONORE'.
29. Le Convent de S. JACQUES.
30 Le Convent du MAREST DU TEMPLE.

1. Le Convent de PERONNE.
2. Le Convent de POISSY.
3. Le Convent de PROVINS.
4. Le Convent de REIMS, ville
hiépiſcopale.

35. Le Convent de S. FLORENTIN.

36. Le Convent de RHETEL.

37. Le Convent de SENS, ville Archépiſcopale.

38. Le Convent de S. QUENTIN.

39. Le Convent de SENLIS, ville Epiſcopale.

40. Le Convent de SOISSONS, ville Epiſcopale.

41. Le Convent de TROYES, ville Epiſcopale.

II.

La Province de Touraine, diviſée de celle de Paris.

1. Le Convent D'ANGERS, ville Epiſcopale.

2. Le Convent D'ANGOULESME, ville Epiſcopale.

3. Le Convent de BEAUGENCI.

4. Le Convent de BLOIS, ville Epiſcopale.

5. Le Convent de BOURGES, ville Archiépiſcopale.

6. Le Convent de CHASTELLERAUT.

7. Le Convent de CHATEAUROUX.

8. Le Convent de CHINON.

9. Le Convent de GIEN.

10. Le Convent de LA CHASTRE.

11. Le Convent de S. JEAN D'ANGELI.

12. Le Convent D'ISSOUDUN.
13. Le Convent de L'ISLE DE RE'.
14. Le Convent de LOCHE.
15. Le Convent de LOUDUN.
16. Le Convent de S. MAIXANT.
17. Le Convent de MESLERAUT.
18. Le Convent de NEVERS, ville Episcopale.
19. Le Convent de NIORT.
20. Le Convent D'ORLEANS, ville Episcopale.
21. Le Convent de PARTHENAY.
22. Le Convent de POITIERS, ville Episcopale.
23. Le Convent de LA ROCHELLE, ville Episcopale.
24. Le Convent de RUFFEC.
25. Le Convent de REMORENTIN.
26. Le Convent de SAUMUR.
27. Le Convent de THOÜARS.
28. Le Convent de TONNECHARANTE.
29. Le Convent de TOURS, ville Archiépiscopale.
30. Le Convent de VENDÔME.
31. Le Convent de VIERZON.

III.

La Province de Normandie, divisée de celle de Paris, en 1629.

Elle contient trente Maisons, tant Convents formez, que Résidences, Hospices, ou Chapelles, & cela sous deux Custodies; dont la premiere est celle de la Haute Normandie, & la deuxiéme est celle de la Basse Normandie & du Perche.

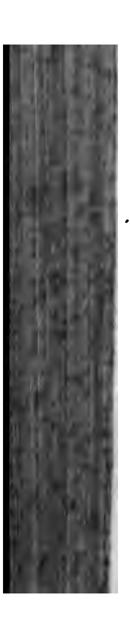
La premiere Custodie comprend les Convents de Roüen, de Sotteville, d'Andely, du Havre, & la Chapelle de Nôtre-Dame des Neiges, d'Evreux, de Lisieux, de Vernon, de Dieppe, de Honfleur & Nôtre-Dame de Grace, de Caudebec & de la Mailleraye, de Fécamp, d'Eu, de Forges, de Harfleur, de Gournay, & d'Orbec.

La seconde Custodie comprend les Convents de Caën, de Nogent le Rotrou, ou le Béthune, d'Alençon, de Bayeux, de Coûtances; d'Avranches, de Mortagne, de Falaise, d'Argentan, de Vire & de Valogne. Voici l'ordre & l'origine desdits Convents en particulier, suivant leur fondation.

1. Le Convent des Capucins de CAEN fut commencé en 1576. la même année

ls y furent appellez par les Maire
:chevins de la Ville. La place leur
é donnée par le Cardinal Alexan-
Farnaise, Abbé Commendataire de
baye de Saint Estienne, Ordre de
t Benoist, avec le consentement
Religieux de ladite Abbaye. Les
ıdies étant fort communes, & fai-
beaucoup de ravage dans la Ville
636. les Capucins firent une Pro-
on solemnelle à Nôtre-Dame de
élivrande, située à trois lieuës de
ılle; ce qu'ils ont continué depuis,
aire tous les ans, le Mardi de l'O-
e du S. Sacrement, avec un concours
ıordinaire de peuple, qui y vient
outes parts, & même des autres
'inces. Cette action de piété en-
la Sainte Vierge a tellement aug-
té la dévotion pour cette Chapelle
ée en son honneur, qu'il y a peu
'aroisses & de Communautez dans
ille qui n'y fassent une Procession
les ans en certains jours détermi-

. Le Cardinal de Bourbon, Prince
Sang, Archevêque de Roüen & Pri-
: de Normandie, ayant fait venir
Capucins à ROÜEN en 1581. ils
établirent, & ils y ont eû sucessive-
ıt quatre Convents, dont les deux



tout le Siége qu'Henry
Roüen, fut cause qu'on
1592. Alors le Duc de
donna la place où étc
qu'on avoit démoli, & i
Convent qui ne subsist
1598. qu'on les plaça à S
un lieu acheté des denie
à la Duchesse de Bar,
IV. ce lieu toutefois n
commode, le même R
acheter l'année suivante
le même Village, où ils
present, & la premiere
par le Duc de Montpe
personnes de remarque
la construction de leur
tr'autres le Roy Henry
la Duchesse de Montper

l'il y a. On y découvre la Ville, ere, le Cours, les Plaines, & x circonvoisins, dans une fort étenduë. La premiere pierre en nise par Charles de Bourbon, de Soissons, Gouverneur de ndie.

Convent des Capucins D'AN-, est une Maladrerie de Saint, qui leur fut donnée par Henry 1585. ils s'y établirent du conent unanime des habitans des Andely.

e lieu que les Capucins ocupent nt au HAVRE, étoit ancien- t un Hôpital; il leur fut donné licitation de la Maréchale de e, Mere du R. P. Ange de Joyeu- pucin, & par les soins de Loüis is de Brancas, Duc de Villars, Amiral de France, Gouverneur rmandie, & en particulier du . Ce fut en 1590. qu'ils s'y éta-. Ils fournissent des Aumôniers enal & à la Citadelle de la Ville, Vaisseaux du Roy du Départe- du Havre.

a une Résidence dépendante de avent, qu'on appelle Nôtre-Da- s Neiges, située à une petite lieuë Ville, dans un Village peu éloi-

gné de la Mer, nommé la petite Heure, Hameau de la Paroiſſe de l'Heure. Cette Chapelle leur fut donnée en 1623. par le même Duc de Villars, qui l'avoit fait réparer, aprés qu'il eût obtenu la permiſſion de l'Archevêque de Roüen, & le conſentement des Chanoines réguliers de Graville, de qui elle dépendoit. Deux Religieux y réſident ſous l'obeïſſance du Gardien du Havre.

5. Les Capucins ont été établis à NOGENT en 1601. par Mr le Comte de Soiſſons qui les y fit venir, & par les habitans qui donnerent la place, & y firent bâtir le Convent.

6. La Ville D'ALENÇON étant tres-infectée de Calviniſtes, y fit venir des Capucins en 1602. La premiere pierre de leur Convent a été miſe par Mr de Matignon, Lieutenant de Roy de la Baſſe Normandie; l'Egliſe en a été conſacrée en 1667. par François Fouquet, Archevêque de Narbonne. Mr de la Benardiere contribua beaucoup à cet édifice, & y a une Chapelle pour le lieu de ſa ſépulture, & de celle de ſa famille.

7. Ce fut le Cardinal du Perron, pour lors Evêque D'EVREUX, qui commença à propoſer à la Ville d'appeller les Capucins, ce qui fut accordé en

:n 1603. d'un consentement géné-
cependant l'exécution en fut diffe-
jusqu'en 1613. que les Capucins pri-
solemnellement possession de la
e qui leur fut achetée & donnée par
laume de Péricard, alors Evêque
it lieu, qui outre cela, donna une
me considérable pour commencer
bâtir, & la premiere pierre fut posée
François de Péricard, neveu dudit
que, & Evêque d'Avranches, &
Mr de Guillaumont Gouverneur,
ar les Echevins de la Ville. Mr
Penitentier, & depuis Doyen du
pitre, y a fait construire & orner à
rais une Chapelle, où il a été de-
enterré en habit de Capucin, qu'on
nit sous ses habits sacerdotaux,
ne il l'avoit demandé. Le Convent
: depuis tombé en décadence, il a
ebâti en 1700. & 1701. par le Duc
oüillon, selon les pieuses inten-
de la Duchesse de Boüillon sa
, dont le cœur avec celui du Duc
oüillon son Mari, & les autres de
mille, ont été portez dans l'Eglise
Capucins, comme il étoit specifié
e Testament.

Les Capucins doivent leur établis-
nt de VERNON à la Ville, qui
fit venir en 1613. La place leur



Grancei, Baron de Môni
Fervaques, Maréchal de
fut en 1613. le 28. Avril,
prirent solemnèllement p
place qui leur fut donnée.
de Lisieux, qui étoit a
Rouxel de Médavi, assi
monie. Outre ces deux S
contribuerent à la constr
Convent; le Chapitre
drale, & plusieurs autres
distinction y contribuèren
le Seigneur d'Ermival y
une Chapelle.

10. L'Origine de l'étab
Capucins à DIEPPE,
multitude & de la gran
versions que le P. Archa

les s'y établirent en 1614. au Fauxbourg du Polet, dans le lieu qui leur fut donné par la Ville. Le Duc de Longueville, alors Gouverneur de Normandie, & ledit de Villers-Oudan, contribuerent beaucoup par leurs libéralitez à la construction du Bâtiment.

II. Les Capucins vinrent s'établir à HONFLEUR en 1614. où ils furent appellez par Mr de la Roque Gouverneur, & par les habitans de la Ville; on les plaça d'abord proche d'une Chapelle audessous de l'Hôpital; mais ce lieu s'étant trouvé incommode, on l'échangea avec celui où ils sont à present. Mr de la Roque, Mr de Villars, Gouverneur du Havre, & Mr de Fontenai contribuerent notablement à les bâtir.

Il y a audessus de la montagne, au pied de laquelle Honfleur est situé, une Chapelle qu'on appelle NÔTRE-DAME DE GRACE; deux Capucins y font leur résidence sous la dépendance du Supérieur des Capucins de la Ville. Cette Chapelle leur fut donnée en 1620. par Marie de Bourbon, Duchesse de Montpensier, Vicomtesse d'Auge, &c. Cette Chapelle est tres-fréquentée par les habitans de la Ville, & par les peuples circonvoisins.

Les Capucins doivent à Mr d'Escametot, Chanoine & Chantre de la Cathédrale leur établissement à BAYEUX, ayant donné en 1615. la place où ils sont à present. Leur Eglise a été consacrée en 1627. par Mr d'Angennes, Evêque de cette Ville.

Le Chapitre de la Cathédrale de COÛTANCES, donna en 1616. un lieu aux Capucins pour y bâtir un Convent, & leur Eglise a été consacrée en 1669. par Mre Charles-François de Lomenie de Brienne, Evêque de Coûtances.

Les habitans de FALAISE ont établi les Capucins dans leur Ville en 1616. ils les placerent d'abord à Guibray, & les firent bien-tôt aprés venir dans la Ville, au lieu où ils sont à present, qui étoit auparavant le Prébitere de Saint Gervais. Depuis le Roy leur a donné une partie des murailles de la Ville, qui sont proche de leur Convent, pour lui donner plus d'étenduë. Ceux qui ont le plus contribué à l'édifice de leur Maison, sont Madame Voclin, Dame d'Ungi, & le Sieur de la Boderie, qui se fit depuis Capucin, sous le nom de Pere Nicolas de la Boderie.

Messire François de Pericard fit ve-

nir les Capucins à AVRANCHES en 1618. ayant ménagé le consentement de la Ville; on leur y donna une place qu'on appelloit le Palet., & y ont bâti un Convent qui est dans une des plus belles vûës de la Province. La premiere pierre en a été placée par Messire René de Carbonel, Marquis de Canisi, & par Madame son Epouse, l'Evêque de Tarses, & Coadjuteur de l'Evêque d'Avranches son Oncle, assista à cette Cérémonie, & y fit un tres-beau Discours. Le P. Jean Marie de Roüen, Neveu dudit Evêque d'Avranches, en fut le premier Superieur.

C'a été encore le même Pere Archange de Raconis, qui a donné lieu par ses Prédications qu'il fit à CAUDEBEC, en 1615. & 1616. à l'établissement que les Capucins y ont. Ils y vinrent en 1619. commencer à se bâtir du consentement unanime des habitans, & singulierement des anciens Benedictins de S. Vandrille, Seigneurs de la Ville; mais la place où ils s'étoient logez d'abord n'ayant pas été jugée propre pour s'y établir; le Roy leur en donna une autre en 1620. où ils sont à present. Ce lieu, de desert & affreux qu'il étoit, est devenu par leur travail, un des plus beaux qu'ils ayent en Normandie,

par les agrémens de la vûë, qui y est tres-belle & tres-étenduë, outre qu'ils sont sur le bord de la Riviere de Seine, qu'on sçait être tres-large en cet endroit. Mr de Panneville, Gouverneur de Caudebec, y mit la premiere pierre au nom du Duc de Longueville. Quoique ce soit le Roy qui soit Fondateur de ce Convent, Mrs de la Mailleraye, de Panneville, & de Bogroust, firent des libéralitez considérables pour le bâtir.

De ce Convent releve une Résidence ou Hospice, établi de l'autre côté de la Riviere, par Mr le Marquis de Beuvron, avant sa mort, Lieutenant de Roy de la Haute Normandie, & Gouverneur de Roüen, à son Château de la Mailleraye. Il y a quatre Religieux qui y demeurent proche la Chapelle de ce Château, & sont sous l'obeïssance du Gardien des Capucins de Caudebec; ce fut en 1695. que se fit cet établissement.

Il y a peu de Convents dans l'Ordre des Capucins, qui ait été bâti avec plus d'ardeur & de promptitude, que celui de MORTAGNE au Perche, Généralité d'Alençon, tous les habitans y ayant contribué, non-seulement en donnant dequoi fournir aux frais du Bâtiment; mais encore en y travail-

lant manuellement, & se partageant à differentes troupes, pour remplir alternativement ce devoir de pieté. Ce fut en 1619. que les Capucins y furent reçûs. La terre qu'ils occupent fut achetée & leur fut donnée par Mr Pierre le Catinat Sieur de Croisilles, Conseiller au Parlement de Paris. Rodolphe Faguet, Ecuyer Sieur de Mauni, Lieutenant-Général au Bailliage du Perche, & le Sieur Pierre du Châtel, Prieur régulier de Chartrage, Ordre des Chanoines réguliers, y contribuerent beaucoup par leurs soins. Le Comte de Tillieres, les Dames de Monseaux & de Soligni-Hubert par leurs aumônes, & Messire Jacques le Camus, Evêque de Séez, y donna son consentement avec des témoignages insignes de son affection pour cet Ordre.

Ce fut en 1620. que les Capucins furent reçûs & établis à ARGENTAN, y étant appellez par les habitans de la Ville, à la solicitation de Christophe Mahot, Curé de ladite Ville. La premiere pierre de ce Convent a été mise par Messire Jacques de Rouxel de Medavi, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur d'Argentan, & par Madame son Epouse.

Catherine de Cleves, Comtesse D'EU,

Veuve du Duc de Guise, fonda les Capucins de cette Ville en 1621. elle les plaça proche d'une Eglise Paroissiale dédiée à S. Pierre, qui par la permission de l'Archevêque de Roüen, & la cession volontaire de l'Abbé & des Chanoines réguliers de l'Abbaye de S. Laurent, est devenuë l'Eglise des Capucins. Mr de la Noy, Gouverneur de la Ville, leur donna dans cette occasion toutes les marques d'affection & de zéle.

Ce sont les anciens Bénédictins de la célébre Abbaye de FE'CAMP, qui ont appellé les Capucins à Fécamp; & Henry de Lorraine, Abbé de ce Monastere, à la solicitation de la Duchesse de Guise sa Mere, donna dequoi acheter la place, & pendant plusieurs années une somme considérable pour y bâtir. On commença cet établissement en 1621. depuis en 1684. Mr de Maseille, Grand Prieur de ladite Abbaye, y a fait des augmentations considérables, ayant donné dequoi bâtir toute une aîle dudit Convent, & acheter des terres pour l'agrandissement du Jardin.

Jean Halbout, Sieur de la Bequeliere, est Fondateur du Convent des Capucins de VIRE. Quelque temps aprés qu'il eût épousé Damoiselle Anne de

Boderie, il se retira chez les Capu-
ns où il prit l'habit sous le nom de
re Elzear de Vire, & aprés y avoir
cu quelques années, il mourut à
ıën en odeur de Sainteté, en assistant
Religieux attaqué de Peste. Son
ouse prit l'habit à Villers-Canivet,
oche Falaise, Ordre de S. Bernard
de Cisteaux. Il laissa ses biens en
ittant le monde à son Frere, à con-
ion d'acheter aux Capucins une pla-
pour s'établir à Vire, ce qui s'exé-
ta en 1623. Ce lieu se nommoit les
guettes, la prise solemnelle de pos-
sion s'en fit en 1624. & la premiere
erre fut posée par Messire Charles
Renti, Baron de Landelle, Gentil-
mme de la Chambre qui y a fait
nstruire une Chapelle pour sa sépul-
e, & celle de son Epouse. La vie de
Capucin a été donnée au public.
L'établissement des Capucins de
ALLOGNES, se fit en 1639. à la
icitation d'Adrien Perieur, Baron
Anfreville, & par les soins de Ro-
rt de Franquetot, Lieutenant-Géné-
, & Président au Bailliage & Présidial
Côtentin, qui leur obtint le con-
ntement de la Ville, les permissions
cessaires. Le premier Fondateur est
bert le Fevre, Ecuyer Sieur de la

Févrerie, qui donna une piece de terre nommée la Poivrade, située dans la Paroisse d'Aleaume, laquelle terre n'ayant pas été jugée commode, on la vendit, & l'argent en fut employé à bâtir le Convent sur une terre donnée par Scolastique Samson, Veuve de Nicolas Toussey, Sieur de la Tiannellerie. La premiere pierre en a été mise par le Baron d'Anfreville en 1633. & l'Eglise en a été consacrée en 1684. par Messire Charles François de Lomenie de Brienne, Evêque de Coûtances.

FORGES, qu'on sçait être fort célébre par ses eaux minérales, reçût les Capucins en 1631. & le Duc de Longueville, leur y fonda un Convent, qui sert en été à y retirer les Capucins qui y viennent, soit de Normandie, soit des autres Provinces. Depuis, Mr de Louvois y a fait donner par son crédit, une tres-belle place, où l'on a planté une longue & vaste avenuë, qui va depuis ce Convent jusqu'à la Fontaine, pour la commodité du public.

Le lieu que les Capucins occupent presentement à HARFLEUR, étoit un Prieuré des PP. Augustins qu'on nomme en France *Billettes* : Ils en prirent possession en 1641. par la Cession que le Prieur leur en fit, avec la Concef-

sion du S. Siége, l'Agrément du Roy, du Cardinal de Richelieu, Gouverneur du Havre, des Habitans de la Ville, qui est de la dépendance de ce Gouvernement, & la permission de Madame de Montivilliers, ladite Ville étant de son exemption.

C'est le Duc de Longueville, qui a établi en 1642. les Capucins à GOURNAY, & la Princesse de Condé plaça la premiere pierre dudit Convent. Le R. P. François de Mainneville, Famille du Pont Saint Pierre, en a été le premier Superieur.

Les Capucins se sont établis à ORBEC en 1646. où ils furent demandez par les habitans de ce lieu, aprés une Mission que ces Peres y avoient faite avec un applaudissement universel, & un tres-grand fruit pour le salut des ames, & pour la conversion de plusieurs hérétiques. Ceux qui ont le plus contribué à leur établissement par leurs liberalitez, sont Mrs du Housley, de la Pillete, & des Eteux, Lieutenans-Généraux, & sur tout Mr le Vice-Comte de Gand, y a fait de tres-grandes aumônes.

Outre les Missions fréquentes que les Capucins ont fait & font encor de temps en temps dans les Villes &

Bourgs considérables de la Province; ils vont encore en grand nombre dans les Missions étrangeres, qui leur sont assignées selon les differentes Provinces de leur Ordre. Celle de la Province de Normandie comprend les Isles de l'Amerique. Sçavoir; la Martinique, Saint Christophe, la Grenade, la Guadeloupe, Marie Galande, Saint Domingue, & autres Isles du Vent. Ils y ont un Supérieur Général établi par le Provincial de Normandie, un Superieur particulier en chaque Isle, & plusieurs Religieux sous leur obeïssance; & de temps en temps le Provincial de Normandie y envoye un Commissaire ou Visiteur pour faire les Visites des Religieux, des habitations & des Convents qu'ils y ont.

IV.

La Province de Bretagne.

1. Le Convent D'AUDIERNE.
2. Le Convent D'AURAY.
3. Le Convent de BAUGE'.
4. Le Convent de S. BRIEU, ville Episcopale.
5. Le Convent de CHASTEAU-GONTIER.
6. Le Convent de CROISIC.

7. Le Convent de DINAN.
8. Le Convent de FONTENAY.
9. Le Convent de GUINGUAMP.
10. Le Convent de HENNEBON.
11. Le Convent de LANDERNAU.
12. Le Convent de LA FLE'CHE.
13. Le Convent du MANS, ville Episcopale.
14. Le Convent de LISBONNE, en Portugal, Ville Archiépiscopale.
15. Le Convent de LANION.
16. Le Convent de LAVAL.
17. Le Convent de LUÇON, ville Episcopale.
18. Le Convent de MACHECOU.
19. Le Convent de MARAN.
20. Le Convent de MAYENNE.
21. Le Convent de S. MALO, ville Episcopale.
22. Le Convent de MORLAIX.
23. Le Convent de NANTES, ville Episcopale.
24. Le Convent de S. FRANÇOIS, prés Nantes.
25. Le Convent de QUIMPERCORENTIN, ville Episcopale.
26. Le Convent de QUIMPERLE'.
27. Le Convent de RENNES, ville Episcopale.
28. Le Convent de ROSCOF.
29. Le Convent nommé les SABLES D'OLONE.

30. Le Convent de VENNES, ville Episcopale.

V.

La Province de Lion.

1. Le Convent de S. AMAND.
2. Le Convent D'AUTUN, ville Episcopale.
3. Le Convent D'AVALON.
4. Le Convent D'AUXONE.
5. Le Convent de BEAUNE.
6. Le Convent de BELLEGARDE.
7. Le Convent de BILLON.
8. Le Convent de S. BONNET.
9. Le Convent de BOURBON-LANCY.
10. Le Convent de BOURBON-L'ARCHAMBAUD.
11. Le Convent de BOURG-EN-BRESSE.
12. Le Convent de BRIOUDE.
13. Le Convent de CHASLONS, ville Episcopale.
14. Le Convent de S. CHAUMONT.
15. Le Convent de CHARLIEU.
16. Le Convent de CHASTEL-CHINON.
17. Le Convent de CHASTILLON de Dombes.
18. Le Convent de CHASTILLON sur Seine.

19. Le Convent de CLERMONT, ville Episcopale.
20. Le Convent de CREMIEU.
21. Le Convent de CUSLET.
22. Le Convent de DIJON.
23. Le Convent de S. ESTIENNE.
24. Le Convent de FLORAC.
25. Le Convent de GANNAT.
26. Le Convent de GRENOBLE, ville Episcopale.
27. Le Convent D'ISARTILLE.
28. Le Convent D'ISSOIRE.
29. Le Convent de LA MURE.
30. Le Convent de LANGEAC.
31. Le Convent de S. LEONARD.
32. Le Convent de LE CREST.
Lyon. Archevêché. { 33. Le Convent de S. FRANÇOIS.
34. Le Convent de S. ANDRE'. }
35. Le Convent de LANGOIGNE.
36. Le Convent de MARINGES.
37. Le Convent de MANDES, ville Episcopale.
38. Le Convent de MACON, ville Episcopale.
39. Le Convent de MONISTROL.
40. Le Convent de MOULINS.
41. Le Convent de MONT-LUÇON.
42. Le Convent de MONT-BRISON.
43. Le Convent de MONTAGUT.
44. Le Convent de MONTELIMAR.

45. Le Convent de NUITS.

46. Le Convent du PUY, ville Episcopale.

47. Le Convent de RION.

48. Le Convent de ROMANS.

49. Le Convent de ROÜENNES.

50. Le Convent de SAULIEU.

51. Le Convent de SEMEUR.

52. Le Convent de THIERS.

53. Le Convent de TOURNON.

54. Le Convent de TOURNU.

55. Le Convent de VALENCE, ville Episcopale.

56. Le Convent de VIENNE, ville Archiépiscopale.

57. Le Convent de VILLENEUVE du Berc.

VI.

La Province de Provence.

1. Le Convent D'AIX, ville Archiépiscopale.

2. Le Convent D'AIGUES-MORRES.

3. Le Convent D'AMBRUN, Archevêché.

4. Le Convent D'ALETZ, ville Episcopale.

5. Le Convent D'APT.

6. Le Convent D'AVIGNON, ville Archiépiscopale.

7. Le Convent D'ARLES, ville avec chevêché.

8. Le Convent de BEAUCAIRE.

9. Le Convent de BARJAC.

10. Le Convent de BRIGNOLES.

11. Le Convent de LACIOUTAT.

12. Le Convent de CARMES.

13. Le Convent de CAVAILLON, ville avec Evêché.

14. Le Convent de CARPENTRAS ville Episcopale.

15. Le Convent de DRAGUIGNAN.

16. Le Convent de GAP, ville Episcopale.

17. Le Convent de GRASSE, ville avec Evêché.

18. Le Convent de L'ISLE de Venise.

19. Le Convent de LUÇON, ville Episcopale.

20. Le Convent de S. MAXIMIN.

21. Le Convent de MARSEILLE, ville Episcopale.

22. Le Convent de MANOSQUE.

23. Le Convent de MARTIGUES.

24. Autre Convent à MARTIGUES.

25. Le Convent de NISMES. ville Episcopale.

26. Le Convent D'ORANGE, ville avec Evêché.

27. Le Convent de PERTUIS.

VIII.

La Province de Savoye.

1. Le Convent D'AOUST, v
Episcopale.

2. Le Convent D'ANESSI.

3. Le Convent du BELLAY, vi
Episcopale.

4. Le Convent du BOURG SAI
MAURICE.

5. Le Convent de BRIGUE.

6. Le Convent de CONFLANS.

7. Le Convent de CHAMBERY.

8. Le Convent de CHASTILLON.

9. Le Convent de GEX.

10. Le Convent D'HYENNE.

11. Le Convent de S. JEAN DE MORIENNE, ville Episcopale.

12. Le Convent de S. JULIEN.

13. Le Convent de LAUZANE.

14. Le Convent de S. MAURICE en Valois.

15. Le Convent de MONTMELLIAN.

16. Le Convent de MORGE.

17. Le Convent de MOSTIERS, ville Archiépiscopale.

18. Le Convent de RUMILLY.

19. Le Convent de LA ROCHE.

20. Le Convent de SALANCHES.

21. Le Convent de SEIFFEL.

22. Le Convent de TONON.
23. Le Convent de SION en Valois, ...le Episcopale.
24. Le Convent de VELLAY.

IX.

La Province de Bourgogne.

1. Le Convent de S. AMOUR.
2. Le Convent de BELFORT.
3. Le Convent de BAUME.
4. Le Convent de BESANÇON, ville ...rchiépiscopale.
5. Le Convent de CHAMPLITRE.
6. Le Convent de S. CLAUDE.
7. Le Convent de DOLE.
8. Le Convent de GRAY.
9. Le Convent de GY.
10. Le Convent de JUSSAU.
11. Le Convent de LONFLESAUNIER.
12. Le Convent de LURE.
13. Le Convent de LUXUEL.
14. Le Convent de PESMES.
15. Le Convent de PORENTRU.
16. Le Convent de POLIGNI.
17. Le Convent de PONTARLIER.
18. Le Convent de SALIN.
19. Le Convent de STE URSANE.
20. Le Convent de VEZOUL.

X.

La Province de Languedoc, ou de Toulouse.

1. Le Convent d'ANDUSE.

2. Le Convent D'AGDE, ville Episcopale.

3. Le Convent d'ALBI, ville Archiépiscopale.

4. Le Convent de BEZIERS, ville Episcopale.

5. Le Convent de CARÇASSONE, ville Episcopale.

6. Le Convent de CAZERES.

7. Le Convent de CASTELNAUDARY.

8. Le Convent de CORDEZ.

9. Le Convent de CHALABRE.

10. Le Convent de CASTRES.

11. Le Convent de FOIX.

12. Le Convent de FRONTIGNAN.

13. Le Convent de GAILLAC.

14. Le Convent de S. GIRONS.

15. Le Convent de LA GRASSE.

16. Le Convent de GRENADE.

17. Le Convent de GRAVILLET.

18. Le Convent de LIMOUX.

19. Le Convent de LAVAUR, ville Episcopale.

20. Le Convent de LUNEL.

21. Le Convent de MILLAU.

22. Le Convent de MONTPELLIER, ville Episcopale.

23. Le Convent de N. D. D'ORIENT.

24. Le Convent de NARBONNE, ville Archiépiscopale.

25. Le Convent de NÔTRE-DAME DE TURROSELLE.

26. Le Convent de PAMIERS, ville Episcopale.

27. Le Convent de PEZENAS.

28. Le Convent de RHODEZ, ville Episcopale.

29. Le Convent de SAUVE.

30. Le Convent de SERVIAN.

31. Le Convent de TOULOUSE, ville avec Archevêché.

32. Le Convent de VIGAM.

33. Le Convent de VILLEFRANCHE.

XI.

La Province d'Aquitaine.

1. Le Convent D'AGEN, ville Episcopale.

2. Le Convent de S. ANTONIN.

3. Le Convent D'AUCH, ville Archiépiscopale.

4. Le Convent de BAZAS, ville avec Evêché.

5. Le Convent de BAGNERES.

6. Le Convent de BAYONNE, ville Episcopale.

7. Le Convent de BOURDEAUX, ville Archiépiscopale.

8. Le Convent de CADILLAC.
9. Le Convent de CASTEL-JALOUX.
10. Le Convent de CAHORS, ville avec Evêché.
11. Le Convent de CASTEL-SARAZIN.
12. Le Convent de CONDOM, ville avec Evêché.
13. Le Convent de DAX, ville Episcopale.
14. Le Convent de FIGEAC.
15. Le Convent de GIMONT.
16. Le Convent de GOURDON.
17. Le Convent de LECTOURE, ville Episcopale.
18. Le Convent de MARMANDE.
19. Le Convent de MONTAUBAN, ville avec Evêché.
20. Le Convent de MEDOUXABAGUERE.
21. Le Convent de NERAC.
22. Le Convent de LENGON.
23. Le Convent de NOGARO.
24. Le Convent d'OLERON, ville Episcopale.
25. Le Convent d'ORTHEZ.
26. Le Convent de PAU.
27. Le Convent de PORT-SAINTE-MARIE.
28. Le Convent de S. SEVER.
29. Le Convent de TARBE, ville Episcopale.

Episcopale.

30. Le Convent de TURENNE.

31. Le Convent de VILLEFRANCHE.

32. Le Convent de VILLENEUVE.

XII.

La Province de Flandres.

1. Le Convent D'AELST.

2. Le Convent D'AMSTERDAM.

3. Le Convent D'AMELOO.

4. Le Convent D'AMELFOR.

5. Le Convent D'ANVERS, ville Episcopale.

6. Le Convent de BERGUE.

7. Le Convent de BESLE.

8. Le Convent de BRUGGE ville Episcopale.

9. Le Convent de BREDA.

Bruxelles, Evêché.
10. Le Convent dans BRUXELLES.
11. Le Convent de L'HERMITAGE.

12. Le Convent de COURTRAY.

13. Le Convent de DANDERMONDE.

14. Le Convent de DUNKERQUE.

15. Le Convent de GAND, ville Episcopale.

16. Le Convent de GRAVELINES.

17. Le Convent de GUELDRES.

18. Le Convent de HASSEL.

19. Le Convent de BOIS-LE-DUC ville avec titre d'Evêché.

20. Le Convent de S. LOÜIS.

21. Le Convent de LIER.

22. Le Convent de LOUVAIN.

23. Le Convent D'YPRE, ville Episcopale.

24. Le Convent de MÆSEIJOT.

25. Le Convent de MASEYK.

26. Le Convent de MASTRIC.

27. Le Convent de MALINES, ville Archiépiscopale.

28. Le Convent de MEENINE.

29. Le Convent D'OUDENARDE.

30. Le Convent D'OSTENDE.

31. Le Convent de RURIMONDE.

32. Le Convent de SEDAN.

33. Le Convent de S. TRUYEN.

34. Le Convent de FURNE.

35. Le Convent de VUYNOXBERGUE.

36. Le Convent de VELPEN.

37. Le Convent de VIANEN.

XIII.

La Province de Valonie.

1. Le Convent D'AIRE, ville Episcopale.

2. Le Convent D'ARMENTIERES.

3. Le Convent D'ARLON.

4. Le Convent D'ATH.
5. Le Convent D'ANGHIEN.
6. Le Convent de BETHUNE.
7. Le Convent de CAMBRAY, ville rchiépiscopale.
8. Le Convent de CONDE'.
9. Le Convent de DOÜAY.
10. Le Convent de DINANT.
11. Le Convent de HUY.
12. Le Convent de LANDRECI.
Liege. vêché. { 13. Le Convent de la Ville.
14. Le Convent de SAINTE MARGUERITE. }
15. Le Convent de L'ISLE.
16. Le Convent de LUXEMBOURG.
17. Le Convent de MALMEDY.
18. Le Convent de MERVILLE.
19. Le Convent de MAUBEUGE.
20. Le Convent D'EUPEN.
21. Le Convent de MARVILLE.
22. Le Convent de MONS.
23. Le Convent de NAMUR, ville piscopale.
24. Le Convent de NAYON.
25. Le Convent de S. OMER, ville piscopale.
26. Le Convent D'ORCHIES.
27. Le Convent du QUESNOY.
28. Le Convent de SOIGNIES.
29. Le Convent de STAUCLO.
30. Le Convent de SPA.

31. Le Convent de THIONVILLE.
32. Le Convent de TOURNAY, Evêché.
33. Le Convent de THUYN.
34. Le Convent de VALENCIENNES.
35. Le Convent de VAUCHELLES.

Des Amédéens & des Clarins.

§. IV.

MALGRE' toutes ces réformes, le relâchement ne laissa pas de s'introduire encore peu à peu parmi les Franciscains, & cet Ordre eût besoin que S. Charles Borromée y employât tout son zéle & toute son autorité, pour le faire rentrer dans son premier esprit. Ce saint Cardinal que *le Pape* Pie IV. son Oncle, avoit fait protecteur de tout l'Ordre de Saint François, découvrit que la damnable proprieté s'étoit glissée dans la plûpart des Maisons des Freres conventuels, & qu'ils en avoient ouvertement proscrit la sainte pauvreté de JESUS-CHRIST; de maniere que quelques-uns de ces Religieux s'attribuoient une espece d'indépendance & de domination sur les autres; vivant séparez dans des Mai-

rticulieres qu'ils avoient fait
leur propre argent, avec tou-
:s de commoditez , & divers
: plaisir & de délices. Saint
justement indigné contre ces
rs de leur régle , les rangea
à leur devoir , & leur fit re-
la voye de la pauvreté Evan-
qu'ils avoient si lâchement a-
iée. Il choisit des Visiteurs Gé-
lu même Ordre, qui visiterent
es Provinces , & y firent des
ns & des decrets si utiles , que
eligion en ressentit de merveil-
:ts.
ême desordre s'étoit glissé par-
Observantins , & plusieurs Re-
peu spirituels & infidéles obser-
de leur régle , s'étoient lais-
'e à cette même passion de pos-
uelque chose en propre. De
alheureuse proprieté il naissoit
ls desordres ; car retenant en
argent dont ils se croyoient les
, ils s'acqueroient des partisans,
nez par leurs largesses , for-
les brigues & des cabales dans
ions, & souvent faisoient tom-
:harges & les dignitez sur des
:s de nul merite : ce qui im-
ement avoit causé la perte de

cette Religion, si elle n'eût été promptement secouruë par son zelé protecteur, qui étant averti de toutes choses, courut incontinent à l'origine du mal. Il ne laissa pas la moindre ombre de proprieté dans les lieux où l'on avoit entrepris de l'établir, & il fit sortir les chefs de parti des plus considerables Monasteres, où ils avoient choisi leur demeure, & il les rélégua dans les dernieres maisons de l'Ordre, & par ce moyen il dissipa en tres-peu de temps toutes leurs factions.

Il étoit arrivé quelques années auparavant dans le même Ordre, qu'un Religieux de Lisbonne nommé Amédée, homme d'une sainte vie, voyant que l'ancienne ferveur de sa Religion s'étoit étrangement refroidie, & comme il arrive souvent que les Ordres Religieux, dont nous avons ci-devant tant d'exemples, s'affoiblissent en vieillissant, & se corrompent en s'éloignant de leur source, le sien étoit tombé dans une tres-grande inobservance de sa régle; il entreprît de le relever de sa chûte, & de le réformer tout de nouveau. Mais se trouvant dans l'impossibilité de faire consentir un si grand corps à ses pieux desirs, il tâcha au moins de se séparer de ceux qui rejet-

toient ſes propoſitions, & de former un petit corps qui pût s'exercer dans des pratiques plus conformes à la perfection de ſon état, dépendant néanmoins toûjours d'un même chef & d'un même miniſtre général. Il fut ſuivi dans ſon deſſein de pluſieurs autres, avec leſquels il établit preſque un nouvel Ordre de Religieux, qui furent appellez de ſon nom *Amédéens*.

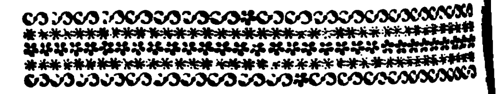
Cette réforme fleurit durant quelque temps; mais comme nôtre malheureuſe nature retombe à tout moment dans l'abîme de ſa corruption, ſi on ne lui fait une continuelle violence pour la tenir en bride : auſſi on vit ce zéle diſtingué de ces obſervateurs rigides de la régle de Saint François, s'amortir inſenſiblement, & leur conduite devenir ſi perverſe, qu'il ne leur reſtoit plus rien qu'un air de ſchiſme qui les ſoûtenoit, & la pourriture gagnoit d'autant plus aiſément ce membre déja corrompu, que ſa ſéparation monſtreuſe d'avec ſon corps, le privoit de toutes les ſaintes influences, qui font le bonheur des Religions parfaitement unies entr'elles.

Il y avoit auſſi en ce temps-là une autre branche de réformez que l'on nommoit *Clarins*, qui ne ſcandaliſoient

pas moins l'Eglise par leurs divisions, que ceux dont nous venons de parler. Saint Charles, aprés avoir consulté le Pape sur la maniere dont il devoit se conduire pour travailler à leur réforme ; sa Sainteté lui accorda par un Bref, le pouvoir de réünir ensemble ces deux membres avec le reste du corps de la Religion, sous un seul Chef. Sous de si puissans auspices, ce grand Cardinal les fit tous assembler à Milan dans le Convent de la Paix. Mais lorsqu'il se mettoit en état de leur déclarer ce Bref, & la résolution dans laquelle il étoit de le faire exécuter ; ces Religieux qui ne vouloient en aucune maniere de cette union, se leverent comme des *frénétiques*, les uns poussant des hurlemens horribles, les autres courant aux cloches pour augmenter le bruit & le tumulte, & plusieurs protestant avec une extrême impudence de se porter aux dernieres violences, pour peu qu'on passât outre, & que le saint Cardinal voulût être obéï. Par cette conduite si pleine de scandale, Saint Charles vit bien qu'il y alloit de sa prudence de céder à ces furieux, & les quittant sans s'avancer davantage, il remît son entreprise à un autre temps. Desorte qu'ayant trouvé une occasion plus fa-

vorable, il s'acquitta de son dessein avec une telle fermeté, que quelque instance & quelque priere qu'on lui en fit de la part de plusieurs personnes de la plus haute qualité, jamais il ne changea de sentiment, & il ne donna nul repos à ces opiniâtres, qu'il n'eût fait une Communauté légitime de tous ces détachemens irréguliers de l'Ordre, & supprimé ces noms de *Clarins* & d'*Amédéens*, comme odieux à l'unité de la Religion.





DE L'ETABLISSEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FRERES, DITS DE SAINT AMBROISE.

CHAPITRE LXX.

LA Congrégation des Religieux à qui on a donné le nom de Freres de Saint Ambroise prit son origine dans Milan, environ l'an 1433. de trois Gentilshommes d'une rare pieté, qui étoient Alexandre Crivelli, Albert Bezzolo, & Antoine Pietra Sancta. Ils se retirerent dans un lieu solitaire hors de la ville de Milan, environné d'un petit bois, où ils bâtirent un Monastere. C'est une créance com-

mune, qu'autrefois le grand Saint Ambroise alloit souvent dans ce lieu pour s'y appliquer avec plus de liberté à la priere & à la composition de ses Livres; ce qui fait qu'on les a toûjours appellez les Freres de Saint Ambroise de la Forest. La réputation de ces trois hommes de pieté s'étant répanduë, plusieurs furent attirez par leurs bons exemples, à embrasser le même état de vie ; ce qui les obligea ensuite de fonder par l'autorité du saint Siége une Congrégation Religieuse, conservant par tout l'Office Ambroisien, & le même nom de leur premier établissement. Cet Ordre dans la suite se répandit dans plusieurs Provinces de la Religion chrêtienne. Mais comme dans la suite du temps, l'observance réguliere s'étoit un peu relâchée, Saint Charles Borromée s'appliqua avec un zéle merveilleux, à rétablir ces Peres dans la premiere ferveur de leur Institut, & l'an 1579. ayant assisté, avec l'autorité du saint Siége, à leur Chapitre Général, par le moyen de ses bons & salutaires conseils, ils établirent des Réglemens fort utiles pour la conduite & le bien de leur Religion.

APPROBATION.

J'AY lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier : *L'Hiſtoire des Ordres Religieux, & des Congrégations régulieres & ſéculieres de l'Egliſe, &c.* par le Sieur HERMANT ; & je n'y ai rien trouvé qui en doive empêcher l'impreſſion. A Paris ce dix Février mil ſept cens ſept.

E. RENAUDOT.

TABLE
DES CHAPITRES contenus au ſecond Volume des Ordres Religieux.

Fin de la Table du second Volume.

